



Une madone en enfer

LE VISAGE de cette mère qui a perdu ses huit enfants dans le massacre, lundi 22 septembre, de Bentalha a fait la « une » dans le monde entier. Hocine, l'auteur de ce document, raconte la vie de photographe en Algérie. Une partie de la presse algérienne conteste le bilan officiel (85 morts) du massacre. *El Watan* fait état de 252 morts. Lahouari Addi, sociologue, explique qu'un pays qui livre ses enfants à « l'assassinat collectif n'est plus souverain à l'intérieur de ses frontières ».

Lire pages 5, 12 et 13

Les Stones roulent toujours

LE PLUS GRAND groupe de rock'n'roll a commencé sa tournée mondiale à Chicago devant 54 000 personnes, alors que sort son nouvel album, *Bridges to Babylon*. Dans une arène surmontée d'un écran géant, Mick Jagger danse et chante de vieux tubes et des morceaux rarement joués. Sex-symbol provocant, il orchestre un spectacle hollywoodien avec poupées gonflables, esclaves nues et explosions pyrotechniques. Rendez-vous à Paris au Stade de France, après la Coupe du monde de football.

Dans nos pages culture, les photographies de Ré Soupault sur la Tunisie des années 30, pour la première fois en France, à l'Institut du monde arabe, et le *Turandot* de Puccini repris par le chef Georges Prêtre à l'Opéra-Bastille.

Lire pages 27, 28 et 29

Un «vétéran» sur Mir



JEAN-LOUP CHRÉTIEN

LE PREMIER Français de l'espace devait à nouveau s'envoler, vendredi 26 septembre, à bord de la navette américaine Atlantis. Direction : la station Mir. Jean-Loup Chrétien avait déjà passé trois semaines dans la station orbitale russe en 1988.

Lire page 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147-926-7,50 F

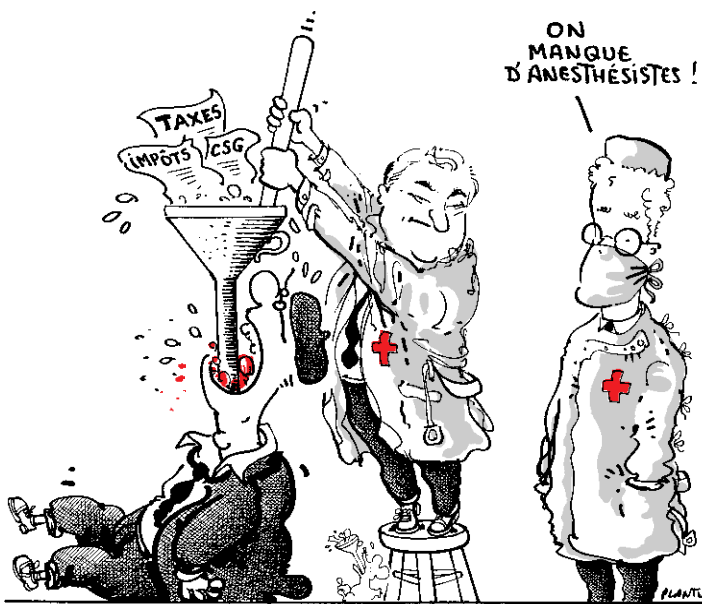


Budget 1998 : consensus sur Maastricht et polémique sur les hausses d'impôts

Le gouvernement évalue le surcroît de prélèvements à 14 milliards de francs, l'opposition à plus de 50

LE PROJET de loi de finances pour 1998, approuvé mercredi 24 septembre par le conseil des ministres, est conforme aux objectifs de Maastricht, en limitant les déficits publics à 3 % du produit intérieur brut. Pour y parvenir, le gouvernement a augmenté les impôts en ponctionnant les entreprises (9 milliards de francs) et les ménages les plus aisés (5 milliards de francs). Ces hausses font l'objet d'une vive controverse entre le gouvernement et l'opposition.

Porte-parole du RPR, Nicolas Sarkozy, estime que les hausses d'impôts sont comprises entre 37 et 50 milliards de francs tandis que l'ancien secrétaire d'Etat au budget, François d'Aubert, évoque le chiffre de 72 milliards. Les experts de droite ajoutent au décompte officiel l'effet sur 1998 de la hausse récente de l'impôt sur les sociétés, soit 17 milliards de francs supplémentaires, ainsi que l'effet sur les prélèvements de la montée en puissance de la CSG, soit 5 milliards de francs. Les hausses d'impôt approcheraient donc au mini-



- Notre dossier complet sur les recettes et les dépenses : les nouvelles mesures fiscales et les priorités du gouvernement p. 15 à 18
- La polémique sur la hausse des impôts p. 6
- L'intervention de M. Chirac sur les crédits de la défense p. 6
- Le décryptage politique du budget et notre éditorial p. 14

mum 32 milliards de francs, et davantage encore, si l'on prend en compte diverses autres dispositions dont la baisse promise par Alain Juppé de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement conteste ce calcul et fait valoir que les prélèvements obligatoires, après avoir atteint un niveau historique en 1997, à 46 % du produit intérieur brut, baisseront, ensuite, à 45,9 %, en 1998.

Au conseil des ministres, Jacques Chirac a donné un bon point au gouvernement pour s'en être tenu à un déficit public de 3 % du PIB en 1998, mais il a exprimé ses inquiétudes sur le plafonnement des allocations familiales et les restrictions budgétaires concernant les crédits de la défense. L'opposition a critiqué un projet de budget qui, selon elle, pénalise les classes moyennes. Tout en exprimant quelques réserves, la majorité lui a réservé un bon accueil, Henri Emmanuelli (PS) le jugeant « nettement orienté vers davantage de croissance et de justice fiscale ».

Le denier du culte des «narcos» mexicains

MEXICO
de notre correspondant

Pourquoi l'Eglise catholique, qui manque cruellement de ressources pour aider les plus pauvres, critiquerait-elle les œuvres sociales des «narcos» si leurs contributions financières servent à « faire le bien » ? En posant publiquement la question, le 19 septembre au détour d'une homélie, le chanoine Raul Soto a déclenché une polémique dont la hiérarchie catholique se serait bien passée.

Comme chaque année, à la même date, en mémoire des vingt mille victimes du séisme de Mexico il y a douze ans, des centaines de familles avaient pris place dans les travées de la basilique de la Vierge de la Guadalupe pour écouter le message de l'Eglise en faveur des disparus. Le Père Soto leur rappela le grand mouvement de solidarité qui avait suivi la tragédie. « L'aide au prochain est la seule manière de parvenir à la salvation », expliqua-t-il. Pour illustrer son propos, il évoqua le soutien apporté par le plus grand trafiquant de marijuana de l'époque, Rafael Caro, qui accorda une aide financière généreuse aux organisations religieuses chargées d'aider les victimes.

« Les pêcheurs aussi peuvent faire de bonnes actions », ajouta-t-il. Les fidèles n'étaient pas encore revenus de leur surprise lorsque le chanoine entreprit d'exalter « les œuvres sociales grandioses » réalisées en faveur de son village par le plus célèbre des «narcos» mexicains, Amado Carrillo, décédé en juillet des suites d'une opération de chirurgie esthétique de grande envergure. « Nous aimerions bien pouvoir en faire autant que ces gens peu recommandables, mais, s'empessa-t-il de nuancer, cela ne veut pas dire que la vie des trafiquants de drogue doit servir d'exemple. »

La presse locale, toujours très attentive aux multiples déclarations de la hiérarchie catholique depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre le Mexique et le Vatican en 1992, s'est aussitôt emparée de ce morceau de choix. L'Eglise émerge-t-elle au budget des «narcos», a-t-elle demandé ? Quelque peu irrité, l'archevêque de Mexico, Mgr Norberto Rivera, a assuré que l'Eglise considérait le trafic de stupéfiants « comme l'un des fléaux de l'humanité » et qu'il n'avait « personnellement jamais reçu un sou des narcotrafiquants ». L'archevêque a invité ses interlocuteurs à

demander des explications au Père Soto, dont l'autorité au sein de l'Eglise mexicaine est largement reconnue puisqu'il est tout à la fois professeur à l'Université pontificale, membre du tribunal ecclésiastique et aumônier des prisons depuis quarante-cinq ans. Loin de renier ses propos, le chanoine a confirmé qu'il avait voulu dire que « les prisonniers et les pêcheurs étaient capables de faire preuve de solidarité », ce qui ne devrait scandaliser personne.

« Quant au dilemme entourant le problème du trafic de stupéfiants, a-t-il précisé, l'Eglise préfère rester pauvre plutôt que de recevoir de l'argent mal acquis. » Le Père Soto a cependant ajouté *in fine* : « Il faut bien admettre que le "narco" s'est infiltré au sein de l'Etat, de l'armée et peut-être même de l'Eglise, qui reste malgré tout l'institution la moins corrompue. » Voilà qui ne fera pas plaisir aux autorités mexicaines, déjà soumises à de très fortes pressions de la part des Etats-Unis depuis que les cartels mexicains sont devenus les principaux transporteurs de la cocaïne colombienne destinée au marché américain.

Bertrand de la Grange

Le déménagement du territoire

EN ACCEPTANT d'ouvrir le capital d'Air France, Jean-Claude Gaysot avait apporté la preuve qu'on pouvait être à la fois communiste et sensible aux impératifs des entreprises confrontées aux dures lois de la compétition mondiale. Le feu vert donné, mardi 23 septembre, par le ministre de l'équipement, des transports et du logement à l'extension de Roissy s'inscrit dans la même ligne « réaliste » : le gouvernement se range aux arguments de rentabilité et aux critères économiques et commerciaux défendus par les compagnies aériennes et toutes les entreprises de transport, d'hôtellerie, de services, de logistique qui se développent à un rythme rapide dans leur sillage.

Ce faisant, en renforçant le potentiel et le pouvoir d'attraction de l'Ile-de-France, l'élu de Seine-Saint-Denis et Lionel Jospin, qui lui a donné son aval, privilégie une orientation qui va à l'encontre d'une politique judicieuse d'aménagement du territoire.

Car, au-delà des aspects touchant aux infrastructures, à l'explosion du trafic aérien, à la pollution et aux nuisances, à la vie quotidienne des riverains et à la redistribution de la manne fiscale, l'extension de l'aéroport Charles-de-Gaulle participe di-

rectement de la politique d'aménagement du territoire. Navrée autant que courroucée, Dominique Voynet ne s'y est pas trompée en déclarant en substance que les efforts déployés (avec des fortunes diverses) depuis au moins deux décennies pour déconcentrer l'Ile-de-France et aérer le pays, bref pour rééquilibrer le territoire vers la province, se trouveraient presque réduits à néant.

Terrible aveu d'échec politique et personnel dans la bouche du ministre officiellement en charge de cette politique, qui se fait ravir dans les faits par son collègue, « patron » du très puissant corps des ingénieurs des ponts et chaussées, le pilotage effectif des infrastructures qui, à long terme, vont redessiner l'image du pays. Au même moment, l'institution qui applaudit le plus fort au plan Gaysot n'est autre que la très influente chambre de commerce de Paris, pour qui tout investissement supplémentaire en Ile-de-France est bon à prendre, fût-ce au prix d'une boulimie égoïste, voire d'une thrombose mortelle.

François Grosrichard

Lire la suite page 14

-Vous n'auriez pas plus grand ?

LANCEL
PARIS

Greenpeace : l'amiral Lacoste confirme

Dans son livre, *Un amiral au secret*, l'ancien patron des services secrets français confirme les révélations du *Monde* sur l'attentat perpétré en 1985 contre le *Rainbow-Warrior*. p. 8

Contre l'ETA

Le gouvernement espagnol s'apprete à diffuser dans dix-sept pays une cassette vidéo dénonçant le terrorisme de l'ETA. p. 3

La surenchère de Promodès

Dans sa tentative de rachat du groupe de distribution Casino, Promodès augmente son offre de 340 à 375 francs l'action. p. 19

Hôpitaux à risque

Médecins et professionnels de la santé ripostent à l'enquête de *Science et Avenir* sur les hôpitaux à risque. p. 7

L'Asie du Sud-Est asphyxiée

THE NATION
Suspended firms govern to resume
Position, tors call
arly vote
Chavallit en draft

La péninsule malaise, Bornéo et le sud de l'archipel philippin sont asphyxiés par la fumée des milliers de feux de forêt. p. 30

Les Etats-Unis et l'intégration

Les Américains s'interrogent sur de nouvelles méthodes de lutte contre les inégalités raciales. p. 2

M. Chirac en Russie

Le président de la République commence, jeudi 25 septembre, une visite de trois jours en Russie. p. 3

«Le Monde» en tête

Selon l'étude « Ipsos hauts revenus 1997 », *Le Monde* est le quotidien le plus lu par les lecteurs aisés. p. 20

Tourisme en Birmanie

Les professionnels du tourisme s'interrogent sur le boycottage des pays, comme la Birmanie, où les droits de l'homme sont violés. p. 22

La Ryder Cup en Espagne

Les meilleurs golfeurs américains et européens s'opposent pour la première fois en Espagne, sur le parcours de Valderrama. p. 25

International.....	2	Finances/marchés.....	21
France.....	6	Aujourd'hui.....	22
Société.....	8	Jeux.....	25
Régions.....	10	Météorologie.....	26
Carnet.....	11	Culture.....	27
Horizons.....	12	Guide.....	29
Budget.....	15	Abonnements.....	30
Entreprises.....	19	Kiosque.....	30
Communication.....	20	Radio-Télévision.....	31

INÉGALITÉS Bill Clinton, devait prononcer, jeudi 25 septembre à Little Rock (Arkansas), un discours consacré à l'intégration raciale, qui divise l'opinion publique américaine. La volonté

du président des Etats-Unis de relancer la politique d'affirmative action – « action positive » en faveur des minorités – se heurte à un courant d'opinion qui depuis plusieurs années es-

time que la race ne doit pas faire l'objet d'une quelconque discrimination, positive ou négative. ● LA CALIFORNIE, après avoir été pionnière en matière d'affirmative action, a été la

première à la remettre en cause, suivie par le Texas. Les effets ont été immédiats, le nombre d'étudiants issus des minorités ethniques admis dans les troisièmes cycles des universités a

dramatiquement chuté. ● LES PARTISANS de l'abolition de cette politique de préférence ethnique citent en exemple la réussite des Américains d'origine asiatique.

Les Etats-Unis s'interrogent sur leur politique d'intégration raciale

Comme pour la réforme de l'aide sociale, les Noirs sont les principales victimes de la remise en cause de l'« affirmative action » en faveur des minorités. Bill Clinton, hostile à l'abolition de cet instrument de lutte contre les inégalités, propose d'amender les textes en vigueur depuis trois décennies

NEW YORK

de notre correspondante

C'est, comme dit le président Clinton, « une tâche ancienne et inachevée », qui revient régulièrement torturer l'Amérique : malgré tous les progrès accomplis depuis les jours fiévreux de Little Rock, lorsque neuf lycéens noirs ne durent qu'à la force des baïonnettes leur intégration dans un collège blanc, l'égalité raciale reste un chantier imparfait auquel intellectuels, magistrats et politiciens n'en finissent pas de s'atteler.

l'emploi et l'éducation, elle n'a pas été épargnée par les grandes remises en cause des années 90. L'année 1997 se révèle une année charnière pour l'affirmative action, sérieusement contestée par les tenants d'un retour à la responsabilité individuelle. Comme souvent dans les phénomènes sociaux aux Etats-Unis, c'est de Californie, l'Etat le plus ethniquement divers, que viennent les plus forts coups de butoir.

Après neuf mois de batailles devant les tribunaux, la « proposition 209 », adoptée en novembre 1996

Bridge de San Francisco le jour de l'entrée en vigueur de la loi, exhorta ses partisans à « un grand combat pour l'âme de l'Amérique ».

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

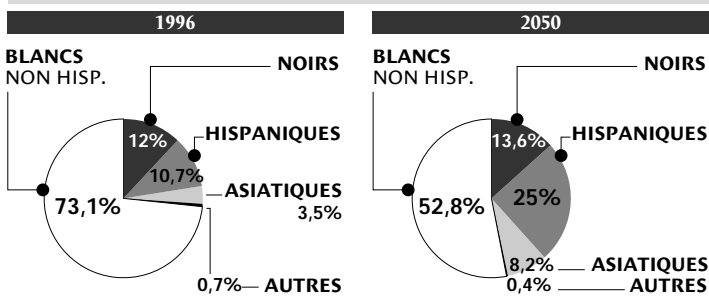
L'abolition de l'« action positive » est en revanche vécue beaucoup plus concrètement cet automne, avec des effets draconiens, dans deux prestigieuses facultés de droit d'universités d'Etat, celle de Berkeley en Californie et celle du Texas, à Austin. A Berkeley, la décision a été prise par le conseil d'administration de l'université en 1995 et, appliquée pour la première fois cette année, ne concerne pour l'instant que les admissions en troisième cycle.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la promotion 2000 compte 268 étudiants, dont un seul Noir (contre 20 en 1996), aucun Indien (contre 4), 7 hispaniques (contre 28) et 32 asiatiques (contre 38), soit le plus petit nombre de membres de minorités ethniques depuis le milieu des années 60, comme l'a souligné avec regret la doyenne de la faculté, Herma Hill Kay. « Nous ne nous attendions pas à des résultats aussi sévères », a-t-elle reconnu.

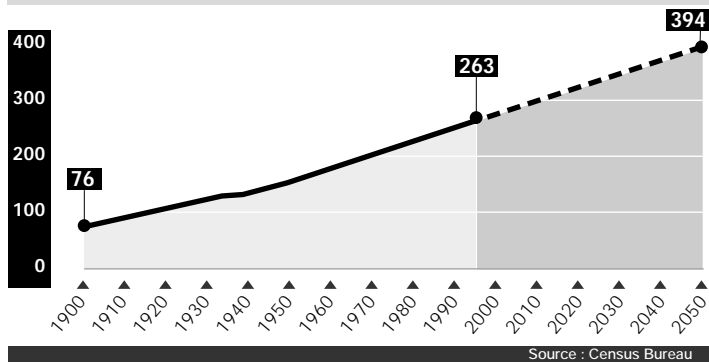
Même phénomène à l'université du Texas où, là, l'abandon de l'affirmative action découlait d'un jugement rendu par une cour d'appel fédérale : sur 468 étudiants de troisième cycle en droit, il n'y a cette année que 4 Noirs, contre 31 en 1996, et 26 hispaniques, contre 42 en 1996, alors que les minorités ethniques constituent au Texas 40 % de la population. A Berkeley comme à Austin, plusieurs dizaines d'étudiants noirs et hispaniques, admis en troisième cycle, ont en fait préféré rejoindre d'autres universités américaines plutôt que de risquer de se retrouver dans un environnement si majoritairement blanc : « j'aurais eu l'impression d'aller à un country club », a confié l'un

La forte croissance des Américains d'origine hispanique

RÉPARTITION DE LA POPULATION en %



ÉVOLUTION POUR L'ENSEMBLE DES ÉTATS-UNIS en millions



Source : Census Bureau

d'eux. Quelques étudiants blancs ont suivi la même démarche, refusant de faire leurs études dans un milieu si dissemblable de celui dans lequel ils seraient appelés à travailler plus tard.

Plus lourde de conséquences encore sera la décision de la Cour suprême, qui a accepté de se saisir cet hiver d'une affaire hautement symbolique : le recours formulé par une enseignante blanche licenciée du lycée de Piscataway (New Jersey) en 1989, dans le cadre d'une réduction d'effectifs, au profit d'une collègue noire, d'ancienneté égale, parce que cette dernière, seule enseignante noire de l'établissement, devait être maintenue en fonctions au nom de la diversité ethnique. C'est, cette fois-ci, sur les fondements mêmes de l'affirmative ac-

tion que va devoir statuer la Cour suprême ; l'importance de cette affaire n'a pas échappé à l'administration Clinton qui, dans l'argumentaire que son représentant défendra devant les neuf juges, vient d'opérer un revirement subtil, après avoir longtemps soutenu la décision du lycée : la direction de l'établissement a eu tort, en l'espèce, de licencier le professeur blanc, plaidera l'avocat du gouvernement, mais le principe de l'« action positive » doit être conservé. Ce compromis se situe dans la droite ligne de l'attitude adoptée depuis deux ans, après mûre réflexion, par Bill Clinton sur l'affirmative action : « mend it, don't end it » – « l'assouplir, mais ne pas l'abolir ». Le courant en faveur du maintien du principe d'un système de priorités fondées sur

le critère racial tant que la discrimination n'aura pas disparu reste vigoureux, y compris auprès de républicains modérés. La recherche d'alternatives à l'« action positive » s'accroît néanmoins : le Texas, par exemple, a adopté une loi offrant d'office des places dans les universités de l'Etat aux meilleurs élèves du secondaire, quelles que soient les disparités entre leurs lycées, afin de permettre aux élèves des ghettos urbains d'accéder à l'enseignement supérieur. D'autres préconisent un système de préférences fondé sur les inégalités économiques plutôt que sur les inégalités raciales.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Une autre proposition, séduisante mais sans doute plus difficile à mettre en œuvre, est en train de gagner du terrain : la solution se trouve en amont, soutiennent notamment un professeur de Harvard et sa femme dans un livre qui vient de paraître, *America in Black and White: One Nation Indivisible* ; elle consiste à renforcer l'éducation primaire et secondaire. Abigail et Stephan Thernstrom démontrent que les classes moyennes noires ont commencé à se former avant 1970, donc avant que l'affirmative action ne porte ses fruits, mais que le fossé entre les résultats scolaires des enfants blancs et des enfants noirs a recommencé à se creuser entre 1988 et 1994, vraisemblablement en raison de la violence dans les ghettos urbains et parce que les faiblesses du système éducatif américain handicapent davantage les enfants des milieux défavorisés. « Sans éducation, renchérit Hugh Price, président de la National Urban League, il ne peut pas y avoir de pouvoir économique : le statu quo dans les écoles urbaines n'est plus acceptable. »

Sylvie Kauffmann

Le geste symbolique de Bill Clinton

Le président Bill Clinton devait ouvrir symboliquement, jeudi 25 septembre, le portail du lycée de Little Rock (Arkansas) aux neuf anciens élèves noirs, aujourd'hui quinquagénaires, qui l'avaient franchi il y a quarante ans sous la protection de l'armée et de la garde nationale et sous les cris haineux d'une foule de Blancs.

Le geste symbolique du président Clinton, qui a lancé cette année un ambitieux programme de dialogue entre les races, précédera un important discours qui « soulignera les choses positives nées de ce moment traumatique » de l'histoire du mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, a indiqué la Maison Blanche.

Le président a souvent fait référence au fait d'avoir grandi dans un Etat du Sud, régi par la ségrégation et a fait de la réconciliation raciale, un des objectifs de son deuxième mandat. Il l'avait réaffirmé, en juin, à San Diego (Californie) où il s'était prononcé en faveur d'une relance de la politique de préférence ethnique.

La législation contre la discrimination raciale est encore utilisée quotidiennement devant les tribunaux, et la question de la déségrégation ou de la reségrégation redevient d'actualité. Mais c'est l'« affirmative action », ou « action positive », instrument essentiel de la lutte contre les inégalités raciales depuis trois décennies, qui soulève aujourd'hui les débats les plus profonds.

Introduite par le président Johnson pour tenter de remédier aux discriminations historiques dont était victime la minorité noire en accordant aux membres de cette minorité, sous certaines conditions, une priorité dans

par référendum par les électeurs californiens, est entrée en vigueur il y a trois semaines. Pour la première fois dans un Etat américain, une loi abolit donc les préférences raciales à l'embauche dans les emplois d'Etat, dans l'attribution des contrats d'Etat et dans l'éducation publique. Il est, bien sûr, encore trop tôt pour juger des effets de cette mesure qui ne devrait pas être pleinement appliquée avant quelques années tant les implications juridiques en sont complexes, mais le coup d'envoi est donné, rendant presque dérisoire les protestations du révérend Jesse Jackson qui, à la tête d'une marche sur le Golden Gate

Le 25 septembre 1957, l'armée intervient pour protéger neuf écoliers noirs à Little Rock

WASHINGTON

de notre correspondant

En ce début septembre 1957, la polémique faisait rage dans le sud des Etats-Unis, mais elle avait pris un tour passionné à Little Rock, en Arkansas, un Etat pauvre et réputé arriéré. Cette confrontation entre partisans et adversaires de l'intégration raciale dans les écoles était particulièrement sensible à Central High School, une école pour Blancs. La Cour suprême avait affirmé à l'unanimité, en 1954 (un arrêt qui allait donner naissance au mouvement pour les droits civiques des années 60 et 70), que la ségrégation était inégalitaire, ce qui interdisait de facto l'enseignement séparé dans les écoles publiques.

Le 5 septembre, neuf enfants noirs se présentent aux portes de l'école, ainsi que l'avait ordonné un tribunal fédéral. L'Arkansas venait d'élire un nouveau gouverneur, Orval Faubus, lequel ne ca-

chait pas son hostilité envers l'intégration. Lorsque les enfants veulent entrer dans l'établissement, ils se heurtent à la garde nationale, requise par le gouverneur, et ils doivent faire demi-tour. L'épreuve de force entre un gouverneur sudiste, dont la « sensibilité » est à l'unisson de celle de la population locale blanche, et le président Eisenhower, commence. Celui-ci annonce qu'il fera respecter la Constitution par tous les moyens à sa disposition.

UNE FOULE HAINEUSE

Quatre jours plus tard, les agents du FBI remettent un rapport au juge du district, recommandant au gouvernement fédéral de faire respecter la loi. C'est fait le 20 septembre : le juge rend une ordonnance enjoignant au gouverneur de céder. Les neuf enfants entrent dans l'école le 23. Mais, dehors, une foule haineuse d'environ un millier de

Blancs menace d'aller les chercher, voire de les lyncher. De violentes échauffourées ont lieu. Craignant que la situation ne dégénère, la municipalité ordonne aux enfants de quitter l'établissement. De toute façon, les organisations noires affirment que ceux-ci ne retourneront pas en classe tant que le président n'aura pas pris les moyens de les protéger.

L'Etat fédéral va réagir promptement : 1 000 parachutistes de la 101^e division aéroportée arrivent sur les lieux, baïonnette au canon. Ils dispersent facilement la foule, d'autant que, dans la ville, ils sont épaulés par 10 000 membres de la garde nationale. Les élus blancs du Sud, dont la mentalité reste profondément marquée par les souvenirs de la guerre de Sécession et qui ne supportent pas de voir des soldats yankees maintenir l'ordre dans leurs rues, sont déchaînés : le sénateur Johnson (Caroline du Sud) conseille au

gouverneur Faubus de se mettre en état d'insurrection et le sénateur Talmadge (Georgie) compare l'intervention des troupes fédérales à celles des chars russes à Budapest.

L'AUTOSEGRÉGATION

Mais cette démonstration de force a eu raison des extrémistes : le 25 septembre, les neuf enfants Noirs pénètrent dans l'école, cette fois pour de bon. Quarante ans après, les choses ont-elles changé à Little Rock ? Les Noirs représentent aujourd'hui 58 % des élèves de Central High School et, a priori, l'intégration raciale, aidée par une politique d'affirmative action (l'action positive en faveur des minorités) particulièrement volontariste, est un succès. A Little Rock, ville de 175 000 habitants, 65 % de la population est blanche ! Mais, en moyenne, les résultats scolaires des Noirs sont deux fois

inférieurs à ceux des écoliers blancs ; ils ont deux fois plus de chances d'abandonner l'école avant la fin de la scolarité et ils reçoivent une part disproportionnée des sanctions disciplinaires.

L'hebdomadaire *US News & World Report* a récemment publié un reportage montrant que, localement, les Blancs représentent une très large proportion des classes regroupant les élèves les plus brillants. « La fabrication raciale des classes renforce l'autoségrégation existant dans différents aspects de la vie scolaire », souligne l'hebdomadaire. La plupart des Noirs viennent à l'école à pied ou en bus et entrent par la porte principale. La plupart des Blancs arrivent avec leur voiture et entrent par une porte latérale, près du parking. Les Noirs prennent leur repas à l'intérieur de l'école, alors que les Blancs déjeunent à l'extérieur. »

Laurent Zecchini

L'exemple des Asiatiques donne des arguments aux partisans de l'abolition de l'« action positive »

NEW YORK

de notre correspondante

Conçue à l'origine pour les Noirs, l'affirmative action (action positive) s'est étendue à d'autres catégories de la population susceptibles de souffrir de la discrimination, les autres minorités ethniques et les femmes. Mais l'inégalité de la progression de ces divers groupes au fil des années fournit aujourd'hui des munitions aux partisans de l'abolition de l'« action positive » : les Américains d'origine asiatique, en particulier, ont dans de nombreux secteurs rattrapé les Blancs, quand ils ne les ont pas dépassés.

Dans l'enseignement supérieur, leurs performances ont atteint un tel niveau qu'une majorité des étudiants asiatiques voient désormais dans l'affirmative action un frein

plutôt qu'un instrument de progrès : en Californie, où les Asiatiques constituent 10 % de la population, ils accusent souvent ce système de favoriser les Noirs à leur détriment, en leur réservant des places dans les meilleures universités, qu'ils auraient pu obtenir, eux, plus nombreux, sur la base de leur seul mérite et de leurs dossiers scolaires, mais qui, du coup, leur sont fermées.

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que la population d'origine asiatique s'accroît à grande allure aux Etats-Unis, tout particulièrement dans les Etats de l'Ouest, sur la côte pacifique, où résident la moitié des Asiatiques américains ; dans l'ensemble du pays, leur nombre s'est multiplié par deux depuis 1980.

Comme les Américains d'origine

hispanique, les Asiatiques sont pour l'essentiel des immigrants, dont ils ont la mentalité et la volonté, alors que les Noirs ont à assumer l'héritage de l'esclavage ; de plus en plus, les immigrants asiatiques arrivent en outre avec un niveau d'instruction largement supérieur à celui des autres et transmettent à leurs enfants une éthique de la réussite scolaire qui leur est propre.

DEUX PROBLÉMATIQUES

La problématique est donc différente pour les Noirs et pour les autres minorités ethniques, dont l'intégration paraît plus facile, comme en témoignent les chiffres sur les mariages mixtes révélés par le recensement de 1990 : dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans, deux cinquièmes des Hispaniques et la

moitié des Asiatiques sont mariés avec un conjoint d'une autre race, alors que cette proportion est inférieure à 10 % chez les Noirs.

S'ils peuvent se considérer, du moins pour une partie d'entre eux, comme victimes de l'affirmative action au niveau des admissions à l'université, de la même manière que des Blancs se plaignent aussi d'en être victimes, les Asiatiques ont en revanche considérablement bénéficié économiquement de l'« action positive » dans le cadre de l'embauche et de l'octroi de contrats publics. Selon des chiffres officiels obtenus récemment par la *Wall Street Journal*, les Américains d'origine asiatique ont plus que doublé en dix ans leur part de contrats accordés par l'agence fédérale des PME dans le cadre des contrats pu-

blics réservés aux petites et moyennes entreprises appartenant à des membres des minorités ethniques tandis que, dans le même temps, les chefs de PME noirs voyaient leur part baisser de plus d'un quart, passant de 50,5 % en 1986 à 36,7 % en 1996.

En 1986, 10,6 % de ces contrats avaient été attribués à des Asiatiques, contre 23,7 % en 1996. Dans certaines villes, comme New York, la progression des entrepreneurs asiatiques a été encore plus spectaculaire puisqu'ils ont décroché 64,1 % des contrats publics réservés aux minorités là où, il y a dix ans, ils n'en avaient que 3,5 %.

En fait, ils ont même un avantage sur les chefs de PME blancs : le chef de PME asiatique qui démarrait une entreprise entre 1978 et 1987 le fai-

sait avec un capital moyen de 53 600 dollars, alors que le chef de PME blanc ne s'appuyait que sur un capital de 32 000 dollars. Et 57,8 % des entrepreneurs asiatiques avaient un diplôme universitaire, ce qui n'était le cas que de 37,7 % de leurs collègues blancs. Enfin, l'un des secteurs où les Asiatiques américains réussissent particulièrement bien est un domaine très porteur dans l'économie des Etats-Unis : c'est celui des hautes-technologies ; là aussi, ils ont parfaitement bénéficié des contrats publics réservés à l'affirmative action. Mais nul ne s'étonnera, face à de telles performances, que la notion de « catégorie désavantagée » paraisse un tantinet dénatu- rée...

S. K.

Russie : le « déciblage » des têtes nucléaires plonge les responsables français dans l'embarras

M. Chirac, en visite à Moscou, pourrait annoncer un geste pour rendre la politesse à M. Eltsine

Jacques Chirac est arrivé, jeudi 25 septembre en début d'après-midi à Moscou, pour un voyage officiel de trois jours qui le conduira également

à Saint-Petersbourg. Il pourrait en profiter pour répondre à la décision de Boris Eltsine, annoncée à Paris en mai, de « décibler » les têtes nu-

cléaires russes. Outre les discours d'usage, le président de la République inaugurera le lycée français dans la capitale russe.

A L'OCCASION de la signature solennelle de l'Acte fondamental entre l'OTAN et la Russie, le 27 mai à Paris, Boris Eltsine avait abandonné le texte de son discours préparé à l'avance et annoncé qu'à partir de ce jour les missiles nucléaires russes ne seraient plus pointés sur les Occidentaux.

A la surprise générale, y compris de ses collaborateurs, perplexes sur le sens de cette déclaration. Elle faisait suite à des décisions similaires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. C'est ce qu'on appelle le « déciblage ». Militairement, la mesure n'a sans doute pas beaucoup de sens car la technique permet de « recibler » les missiles dans un temps très bref, mais sa portée symbolique est indéniable.

Mise à part la Chine, la France reste donc la seule puissance nucléaire à ne pas avoir annoncé une telle décision qui concerne les missiles embarqués sur les sous-marins, puisque les fusées sol-sol du plateau d'Albion ont été démantelées. L'affaire plonge les responsables français dans l'embarras pour des raisons à la fois de doctrine et d'opportunité.

Le « déciblage » est-il compatible avec la stratégie tous azimuts qui a été le fondement de la politique française depuis de Gaulle ? D'autre part est-il opportun de donner l'impression de se rallier à des décisions déjà annoncées par les autres puissances nucléaires ? Sur un sujet appartenant par nature au « domaine partagé », il est d'autant plus dif-

ficile de trancher en période de cohabitation.

Jacques Chirac profitera-t-il de son voyage à Moscou pour rendre la politesse à son ami Boris ? Le programme officiel lui fournit une occasion avec le grand discours qu'il doit prononcer, vendredi 26 septembre, la soirée du jeudi étant consacrée à un dîner privé, pour les deux couples présidentiels, dans un restaurant de la capitale. En fait, le président de la République devrait faire allusion de manière indirecte à la question du déciblage, en expliquant que la France ne considère plus depuis longtemps la Russie comme une ennemie sur laquelle serait braqué son arsenal. Moscou aurait souhaité plus.

Par exemple que le sujet fasse

l'objet d'une déclaration à l'issue de la première session du Conseil conjoint OTAN-Russie qui se réunit le 26 septembre à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Les Occidentaux n'auraient pas été mécontents non plus d'entraîner la France dans cette discussion. Mais Paris a veillé à ce que la sûreté nucléaire mise à l'ordre du jour ne concerne que la Russie. Il aurait été en effet paradoxal que, pendant trente ans, la France refuse catégoriquement de parler de stratégie nucléaire dans le cadre de l'OTAN et qu'elle accepte une discussion sur sa doctrine militaire dans ce même forum élargi à la Russie.

Daniel Vernet

Le gouvernement espagnol diffuse une vidéo-cassette dénonçant l'ETA

Les formations nationalistes basques protestent

MADRID

de notre correspondante

Ce sont des images en noir et blanc de tireurs masqués par des cagoules qui s'entraînent dans une campagne anonyme. Un titre s'affiche ensuite sur un fond aussi noir que le dossier : *El rostro de la ETA* (le visage de l'ETA). C'est ainsi que débute un film vidéo de quinze minutes réalisé par le ministère espagnol de l'intérieur, qui a provoqué un tollé dans les rangs des formations nationalistes basques, et qui devrait être remis aujourd'hui aux ambassades espagnoles dans dix-sept pays dont la France. Outre les partenaires de l'Union européenne, figurent également sur la liste des destinataires des pays d'Amérique latine qui pourraient abriter des membres ou des collaborateurs de l'ETA comme le Mexique, le Venezuela, le Chili, l'Argentine ou l'Uruguay, mais aussi les Etats-Unis et le Maroc.

Le gouvernement de José Maria Aznar entend sensibiliser les autorités et les opinions publiques de ces pays, « combler un déficit d'information » sur l'organisation séparatiste basque armée ou son « bras politique », la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna. La production a été programmée à dessein car dans une dizaine de jours, le 6 octobre, commencera au tribunal suprême à Madrid, le procès des vingt-trois dirigeants de la coalition indépendantiste et celle-ci mène aussi une campagne internationale de soutien contre un procès qu'elle qualifie de « politique ».

La vidéo du ministère de l'intérieur, qui sera envoyée par les chargés de presse des ambassades d'Espagne aux autorités et aux grands médias des dix-sept pays répertoriés, a été visualisée intégralement sur le petit écran espagnol par deux chaînes de télévision. Quelques millions de citoyens ont pu ainsi juger sur leur pièce un film d'un quart d'heure, aux images d'une rare violence, qui alimente aujourd'hui la discorde entre le gouvernement basque et le gouvernement de José Maria Aznar. Cadavres, corps mutilés, ferrailles et mares de sang se succèdent, avec les attentats les plus meurtriers de l'ETA et d'autres images fortes : le dernier otage de l'ETA libéré par la garde civile (532 jours de détention), famélique, et, à côté, la silhouette terrible d'un rescapé du camp de Buchenwald avec deux dates : 1945-1997.

Il y a aussi cette musique angoissante avec un chiffre qui s'étale sur toute l'écran, l'ETA : 761 morts dont 19 enfants depuis 1968. Et pourtant, l'Espagne est depuis vingt ans une démocratie, un pays modernisé, qui a procédé à de grandes réformes politiques dont la constitution de dix-sept autonomies, explique la voix off sur les images de cette nouvelle Espagne, celle du TGV, de l'adhésion à la Communauté européenne ou du sommet de l'OTAN, mais aussi celle d'un Pays basque qui jouit de la plus grande autonomie. Mais, « la bande terroriste de type mafieux », l'ETA, continue à semer la mort, explique le commentaire. A quelques jours du pro-

cess de la direction collégiale de Herri Batasuna (HB), accusée « d'apologie du terrorisme » et « de collaboration avec bande armée », le ministère de l'intérieur a souhaité montrer un meeting de HB où des hommes cagoulés brûlent les drapeaux de l'Espagne et de la France. Il s'agit de contrecarrer la campagne internationale de la coalition indépendantiste, ont expliqué les responsables de la sécurité.

Le 6 octobre, commencera au tribunal suprême à Madrid le procès des 23 dirigeants de la coalition indépendantiste Herri Batasuna

La direction de cette coalition est poursuivie pour avoir diffusé une cassette vidéo de l'organisation séparatiste basque lors des meetings électoraux de 1996 et avoir justifié certains assassinats de l'ETA. Elle a annoncé une campagne de mobilisation en Espagne et à l'étranger. Rappelant qu'elle est une formation légale qui représente 15 % de l'électorat au Pays basque, elle affirme avoir obtenu le soutien de sept cents personnalités dont la moitié à l'étranger. Les noms de Gerry Adams, du Sinn Féin, la branche politique de l'IRA ou des grands-mères de la Place de Mai de Buenos Aires sont cités. HB demande la présence à ce procès, qui fait trembler toute la classe politique espagnole, d'une vingtaine d'observateurs internationaux.

Aux nationalistes basques, qui critiquent la vidéo et demandent son retrait en accusant le gouvernement espagnol de donner une image terrible du Pays basque et de toute l'Espagne, qui pourrait faire fuir les touristes et les investisseurs, le ministre de l'intérieur répond : « Les images sont dures mais la réalité est encore plus dure ». Il a confirmé que la vidéo serait bien distribuée à l'étranger et notamment dans les pays où existent des « opinions simplistes et infondées » sur l'ETA. Les arguments du ministre n'ont pas convaincu le Parti nationaliste basque (PNV), qui gouverne au Pays basque et dont les relations avec le gouvernement espagnol se sont nettement détériorées ces dernières semaines. Le chef de file de cette formation, Javier Arzalluz, a affirmé lundi dernier que « le PNV et le Parti populaire de José Maria Aznar ne sont plus liés désormais par le pacte signé en 1996 ». Le refus opposé par Madrid à la revendication du gouvernement basque de gérer son Institut national pour l'emploi a fait déborder la coupe et la vidéo sur l'ETA serait, selon le porte-parole de ce parti, une « utilisation perverse de la violence ». - (Intérim.)

La déroute du français sur les terres russes

MOSCOU

correspondance

C'est une victime tout à fait inattendue de la chute du régime soviétique. On le croyait solidement implanté sur la terre de ces grands écrivains qui, comme Tolstoï, le maniait à la perfection. Mais son recul a été brutal. Alors qu'à l'époque soviétique 20 % des élèves apprenaient le français, aujourd'hui ils ne sont plus que 7 % à s'y initier dans les écoles. Car, avec la libéralisation du régime amorcée en 1991, le système des quotas, qui garantissait à la langue française sa troisième place dans l'enseignement, derrière l'anglais (50 % des élèves) et l'allemand (30 %), a été supprimé. Et il y a eu une véritable hémorragie, en dépit des efforts déployés jusque-là par Paris pour « diffuser la culture française ». Grâce aux bonnes relations entre Moscou et Paris, la France avait réussi à être le seul « pays capitaliste », selon la terminologie de l'époque, qui pouvait envoyer des professeurs aux quatre coins de l'Union soviétique. Dans les années 70, il y avait ainsi

plus de soixante-dix Français servant la cause de la francophonie, jusque dans les villes les plus reculées.

INVASION DE L'ANGLAIS

Mais cette politique volontariste n'eut pas les retombées attendues. Et l'anglais consolida sa suprématie dès que les Russes purent choisir librement. « Il y a des phénomènes de fond sur lesquels nous n'avons pas de prise », reconnaît un linguiste. Car le français ne régresse pas uniquement dans l'enseignement, mais aussi dans le secteur du livre. Les bibliothèques n'ont plus d'argent pour acheter des livres et les maisons d'édition ont arrêté de publier des ouvrages en français.

Devant cette situation, le ministère français des affaires étrangères tente de limiter les dégâts avec un programme d'aide à la publication d'ouvrages français et de diffusion de livres dans les bibliothèques. De plus, neuf « centres de langue française » ont été mis en place localement, des filières francophones

sont ouvertes dans des universités moscovites, et le lycée français va prochainement s'agrandir. La France a en effet obtenu que lui soit restitué le bâtiment abritant l'école française et dévolu au KGB après la révolution. Jacques Chirac, jeudi, apposer une plaque sur cette bâtisse du quartier de la Loubianka.

Toutes ces actions maintiennent une certaine présence, mais ne sauraient contrer l'invasion de l'anglais, facilitée par les membres du Peace Corps, ces coopérants américains disséminés dans tout le pays. Cela étant, la Russie n'est pas jugée prioritaire par le Quai d'Orsay pour la diffusion du français, contrairement aux pays membres de l'Union européenne. Parallèlement, l'enseignement du russe en France souffre d'un manque d'intérêt. Le nombre d'élèves baisse dans le public et des postes d'enseignants sont supprimés. L'enseignement du russe recule donc au moment de l'ouverture du marché russe.

Brigitte Breuillac

Les Serbes de Bosnie sont parvenus à un accord

LES SERBES de Bosnie se sont engagés, mercredi 24 septembre, à mettre un terme à la lutte sans merci qui oppose depuis près de trois mois les partisans du dirigeant ultra-nationaliste Radovan Karadzic à Biljana Plavsic, la présidente de l'entité serbe soutenue par la communauté internationale. Réunis à Belgrade à l'initiative de Slobodan Milosevic, président de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Montenegro), Biljana Plavsic et le chef de file des ultra-nationalistes de Pale, Momcilo Krajisnik, sont en effet parvenus à un accord qui devrait faire retomber la tension.

Les deux parties sont convenues d'organiser des élections législatives, le 15 novembre, et présidentielle, le 7 décembre. Le Parlement nouvellement élu devra ensuite nommer une commission chargée d'organiser l'élection du chef de l'Etat, ainsi que celle destinée à désigner le nouveau représentant serbe à la présidence collégiale de Bosnie, fonction détenue depuis un an par Momcilo Krajisnik.

De plus, les signataires se sont engagés à recréer « un espace médiatique commun ». Objet de luttes acharnées avant les élections municipales des 13 et 14 septembre, le journal de la radio-télévision de l'entité serbe, soumis jusqu'à présent à la propagande quasi exclusive des fidèles de Radovan Karadzic, sera ainsi diffusé alternativement par les studios de Banja Luka, siège de la présidence, et par ceux de Pale.

En arrachant un compromis à ceux qui, jusqu'à ce jour, paraissaient irrécyclables, Slobodan Milosevic s'affirme comme le seul arbitre capable de mettre de l'ordre dans le camp serbe. Ainsi, M^{me} Plavsic se résigne au principe de l'élection présidentielle, un an avant la fin légale de son mandat. En échange de cette concession, les « durs » de Pale n'exigent plus que les scrutins présidentiel et législatifs soient organisés simultanément. Surtout, ils acceptent de remettre en jeu leur représentation à

la présidence bosniaque tricéphale (musulman, serbe et croate). Apparemment satisfaite du résultat de cette rencontre, M^{me} Plavsic a déclaré à la presse que « les solutions trouvées », grâce au rôle « assez important », joué par M. Milosevic permettront de « stabiliser la République serbe jusqu'aux législatives ».

De nombreux pays occidentaux, Etats-Unis en tête, qui soutiennent M^{me} Plavsic depuis le début de la crise, souhaitaient l'organisation d'un seul scrutin législatif. Ils s'opposaient sur ce point à la Russie favorable à la convocation d'élections simultanées. Un responsable de l'OTAN avait toutefois indiqué, mercredi 24 septembre à Bruxelles, qu'une décision à ce sujet devait être prise, jeudi à New York, lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres du groupe de contact sur la Bosnie (Russie, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne), en marge de l'Assemblée générale de l'ONU.

MISES EN GARDE

En outre, les principales puissances engagées dans la pacification de la Bosnie ont menacé, mercredi, de suspendre l'aide internationale aux Serbes, aux musulmans et aux Croates qui ne respecteraient pas les accords de paix de Dayton. Une nouvelle mise en garde a, par ailleurs, été adressée à Radovan Karadzic. Le chef d'état-major interarmes américain, le général John Shalikashvili, a assuré, mercredi, que « tout sera fait en fin de compte » pour arrêter et juger l'ancien chef des Serbes de Bosnie inculpé de crimes de guerre et de génocide.

Ces mises en garde interviennent alors que plusieurs pays occidentaux estiment nécessaires de prolonger leur présence militaire en Bosnie au-delà du terme prévu pour le 30 juin 1998. Les Etats-Unis se préparent à se rallier à cette option. Le Congrès a ainsi fourni, mercredi, au président Bill Clinton la possibilité de maintenir les troupes américaines sur place. - (AFP, AP)

Protestants et catholiques irlandais s'engagent sur un compromis

UN COMPROMIS entre les catholiques et les protestants a ouvert la voie, mercredi 24 septembre à Belfast, au lancement des premières négociations de fond sur l'avenir de l'Irlande du Nord jamais tenues entre catholiques nationalistes et protestants unionistes. Après quinze mois de discussions stériles, le vote sur le texte lançant les discussions a constitué un délicat exercice de pragmatisme et de compromis pour toutes les parties, qui préféraient sans doute la difficulté de la suite des travaux, censés se dérouler jusqu'à mai 1998.

Ce vote signifie que commenceront lundi des discussions sur le futur de la province déchirée par vingt-huit années de troubles, les premières ayant réuni autour d'une table depuis 1921 les défenseurs du maintien de l'Ulster dans le Royaume-Uni et les partisans de l'unification de l'Irlande. Toute la journée de mercredi avait été consacrée à des ajustements sur la motion fondatrice qui a été adoptée sous les applaudissements des participants.

UN JOUR HISTORIQUE


« C'est un jour historique », a déclaré le leader du Sinn Féin, Gerry Adams. Le ministre britannique à l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, a jugé que la journée était « une étape cruciale non seulement pour les pourparlers, mais au regard de l'Histoire ». Le représentant de Dublin, le secrétaire d'Etat John O'Donoghue, a estimé qu'« un rayon de lumière brille sur l'ensemble de l'Ile d'Irlande, qui va illuminer le cœur de son peuple ». Le dirigeant du principal parti unioniste d'Ulster, David Trimble, a pourtant voulu voir dans le lancement des négociations « les premiers pas du Sinn Féin vers l'acceptation de la partition » de l'Irlande.

Le parti de M. Trimble, l'UUP, a accepté de mettre entre parenthèses son exigence d'un désarmement de l'IRA avant tout accord final à Stormont. Aucun des partis représentant les paramilitaires ca-

tholiques ou protestants n'aurait été prêt à accepter une telle demande. Aux termes de l'accord, une commission de supervision du désarmement des paramilitaires des deux camps, en parallèle aux négociations, a également été mise en place, avec à sa tête le général canadien John de Chastelain.

Les nationalistes, SDLP et Sinn Féin, minoritaires dans la province, ont de leur côté bataillé contre une mention du « consentement » de la majorité comme « principe guidant les négociations ». Les gouvernements britannique et irlandais auront attendu jusqu'à la dernière minute pour annoncer le rejet de la motion d'expulsion déposée par l'UUP contre le Sinn Féin. Il ne faisait aucun doute que Londres et Dublin allaient maintenir le Sinn Féin dans les pourparlers, où il a été admis à la suite du cessez-le-feu décrété en juillet par l'IRA. Seuls deux petits partis unionistes radicaux boycottent les pourparlers. - (AFP)

MICHEL WINOCK



Le feuilleton des intellectuels dans le siècle.
Philippe-Jean Catinchi/Le Monde

Autant de chapitres que d'aventures, autant d'épisodes que d'événements.
Jean-Luc Pouthier/L'Express

Un ouvrage panoramique, érudit et d'une solide tenue.
J. Meizoz/Le Journal de Genève

Un livre magistral.
Alain-Gérard Slama/Le Point

Seuil

Editions du Seuil

Les destructions de maisons palestiniennes s'accroissent dans les territoires occupés

Un institut israélien de défense des droits de l'homme dénonce la politique de M. Nétanyahou

Alors que le premier ministre israélien a annoncé, mercredi 24 septembre, la construction de nouveaux logements dans une colonie juive de

Cisjordanie, l'institut israélien de défense des droits de l'homme Betsalem a rendu public un rapport sur la politique de démolition de mai-

sons palestiniennes par Israël dans les territoires occupés. Il souligne que la relance de ces destructions alimente le terrorisme.

JÉRUSALEM

de notre correspondant
« Discrimination, asphyxie, dé-
possession, démolition. » Telles
sont, selon Betsalem, le principal
institut israélien de défense des
droits de l'homme, « les
constantes de la politique israé-
lienne » à l'encontre des Palesti-
niens des territoires occupés. Sans
compter les destructions interve-
nues dans la partie arabe occupée
de Jérusalem ni « les centaines de
dynamitages punitifs de maisons
abritant les familles de ceux qui ont
commis des actes terroristes contre
Israël, explique Eitan Felner, di-
recteur de l'institut, au moins mille
huit cents logements ont été dé-
truits par l'armée pour raisons "ad-
ministratives" depuis dix ans ». « Au
moins dix mille personnes » se
sont retrouvées sans abri, fournis-
sant aux extrémistes islamistes
« un vaste réservoir de kamikazes
potentiels ».

Le phénomène n'est « pas nou-
veau », remarquait, mercredi
24 septembre, M. Felner en pré-
sentsant à la presse son rapport in-
titulé « Démolir la paix ». Il s'était

passablement ralenti sous le gou-
vernement travailliste, mais, de-
puis le retour au pouvoir du Li-
koud et de ses alliés religieux, la
valse des bulldozers et de la dyna-
mite a repris de plus belle : 140 lo-
gements démolis en 1996 (contre

Nouvelles constructions dans les colonies juives

Le premier ministre israélien
Benjamin Nétanyahou a an-
noncé, mercredi 24 septembre,
la prochaine construction de
trois cents logements dans la
colonie d'Efrat près de Beth-
léem en Cisjordanie. « Nous
sommes en train de construire en
Judée et Samarie », a-t-il indiqué
à des étudiants religieux de
cette colonie. Le porte-parole
du département d'Etat améri-
cain, qui souhaite un gel de la
colonisation, a aussitôt jugé que
ce projet n'est pas « compa-
tible » avec la reprise des négo-
ciations israélo-palestiniennes.
- (AFP)

43 en 1995), 110 maisons déjà ra-
sées depuis le début de cette an-
née et « 750 autres à venir »
puisque tel est le nombre de fa-
milles qui ont, à ce jour, reçu un
avis de démolition.

Officiellement, ces destructions,
« légitimées par la Cour suprême
d'Israël qui se conduit trop souvent
comme une branche législative de
l'appareil répressif d'occupation »,
sont décidées parce que lesdits lo-
gements ont été édifiés sans per-
mis de construire. Betsalem ne
contredit pas ce fait, mais rappelle
qu'« il est pratiquement impossible
pour une famille palestinienne pro-
priétaire d'un terrain d'obtenir des
permis de construire ». En re-
vanche, « les milliers de logements
construits sans permis par les co-
lons dans les territoires occupés fi-
nissent toujours par être légalisés ».

UNE « ORDONNANCE DE 1942 »

La « machine bureaucratique »,
écrivent les auteurs du rapport,
« s'appuie notamment sur une or-
donnance militaire britannique da-
tant de 1942 ». Pratiquement, ce
texte « permet à l'armée de faire

exactement ce qu'elle veut ». Toutes
les terres domaniales de Cisjordanie,
qui appartenaient souvent et collec-
tivement aux vil-
lages agricoles et servaient de pâ-
turages aux fermiers palestiniens,
sont devenues « terres d'Etat » à
la disposition de la force oc-
cupante.

Plus grave, les propriétaires ter-
riens palestiniens qui n'avaient
pas pris soin, avant la conquête de
1967 par Israël, de faire enregis-
trer leurs terrains auprès de l'au-
torité jordanienne d'alors n'ont
plus, aujourd'hui, la possibilité de
régulariser leur situation. Israël a
certes hérité des registres officiels
laissés par la Jordanie, mais,
comme l'affirme Betsalem, ceux-
ci ont été immédiatement « ge-
lés » en l'état. Ainsi de nombreux
propriétaires de terres confis-
quées n'ont-ils jamais pu faire re-
connaître par les tribunaux israé-
liens des titres de propriété re-
montant parfois à la période ot-
tomane qui a précédé l'occupat-
ion britannique.

Patrice Claude

Hun Sen menace d'entraver l'action de l'ONU au Cambodge

PARIS. L'homme fort du Cambodge, Hun Sen, a implicitement menacé, mercredi 24 septembre, lors d'une visite à Paris, de ne pas prêter son concours aux Nations unies pour la tenue des élections législatives de 1998 si l'organisation internationale persistait à déclarer vacant le siège du Cambodge, à New York. « Si on nous refuse ce siège, qui est notre propriété, je ne vois pas comment les Nations unies pourraient jouer le rôle de coordination des observateurs étrangers au scrutin de 1998 », a déclaré Hun Sen, en ajoutant que « la mission des droits de l'homme de l'ONU à Phnom Penh, elle aussi, n'aurait plus de sens ».

Depuis le coup de force du début juillet, le Cambodge est isolé sur la scène internationale. Les ministres des affaires étrangères de l'Asean ont confirmé, jeudi, leur décision d'ajourner l'entrée du Cambodge en leur sein, tandis que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont décidé, mercredi, de suspendre leurs programmes à Phnom Penh.

Un Français et un Belge ont été arrêtés à Kinshasa

KINSHASA. Deux Européens, un Français et un Belge, ont été placés en garde à vue par la police de Kinshasa dans le cadre d'une enquête sur les massacres présumés de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre, a-t-on appris, mercredi 24 septembre, de sources diplomatiques et humanitaires. Les deux hommes seraient officiellement entendus en qualité de témoins. Le Français, Jean-Marie Bergesio, et le Belge, Antoine De Klerk, résidaient et travaillaient à Kisangani, dans l'est du Zaïre, théâtre présumé de plusieurs massacres. Le premier a été arrêté le 10 septembre, le second, le 16.

M. Bergesio est soupçonné d'avoir dissimulé des photographies et des enregistrements vidéo de massacres perpétrés dans la zone de Kisangani, selon une source proche de l'ambassade de France à Kinshasa, tandis que M. De Klerk est entendu à propos d'une pelleuse que les troupes de Laurent-Désiré Kabila lui auraient « empruntée » afin de l'utiliser près du site présumé d'un massacre. - (Reuters)

La France vend cinq chasseurs de mines à la Turquie

PARIS. La France va vendre à la Turquie cinq chasseurs de mines d'occasion, pour un montant de l'ordre d'une cinquantaine de millions de dollars (environ 300 millions de francs). Le contrat a été signé, mercredi 24 septembre, en Turquie, par le ministère turc de la défense et DCN International (DCNI), la branche commerciale de la direction des constructions navales (DCN) en France.

Les cinq navires de type Circé (500 tonnes pour 50 mètres de long) sont des unités retirées récemment du service par la marine française. Ils seront livrés en 1998 à la marine turque après avoir été rénovés par la DCN dans ses arsenaux de Brest. Ils seront équipés d'un système de chasse aux mines incluant le système de traitement des informations tactiques (Minetac) et des robots sous-marins immergés et pilotés à distance pour détecter et détruire les mines. C'est la première fois que la France vend des équipements navals à la Turquie.

Réconciliation des patriarches orthodoxes de Moscou et de Constantinople

ODESSA. Le patriarche œcuménique Bartholomée I^{er} de Constantinople et le patriarche Alexis II de Russie se sont rencontrés, mercredi 24 septembre, à Odessa en Ukraine. Cette rencontre était la première depuis la polémique ouverte, le 29 février 1997, par le rattachement de l'Eglise d'Estonie à Constantinople. Le patriarche Bartholomée est venu en Ukraine soutenir la position d'Alexis II dans le conflit qui oppose l'Eglise orthodoxe russe à l'Eglise orthodoxe ukrainienne du patriarcat de Kiev et à l'Eglise orthodoxe ukrainienne indépendante. Ces deux dernières sont considérées comme dissidentes par le patriarcat de Moscou. Les représentants du patriarcat de Kiev, désireux d'avoir la bénédiction de Bartholomée I^{er} de Constantinople, ont été empêchés par les autorités de l'accueillir dans le port d'Odessa. - (AFP)

EUROPE

■ **FINLANDE** : le comité directeur du Parti social-démocrate du premier ministre finlandais Paavo Lipponen a approuvé, mercredi 24 septembre, l'adhésion du pays à l'Union économique et monétaire (UEM). Le Parlement d'Helsinki devrait voter, a priori sans problèmes, cette adhésion au début de l'an prochain, en dépit de l'opposition d'une légère majorité de l'opinion publique. - (Corresp.)

ASIE

■ **VIETNAM** : les députés vietnamiens ont élu, mercredi 24 septembre, Trân Duc Luong à la présidence de la République pour un mandat de cinq ans. Agé de soixante ans, M. Luong, vice-premier ministre depuis dix ans, remplace à ce poste le général Lê Duc Anh, soixante-dix-sept ans, dont la santé avait décliné ces derniers mois. Homme de dossier, M. Luong est réputé favorable à la poursuite de la réforme économique. - (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE** : le procureur militaire a formellement interdit, à partir de mercredi 24 septembre, toute publication d'informations relatives à l'attentat du Caire qui a causé, jeudi 18 septembre, la mort de neuf touristes. Par ailleurs, des membres de l'organisation intégriste armée Gamaat Islamiya actuellement en prison ont appelé, mercredi, à un arrêt de la violence. Plusieurs appels en ce sens ont été lancés par des responsables emprisonnés des Gamaat depuis le 5 juillet. - (AFP)

■ **IRAK** : une centaine de chars et de véhicules militaires turcs ont pénétré, mardi 23 septembre, dans le nord de l'Irak, par le poste frontalier turco-irakien de Habur, afin de mener une opération contre les séparatistes turcs kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan basés dans cette région, a-t-on appris de sources locales. - (AFP, Reuters)

■ **ISRAËL** : un nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Israël a été nommé, mercredi 24 septembre, en remplacement de Martin Indyk. Edward Walker, entré dans la carrière diplomatique en 1967, a été en poste dans de nombreuses capitales du Proche-Orient. Sa nomination par Bill Clinton doit maintenant être confirmée par le Sénat. - (AFP)

AFRIQUE

■ **MAROC** : le ministre de l'intérieur a annoncé, mercredi 24 septembre, que les élections législatives, initialement prévues en septembre mais reportées à la demande de l'opposition, auraient finalement lieu le 14 novembre, selon l'agence de presse officielle MAP. - (Reuters)

Un problème avec votre téléphone ? Pas de problème, téléphonez !



Parce que vous serez bientôt un million d'utilisateurs de téléphones mobiles Ericsson en France, nous avons mis à votre service un N° de téléphone où du lundi au samedi, de 7h00 à 22h00, il y a toujours une solution pour que vous puissiez téléphoner.

SERVICE CLIENTS 0803 383 383

*1,49F/mn

ERICSSON



Depuis 1894
DU BEAU VETEMENT A
LA SIMPLE RETOUCHE

LEGRAND
Tailleur sur mesure
Hommes et Dames
Très grand choix
Prix agréables

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

En Algérie, une alliance se dessine entre la branche militaire du FIS et l'armée

L'arrêt des combats annoncé, mercredi 24 septembre, par l'AIS pourrait permettre de réduire les Groupes islamiques armés (GIA).
Le camp du président Zeroual sort affaibli de cet accord entre les généraux et les combattants islamiques

L'arrêt des combats, ordonné dimanche 21 septembre, par Madani Mezrag, le chef de l'Armée islamique du salut (AIS), la branche militaire de l'ex-Front islamique du salut (FIS), de cesser les combats à partir du 1^{er} octobre, va-t-il être suivi d'effet ? A vrai dire, une trêve de facto existe déjà dans certaines régions. Sur la corniche kabyle de Jijel, comme dans toute cette région Est, les affrontements ont cessé depuis plus de deux mois. Les combattants de l'AIS et les militaires s'observent, chacun campant sur ses positions. « On peut voir les soldats de l'AIS jouer paisiblement au football, raconte un habitant de la région. Ils ont planté un drapeau blanc. Les militaires n'inquiètent plus les gens qui leur donnent à manger, au contraire, ils les encouragent à le faire. Dans certaines zones, ce sont les militaires eux-mêmes qui leur apportent le ravitaillement. Mais en règle générale, ils évitent le contact. Chacun reste dans sa zone et évite d'aller chez l'autre. La population retrouve peu à peu sa

de scepticisme par la presse algérienne. « La portée attendue de cet appel sera sans doute de faire basculer les réseaux de soutien du GIA, anciennement militants ou sympathisants du FIS », écrit,

jeudi 25 septembre, *El Watan*, qui ajoute : « Ce communiqué rend caducs les appels d'internationalisation, repris à la faveur du massacre de Benthalha, et recentre la crise que vit le pays sur la

scène nationale ». De son côté, *Liberté* s'interroge : « Quelle contrepartie Madani Mezrag a-t-il obtenu pour ses troupes ? », tandis que *La Tribune*, après une appréciation positive de l'accord,

ajoute que le geste du chef de l'AIS peut « laisser une marge importante au pessimisme [car il suggère] un rapprochement bien équivoque entre le pouvoir et les islamistes ».

L'ORDRE donné dimanche 21 septembre et rendu public mercredi par Madani Mezrag, l'« émir national » de l'Armée islamique du salut (AIS), la branche militaire de l'ex-Front islamique du salut (FIS), de cesser les combats à partir du 1^{er} octobre, va-t-il être suivi d'effet ? A vrai dire, une trêve de facto existe déjà dans certaines régions. Sur la corniche kabyle de Jijel, comme dans toute cette région Est, les affrontements ont cessé depuis plus de deux mois. Les combattants de l'AIS et les militaires s'observent, chacun campant sur ses positions. « On peut voir les soldats de l'AIS jouer paisiblement au football, raconte un habitant de la région. Ils ont planté un drapeau blanc. Les militaires n'inquiètent plus les gens qui leur donnent à manger, au contraire, ils les encouragent à le faire. Dans certaines zones, ce sont les militaires eux-mêmes qui leur apportent le ravitaillement. Mais en règle générale, ils évitent le contact. Chacun reste dans sa zone et évite d'aller chez l'autre. La population retrouve peu à peu sa

sérénité. » C'est dans cette région de Jijel que sont nés les premiers maquis islamistes au lendemain de l'interruption des élections législatives en janvier 1992. Pour en venir à bout, l'armée n'aurait pas hésité, selon certaines sources, à avoir recours au napalm. C'est également dans cette même zone de Jijel qu'ont commencé les affrontements entre l'AIS et les Groupes islamiques armés (GIA). Une partie sanglante qui s'est terminée en faveur de l'AIS dont les troupes bénéficiaient de l'appui de la population locale.

Paris accusé de mener un « double jeu »

Le secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM) – les anciens combattants –, Mohamed Chérif Abbas, un proche du président Zeroual, a estimé que la France joue « un double jeu » avec l'Algérie. Dans un entretien à un quotidien égyptien, dont *Le Moudjahid*, le quotidien gouvernemental algérien, se fait l'écho, jeudi 25 septembre, M. Chérif Abbas assure que « les groupes terroristes collectent des fonds, se déplacent en toute liberté et tiennent même des conférences de presse » en France. L'ONM est l'un des principaux groupes de pression algériens.

Si la trêve est respectée sans difficulté à Jijel, dans d'autres régions, en proie elles aussi à des troubles, elle aurait davantage de mal à s'imposer. Dans la région d'Annaba, non loin de la frontière algéro-tunisienne, l'« émir » local – qui n'est autre que le frère de Rabah Kebir, le président de l'instance exécutive du FIS à l'étranger – aurait émis des réserves. Dans l'Oranais, autre bastion de l'AIS, l'arrêt unilatéral des combats ordonné par Madani Mezrag se heurterait également à l'opposition de certains chefs locaux.

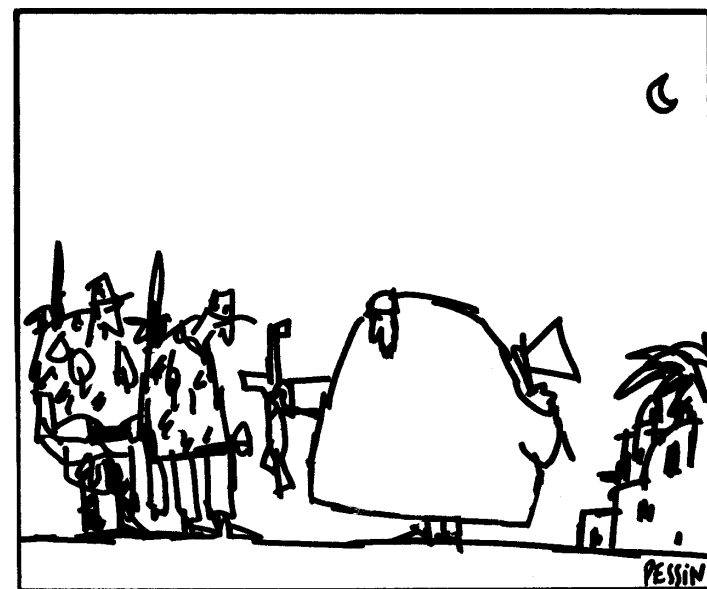
Dans l'Algérois, la situation est différente. L'AIS y est, semble-t-il, moins bien implantée que le GIA et, de ce fait, l'arrêt des combats s'annonce moins spectaculaire. Mais il n'est pas exclu que le régime s'appuie sur les troupes de l'AIS pour tenter de venir à bout des combattants du GIA.

« EN CAS DE DÉMISSION »

Quoi qu'il en soit, les militaires ont d'ores et déjà des motifs de satisfaction. Adversaires résolus des islamistes, ils les ont considérablement affaiblis en obtenant de leur chef militaire un arrêt unilatéral des combats. Entre les dirigeants politiques du FIS et son bras armé de l'AIS, le fossé s'est par ailleurs creusé.

Mais le clan des militaires – symbolisé par le chef de la sécurité militaire, le général Tewfik Médiène, et le chef d'état-major, Mohamed Lamari – a également marqué un point sur le président Zeroual, un homme placé par eux à la tête du pays. Accusés, lui et son entourage, de vouloir trop s'émanciper, le chef de l'Etat doit prendre acte d'un accord avec l'AIS auquel il n'a pas été associé.

La volonté de la hiérarchie militaire d'affaiblir le président Zeroual est manifeste. Elle pourrait expliquer l'inaction des forces de sécurité lors des derniers massacres commis dans la Mitidja, au sud d'Alger. Car si l'armée ou la gendarmerie n'ont pas coutume d'intervenir en pareil cas, les services disposent dans une caserne implantée à Châteauneuf, sur les hauteurs d'Alger, de plusieurs centaines d'hommes entraînés et équipés pour ce type de missions. Qu'ils n'aient rien tenté ne serait-



ce que pour retrouver certains des assaillants – GIA, miliciens... – alimente les rumeurs les plus folles sur l'identité des tueurs. L'image du pouvoir officiel n'en sort pas grande.

Lorsque le gouverneur du Grand-Alger est venu rendre visite aux rescapés de Benthalha (252 morts selon le journal *El Watan* de jeudi), il s'est fait huer. « Vous nous avez abandonnés », a crié la foule.

Quant à Mahfoud Nahnah, le chef des islamistes « modérés » (dont le parti, le MSP, est représenté au gouvernement), il s'est fait insulter. « Je vais voir Zeroual de ce pas », a-t-il lancé avant de quitter les lieux.

Les militaires vont-ils dans la foulée chercher à se débarrasser en douceur du président Zeroual ? Le 23 octobre, des élections communales et régionales auront lieu en

Algérie, clôturant un processus de replâtrage démocratique entamé par l'élection du président de la République au suffrage universel. Les futurs élus locaux désigneront à leur tour certains des membres du conseil de la nation, une sorte de Sénat mais doté de plus de pouvoirs que l'Assemblée nationale.

Or, le président de ce conseil sera le deuxième personnage de l'Etat. « En cas de démission » du président de la République, prévoit la Constitution, c'est à lui que revient la charge du pays. Les militaires imposeront-ils un homme à eux ? Ou le président Zeroual parviendra-t-il à placer un de ses fidèles ? Ce choix éclairera, pour une grande part, les luttes à la tête du régime algérien.

Jean-Pierre Tuquoy

Français et Américains amorcent un dialogue sur la crise algérienne

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Silencieux en public sur l'Algérie, le ministre français des affaires étrangères a néanmoins consacré une bonne partie de son séjour à New York à cette question. En rendant compte de l'entretien, mercredi 24 septembre, entre Hubert Védrine et son homologue américain Madeleine Albright, le porte-parole du département d'Etat a annoncé que les deux ministres sont convenus de consacrer davantage d'efforts à la crise algérienne : « Ils sont d'accord sur le fait que l'Algérie est un sujet sur lequel la France et les Etats-Unis pourraient amorcer un dialogue de fond », a indiqué James Rubin. Selon lui, « sans entrer dans le détail » des options pour une éventuelle action commune, « ils ont discuté pour savoir s'ils pouvaient faire quelque chose de précis ».

Que des démarches définies soient décidées ou non, il est désormais évident que la pression monte pour une internationalisation du conflit algérien, et ce pour la première fois depuis cinq ans. Selon un diplomate de haut rang du département d'Etat, les Etats-Unis ne devraient pas jouer un « rôle direct » en Algérie. « La question algérienne est une affaire intérieure », dit-il, en ajoutant aussitôt : « Cela ne veut pas dire que la communauté internationale n'a pas de responsabilités. » Quant au rôle éventuel de l'ONU dans ce pays, il explique : « En règle générale, l'internationalisation des conflits profite plutôt aux insurgés. Nous comprenons que le gouvernement d'Alger refuse d'être traité de la même façon que l'opposition. »

Sur la possibilité d'enquêtes indépendantes sur les massacres, le di-

plomate américain répond : « Je ne peux pas écartier cette idée. » Enfin, interrogé sur le fait que l'ambassadeur sortant des Etats-Unis en Algérie, Robert Neumann, a récemment soutenu l'action du gouvernement algérien en se prononçant pour « les mesures militaires compatibles avec un Etat de droit pour protéger les civils », il prie de « faire plus attention aux nuances » des propos diplomatiques : « Ces déclarations peuvent être lues d'une autre manière », dit-il.

LA PRESSION S'ACCENTUE

Etonnant pour les médias qui considèrent l'Algérie comme un sujet brûlant de cette Assemblée générale, le silence du ministre français des affaires étrangères est « absolument compréhensible » pour ses homologues et les diplomates : « Que voulez-vous exactement que le ministre français dise sur l'Algérie ? », indique un ministre arabe des affaires étrangères qui admet cependant que la pression s'accroît sur les Occidentaux, « surtout les Européens ». « La peur de la reprise des attentats en France n'est pas négligeable », estime un diplomate qui « comprend tout à fait » la position délicate du gouvernement français. Quant à la presse, l'unique question qui est évoquée lors des rencontres quotidiennes avec M. Védrine, c'est l'Algérie.

Par ailleurs, à l'image de cette nouvelle Assemblée générale de l'ONU, l'intervention officielle du ministre français à la tribune était, mercredi 24 septembre, sans passion et sans grande initiative. Dans le nouvel esprit de « dépassionnalisation » des relations franco-améri-

caines, le chef de la diplomatie française s'est défendu, contrairement à la plupart de ses homologues, de critiquer ouvertement Washington pour sa dette envers l'ONU. « Ce qui est dû à l'ONU doit être payé en totalité, à temps, et sans condition », a-t-il dit. Quant à la réforme du Conseil de sécurité, la France a, pour la première fois, précisé clairement sa position. Expliquant que la composition actuelle du Conseil de sécurité « ne reflète plus qu'impartialement la géographie politique du monde actuel », M. Védrine s'est prononcé pour l'entrée de l'Allemagne et du Japon en tant que membres permanents, mais aussi, a-t-il ajouté, trois pays du Sud. Paris, contrairement à Washington, est également en faveur de sièges non permanents supplémentaires au sein d'un Conseil élargi.

L'essentiel du discours de M. Védrine a été axé sur l'avenir de l'organisation. Il l'a encouragée à donner un rôle plus grand aux acteurs régionaux pour le règlement des conflits. A propos de la Bosnie, il a déclaré que la construction « d'un Etat doté d'institutions démocratiques et viables reste encore très incertaine dans ce pays ». Devant les médias, il a prôné la fermeté à l'encontre des principaux responsables de crimes de guerre en Bosnie : « Il faut faire ce qu'il faut pour que les criminels aient à rendre compte de leurs actes devant le tribunal de La Haye. » Par contre, sur la création d'un tribunal pénal international et permanent, les propos de M. Védrine ont été jugés « très tièdes » par les organisations des droits de l'homme.

Afsané Bassir Pour

Plus de 6 000 personnes ont été tuées en huit mois au Rwanda, selon Amnesty International

AU MOINS six mille personnes, en majorité des civils désarmés, ont été tuées au Rwanda entre janvier et août 1997, selon un rapport publié, jeudi 25 septembre, par Amnesty International, qui déplore le « silence » de la communauté internationale. « Beaucoup de morts n'étant pas signalés, le bilan réel pourrait être considérablement plus élevé », ajoute l'organisation de défense des droits de l'homme basée à Londres. « Nombre de gouvernements continuent de croire que les réfugiés peuvent retourner au Rwanda en sécurité, ce n'est pas vrai », ajoute Amnesty qui, dans un précédent document publié le 7 août, affirmait qu'au moins 2 300 civils avaient été tués en mai, juin et juillet.

Dans ce nouveau rapport, l'organisation dénonce des « massacres

de civils et autres meurtres commis par des soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR), des tueries délibérées menées par des groupes d'opposition armée, des arrestations arbitraires et des mauvais traitements infligés aux prisonniers dans des centres de détention surpeuplés ». Amnesty International relève que « plusieurs gouvernements, tels ceux des Etats-Unis et d'Afrique du Sud, ont fourni au Rwanda équipements ou entraînements militaires en 1996 et 1997 sans considération pour les agissements des forces de sécurité rwandaises en matière de (...) droits de l'homme ».

D'autres informations, poursuit l'organisation, font état de la fourniture illégale d'armes et de munition aux groupes d'opposition armée via la République démocratique du Congo (ex-Zaïre).

« La communauté internationale a encore permis à la mort de devenir une banalité au Rwanda », déplore Amnesty, en appelant les « Etats-Unis et les autres gouvernements influents à dénoncer publiquement les tueries continues et exiger qu'il soit mis fin aux violences contre les civils désarmés ».

Des régions entières, « en particulier le Nord-Ouest, sont pratiquement inaccessibles, en raison de l'insécurité », rendant très rares les informations indépendantes en provenance de ces zones, poursuit le rapport. « Des réfugiés rapatriés de force au Rwanda depuis des pays voisins sont parmi les victimes », ajoute Amnesty, et aucun gouvernement ne devrait renvoyer de force des réfugiés au Rwanda, et quiconque le fait doit être conscient des conséquences. » – (AFP)

-Vous n'auriez pas plus grand ?



LANCEL
PARIS

BUDGET Le projet de loi de finances pour 1998, rendu public mercredi 24 septembre, a déclenché aussitôt une polémique, l'opposition accusant le gouvernement d'aug-

menter la pression fiscale beaucoup plus qu'il ne l'admet. Selon les évaluations des porte-parole de la droite, en effet, le total des hausses d'impôts prévisibles tournerait au-

tour de 50 milliards de francs alors que le gouvernement n'en avoue que 13,8 milliards. ● JACQUES CHIRAC a adressé au gouvernement, en conseil des ministres une « mise en garde »

au sujet des dépenses d'équipement militaire. ● A GAUCHE, les choix du gouvernement ont été accueillis favorablement, avec quelques regrets chez les Verts et chez certains socia-

listes à propos de la prudence fiscale observée par Lionel Jospin et Dominique Strauss-Kahn (*Lire l'analyse du projet de budget page 14 et sa présentation détaillée pages 15 à 18*).

Bataille de chiffres sur les hausses d'impôts prévues en 1998

La publication du projet de loi de finances pour 1998 a déclenché, comme prévu, une controverse sur le montant de la « facture » fiscale de Lionel Jospin, dont l'évaluation varie du simple au quadruple selon que l'on écoute le gouvernement ou certains porte-parole de la droite

C'EST L'HISTOIRE de l'arroseur arrosé. Le gouvernement d'Alain Juppé a tellement pâti dans l'opinion d'avoir relevé les impôts de quelque 120 milliards de francs en 1995 et 1996 que l'opposition a visiblement médité la leçon. Sitôt le projet de loi de finances rendu public, mercredi 24 septembre, les experts budgétaires de la droite ont reproché au gouvernement de mentir en ne parlant que de 14 milliards de hausses d'impôt en 1998.

Nicolas Sarkozy a ainsi évalué à 37 milliards de francs les hausses d'impôt, voire à « près de 50 milliards de francs » si l'on prend en compte la remise en cause de la baisse de l'impôt sur le revenu promise par Alain Juppé. François d'Aubert a même avancé l'estimation de 72 milliards de francs.

Un premier constat ne prête pas à contestation. Les recettes fiscales vont augmenter en 1998 de 43 milliards de francs, soit 29 milliards de francs provenant de l'augmentation mécanique des rentrées fiscales, du fait notamment d'une meilleure conjoncture économique, et 13,8 milliards provenant de mesures nouvelles. Si l'on prend en compte les baisses d'impôts prévues (crédit d'impôt scolaire, etc.), le solde net fait apparaître 12 milliards de hausses, dont 8,8 milliards à la charge des entreprises (2,2 milliards au titre de la TIPP, 4 milliards pour l'aménagement du système des provisions des entreprises, 1 milliard pour les provisions pour fluctuation des

cours, 1,5 milliard pour les quirats, etc.) et le solde à la charge des ménages (0,7 milliard pour la réduction d'aide aux emplois à domicile, 3,2 milliards pour le plafonnement de la demi-part des personnes seules, 0,1 milliard pour les investissements dans les DOM-TOM, 2,2 milliards pour la TIPP).

L'opposition, toutefois, n'en reste pas là. A cette première somme, elle ajoute l'effet, en 1998, des hausses d'impôt sur les sociétés annoncées le 21 juillet. Comment le calculer ? M. d'Aubert se borne à relever que le projet du gouvernement donne lui-même un ordre de grandeur : les recettes (nettes) de l'impôt sur les sociétés devraient passer de 144,7 milliards de francs en loi de finances initiale pour 1997 à 173,1 milliards en 1998, soit une majoration de 43,5 milliards de francs.

Ce calcul, toutefois, est contestable, car il ne fait pas la distinction entre l'effet de la conjoncture et celui des mesures gouvernementales. En revanche, il est exact que le gouvernement avait lui-même annoncé que l'effet, en 1998, des majorations d'impôt sur les sociétés serait de 17 milliards de francs. Le ministère des finances observe, dans ce cas, qu'il s'agit de la « facture Juppé » puisque ces hausses ont été décidées pour endiguer la dérive des déficits révélée par l'audit. Il reste que l'on peut ajouter ces 17 milliards aux 12 milliards de hausses d'impôts admis officiellement par le gouverne-



ment. Soit un premier sous-total de 29 milliards de francs.

A cela, il faut encore ajouter une autre hausse que le gouvernement n'évoque pas : celle qui résulte du basculement des cotisations maladie sur la CSG. Comment la prendre en compte ? On ne peut évidemment pas relever que cette mesure entraînera une taxation complémentaire de l'épargne de 17 milliards de francs et ajouter cette somme à l'addition totale, car, en contrepartie, les salariés bénéficieront au passage d'un gain en pouvoir d'achat de 12 milliards de

francs. En revanche, on peut raisonnablement estimer à 5 milliards de francs (soit la différence entre ce que les épargnants perdront et ce que les salariés gagneront) le total des prélèvements complémentaires qu'entraînera l'opération. On en arrive donc à un deuxième sous-total, qui ne prête guère à discussion, de quelque 34 milliards de francs.

C'est ensuite que tout se complique. Faut-il, de surcroît, prendre en compte la baisse de l'impôt sur le revenu programmée par le gouvernement de M. Juppé ?

Il est de bonne guerre que la droite le suggère, mais on peut comprendre que le gouvernement le conteste. Pourquoi faudrait-il comptabiliser cette promesse qui n'engageait pas le gouvernement actuel et qui, de surcroît, n'était pas financée ? Pour mémoire, son coût avait initialement été estimé à 12,5 milliards de francs mais serait, en fait, légèrement supérieur à 17 milliards de francs (hors indexation du barème).

DIALOGUE DE SOURDS

M. d'Aubert prend aussi en compte la modification annoncée de la ristourne dégressive sur les cotisations patronales. Son plafond est ramené de 1,33 fois le SMIC à 1,30 fois le SMIC et son estimation sera fonction non plus du nombre des salariés mais du volume d'heures travaillées. Officiellement, le gouvernement annonce qu'il cherche ainsi à limiter les dérives du travail à temps partiel. Il reste qu'au passage l'Etat va réaliser une économie de 6,5 milliards de francs (certains experts parlent même de 8 milliards) sur le dos des entreprises. Faut-il donc comptabiliser cette mesure ? Le gouvernement récuse ce calcul, en faisant valoir que ces sommes seront redistribuées aux entreprises, puisque la récente revalorisation du SMIC a mécaniquement renchéri le coût du dispositif de ristourne et qu'une enveloppe nouvelle de 3 milliards est prévue pour les entreprises qui réduisent le

temps de travail. Sur ces deux derniers points, le débat risque donc de tourner au dialogue de sourds entre la majorité et l'opposition.

La controverse va prendre d'autant plus d'ampleur que les experts de droite relèvent une envolée beaucoup plus forte que prévu des prélèvements obligatoires. Evalué initialement à 45,6 % du PIB pour 1997, le taux de ces prélèvements est révisé à 46 % dans le projet de loi de finances, ce qui constitue un record historique. L'opposition estime donc que le gouvernement a ensuite beau jeu de claironner que ce taux baissera à 45,9 % en 1998.

Pourtant, là encore, le gouvernement fait un autre calcul. Il observe que la richesse nationale va s'accroître de 344 milliards de francs en 1998. Or, sur ce montant, seulement 43 milliards vont revenir à l'Etat sous forme de recettes fiscales nettes, ce qui constitue la part la plus faible de ces dernières années (44 milliards en 1997, 58 milliards en 1996, 47 milliards en 1995).

Comme ce fut le cas en 1996, la polémique sur les hausses d'impôt en 1998 aura-t-elle donc un impact fort sur l'opinion ? La réponse sera vraisemblablement fonction d'un dernier constat : dans le premier cas, les prélèvements nouveaux ont surtout pesé sur les ménages, alors que dans le second, ce sont surtout les entreprises qui sont concernées.

Laurent Mauduit

Jacques Chirac « met en garde » Lionel Jospin sur la défense

APRÈS avoir tracé, à deux reprises, le cadre de ses « droits » et « devoirs » de président de la République cohabitant, le 7 juin à Lille et le 14 juillet à l'Élysée, Jacques Chirac a saisi l'occasion de deux conseils des ministres, le 20 août et le 24 septembre, pour affiner sa critique de l'action gouvernementale.

Alors que son « dernier mot » – notion que lui conteste Lionel Jospin – était attendu, fin août, sur la réduction des crédits d'investissement des armées envisagée par le gouvernement, M. Chirac avait préféré porter le fer contre le projet de Martine Aubry pour l'emploi des jeunes. Cette critique feutrée a trouvé son prolongement devant l'opinion publique, le 22 septembre, à Troyes, quand le chef de l'Etat a laissé entendre que le plan du ministre de l'emploi est « fallacieux » (*Le Monde* du 24 septembre).

Mercredi 24 septembre, M. Chirac a pris la parole après M. Jospin pour adresser au gouvernement « une recommandation et une mise en garde », dont la teneur a été rendue publique par Catherine Colonna, porte-parole de l'Élysée. La présentation du projet de loi de finances pour 1998 achevée, le président de la République a déclaré : « Je comprends que le gouvernement a fait sien l'objectif des 3 % pour être au rendez-vous de la monnaie unique en 1998. Je ne peux que m'en féliciter. » Le gouvernement, a-t-il ajouté, a pris « ses responsabilités » et fait « ses choix » ; il est aisé de comprendre que ce ne sont pas ceux du président.

Pour preuve, sa recommandation sur la famille, « repère le plus solide » dans la société, « richesse de notre communauté nationale », « élément essentiel de la cohésion sociale ». Face à « certaines mesures » restrictives sur les allocations familiales et les aides à domicile, M. Chirac exprime son inquiétude. « Je souhaite, dit-il, que le gouvernement apprécie bien les conséquences que pourraient avoir de nouvelles décisions susceptibles d'aggraver la situation des familles. »

Le chef de l'Etat est passé ensuite à la défense, en sa qualité de chef des armées qui s'était porté « personnellement garant » du respect de la loi de programmation militaire. Artisan de la réforme de la défense, en février 1996, il ne laissera pas mettre en cause l'un de ses « trois piliers indissociables » – sa professionnalisation, la modernisation de son équipement et la restructuration de son industrie –, car « la communauté militaire (...) le ressentirait très durement ». En vertu de quoi, il demande au gouvernement de faire en sorte que les réductions de crédits « revêtent un caractère exceptionnel et ne portent donc que sur l'année 1998 ».

« S'il en était autrement, c'est l'efficacité même des armées et la cohérence de notre politique de défense qui seraient gravement compromises, ce qui porterait atteinte à la place, à l'influence et aux intérêts de la France en Europe et dans le monde », a conclu le chef de l'Etat.

Olivier Biffaud

UN BUDGET, ça doit bien sûr être équilibré, rigoureux, sincère, efficace, et favoriser la croissance. Un budget de gauche, ça doit naturellement être juste, discrète-

RÉCIT

Le gouvernement veut présenter son budget « de manière déstressante »

ment « eurocompatible », favoriser les salariés et les moins privilégiés. Un budget jospiniste, ça doit en plus être expliqué de manière « déstressante », sans « hystériser la présentation ». Le soir, pas trop de détails pour ne pas « surmédiatiser ». Le reste du temps, laisser toute sa place à l'opposition, puisque, contrairement à ce que colporte la rumeur, « le gouvernement n'a pas un ego démesuré ». Les consignes avaient été largement diffusées au sein du gouvernement. Qu'on se le dise : l'heure est à la « pratique anti-pilhanienne » de la communication.

C'est aussi ça, le changement : 1997 doit être l'anti-1996. Et Jospin l'anti-Juppé. Bien sûr, le céré-

« Il n'y a pas que l'argent dans la vie ! »

monial budgétaire a ses étapes obligées. Il commence par le conseil des ministres. Dominique Strauss-Kahn prend la parole le premier. Le ministre de l'économie donne la « touche » supplémentaire à la méthode globale : « DSK », c'est la pédagogie en plus. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, lui succède comme son ombre. Lionel Jospin fait la synthèse, élargit, et a le dernier mot. Le dernier ? Pas tout à fait. Un jour comme celui-là, Jacques Chirac ne veut pas rester muet : « Aujourd'hui, dit-il, je souhaite faire une recommandation et une mise en garde. » En toute sérénité.

A midi, déjeuner léger à Bercy. Autour de plateaux-repas – il ne faut pas choquer les fameuses classes moyennes –, DSK et Christian Sautter expliquent leur projet à quelques journalistes spécialisés. Puis, en dépit de ce qu'un collaborateur appelle un « jet lag entre les oreilles » – le décalage horaire à son retour de Hong-kong, mardi –, les deux ministres s'en vont présenter leur texte à la commission des finances de l'Assemblée nationale. A nouveau, « DSK » déploie sa courtoise pédagogie, s'adresse à l'opposition davantage que ne le requiert le simple intérêt politique, au point que Philippe Auberger, porte-parole du groupe RPR, félicite les deux ministres socialistes pour « leur ton plus mesuré qu'avant l'été ».

« ON PEUT DÉBATTRE »

Jacques Barrot, ancien ministre centriste des affaires sociales, confirme, dans les couloirs du Palais-Bourbon : « C'est beaucoup plus calme qu'au mois de juillet. On peut débattre, maintenant. » Et lorsque Pierre Méhaignerie conteste un point technique du dossier transmis aux députés, DSK accepte sans barguigner d'envisager une « erreur de ses services ». Du coup, personne ne se formalise de ce que l'emploi du temps des ministres ne leur permette pas de répondre, cette année, à davantage de questions.

Pas touché par le nouveau climat, Nicolas Sarkozy ignore la réunion de la commission, mais pas les journalistes. Pendant que

ses collègues plangent, l'épaulée délicatement éblouissante d'un rayon de soleil dans les jardins de l'hôtel de Lassay, il s'adresse, devant les caméras, aux « téléspectatrices », devant les micros, aux « auditrices », et, une fois ceux-ci éteints, aux journalistes féminines, pour leur expliquer qu'elles sont les « cœurs de cible » de ce nouveau budget, qu'elles vont être spoliées et renvoyées par leurs maris dans leurs foyers par la faute de la politique familiale du gouvernement. Les « cœurs de cible » en ont des frissons dans le dos.

Cool. Les alliés pluriels sont au diapason et applaudissent sans se faire prier. Mercredi, la majorité « plurielle », saisie par un état de grâce automnale, a perdu sa nervosité. En commission, le communiste Jean Tardito, de son accent chantant, rassure gentiment Augustin Bonrepas, porte-parole du groupe socialiste, qui regrette certaines « timidités » du budget : « Nous aiderons le gouvernement à les vaincre. » Alain Bocquet, président du groupe communiste, ne se montre pas. Le groupe des Radicaux, Citoyens et Verts (RCV) baisse d'un ton. Henri Emmanuelli, président (PS) de la commission des finances, d'ordinaire plus sévère, concède : « Le gouvernement fait un premier effort et je comprends qu'il n'ait pas voulu brusquer les choses. »

Même Julien Dray (PS, Essonne) se refuse à briser cette harmonie : « Je n'ai pas eu le temps de lire [le budget]. Je n'en pense rien. » Tout juste quelques défenseurs d'intérêts particuliers s'inquiètent-ils, qui de la retraite des agriculteurs (Michel Suchod, RCV, Dordogne), qui de la construction navale civile après la suppression des quirats (Jean-Marc Ayrault, PS, Loire-Atlantique).

L'opposition, malgré tout, se souvient qu'elle doit s'opposer. Après le solo de Nicolas Sarkozy, elle déclenche « l'opération réactions », mais en service minimum. Le RPR Philippe Auberger doute que le gouvernement parvienne à respecter les critères de convergence. Le libéral François d'Aubert affirme que les nouveaux prélèvements dépassent les 70 milliards de francs. Le centriste

Pierre Méhaignerie assure que « trop d'astuces tuent l'astuce », mais son ami Jacques Barrot, qui a flairé l'air du temps, préfère « creuser les choses » plutôt que de « se lancer à la figure les petites astuces ». Cool...

LEÇON DE GRAMMAIRE

Ils répètent l'exercice au Sénat. Comme le temps presse, on promet aux sénateurs de renouveler l'exercice. Retour à Bercy. Toujours inséparables, les deux ministres dispensent leur enseignement aux élèves journalistes – parmi lesquels l'épouse de DSK, Anne Sinclair –, aux banquiers, chefs d'entreprise et ambassadeurs qui se pressent dans l'« amphithéâtre Mendès-France ». D'abord, l'inévitable leçon de grammaire jospinienne : le respect des engagements, la vérité, la durée, la délibération collective, etc. Peu de sourires. On ne se moque pas de l'ancienne majorité, et à peine de Martine Aubry.

Puis, graphiques animés sur écran géant à l'appui – une révolution à Bercy... –, les détails techniques : trois orientations ; quatre points ; cinq mesures. Non, il ne s'agit pas d'un budget « facile ». Non, la croissance ne rapportera pas grand-chose. DSK ajoute un peu de PIB, DSK multiplie le supplément de PIB par le poids des impôts d'Etat dans le PIB, DSK soustrait... Total : « Le supplément de croissance ne nous rapportera qu'un milliard de recettes supplémentaires. » Pour plus d'explications, consulter sur le Web le site de Bercy, que DSK l'internaute présente lui-même : www.finances.gouv.fr.

Des questions ? Beaucoup, et très techniques. Les deux ministres répondent sans l'aide de notes ni de leurs collaborateurs. Pourquoi remettre en cause l'avantage fiscal lié aux emplois à domicile si cette réduction est d'un rapport aussi faible pour l'Etat, s'enquiert une journaliste qui, peut-être, a croisé Nicolas Sarkozy ? « Il n'y a pas que l'argent dans la vie, madame ! répond le ministre, il y a la justice aussi... » Allons, les « cœurs de cible », détendez-vous !

Récit du service France

SYNDICAT MIXTE POUR LE RÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE MARITIME DU MONT-SAINT-MICHEL
Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde - S.P. 523 - 14035 Caen Cedex

Réunions publiques d'information
ouvertes à tous

Thèmes et lieux des réunions :

- les activités économiques au Mont et dans le secteur de La Caserne**
Mont-Saint-Michel, salle du CNIR
Mardi 30 septembre 1997 à 9 h 30
- les activités conchylicoles et la pêche**
Pontorson, salle des fêtes
Mercredi 8 octobre 1997 à 9 h 30
- la protection de l'environnement et du patrimoine**
Pontorson, salle des fêtes
Mardi 7 octobre 1997 à 19 h 00
- l'agriculture, l'élevage et la chasse**
Beauvoir, salle Alain Cuny
Mardi 14 octobre 1997 à 10 h 30

Dans le cadre de la concertation préalable, ces réunions permettront de recevoir les observations des professionnels concernés dans chacun des domaines, des associations et des habitants de la baie.

Les professionnels de santé dénoncent les critères retenus par l'enquête sur les hôpitaux à risques

Plusieurs établissements annoncent des poursuites contre le mensuel « Sciences et Avenir »

La publication d'une « liste noire des hôpitaux » dans *Sciences et Avenir* a provoqué de très vives réactions. Les représentants des centres hospi-

taliens universitaires (CHU), comme ceux des cliniques privées, dénoncent les critères retenus par l'enquête. Plusieurs établissements affir-

ment avoir déposé plainte. Au Sénat, le vote de la réforme de la sécurité sanitaire devait intervenir jeudi 25 septembre.

STRUCTURES d'anesthésie hors normes, services de chirurgie en sous-activité ou sous-équipés provoquant des taux de mortalité plus élevés, le mensuel *Sciences et Avenir* dresse dans son numéro d'octobre un bilan accablant pour les hôpitaux publics et privés de France. En s'appuyant sur les documents officiels des caisses régionales d'assurance-maladie (CRAM), la revue a recensé 478 établissements à risques (*Le Monde* du 25 septembre).

La publication de cette « liste noire » a aussitôt provoqué des réactions, parfois très vives, des milieux concernés. Ainsi, la conférence des directeurs généraux des centres hospitaliers universitaires (CHU) considère les critères de la revue « inadaptés ». Dans un long communiqué publié mercredi 24 septembre, elle juge notamment que le taux de mortalité est « un indicateur périmé » car « il ne tient compte ni des structures d'âge de la population locale, ni de son état de santé, ni de la densité de soins offerts », estime la conférence.

ASSIGNATIONS EN RÉFÈRE

Parmi les quatorze CHU désignés par *Sciences et Avenir* comme ne respectant pas les normes de sécurité anesthésiques – soit la moitié des établissements –, il y a celui de Strasbourg. La direction de cet hôpital affirme que ses installations « sont en conformité avec la réglementation ». « Entre 1995 [année de référence de l'enquête] et 1997, les équipements adaptés ont été acquis, les personnels nécessaires ont

été recrutés et formés », soutient-elle.

De son côté, la Fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privée (Fiehp), l'une des deux organisations représentant les patrons de cliniques, tout en estimant que la revue « a le mérite de poser la question essentielle de la sécurité des établissements de soins », met elle aussi en cause certains critères de sélection. « La qualité d'une maternité ne se base seulement sur le nombre d'accouchements faits par an, souligne la fédération, mais aussi sur le savoir-faire de son équipe et sur le type de prise en charge dont font l'objet les parturientes ».

Considérant que « trop d'erreurs ont été faites qui vont faire trop de torts à des établissements qui ne le méritent pas », la Fiehp annonce qu'elle va entamer « une procédure » contre *Sciences et Avenir*. Deux assignations en référé, déposées mercredi par deux établissements privés parisiens (clinique Arago dans le 13^e arrondissement et clinique du Mont dans le 11^e arrondissement) devaient, par ailleurs, être examinées jeudi matin. Se disant victime d'« une désinformation assimilable à une diffamation », la direction de la clinique Arago explique avoir « naturellement » engagé une action judiciaire, « mais le mal est fait », regrette-t-elle.

Quant au Syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France (Syngof), il rappelle qu'il réclame « un plan urgence futures mamans » aux pouvoirs publics. Tenant à « nuancer certaines conclusions parfois hâtives », le

Syngof explique que « la querelle sur les césariennes est disproportionnée. Il aurait fallu étudier de manière scientifique les pourcentages, les indications et les populations concernées ». Dans son dossier, *Sciences et Avenir* constate que la pratique des césariennes tend à devenir « un acte de confort ». Georges Stoleru, directeur général de l'Hôpital américain de Paris, visé par l'enquête, s'en défend : « C'est toute la qualité et la sûreté de [notre] environnement médical qui incitent de nombreux praticiens à préférer l'Hôpital américain pour les césariennes et les grossesses difficiles. »

« RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES »

Enfin, pour la Fédération de la santé et de l'action sociale CGT, « cette photographie montre une situation dégradée qui n'est pas une découverte pour les professionnels et les usagers ». « Elle est la conséquence des politiques continues de restrictions budgétaires », poursuit le syndicat, qui dénonce les fermetures de services, la baisse d'activité et la réduction de

personnel. « Cette situation grave (...) ne saurait être utilisée pour jeter le discrédit sur le système sanitaire français », soutient la CGT en réclamant plus de moyens pour les établissements « afin d'assurer à la fois la qualité, la sécurité et la proximité » des soins.

La publication de cette enquête entre en téléscopage avec le calendrier budgétaire du gouvernement. Mercredi, cinq cents millions de francs ont été dégagés comme fonds de soutien à la modernisation des hôpitaux. Et dans chaque région se préparent des plans de restructurations de la carte hospitalière, chantiers qui soulèvent bien des craintes et des crispations. Dans l'entretien qu'il nous a accordé (*Le Monde* du 25 septembre), Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, expliquait qu'« il faut oser parler publiquement, pour l'améliorer, de la qualité des soins, oser dire qu'un soin de mauvaise qualité est un soin dommageable ».

Bruno Caussé et Vincent Hubé

Les syndicats accueillent le projet de budget plutôt favorablement

LA CFDT a estimé, mercredi 24 septembre, que « l'efficacité des arbitrages budgétaires faits au nom de l'emploi sera appréciée au regard de ce qui sera engagé avec les partenaires sociaux », à la conférence sur l'emploi du 10 octobre. Force ouvrière a relevé, de son côté, des mesures « positives » dans le projet de finances de 1998, qui allie « rigueur et redéploiement », mais a critiqué les budgets de la défense et de la fonction publique. La CGT a salué un projet de budget « plus juste », tout en critiquant « une forte limitation des dépenses » et « le choix d'accompagner la croissance attendue plus que de la stimuler ». La CFTC estime qu'« il s'agit d'un budget directement sous la contrainte des critères de Maastricht ». La CFE-CGC s'est, en revanche, insurgée contre cette « potion amère » et a annoncé qu'« elle sera dans la rue, s'il le faut, pour lutter contre une telle iniquité ».

DÉPÊCHES

■ **INFLATION** : l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,3 % en août et de 1,5 % au cours des douze derniers mois, selon les résultats définitifs publiés, jeudi 25 septembre, par l'Insee.

■ **ENTRETIEN** : Edouard Balladur a été reçu, à sa demande, mercredi 24 septembre, à l'Hôtel Matignon, par le premier ministre, Lionel Jospin. Aucune information n'a été donnée sur les raisons de cette rencontre.

■ **RÉCONCILIATION** : François Léotard a rencontré pour la première fois, mercredi 24 septembre à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus de la formation qu'il préside, scellant ainsi la réconciliation entre l'UDF nationale et sa branche parisienne, divisées depuis 1977. Sous la houlette de Jacques Dominati, l'UDF parisienne a toujours pris parti pour Jacques Chirac, contre les positions adoptées par les instances nationales du mouvement.

■ **VITROLLES** : Bruno Mégret, délégué général du Front national, a annoncé, mercredi 24 septembre, que plusieurs voies et places de Vitrolles seraient prochainement rebaptisées, parmi lesquelles la place Nelson-Mandela, les avenues François-Mitterrand et Jean-Marie Tjibaou. Cette dernière portera désormais le nom de Jean-Pierre Stirbois, ancien dirigeant du FN, décédé en 1988.

■ **ALLOCATIONS FAMILIALES** : le Collectif national pour les droits des femmes, qui réunit 166 associations, syndicats et partis politiques de gauche, est divisé devant la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Il s'est déclaré en revanche, mercredi 24 septembre, favorable à une remise à plat de tout le système fiscal, notamment du quotient familial.

Discussion houleuse au Sénat sur l'Agence de sécurité des aliments

AVANT MÊME le vote final qui devait intervenir jeudi 25 septembre, la commission des affaires sociales du Sénat l'a finalement emporté, la veille, sur le gouvernement et sur la commission des affaires économiques. Elle a gagné la bataille d'amendements sur la proposition de loi sénatoriale concernant le renforcement de la sécurité sanitaire. Au centre des débats : le rôle de l'Agence de sécurité sanitaire des aliments, dont la création est prévue par la proposition de loi, parallèlement à celle chargée des produits de santé (*Le Monde* du 24 septembre).

La discussion s'est cristallisée autour de l'intégration ou non de l'Agence des médicaments vétérinaires et du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (CNEVA) dans la nouvelle structure chargée des produits alimentaires. « Nous sentons, à travers les amendements déposés par le gouvernement, une tendance à ne pas dessaisir tel ou tel directeur ou chef de service », a affirmé le président de la commission des affaires sociales, Jean-Pierre Fourcade (UDF-RI, Hauts-de-Seine). Il a estimé que le gouvernement souhaitait « limiter les pouvoirs de l'Agence des aliments, en la conservant sous la tutelle de l'Etat et en la confinant dans un rôle d'expertise ».

Contre l'avis du gouvernement, les sénateurs ont donc plaidé pour le transfert pur et simple des missions et moyens du CNEVA et de l'Agence des médicaments alimentaires à l'Agence de sécurité sanitaire des aliments. Un amendement allant en ce sens a été défendu par Charles Descours (RPR, Isère) et a été adopté par une seule voix d'écart. « Il ne serait pas raisonnable que, au sein de l'Etat, deux établissements publics fassent à peu près le même travail », a souligné M. Descours. Rapporteur de la proposition de loi, Claude Hurriet (UDF-UC, Meurthe-et-Moselle) a soutenu l'amendement, en précisant « qu'il n'y a aucun traquenard ni procès d'intention envers les vétérinaires ». « Nous voulons faire de l'Agence de sécurité

composante importante de l'Agence pour les aliments », a-t-il dit. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a affirmé qu'« il est difficile de décider rapidement pour les 700 personnes du CNEVA ». Plusieurs sénateurs, dont le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, Gérard César (RPR, Gironde), ont également plaidé pour un maintien du statu quo : « L'intégration n'est pas pertinente et provoquera des lourdeurs », a-t-il soutenu alors que Dominique Braye (RPR, Yvelines) estimait qu'elle aura « des conséquences négatives pour toute la filière agroalimentaire ».

« BIZARRERIE JURIDIQUE »

Dans l'esprit des rédacteurs du texte, l'intégration de l'Agence du médicament vétérinaire et du CNEVA doit permettre de mettre fin à une « bizarrerie juridique » : la première est placée sous la tutelle conjointe des ministres de la santé et de l'agriculture ; le second est placé sous la seule tutelle du ministre de l'agriculture. « L'histoire de la vache folle interdit de nous arrêter à des considérations administratives », a dit M. Fourcade.

Intervenant après la publication d'une enquête du magazine *Sciences et Avenir* sur les dysfonctionnements du système hospitalier français (lire ci-dessus), M. Kouchner a confirmé ses déclarations au *Monde*, concernant la déclaration obligatoire des infections contractées à l'hôpital. Le secrétaire d'Etat a également indiqué qu'il demandera « qu'on étudie sans tarder son extension à toutes les catégories d'accidents médicaux ».

Les sénateurs ne devraient pas s'opposer à l'amendement déposé par le secrétaire d'Etat et qui devait être discuté jeudi. Lors de la présentation en conseil des ministres du projet de loi de finances 1998, une provision de 80 millions de francs pour la création des deux agences a été inscrite au budget de la santé.

Caroline Delabroy et Acacio Pereira

-Vous n'auriez pas plus grand ?



LANCEL
PARIS

SERVICES SECRETS Douze ans après le scandale Greenpeace, l'amiral Pierre Lacoste, alors patron de la DGSE, les services secrets français, confirme dans un livre, *Un ami-*

ral au secret, les révélations faites par la presse, et notamment par *Le Monde*, sur cette affaire. ● IL CONFIRME la décision prise, sur ordre de Charles Hernu, alors mi-

nistre de la défense, d'organiser le sabotage du navire écologiste *Rainbow Warrior* et précise comment François Mitterrand fut informé de l'opération. ● PIERRE LACOSTE fait

son autocritique, jugeant cette « opération trop compliquée, trop risquée et surtout tout à fait condamnable dans son principe même ». Il détaille également la

stratégie du mensonge adoptée au sommet de l'Etat. « Pour avoir préféré le mensonge à la vérité, ajoutait-il, nous nous sommes trouvés pris dans une situation inextricable. »

L'amiral Lacoste se livre à une autocritique dans l'affaire Greenpeace

Ancien patron de la DGSE de 1982 à 1985 et organisateur de l'attentat contre le « Rainbow Warrior », il lève le voile sur le scandale du premier septennat de François Mitterrand. Agissant sur ordre du ministre de la défense, Charles Hernu, il détaille la stratégie du mensonge adoptée

« JE N'AVAIS évidemment pas entrepris une telle opération de ma propre initiative. » L'amiral Pierre Lacoste a attendu douze ans pour, enfin, lever le voile sur l'affaire Greenpeace. Dans *Un amiral au secret*, livre mêlant souvenirs et réflexions, rédigé avec la collaboration d'Alain-Gilles Minella, il ne consacre certes que douze pages à ce qui fut, à la fois, le scandale d'Etat du premier septennat de François Mitterrand et son tourment intime d'officier de marine discipliné et loyal. Mais ce sont douze pages qui resteront pour l'Histoire puisque, pour la première fois, l'un de ses acteurs directs, patron des services secrets français – la DGSE – de 1982 à 1985, confirme, à la virgule près, les révélations de la presse, et notamment du *Monde*, sur ce feuilleton de l'été 1985.

Douze pages sobres et sincères,

sans quête de sensationnalisme ni règlements de compte, rédigées avec précaution et rigueur. A tel point que l'amiral Lacoste s'y livre à un exercice peu courant parmi ses pairs : l'autocritique. Une double autocritique. D'abord sur la décision – qui fut aussi la sienne – d'organiser, dans le port néo-zélandais d'Auckland, un attentat contre le *Rainbow Warrior*, navire affrété par le mouvement écologiste pour sa campagne contre les essais nucléaires français dans le Pacifique : « Cette opération était trop compliquée, trop risquée et surtout tout à fait condamnable dans son principe même », écrit Pierre Lacoste. Ensuite, sur la stratégie du mensonge adoptée, après que l'attentat eut provoqué, le 10 juillet 1985, la mort d'un photographe, par les plus hautes autorités de l'Etat : « Pour avoir préféré le mensonge à la vérité, nous nous sommes trouvés pris dans

une situation inextricable. » L'amiral Lacoste s'exprime donc sans rancune, puisque les informations du *Monde* du 18 septembre 1985 sur la troisième équipe de nageurs de combat chargée de perpétrer l'attentat le contraignirent à abandonner la direction de la DGSE tandis que Charles Hernu, ministre de la défense, était obligé de quitter le gouvernement de Laurent Fabius. Les informations que dévoile ou confirme son ouvrage sont les suivantes :

● 19 mars 1985 :

la décision politique

« En ce qui me concerne, l'affaire Greenpeace commença le 19 mars 1985. Ce jour-là, le directeur du cabinet de Charles Hernu me demanda de mettre en œuvre les moyens de la DGSE pour interdire au mouvement Greenpeace de réaliser ses projets d'intervention contre les prochains essais nucléaires français à

Mururoa... » Aujourd'hui président de la banque Hervet, Patrick Careil était alors le directeur du cabinet civil et militaire de Charles Hernu, poste qu'il gardera auprès de son successeur, Paul Quilès, jusqu'en mars 1985.

« Nous avons tout de suite lancé une série d'enquêtes et d'études préparatoires, et il est vite apparu qu'en raison des délais beaucoup trop brefs – la demande de la fin du mois de mars concernait les essais prévus en juillet – nous n'aurions ni le temps ni les moyens de monter des contre-mesures non violentes. [...] Soumis à une très forte pression du ministre de la défense, j'avais donc pour mission d'empêcher l'expédition de Greenpeace de rejoindre la zone interdite autour de Mururoa. Compte tenu des distances et des délais, il était impossible d'agir avant que le *Rainbow Warrior* n'arrive à Auckland. Il fallait faire en sorte qu'il ne puisse

appareiller et, faute d'avoir trouvé une autre solution, j'ai donc entériné le plan de sabotage conçu par les spécialistes du service "Action". »

● 15 mai 1985 :

François Mitterrand informé

« Le président de la République était lui aussi très déterminé à défendre notre liberté d'action à Mururoa, écrit Pierre Lacoste. Il me l'a confirmé lors de l'audience qu'il m'accorda le 15 mai dans l'après-midi, quand je lui demandai si je pouvais poursuivre les préparatifs en vue de satisfaire la requête du ministre de la défense. Il fallait que j'obtienne un supplément exceptionnel de fonds spéciaux, les ressources courantes ne suffisant pas. Je me suis donc adressé au général Saulnier, le chef d'état-major particulier du président de la République, le seul habilité à en faire la demande au premier ministre. »

● 4 juillet 1985 :

l'ordre de Charles Hernu

« Quand on m'a informé que tout était prêt, et avant de donner le feu vert pour l'exécution de l'opération, j'ai tenu une dernière fois à obtenir la confirmation de l'ordre du ministre. Je voulais m'assurer que nous étions bien en phase sur l'emploi de la méthode choisie pour mener à bien cette mission. Il m'a reçu le 4 juillet au matin dans son bureau et me l'a confirmé. A partir de ce jour, j'étais en droit de considérer que nous étions personnellement solidaires dans cette action. L'arrestation du "couple Turenge" [deux des agents de la DGSE présents à Auckland, NDLR] le 12 juillet a été le point de départ de cette solidarité et effectivement, dans les semaines suivantes, je me retrouvais très souvent seul avec lui, tentant de sauver ce qui pouvait encore l'être. »

● 12 juillet 1985 :

le choix du mensonge

« Quelles qu'aient été mes réticences envers cette ligne de conduite, écrit l'amiral Lacoste, j'ai encore une fois considéré que j'étais solidaire de mon ministre. Il était mon chef hiérarchique, cette opération avait été commandée sur sa demande, en conséquence, il était clair et conforme à l'éthique professionnelle que je ne pouvais recevoir

d'ordres que de lui-même, quitte à être totalement coupé des autres autorités politiques. D'ailleurs, à partir du 10 juillet [jour de l'attentat], mes interlocuteurs habituels au gouvernement, tout comme le président lui-même, ont refusé de me recevoir. Rares sont ceux qui acceptaient de me parler au téléphone. [...] J'avais, à plusieurs reprises, insisté auprès de Charles Hernu pour qu'il me permette de rendre compte personnellement au président de la République. [...] J'avais rédigé à l'intention de François Mitterrand des rapports écrits, circonstanciés. Il aurait été pour moi inconcevable de cacher quelque information que ce soit au chef de l'Etat. Ces documents existent encore, mais je n'ai toujours pas la certitude que Charles Hernu ait osé les montrer au président [...]. Il n'est pas nécessaire de s'y référer, mais le simple bon sens démontre que, pour avoir des informations, il suffisait de me convoquer, de me demander de rendre compte oralement ou par écrit. »

● 17 septembre 1985 :

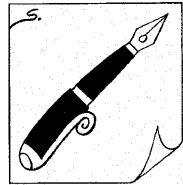
la troisième équipe

L'amiral Lacoste explique pourquoi le secret maintenu sur l'existence d'une troisième équipe d'agents de la DGSE était la clé de ce qu'il nomme la « stratégie du mensonge » : « Ni les "deux époux Turenge" ni l'équipage de l'Ouvéa [chargé de convoier notamment l'explosif en Nouvelle-Zélande, NDLR] n'avaient exécuté l'attentat, ce qui rendait plausible la thèse selon laquelle ils n'avaient rempli qu'une mission de renseignement. Il nous fallait absolument protéger ce qui constituait notre ultime sécurité : l'identification d'une troisième équipe. » Quand, le 17 septembre, dans ses éditions datées du 18, *Le Monde* révèle l'existence de cette dernière, cette « ultime sécurité » s'effondre logiquement. Pierre Lacoste précise que ces révélations sont intervenues au « moment » où François Mitterrand pensait « que l'affaire pourrait être étouffée » et que les informations du *Monde* avaient été vérifiées « auprès de sources parfaitement fiables, ce qui, avec la caution d'un journal de cette réputation, rendait toute dénégation inutile... »

La franchise d'un marin sans amertume

TOUTE une vie, soit une quarantaine d'années, consacrée à la marine, avec la perspective d'une sinécure, la fonction d'inspecteur général à laquelle sont attachées cinq étoiles. Et puis, trente-cinq mois, en fin de carrière, d'une aventure qui marque son homme et qui se terminera mal, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). En deux cent-vingt pages d'un livre intitulé *Un amiral au secret*, qui veut rendre hommage aux hommes et aux femmes placés sous ses ordres, l'amiral Pierre Lacoste raconte son expérience, sans la moindre amertume, mais avec une franchise, teintée de naïveté, qui suscite l'intérêt et la bienveillance chez son lecteur.

A propos du fiasco du *Rainbow Warrior*, l'amiral Lacoste n'est pas homme à dénigrer ses subordonnés, même s'il considère que des erreurs, voire « des fautes caractérisées » ont été commises par quelques exécutants. Mais il souligne combien « la stratégie du mensonge » a contribué à envenimer la situation. « Contraint, à mon corps défendant, écrit-il, de suivre mon ministre dans la thèse de la dénégaration, j'ai été guidé en permanence par un souci prioritaire, celui de protéger mon service et mes subordonnés. » Louable comportement, qui vaut à ce marin de



BIBLIOPHIE

somber avec son bateau : considéré comme un pestiféré, désavoué, il est limogé par le gouvernement en même temps que le ministre de la défense est forcé à présenter sa démission. Pierre Lacoste ne porte pas dans son cœur une partie du monde politique qu'il a pu côtoyer. Ce qui le conduit à ciseler quelques portraits non sans une certaine vivacité dans le ton. A commencer par François Mitterrand, « un si grand artiste en tactiques et en manœuvres politiques » ; Laurent Fabius, le premier ministre du moment, « qui n'a pas daigné me jeter un regard, comme si j'étais transparent, et ne m'a jamais accordé la moindre importance » ; Charles Hernu, « qui ne s'intéressait pas vraiment aux questions de politique étrangère, ni au renseignement », et jusqu'au général d'armée Jean Saulnier, le chef d'état-major particulier de la présidence de la République, qui était en charge de débloquer les fonds secrets pour l'Elysée et « dont le manque de ponctualité m'imposait de longues attentes et qui prolongeait les audiences au-delà du raisonnable dans des monologues auxquels je n'accordais guère d'attention ». A sa façon, l'amiral Lacoste est assez représentatif de ces officiers généraux pour lesquels la classe politique, absorbée par la gestion des affaires courantes, n'a plus guère le temps de se consacrer à l'examen « de problèmes plus fondamentaux nécessitant une vision à long terme ». Son échec à la tête de la DGSE n'explique pas

ce ressentiment. Il semble bien que Pierre Lacoste ait très tôt connu cet état de méfiance politique » et « la démagogie ».

« NOUVEL ÂGE DU RENSEIGNEMENT »

L'auteur d'*Un amiral au secret* est davantage convaincant quand, à la fin de son livre, il dis- sèque ce qu'il appelle « le syndrome mafieux », ce cancer de l'argent gagné vite et malhonnêtement, qui ronge les sociétés modernes en usant de stratagèmes pervers et de stratégies indirectes contre lesquels les pouvoirs établis sont démunis, voire complices « parce que soumis à des potentats locaux ou à des seigneurs de la guerre ». C'est sans doute au « nouvel âge du renseignement » qu'il reviendra la tâche de s'en prendre à cette « hydre » de la criminalité et de la corruption sans frontières, en obligeant les services de tous bords à coopérer à l'échelle internationale et en les invitant à dépasser « les égoïsmes nationaux » dont profitent des mafieux sans foi ni loi. Pierre Lacoste y croit. A soixante-treize ans, l'amiral a conservé le moral.

Jacques Isnard

★ *Un amiral au secret*, de Pierre Lacoste, Flammarion, 220 pages, 120 francs. En librairie le 26 septembre.

Cinq lycéens mis en examen à la suite d'un viol commis lors d'un bizutage

CINQ ÉLÈVES du lycée agricole privé Sully, de Magnanville (Yvelines) ont été mis en examen, mercredi 24 septembre, pour « viol en réunion » par un juge d'instruction du tribunal de Versailles. L'un d'entre eux, considéré comme l'instigateur des faits, a été écroué.

Ce qui ne devait être qu'une simple séance de bizutage a dégénéré, dans la nuit de lundi à mardi, dans cet établissement privé du nord des Yvelines. Un adolescent de quinze ans, fraîchement arrivé dans le lycée qui dispense des formations agricoles, a été agressé à l'internat par cinq de ses camarades âgés de quinze à dix-sept ans, élèves de classes de seconde et de première.

Des simples brimades ou autres humiliations destinées à forger le caractère d'un nouveau venu, la séance initiatique a vite dérapé. L'adolescent aurait été sodomisé à deux reprises à l'aide d'un manche à balai par ses compagnons de dortoir. Une affaire qui, comme c'est souvent le cas, aurait pu en rester là si, dès le lendemain matin, le jeune lycéen n'avait décidé de porter plainte auprès de la gendarmerie de Mantes-la-Jolie où, encore choqué, il a eu la force de raconter par le détail la nuit d'horreur qu'il venait de vivre. Les gendarmes ont interpellé les cinq auteurs présumés des faits le lendemain, dans l'établissement, à la plus grande surprise de leurs cama-

rades et des enseignants. Placés en garde à vue, les cinq jeunes lycéens ont été déférés, mercredi après-midi, au parquet de Versailles. Présentés à un juge d'instruction, ils ont été mis en examen pour « viol en réunion » et l'un d'entre eux, âgé de dix-sept ans, a été écroué le soir même à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy. Les quatre autres ont été placés sous contrôle judiciaire, qui leur interdit de fréquenter le lycée.

ACTE ISOLÉ ?

Le procureur de Versailles a décidé d'ouvrir une information judiciaire afin de déterminer si les faits commis en début de semaine sont des actes isolés ou des pratiques régulières.

Dans les prochains jours, les enquêteurs devraient entendre élèves et professeurs. A la lumière des révélations du jeune homme et de la campagne menée actuellement afin de dénoncer les auteurs de bizutages poussés, les langues pourraient se délier dans cet établissement connu jusque-là pour la rigueur de son enseignement et de sa discipline.

Lundi, mardi et mercredi, une dizaine d'inspecteurs généraux avaient été envoyés en mission dans les établissements scolaires afin de vérifier l'application de la circulaire de Ségolène Royal sur le bizutage et de repérer d'éventuels abus.

Jean-Claude Pierrette

Les parents d'élèves de l'enseignement privé se félicitent du discours de Claude Allègre

« APRÈS une période de conservatisme extrême et de flou contraignant dans l'éducation nationale, la remise au carré proposée par Claude Allègre n'est pas faite pour nous déplaire. » Ce propos sans ambiguïté est de Philippe Toussaint, président de la puissante Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (Unapel), qui représente 780 000 familles et près de 2 millions d'élèves du privé. Ce soutien au nouveau ministre de l'éducation n'est pas le premier venant d'une organisation plus proche de l'opposition que de la nouvelle majorité.

Présentant à la presse ses ambitions pour l'année scolaire, le président de l'Unapel n'a pas ménagé, jeudi 25 septembre, ses compliments à l'égard de M. Allègre.

Les emplois-jeunes plébiscités par les instituteurs

Selon un sondage réalisé par la Sofres pour le Syndicat national unitaire des instituteurs et des professeurs d'école (Snuipp-FSU), 92 % des instituteurs se déclarent favorables au plan emplois-jeunes. Selon cette enquête, effectuée du 16 au 19 septembre auprès de 300 instituteurs, la création d'emplois-jeunes dans les écoles est reçue favorablement par 86 % des personnes interrogées. 53 % pensent que ce dispositif est « utile mais sans plus », 42 % qu'il répond « à une vraie nécessité » et seulement 4 % qu'il est inutile.

En revanche, il n'est pas question pour les enseignants que ces jeunes empiètent sur leurs prérogatives pédagogiques. Ainsi, ils sont 69 % à considérer que l'acte d'enseigner ne peut « en aucun cas » être assuré par un jeune, alors que 30 % évoquent cette possibilité « dans certains cas ». 75 % d'entre eux citent comme première priorité « pour améliorer la réussite scolaire des enfants » un nombre plus élevé de maîtres.

« Quand il parle de déconcentration, de simplification de la gestion, nous sommes d'accord ; quand il évoque les valeurs de citoyenneté, de respect de l'enfant, on ne peut que l'encourager ; c'est enfin une clarté de bon aloi », a affirmé M. Toussaint.

Regrettant que les conclusions de la commission Fauroux aient été passées par pertes et profits par le gouvernement Juppé, Philippe Toussaint s'est réjoui de voir le ministre de l'éducation nationale reprendre certaines d'entre elles à son compte. « Tout s'était arrêté après l'abandon de l'idée de référendum sur l'éducation », ajoute M. Toussaint, qui estime – alors que MM. Allègre et Chirac sont ensemble à Moscou – que le président de la République est « sans doute plus à l'aise avec Claude Al-

lègre que dans la guerre de tranchées avec François Bayrou ».

Pour autant, le président de l'Unapel a constaté quelques « dérapages » et fait part de son inquiétude sur deux dossiers : les rythmes scolaires et l'enseignement technique et professionnel. Au chapitre des dérapages figure la remise en cause du calendrier scolaire, qui doit être discutée jeudi 2 octobre au Conseil supérieur de l'éducation. « Le calendrier était voté pour trois ans et nous devions en tirer le bilan. Il y a là de la précipitation, à cause du lobby du tourisme », estime M. Toussaint. Pour ce qui est des rythmes scolaires, le président de l'Unapel s'alarme de voir « cisailer les expériences mises en place par Guy Drut, sans qu'aucun projet ne les remplace ». L'Unapel ne trouve pas non plus de bon augure le silence ministériel sur l'enseignement professionnel, dans lequel le privé est bien implanté.

Enfin, Philippe Toussaint indique que l'attribution des emplois-jeunes s'applique également à l'enseignement privé, comme le ministère s'y est engagé, mais qu'« aucune circulaire n'en a encore fixé les modalités ». Il trouve néanmoins un autre motif de se réjouir avec les perspectives tracées par Claude Allègre en matière de nouvelles technologies : « On va peut-être sortir de l'échec de tous les plans informatiques précédents. »

Béatrice Gurrey

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : la cour d'appel de Versailles a confirmé, mercredi 24 septembre, la condamnation de trois anciens magistrats (l'ancien président Pierre Bourdon et deux anciens juges consulaires, Bernard Beretzki et René Touzet) du tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ainsi que celle de l'administrateur judiciaire Dominique Schmitt, à des peines allant de quinze à vingt-quatre mois de prison avec sursis. Le tribunal de Nanterre les avait condamnés en première instance pour « malversation » et « complicité » dans l'exercice de leurs fonctions.

■ **Une adjointe au maire de Lyon, Chantal Josse, a été mise en examen**, mercredi 24 septembre, pour « dénonciation faite aux autorités judiciaires ou administratives de nature à entraîner des recherches inutiles » par un juge d'instruction, qui lui reproche de s'être adressée à elle-même des lettres de menaces. Adjointe (RPR) chargée du logement social, elle affirmait recevoir depuis six mois des menaces de mort, mais la mise sous surveillance vidéo de sa boîte à lettres par les policiers a démontré qu'elle s'était en fait adressé les lettres en question.

■ **POLICE** : des heurts ont opposé quelques dizaines de personnes à des policiers, mardi 23 septembre, après la conduite de plusieurs individus dépourvus de papiers d'identité au commissariat du 9^e arrondissement de Paris. Deux policiers ont été légèrement blessés lors d'incidents avec des personnes rassemblées à l'extérieur du commissariat pour protester contre ces interpellations.

-Vous pourriez me faire un paquet cadeau ?



LAGUNA LANCEL

Série limitée avec sellerie exclusive cuir et tissu, ordinateur de bord, climatisation «full automatic» à régulation électronique de la température, direction assistée, ABS, airbag* conducteur, auto-radio Radiosat 6000 RDS lecteur CD à 6 haut-parleurs avec codage anti-vol et commandes à distance sous volant, lève-vitres avant et arrière électriques, pare-brise teinté à couches réfléchissantes, rétroviseurs extérieurs électriques dégivrants, phares antibrouillard, jantes alliage «Image», peinture métallisée Vert Anglais, Gris Xérus, Houblon ou Rouge Nacré, motorisations 2.0L ou 2.2dT. Avec, dans le coffre, son sac de voyage porte-habits Lancel gracieusement offert. *Coussin gonflable de sécurité.



RENAULT
parcours **elf**

Les restructurations militaires, enjeu majeur de l'aménagement du territoire

La réussite technopôle de Savoie-Technolac, sur le site d'une ancienne base aérienne, peut donner des idées aux villes touchées par la réduction des effectifs des armées. La gestion d'une telle mutation passe par la coopération entre des secteurs économiques qui, souvent, s'ignorent

CHAMBERY

de notre correspondant

Seul technopôle créé sur un ancien site militaire, Savoie-Technolac fête les dix ans d'une reconversion réussie. La base aérienne 725, qui a abrité un

REPORTAGE

« Lorsque l'Etat a fermé la base, il nous a laissés nous débrouiller »

centre-école chargé, pendant un demi-siècle, de former les pilotes d'hélicoptères de l'armée de l'air a, en effet, cédé la place à une soixantaine d'entreprises – en majorité des PME –, une vingtaine de laboratoires de recherche, ainsi qu'une quarantaine de filières de l'enseignement supérieur réparties entre une université des sciences, une école d'ingénieurs, deux IUT et une école de commerce. 5 000 personnes (1 300 salariés et 3 500 étudiants) vivent et travaillent désormais sur ce parc technologique d'une centaine d'hectares proche du lac du Bourget et de Chambéry (Savoie), compensant largement le départ en 1985 d'un millier de militaires et de leurs familles.

VÉRITABLE TRAUMATISME

Dans un bassin de vie d'à peine 150 000 habitants, pareille mutation n'aurait pu voir le jour sans un engagement important des collectivités locales. « Lorsque l'Etat a fermé la base, il nous a laissés nous débrouiller », rappelle Michel Barnier (RPR), président du conseil général et de l'établissement public territorial Savoie-Technolac. De fait, en dix ans, un

Un bassin de vie de 150 000 habitants



syndicat mixte réunissant le département et les quatre communes – dont Chambéry et Aix-les-Bains – intéressées par l'opération, aura engagé plus de 80 millions de francs dans l'achat de terrains ou la construction de bâtiments d'accueil, auxquels s'ajoutent quelque 250 millions de francs d'investissements publics, essentiellement consacrés au développement universitaire.

En 1983, la décision prise par Charles Hernu, alors ministre socialiste de la défense, de fermer la base créée en 1934 par un autre homme de gauche, le ministre de l'Air Pierre Cot, avait provoqué un véritable traumatisme. Les élus locaux s'interrogeaient sur le devenir d'un vaste terrain de 77 hectares et sur la manière de compenser la perte sèche repré-

sentée, pour leur économie locale, par le départ brutal des militaires.

En 1986, pourtant, une première entreprise – qui compte aujourd'hui 50 salariés – s'installe sur le site. Cette même année, les premiers étudiants de l'université des sciences de Chambéry déménagent dans les anciens bâtiments de l'armée de l'air, transformés en salles de cours.

Après avoir envisagé un instant la création d'un centre d'entraînement pour athlètes de haut niveau, le conseil général, en effet, avait décidé de tenter l'aventure du parc technologique, en s'inspirant de l'exemple et de la réussite de Sophia-Antipolis, créée en 1972 (*Le Monde* du 10 septembre). Une situation géographique privilégiée – Lyon, Genève et Grenoble sont à moins d'une heure d'autoroute –, un environnement champêtre et lacustre et d'importantes réserves foncières étaient autant d'atouts.

NI REGRETS, NI AMERTUME

« Le label de technopôle est soumis à un régime très strict. Il impose de réunir sur un même espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises innovantes », rappelle Michel Ferrand, directeur de Savoie-Technolac.

En se montrant rigoureux dans le choix des entreprises, en profitant d'une croissance des effectifs étudiants dans le cadre du plan Université 2000, les responsables du site ont su maintenir le cadre fixé à l'origine et conserver le précieux label obtenu en 1992. « 90 % des entreprises n'existaient pas en Savoie avant leur installation ici, 60 % d'entre elles ont vu le jour sur le site », souligne encore Michel

Ferrand. La création récente d'un conseil scientifique placé sous l'autorité de Joël de Rosnay, directeur de la stratégie et de la Cité des Sciences de la Villette, vise à donner une nouvelle impulsion au développement d'un parc technologique encore de taille modeste, dont l'existence reste largement méconnue, y compris

dans la région Rhône-Alpes. Les manifestations organisées dans le cadre du dixième anniversaire, les 26, 27 et 28 septembre, avec le renfort apprécié de la patrouille de France qui participera à un meeting aérien en présence du ministre de la défense, Alain Richard, doivent être l'occasion de faire découvrir au grand public

le technopôle, tout en rappelant son passé militaire. Preuve que les Savoyards ne nourrissent ni regrets ni amertume ; et que l'expérience de Savoie-Technolac, au moment où se profilent d'autres fermetures de bases, a peut-être valeur d'exemple.

Philippe Révil

L'indispensable synergie entre industries civiles et de défense

COMME LE FURENT entre 1980 et 1990 les opérations de restructuration du textile, de la sidérurgie et des chantiers navals, la reconversion des sites affectés par la réorganisation des armées et la modernisation des industries de défense constitue aujourd'hui l'un des dossiers les plus lourds pour les responsables de l'aménagement du territoire. La question n'est pas moins brûlante aujourd'hui pour Lionel Jospin et son ministre de la défense Alain Richard que pour leurs prédécesseurs Alain Juppé et Charles Millon : il s'agit, dans la presque totalité des régions, de redonner dynamisme et espoir à des bassins d'emplois ou des villes trop longtemps adossées à une dangereuse mono-industrie.

Avec des moyens financiers très substantiels, et notamment des crédits européens du fonds dit « KONVER », négociés il y a un an par Jean-Claude Gaudin – au total une enveloppe de 3 milliards de francs entre 1997 et 2 002 –, les pouvoirs publics ont engagé une politique de reconquête difficile qui exigera du temps. D'autant qu'il faut non seulement attirer de nouvelles activités industrielles ou de services pour compenser les pertes d'emplois, mais aussi, dans les villes de garnison qui perdent des régiments, saisir l'occasion de lancer des opérations de rénovation urbaine ou de réutilisation des bâtiments et terrains des casernes.

DIFFICILE CONVERSION DES PORTS

En première ligne, la Datar, dirigée depuis deux mois par Jean-Louis Guigou, et le délégué interministériel aux restructurations de défense Thierry Kléber, en poste depuis avril 1996, veulent aussi profiter de cette période de mutation forcée pour multiplier les synergies les plus opportunes entre les industries de défense proprement dites et les industries civiles (chimie, mécanique, nucléaire, aéronautique, construction navale, électronique) qui souvent, alors qu'elles sont géographiquement proches, travaillent en s'ignorant ou dans un

échange inégal entre donneurs d'ordre et sous-traitants. La Datar et la délégation générale à l'armement viennent d'ailleurs de lancer un « programme national de rapprochement » destiné à « accroître la compétitivité des entreprises, encourager l'innovation et la recherche, préserver les savoir-faire d'une part, assurer la cohésion sociale et le développement des territoires d'autre part ».

Cinq régions pilotes ont été choisies dans un premier temps : Ile-de-France, Centre, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes. Les villes touchées par ces questions ont créé une association qui préside le maire de Bourges, Serge Lepeltier (RPR), celui de Roanne, Jean Auroux (PS), étant vice-président.

Quand on sait que les industries de défense emploient quelque 250 000 personnes (sans compter les sous-traitants) et que de nombreuses villes vivent en symbiose avec « leurs » soldats, gendarmes, aviateurs ou marins, on mesure l'ampleur des enjeux et l'on s'étonne que Dominique Voynet (Verts), ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, n'ait pas encore donné sur cette question son sentiment.

Certaines opérations peuvent déjà être considérées comme des réussites (la reconversion de Lure en Haute-Saône par exemple) ou bien engagées (Thierry Kléber cite par exemple le Fort des Rousses dans le massif du Jura ou l'installation envisagée d'un laboratoire de physique des solides dans le poste souterrain de commandement du plateau d'Albion), mais ailleurs, la situation est franchement plus difficile. Parmi les points noirs, figurent non seulement les ports abritant un arsenal, comme Cherbourg, Brest (où plusieurs centaines de personnes ont manifesté le 24 septembre) ou Lorient, mais aussi tout le département de la Loire et des villes comme Nevers, Toul, Tarbes ou Tulle.

François Grosrichard

Glucksmann

Tes magnifiques lettres franco-allemandes, ton hommage à la pensée européenne et ton amour pour la vérité nous réchauffent l'esprit. Merci.

Daniel Cohn-Bendit *Le Nouvel Observateur*

On ne saurait recommander meilleure lecture à des jeunes Européens de vingt ans, si leur avenir les intéresse.

André Meury *La Vie*

Un grand livre pour comprendre qui nous sommes et quel sera notre destin, un voyage d'initiation dans l'âme allemande, une confrontation entre l'expérience du mal et la tentation du bien absolu.

Barbara Spinelli *La Stampa*

Une boussole à la fois pragmatique et intensément morale.

Flora Lewis *New York Herald Tribune*

Un souci de combattre le « crime d'indifférence ».

Roger-Pol Droit *Le Monde*

Espérons que cette interpellation française au lieu de se faire écho à soi-même suscite un contre-écho et que le très entravé dialogue franco-allemand redémarre enfin.

Joseph Hanimann *Frankfurter Allgemeine Zeitung*

Un philosophe qui sait trouver un sens à l'actualité, à la lumière de Racine ou de Voltaire.

Guy Rossi-Landi *Lire*

Foissonnant et baroque, un très grand livre d'André Glucksmann comparable à *La Cuisinière et le mangeur d'hommes* et aux *Maîtres-Penseurs*.

Franz-Olivier Giesbert *"Le Gai Savoir" Paris-Première*

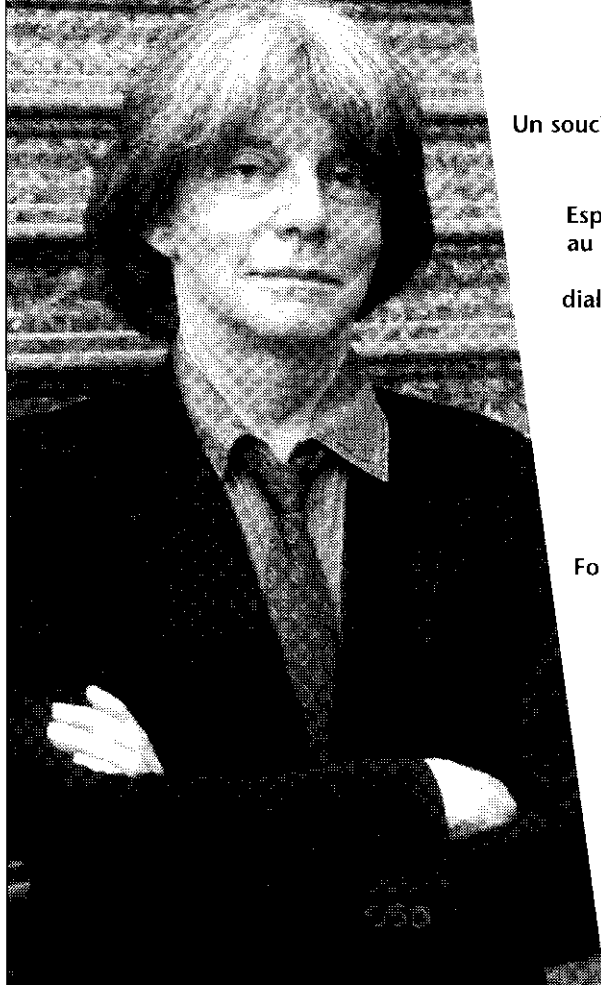
Sélectionné pour le prix Médicis Essai

139 F • 336 pages

Laffont

André Glucksmann
Le Bien et le Mal
Lettres immorales d'Allemagne et de France

Robert Laffont



Le nouveau parc de Bercy et l'art du jardinage

PLUS DE 200 ARBRES centenaires maintenus sur le site, 1 230 nouvellement plantés, 36 000 arbustes, 30 000 plantes vivaces, 10 000 fougères, le tout sur 13,5 hectares ; 400 millions de francs investis, quatre ans de travaux : telles sont les caractéristiques du nouveau parc de Bercy (XII^e arrondissement de Paris), dont la dernière tranche est désormais ouverte au public. Mais cet inventaire à la Prévert omet l'essentiel : le charme de la très savante et réussie transformation des anciens entrepôts à vin en un nouveau lieu de promenades agréables.

Outre la détente bucolique et le plaisir des yeux, ceux qui le désirent pourront rafraîchir leur mémoire jardinière ou tout simplement apprendre le B.A.-Ba en la matière avec la Maison du jardinage.

Dans cette dernière, installée dans l'ancien bâtiment réhabilité du service des taxes sur le vin, jardiniers et éco-éducateurs proposent conseils, idées, « trucs » ancestraux, pour jardiner en ville, sur une terrasse, sur un balcon, sur un rebord de fenêtre, et... même dans la maison. Choisir ses pots, planter des graines, arroser, griffer, ratisser, désherber, soigner, récolter, les visiteurs pourront y apprendre ou y améliorer tout cela.

ESSENCES PEU COMMUNES

Mais le dernier-né des grands espaces verts parisiens, c'est aussi la grande prairie-pelouse, les parterres qui s'inspirent des aristocratiques « jardins compartimentés » du XVIII^e siècle, avec notamment une roseraie et l'odorant jardin des senteurs. Le jardin romantique, lui, déroule à l'extrémité Est ses allées plantées d'essences peu communes à Paris (pins de Corse, saules pleureurs, bouleaux...). Enfin, la grande terrasse, agrémentée d'une double rangée de tilleuls, superbe promenade au fil de la Seine, isole le parc de Bercy – sur plus d'un hectare et sur toute sa

longueur – de la voie express Georges-Pompidou.

Bercy est le dernier des 150 espaces verts, aménagés sur près de 140 hectares par la municipalité, depuis deux décennies. Pour rappeler son travail aux Parisiens, la Mairie a organisé, pour la

deuxième année consécutive, dimanche 21 septembre, la Journée des jardins de Paris, qui en fait, se prolonge toute la semaine dans les 413 jardins publics, sur quelque 3 000 hectares.

Ali Habib

La « défusion » de Béthune et Beuvry entraîne deux élections municipales

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS, Christian Frémont, a annoncé mercredi 24 septembre qu'il allait prendre très prochainement un arrêté de scission des communes de Beuvry (9 000 habitants) et Béthune (26 000 habitants). Beuvry, absorbée par Béthune à la suite d'une fusion-association, en 1994, devrait redevenir une commune autonome de plein exercice. De nouvelles élections municipales seront organisées à Béthune et Beuvry dans les deux mois suivants l'arrêté préfectoral. Une large campagne pour la « défusion » avait marqué les élections municipales de 1995 et porté le radical Dominique Josien à la tête de la mairie (*Le Monde* du 8 octobre 1996). Des négociations doivent maintenant s'engager pour définir les modalités de cette séparation et ses incidences fiscales, qui seront définies par l'arrêté préfectoral. Les délimitations des communes ne devraient cependant pas bouger. – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **BOUCHES-DU-RHÔNE** : le décret déclarant d'utilité publique et urgent la construction de la gare du TGV Méditerranée sur le plateau de l'Arbois, entre Aix-en-Provence et Marseille (*Le Monde* du 26 mars), cosigné par Jean-Claude Gaysot et Dominique Voynet, a été publié au *Journal officiel* du 25 septembre. Cette nouvelle gare, destinée à desservir le nord de l'aire métropolitaine marseillaise, le pays aixois et le pourtour de l'étang de Berre devrait être couplée à un technopôle. Son implantation sur un plateau encore protégé et boisé est vivement contesté par les défenseurs de l'environnement.

■ **ROISSY** : Michel Giraud (RPR), président de la région Ile-de-France, s'est étonné mercredi 24 septembre des propos de Dominique Voynet qui affirmait mardi que la décision de construire deux pistes supplémentaires à l'aéroport de Roissy constituait « un solde de tout compte pour l'Ile-de-France ».

■ **TGV EST** : le ministre de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gaysot (PC), a confirmé, mercredi 24 septembre sur Europe 1, que la construction de la ligne nouvelle du TGV-Est se ferait dans son intégralité, sans donner toutefois d'échéance. Le financement de ce projet estimé à 26 milliards de francs n'est pas acquis et le budget du ministère des transports pour 1998 ne prévoit pas de ligne spéciale pour cette ligne nouvelle.

■ **TOURAINES** : Cofiroute va ouvrir le 1^{er} octobre le deuxième tronçon de l'autoroute A 85 entre Vivy (Maine-et-Loire) et Bourgueil (Indre-et-Loire). Il faudra attendre de quatre à six ans pour voir cette autoroute arriver à Langeais (Indre-et-Loire), où le tracé suscitait de nombreux litiges : le projet été retardé par de nombreuses oppositions de riverains et le Conseil d'Etat doit encore examiner un recours d'une association. – (Corresp.)

Les mots, galvaudés ou trop faibles pour traduire l'horreur des tueries, ne suffisent plus pour rendre compte de la tragédie algérienne. Il reste les témoignages de quelques photographes. La détresse d'un regard, les stigmates de l'effroi sur un visage, en disent plus que les photos insoutenables des corps massacrés



AFP

Une madone en enfer

C'EST un cri de désespoir qui a éclaboussé la « une » des journaux, mercredi 24 septembre. C'est un regard, celui d'une femme comme déjà dans l'au-delà. C'est le portrait d'une mère à genoux, qui a perdu ses enfants, soutenue par une autre mère. C'est enfin une *Pietà* que l'on peut rapprocher d'une riche iconographie picturale, une madone en enfer. L'Algérie toujours. Un massacre de plus, dans le village de Bentalha, à quelques kilomètres au sud d'Alger. L'image est intemporelle, peu informative, mais que signifie une information dans l'Algérie d'aujourd'hui ?

Quand les repères s'évanouissent, il ne reste que la douleur du témoignage, si intense dans ce cliché qui émeut davantage qu'une série de cadavres alignés, au petit matin. La photographie est signée AFP, qui a envoyé ce document « en priorité » à ses clients, et juge « exceptionnel » le nombre de publications en première page. La plupart des quotidiens français, anglais, espagnols, italiens, libanais, mais aussi le *Herald Tribune*, le *Washington Post* et le *Los Angeles Times*, ont affiché, en couleurs ou en noir et blanc, ce qui est en passe de devenir un icône du conflit algérien. A accrocher, à côté d'autres *Pietà*, comme cette Japonaise baignant son enfant déformé par une pollution au mercure, ou ces huit femmes au Kosovo pleurant un être cher tué par la police serbe.

Il y a l'émotion et il y a les faits, brutaux, qui donnent tout leur sens à l'image algérienne. « Cette femme qui hurle vient de perdre ses huit enfants ; celle qui la soutient, ses parents. » Tous assassinés à Bentalha. C'est l'auteur de ce portrait, joint au téléphone à Alger, qui l'éclaire. Il accepte que l'on donne son prénom : Hocine. Il est l'unique photographe – salarié – de l'Agence France Presse dans le pays. Il se déplace et travaille seul. « Je ne prends la responsabilité de personne. S'il m'arrive quelque chose... »

Ce jour-là, il a pris trois photos ; deux ont été proposées par l'agence ; une a bouleversé le

monde. Hocine a du mal à s'expliquer l'impact de ce document dans la presse étrangère. Pourquoi celui-là ? Le 29 août, juste après le massacre de Reis, c'est aussi lui qui a pris le portrait d'une femme meurtrie, le visage déformé par la douleur et qui mimait avec sa main une scène d'égorgeant. La photo a marqué, mais son impact fut moindre.

L'histoire du photojournalisme est truffée de *Pietà* qui pleurent leurs enfants sur les champs et ruines de la guerre. Ces images-là sont par ailleurs plus « acceptables » que la réalité des massacres et son lot de femmes enceintes éventrées. « Les gens ne veulent pas voir du sang », constate Goksin Sipahioglu, patron de l'agence photo Sipa. Alors on leur offre un symbole qui appelle la compassion.

Mais, pour le photographe algérien, la médiatisation de ce document est un facteur qui le touche peu : il n'a été publié par aucun des dix quotidiens indépendants algériens, ces journaux ayant leurs propres photographes (qui n'ont pas saisi cette scène) ; et puis, en tant que salarié, Hocine n'est pas rétribué en fonction de l'importance des ventes de ses images.

Ce qui s'est passé le mardi 23 septembre, lendemain du massacre de Bentalha, en dit long sur les difficultés croissantes de la presse dans un pays où « l'appareil photo est considéré comme plus dangereux que le kalachnikov », affirme un photographe algérien. Parce que la population voit plus de fusils que de photographes ».

Quelques journalistes, informés du massacre, arrivent sur les lieux à 9 heures. « Il y avait une confusion extrême, raconte Hocine. Les façades étaient cramées, ça sentait le brûlé. J'ai dû être interpellé quatre ou cinq fois par des policiers en civil, au point de ne pouvoir sortir mon boîtier. Les corps des victimes étaient entreposés dans une école impossible à approcher, avant d'être enterrés à l'abri des regards. » Un autre photographe algérien affirme avoir été molesté, insulté, et s'être vu confisquer ses pellicules.

Pour savoir combien il y a eu de morts à Bentalha, un journaliste d'El Watan a pu pénétrer dans le cimetière. « Nous avons compté

les tombes, c'est un procédé classique. La police a déclaré 85 morts. Nous, 252. » Il n'empêche, la plupart des photographes s'interrogent sur la signification de leurs images. « Les massacres ont lieu la nuit. Quand vous arrivez le matin, le sang est encore frais sur les murs, explique

« Cette femme qui hurle vient de perdre ses huit enfants ; celle qui la soutient, ses parents »

un photographe algérien. Des terroristes ont foulé de leurs bottes des flaques de sang ou imprégné leurs doigts pour signer en rouge leur passage sur les murs. Mais, à moins d'avoir un complice dans la sécurité ou chez les pompiers, on ne voit jamais les victimes. »

Les difficultés pour informer se sont accrues depuis le massacre de Reis. S'il n'y a pas d'interdiction formelle, la possibilité de travailler dépend du moment où le photographe arrive, de la chance, de l'état d'esprit des policiers, de négociations et palabres. « C'est un jeu de cache-cache », dit un photographe, qui utilise des petits boîtiers très discrets pour se faufiler. Mais de confier ce qu'il est « devenu très dur ». C'est la raison pour laquelle Hocine privilégie « l'émotion sur l'information » en prenant des photos de « deuxième degré » : cette émotion ne se trouve pas tant sur les lieux de massacres, devenus trop « verrouillés », que sur le visage « de ceux qui restent ».

LE photographe n'a donc pas pris son célèbre cliché au village de Bentalha – comme ce fut dit et redit –, mais à l'hôpital d'El Harrach, à la périphérie d'Alger, où une centaine de personnes, des mères surtout, se sont massées devant la grille dans l'espoir de trouver des survivants. Sans avoir la possibilité d'entrer dans l'hôpital, mais dans l'attente de déchiffrer la traditionnelle et macabre liste des vic-

times, affichée à l'entrée des hôpitaux.

Peu après avoir appris qu'il n'y avait aucun espoir pour ses huit enfants, cette femme s'écroule et s'évanouit presque, alors que Hocine la surplombe et la photographie sans qu'aucun policier ne le surprenne. Par sécurité, il sort la pellicule de son appareil et la mélange à d'autres dans son sac. Il en replace une autre et sera interpellé par un policier, qui « ne prendra pas le bon film ». A 15 h 22, ce 23 septembre, ce portrait partait des écrans de l'AFP-Paris pour envahir le monde.

Hocine fait partie de la vingtaine – « beaucoup moins », disent certains – de photographes de presse qui travaillent pour des quotidiens algériens, généralement en film noir et blanc. Il est plutôt de l'ancienne génération, dont la grande majorité a jeté l'éponge devant les risques du métier. C'est pour les mêmes raisons – avec de surcroît des problèmes de visas et d'assurance – qu'il n'y a quasiment jamais de photographe étranger à Alger.

Restent aujourd'hui, pour accumuler les témoignages d'un pays en guerre, les photographes algériens, qui sont pour la plupart très jeunes – « moins de vingt-cinq ans », dit un reporter –, manquent sans doute de formation et de maturité, mais ont « une volonté terrible de faire du terrain » en touchant à tous les sujets. Jean-François Leroy, le directeur du Festival de photojournalisme de Perpignan, a présenté plusieurs photographes algériens : « J'aime leur forme de fraîcheur, qu'ils soient plus tournés vers le témoignage que l'esthétique. »

Il faut aussi être blindé quand, régulièrement, les policiers vous traitent d'« ennemis de l'Algérie », de « traîtres », de « salauds », de « vendus », de « charognes qui donnent une mauvaise image du pays ». Il faut également « être gonflé pour sa balader dans la ville avec des appareils », affirme un journaliste rédacteur, tant les fouilles sont fréquentes et les regards inquisiteurs. Un photographe affirme ne pas avoir dormi chez lui depuis cinq ans : « Bien sûr, j'ai peur, mais j'ai choisi ce métier pour informer. » Ce sont des « solitaires » qui vivent souvent dans l'anonymat et ne

signent plus leurs images dans les journaux par mesure de sécurité.

Nombre de rédacteurs et de photographes constatent surtout un changement de statut de l'image dans les quotidiens. « La photographie est de plus en plus importante, car les mots ne veulent plus rien dire, explique un journaliste d'El Watan. Quand l'horreur est sans limite et qu'on a épuisé les superlatifs, la photographie prend le relais et "bouffe" les premières pages. » Pour éviter également la banalisation de l'ignoble.

Les photos qui sortent d'Algérie sont, en revanche, très limitées. Aux agences traditionnelles – diffusant textes et images – comme l'AFP et AP (Associated Press), vient s'ajouter une agence photo algérienne, News Press, qui diffuse dans le monde entier, via l'agence Sipa, installée à Paris. Trois photographes sont embarqués dans cette aventure, dont le gérant s'appelle Ouahab, un vieux routier de l'image de presse : « Toute l'Algérie est menacée, alors écrivez mon nom. » Et de confier : « Jusqu'à ma mort, je continue. En attendant, on boit notre bouteille de scotch tous les

« L'appareil photo est considéré comme plus dangereux que le kalachnikov. Parce que la population voit plus de fusils que de photographes »

jours. On rigole. On vit. » Ouahab a également fait du *Matin* le meilleur quotidien pour la photo avec *Liberté*. Persuadé qu'il est encore possible de travailler sans trop de contraintes, il va installer, dans quelques mois, un correspondant par grande ville du pays. Une quarantaine en tout.

La conception de la photo en Algérie est claire pour Ouahab : « Il faut choquer pour que les gens bougent. » Donc tout montrer.

« Je diffuse des photos très, très dures », comme la photo d'une gamine égorgée et remontée d'un puits où elle avait été jetée. « Les gens qui ne croient pas aux massacres changent d'avis à la vue de ces photos. Et de nombreux journaux algériens, y compris ceux qui publiaient très peu d'images, l'ont compris, et ont changé d'attitude. »

ON sait qu'il existe en Algérie des images bien plus insoutenables – des bébés égorgés et brûlés dans un four, deux têtes de gamins dans un seau – mais on ne les montre pas. Marianne a publié cette dernière, le 8 septembre, avec cette légende : « Voilà les photos de l'Algérie. Vous voulez les voir ? Toutes ? Ou préférez-vous Diana ? »

Les photographies plus quotidiennes sur des modes de vie ou sur les relations entre la population et le pouvoir semblent avoir disparu. Selon Hocine, « ces photos sont aujourd'hui inimaginables, car les quartiers populaires sont inaccessibles ». Et, finalement, seules les « informations très fortes » permettent de s'exprimer, mais « en y allant sur la pointe des pieds ».

Ces photos plus en profondeur, le Suisse Michael von Graffenried les a prises jusqu'en 1996. Profitant du fait qu'il passe « inaperçu avec (sa) peau mate et (ses) cheveux bouclés », il est un des rares photographes occidentaux à avoir suivi « le rêve brisé de la démocratie ». Travaillant sous la protection des « Ninjas » (policiers cagoulés) et de leurs kalachnikovs, il avait, en 1995, pris conscience du problème : « Tout le monde refuse de se laisser photographier. J'utilise donc un panoramique, un appareil qui ne se porte pas à l'œil, mais sur le ventre. Le procédé est dégueulasse, mais travailler « contre » la volonté des gens est la seule façon de raconter ce pays en guerre. »

Graffenried pourrait-il continuer ? Beaucoup en doutent. Mais ils continuent tous à faire de la résistance : « Face à des terroristes qui aspirent à détruire toute trace visuelle d'une société que nous aimons, notre témoignage par l'image est vital. »

Michel Guerrin

Algérie, le huis clos et l'horreur

par Lahouari Addi

JOUR après jour, l'Algérie bat ses propres records d'horreur et s'enfoncé dans l'innommable. Des femmes, des enfants, des vieillards, assaillis dans leur sommeil, sont sauvagement assassinés pour créer une psychose de terreur parmi la population. L'identité des auteurs de ces actes barbares, de ces crimes contre l'humanité, n'est pas connue avec certitude. Les rumeurs les plus folles circulent à Alger sur les commanditaires. Selon les deux hypothèses avancées par différentes sources, les villageois sont massacrés soit par des islamistes déguisés en militaires, soit par des miliciens déguisés en islamistes.

Ce qui est révoltant, c'est que ces villageois ne sont pas tués pour leur implication directe dans le conflit mais seulement pour servir d'enjeu à des fins de propagande. Des dizaines de civils innocents meurent quotidiennement parce que les protagonistes, qui se font une guerre sans merci depuis six ans, tirent profit de l'embargo sur l'information. Leur offrant couverture et impunité, la censure sur la presse leur permet de tuer et de retirer des dividendes des tueries. Livrées à leurs bourreaux dans un huis-clos total, les victimes ne peuvent même pas bénéficier de la solidarité de l'opinion tenue délibérément à l'écart.

Pourquoi un pouvoir qui se dit attaché aux valeurs démocratiques interdit-il à la presse nationale et internationale de jeter une lumière crue sur les circonstances de massacres de villages entiers ? Pourquoi la censure ? A qui profite-t-elle ? La liberté de l'information générerait-elle ou aiderait-elle le rétablissement de la paix civile et la transition démocratique ? Ces questions embarrassantes ne trouveront malheureusement jamais de réponses de la part d'un gouvernement dont les communiqués rassurants sont à l'opposé de la gravité de la situation sur le terrain.

Dénoncer les tueries ou exprimer son inquiétude n'est plus suffisant. Il faut désormais exiger du gouvernement qu'il permette aux journalistes algériens d'exercer leur profession en toute liberté pour informer l'opinion. Les journalistes sont harcelés, menacés, mis sous pression, surveillés, y compris dans les salles de rédaction. Que veulent cacher les autorités algériennes quand elles refusent que les journalistes parlent aux survivants et rendent compte des massacres ? Dans ces conditions, toute information imprimée en provenance d'Algérie est suspecte.

La manipulation de la presse et la censure créent un climat de suspicion. Les forces de l'ordre perdent la confiance que devrait avoir en eux une population qui

qui tue qui. Par le simple fait de la transparence de l'information, les protagonistes s'imposent alors des limites pour ne pas ruiner la cause pour laquelle ils combattent. Une information libre empêchera de recourir à ce stratagème diabolique qui consiste à égorger des enfants pour en accuser son ennemi.

Il faut démilitariser l'information, la soustraire à la manipulation des uns ou des autres, l'empêcher d'être une ressource de guerre utilisée pour discréditer l'adversaire. En maintenant la censure, en refusant la transparence de l'information, le gouvernement algérien se fait complice de crimes contre l'humanité qui se déroulent sur le sol dont il dit avoir le contrôle. Tôt ou tard, la conscience humaine demandera

dements de la morale humaine. Dès lors que des enfants sont égorgés en masse, il doit identifier les criminels ou collaborer avec les institutions internationales pour les aider à les identifier. Le principe de souveraineté nationale a des limites que lui imposent le droit naturel et la morale universelle. Quand un Etat laisse égorger un enfant, quand il est dépourvu de la capacité ou de la volonté de le protéger, comment peut-il invoquer le principe de non-ingérence au nom de la souveraineté ? Si un pouvoir est incapable d'assurer le minimum de paix civile qui protège les enfants de l'assassinat collectif, il n'est plus souverain à l'intérieur de ses frontières. Quand un enfant de trois ans se fait égorger sous les yeux horrifiés de sa mère, avant d'être algérien, il est d'abord un enfant de l'humanité tout entière. Un enfant en danger de mort n'a pas de nationalité, et sa survie est l'affaire de tout homme sur terre. Son assassinat prémédité efface les frontières et transcende les entités artificielles que sont les Etats.

Un enfant n'est pas citoyen d'un Etat particulier, il est membre de la communauté humaine qui a l'obligation morale de le protéger et de le défendre. Les enfants qui sont égorgés dans la Mitidja sont algériens, mais, symboliquement, ils sont allemands, américains, soudanais, chinois, français... Venir en aide aux enfants d'Algérie, les sauver du couteau qui les égorge, est un impératif moral qui s'impose à tous.

A quoi servent les commémorations contre les crimes nazis si des crimes aussi barbares sont commis aujourd'hui dans l'indifférence de l'opinion internationale ?

Lahouari Addi a quitté l'Algérie en novembre 1993 ; il est professeur associé de sociologie politique à l'Institut d'études politiques de Lyon.

Si un pouvoir est incapable d'assurer le minimum de paix civile qui protège les enfants de l'assassinat collectif, il n'est plus souverain à l'intérieur de ses frontières

dit ouvertement que les égorgeurs d'enfants ont des complicités dans le gouvernement. Seule une information libre rétablira la crédibilité des forces de l'ordre et empêchera la série de massacres de civils innocents de continuer, puisque, à l'évidence, les auteurs des crimes ne veulent pas que le reste du monde sache qui ils sont.

Abolir la censure qui frappe la presse algérienne et autoriser la presse internationale à se rendre sur place serait la moindre des mesures à attendre d'un gouvernement dont la crédibilité, à l'intérieur du pays et à l'extérieur, est largement entamée par le mystère qui entoure les crimes perpétrés à la périphérie de la capitale. La population civile sera épargnée lorsque l'opinion nationale et internationale saura avec certitude

des comptes, d'une manière ou d'une autre. La demande d'une commission d'enquêtes sur l'assassinat des villageois de la Mitidja, formulée par plusieurs institutions internationales, a été rejetée d'un revers de la main par les autorités algériennes, qui ont invoqué le principe de la souveraineté nationale.

Mais l'argument de non-ingérence n'est recevable que lorsque les intérêts de la collectivité nationale sont menacés par des forces extérieures ou intérieures clairement identifiées, ce qui n'est pas le cas en Algérie, en butte à un conflit interne au pouvoir, qui a dégénéré dans des formes de luttes que la conscience humaine ne peut accepter.

Le gouvernement algérien est souverain dans les limites des fon-

La défense garrottée par René Galy-Dejean

L'HABILETÉ du gouvernement, soulignée par de nombreux observateurs, ne se dément pas. Cependant, elle ne pourra longtemps encore tenir lieu, à elle seule, de politique d'intérêt national. Le budget de la défense, probablement issu d'une rugueuse confrontation, va mettre en lumière une démarche gouvernementale dangereuse pour la France. Pour que l'opinion soit justement éclairée, il faut donc démonter les mécanismes d'une manœuvre budgétaire qui s'apparente à une lente stratégie d'étouffement.

Le chef de l'Etat, chef des armées, a engagé son autorité sur une profonde réforme de notre système de défense dont les deux points les plus marquants sont la professionnalisation, d'une part, une programmation qui, certes, réduisait les crédits d'équipement, d'autre part, mais qui garantissait le maintien du niveau d'effort. Cette lisibilité à moyen terme permettait une bonne gestion prévisionnelle des personnels militaires et des industries d'armement.

Or voici que le gouvernement a décidé de réduire de près de neuf milliards de francs les crédits affectés à l'équipement des armées,

soit environ 10 %. Le chiffre est à lui seul mortel. La méthode d'amputation des crédits l'est encore plus, même si l'homéopathie des points d'application se veut indolore et si, du point de vue de la cohabitation, les décisions sont revêtues de probité candide et de lin blanc. La professionnalisation suppose un effort financier soutenu. Le gouvernement s'attaque-t-il à la professionnalisation ? En apparence, non, puisqu'il ne touche pratiquement pas aux crédits de fonctionnement. La démarche est habile. On se donne l'air d'accompagner la réforme voulue par le président de la République. On est un bon artisan de la cohabitation. On ne mécontente pas les personnels des armées puisque l'on ne touche pas à leur train de vie, formellement.

Ce sont donc les crédits d'équipement qui vont supporter la totalité des amputations financières. Là encore, les apparences sont politiquement porteuses. Sur le plan de l'opinion, on sait bien que toutes ces dépenses militaires de fabrication d'armes ne sont guère populaires et que, en tout cas, dans la situation actuelle de crise économique et de chômage, d'autres priorités peuvent démocratiquement prendre le pas sur de

telles dépenses. Et, donc, on va « faire glisser » les grands programmes, étaler sur une plus longue durée la mise en œuvre du Rafale et celle des frégates. Toujours sur le mode indolore, on va diminuer les commandes de munitions, déjà bien faibles, amputer gravement l'entretien programmé des matériels, enfin mettre à mal les crédits d'infrastructures, notamment pour l'armée de terre. Tout cela a déjà été pratiqué antérieurement. Le problème est que nous étions arrivés à une situation de rupture.

On ne peut que se demander si l'on n'est pas en train de renouer avec les incohérences des années 30

Certes, la démarche se veut anodine et l'on dira qu'à une année près, munitions ou pas, carénage ou non, kérosène ou avions cloués au sol, où est le danger ? Et pour-

cologues-accoucheurs). Nous pourrions multiplier les exemples.

Michel Odent, ancien chef de service à l'hôpital de Pithiviers

DEVOIR DE MÉMOIRE

C'est à juste titre que Lionel Jospin a relayé Jacques Chirac dans la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat quant aux rafles de 13 152 juifs en juillet 1942. Toutefois, à ce nécessaire devoir de mémoire manque cruellement le souvenir des crimes perpétrés par la République à l'encontre de milliers de civils dans l'Est algérien au lendemain de la libération (printemps 1945). Je ne m'étendrai pas sur les 4 000 « crevettes Bigeard » que rejeta la mer, quelques semaines après les milliers d'arrestations de civils algériens organisées

par l'armée française en 1957 à Alger (la « bataille d'Alger »). Il manque encore et toujours à ce devoir de mémoire l'extermination de 100 000 civils magalaches anéantis sous les auspices de la IV^e République, de 1947 à 1949. Dans la continuité, la V^e République orchestre les rafles massives de civils algériens en automne 1961, sous la houlette d'un certain Maurice Papon, préfet de police de Paris à cette époque. Aussi, à la veille d'un procès historique (celui de Papon), il est temps, il est juste et il est de notre devoir de se souvenir de ces femmes, de ces enfants et de ces hommes victimes du pire, et disparus des tablettes de notre histoire républicaine.

Sardène Sadgui, Paris

AU COURRIER DU « MONDE »

ET LES SAGES-FEMMES ?

Après avoir lu et relu la page entière du Monde consacrée à l'organisation des maternités (*Le Monde* daté 7-8 septembre), j'ai constaté avec surprise que le mot « sage-femme » n'y était jamais mentionné. Il semble opportun de rappeler que les meilleures statistiques périnatales et les taux les plus stables d'interventions concernent les pays où le rapport entre le nombre de sages-femmes et le nombre de médecins est élevé. En Suède il y a 6 000 sages-femmes pour une population de 8 700 000 habitants. Pour l'ensemble des Etats-Unis, il y a 5 000 « certified nurse midwives » pour une population de 260 millions d'habitants (et 35 000 gyné-



VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.13 - FAX. : 01.46.40.70.66

75 Vente au Palais de Justice de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30 - EN UN SEUL LOT**
DIVERS LOCAUX COMMERCIAUX
dans un ensemble immobilier sis à
PARIS 18^{ème} - 15-17, rue Joseph de Maistre
dans le bâtiment C : LOCAL A USAGE D'ATELIER
réserve, autre local à usage de réserve, réception
ATELIER avec sanitaire, 4 BUREAUX, débarras, vestiaire et wc
Dans le bâtiment D : 3 BUREAUX et 5 ATELIERS, réserve et débarras
Dans le bâtiment E : REFECTOIRE avec coin cuisine
MISE A PRIX : 1.000.000 de Frs
S'adresser à Maître Jean-Claude FREAUD, Avocat au Barreau de PARIS, (75008) 69, rue d'Amsterdam - Tél. : 01.49.95.03.37
Sur les lieux pour visiter le **VENDREDI 3 OCTOBRE 1997 de 14h à 16h**

75 Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30 - EN UN SEUL LOT**
APPARTEMENT de 7 P.P. à PARIS 16^e
42/44, rue Pergolèse
comp. : entrée, galerie, 4 chambres, salon, salle à manger, bureau, cuisine, salle de bains avec wc - Au 2^{ème} étage : 2 chambres
Entre le 1^{er} et le 2^{ème} étage : un WC - Au sous-sol : 2 CAVES
MISE A PRIX : 3.000.000 de Frs
S'adresser à M^r François INBONA, Avocat de la SCP CONSTENSOUX, INBONA, MOCCAFICO, 4, avenue Sully Prudhomme à PARIS 7^e.
Tél. : 01.45.55.74.06 (impérialment de 14h à 16h) - Au Greffe du TGI de PARIS, où le cahier des charges est déposé
Visite le **1^{er} Octobre 1997 de 11h à 12h**, par M^r WAPLER, Huissier.

75 Vente au Tribunal de Grande Instance de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30 - en un seul lot :**
à PARIS 1^{er} - 26, rue Montorgueil
UN APPARTEMENT de 2 PP au 4^e étage - LOUE
MISE A PRIX : 50.000 Frs
M^r Yves TOURAILLE, Avocat à PARIS 9^{ème}, 48, rue de Clichy.
T. : 01.48.74.45.85 - M^r G. AYACHE, Mandataire Judiciaire à CRETEIL, C.C. de l'Echat - Place de l'Europe - Niveau 1

75 Vte au Palais de Just. de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30**
APPARTEMENT à PARIS (11^{ème})
21-23, boulevard Richard Lenoir et 27, rue Saint Sabin
au 5^{ème} étage, escalier B, 3^{ème} porte à droite dans le couloir de gauche en sortant de l'ascenseur : entrée, wc, penderie, séjour, cuisine, chambre, salle de bains, balcon-loggia devant séjour et chambre - CAVE
MISE A PRIX : 300.000 Frs
S'adresser à Maître Patrice GATEGNO, Avocat au Barreau de PARIS, 2, rue Chapu (75016) PARIS. Tél. : 01.42.15.13.89
Sur les lieux pour visiter le **3 Octobre 1997 de 12h à 13h**

92 Vte après Liquidation Judiciaire au Palais de Justice de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30 - EN NEUF LOTS**
à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
69, rue de Sèvres - LIBRES
Lots nos 1 et 2 : 2 APPARTEMENTS de 4 P.P. et Parking
Mise à Prix : 600.000 F chaque
Lots nos 3, 4, 5 et 8 : 4 APPARTEMENTS de 4 P.P. et Parking
Mise à Prix : 300.000 F chaque
Lots nos 6 et 7 : 2 APPARTEMENTS de 2 P.P. et Parking
Mise à Prix : 200.000 F chaque
Lot n° 9 : 4 CAVES
Mise à Prix : 2.500 F chaque
M^r Yves TOURAILLE, Avt à PARIS 9^{ème}, 48, rue de Clichy. T. : 01.48.74.45.85
M^r PAVEC et COURTOUX, Mand. Jud. à PARIS 3^e - 7, rue de Turbigo, 75001 PARIS - Au Greffe du TGI de PARIS où le cahier des charges est déposé
Sur les lieux pour visiter le **Mardi 30 Septembre et lundi 6 Octobre 1997 de 15h à 16h30**

92 Vte au Palais de Just. de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30**
VASTE BATIMENT
à SURESNES (92)
élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée et de 3 étages - Et une cour
16, rue Ledru Rollin
MISE A PRIX : 500.000 Frs
M^r Yves TOURAILLE, Avocat à PARIS 9^{ème}, 48, rue de Clichy.
T. : 01.48.74.45.85 - M^r PENET-WEILLER, Mandataire Judiciaire à PARIS
Visites : les **30 Septembre et 6 Octobre 1997 de 10h à 11h**

92 Vente au Palais de Justice de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30 - en 4 lots**
4 LOGEMENTS à ASNIERES (92)
169 bis, avenue d'Argenteuil
3 de 2 PIECES PRINCIPALES
et UN de 3 PIECES PRINCIPALES et 4 CAVES
MISE A PRIX : 150.000 Frs chaque lot
M^r Yves TOURAILLE, Avt à PARIS 9^{ème}, 48, rue de Clichy - T. : 01.48.74.45.85
M^r PAVEC et COURTOUX, Mandataires Liquidateurs à PARIS 1^{er}, 7, rue de Turbigo - Visites : les **1^{er} et 7 Octobre 1997 de 9h30 à 11h**

92 Vente au Palais de Justice de NANTERRE, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h - EN UN SEUL LOT**
UN IMMEUBLE à SEVRES (92)
1, rue Marguerite Payen
divisé en 3 logements : 2 au rez-de-chaussée, 1 au 1^{er} étage - Cadastred section AN n° 616 pour 1 à 9 ca
MISE A PRIX : 600.000 Frs
S'adresser à M^r Benoît DESCLOZEUX, Avocat à NANTERRE (92000), 58, boulevard du Couchant. Tél. : 01.47.21.57.05 - M^r Jean-Paul PETRESCHI, Avocat à PARIS (75006), 2 à 6, rue des Petits Ponts. Tél. : 01.44.32.07.00
Sur les lieux pour visiter le **Mercredi 1^{er} Octobre 1997 de 14h à 15h**

94 Vente au Tribunal de Grande Instance de PARIS, le **Judi 9 Octobre 1997 à 14h30 - en un seul lot :**
à CHARENTON LE PONT (94)
41, rue du Général Leclerc et 2, rue du Bac
1 APPARTEMENT de 2 PP
2 APPARTEMENTS de 3 PP
3 CAVES et 1 JARDIN
MISE A PRIX : 300.000 Frs
M^r Yves TOURAILLE, Avt à PARIS 9^{ème}, 48, rue de Clichy - T. : 01.48.74.45.85

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les impatiences de M. Chirac

Le rituel de la cohabitation avait été inventé par François Mitterrand, en 1986, face à Jacques Chirac et, finalement, à ses dépens. Le président de la République semble aujourd'hui résolu à y sacrifier à son tour. On le dirait même pressé de le faire : le gouvernement n'est pas en place depuis beaucoup plus de trois mois que M. Chirac en est déjà à la « mise en garde ».

Chef des armées, le président de la République est certes dans son rôle lorsqu'il attire l'attention du gouvernement sur le risque de heurter la « communauté militaire » en portant atteinte à l'un des « piliers indissociables » de la réforme des armées qu'il a lui-même lancée en 1996. En l'occurrence, le « pilier » dont M. Chirac craint qu'il ne soit menacé est celui de l'équipement, les crédits affectés aux programmes d'armement diminuant dans le projet de budget pour 1998. Sans le dire expressément, le chef de l'Etat s'appuie sur des notes « confidentiel-défense » (*Le Monde* du 17 septembre), faisant valoir au ministre de la défense que les réductions budgétaires décidées en 1997 et 1998 sont, à leurs yeux, supportables, à condition qu'elles ne soient pas reconduites au-delà de cette période.

Comme le relevaient, en effet, ces chefs militaires, l'engagement de consacrer les crédits nécessaires à la modernisation des armées, inscrit dans la loi de programmation militaire 1997-2002, n'a pas davantage été respecté par Alain Juppé, dès la

première année, qu'il ne le sera par Lionel Jospin en 1998. M. Chirac a omis de le rappeler. En outre, s'il est légitime de souhaiter que la professionnalisation des armées soit conduite et donc financée rapidement, en conformité avec le calendrier annoncé aux militaires et aux jeunes - c'est ce que le ministre de la défense, Alain Richard, s'emploie à faire -, les commandes d'armements ne relèvent pas du même impératif. La majorité nouvelle élue par les Français est fondée à réexaminer les projets de la majorité battue.

En intervenant à propos des emplois-jeunes - méthode de lutte contre le chômage qu'il a décriée « fallacieuse » - ou en exprimant des réserves sur les options du gouvernement en matière d'aides aux familles, le président de la République prend le risque de paraître opposer à la légitimité gouvernementale et parlementaire, fruit du vote des Français, une légitimité présidentielle que ce même vote a, précisément, hypothéquée.

Il n'est pas sûr, en définitive, que M. Chirac soit considéré aujourd'hui, par ceux-là mêmes dont il prend la défense, comme le plus qualifié pour ce rôle. En dissolvant l'Assemblée, il avait fait appel aux Français face à des difficultés que la majorité alors en place ne lui permettait pas, en l'état, d'affronter. La réponse des électeurs n'est pas celle qu'il espérait, mais, les ayant lui-même sollicités, il ne peut, dès maintenant, contester leur choix.

LA FRANCE a-t-elle encore la maîtrise de sa politique budgétaire ? Alors que le rendez-vous européen de la monnaie unique, imminent, exige de tous les pays qui veulent y être présents une réduction à marche forcée de leurs déficits, il n'y a plus guère d'experts à répondre par l'affirmative. Même les socialistes, autrefois séduits par les thèses keynésiennes et ardents défenseurs de la réhabilitation de la dépense publique, sont nombreux à en convenir : s'il existe encore des marges de manœuvre dans la conduite de la politique économique pour stimuler la croissance et faire reculer le chômage, il ne faut plus les chercher essentiellement du côté du budget.

Au premier examen, on pourrait donc penser que le projet de loi de finances pour 1998 est la parfaite illustration de ce constat. Là plus qu'ailleurs, la « pensée unique » commande, et le nouveau gouvernement de gauche n'a guère eu d'autre choix, à quelques petites retouches près, que de poursuivre l'œuvre budgétaire engagée par l'équipe précédente. Pourtant, à y regarder de près, ce n'est pas exactement le cas. Pour « boucler » ce budget, Lionel Jospin a indéniablement bénéficié de quelques marges de manœuvre nouvelles, sur lesquelles ne pouvait pas compter Alain Juppé. Des marges inattendues, qui constituent indéniablement l'originalité du projet de loi de finances.

Contre toute attente, ce budget présente, en effet, une première singularité : le gouverne-

ment est parvenu à le « boucler » sans trop de difficultés, en respectant la fameuse barre des 3 % de déficits publics. Or, voici à peine six mois, pour le gouvernement précédent, la tâche semblait impossible. Révélée par *Le Monde* (daté du 18 avril), une note secrète de la direction du budget, laissant entendre que les déficits pourraient atteindre 3,7 % du produit intérieur brut en 1997 et près de 4,5 % en 1998, a ainsi semé le trouble dans les sommets du pouvoir.

Des partisans de l'« option libérale » jusqu'à M. Juppé, nombreux étaient donc, au début de l'année, ceux qui pressaient le chef de l'Etat de prononcer la dissolution ; et ils ont trouvé dans ce document un argument pour expliquer que des économies drastiques étaient inéluctables et que la seule chance de gagner les élections était de les convoquer au plus tôt. En clair, pour la droite, l'équation budgétaire se résumait en quelque sorte à ce mot d'ordre : sans dissolution, pas de latitude d'action !

CHANGEMENT DE CONTRAINTES

Avec le recul, on comprend mieux pourquoi M. Jospin a réussi là où M. Juppé a échoué. Ce n'est pas tant que la conjoncture économique a changé : même si la reprise économique se confirme, les finances publiques n'en ressentiront que très lentement les effets, les recettes fiscales de l'Etat étant pour une large part assises sur l'activité de l'année antérieure. C'est d'abord parce que la conjoncture politique a été

bouleversée. Après les formidables hausses d'impôts décidées en 1995 et 1996, M. Juppé savait, en effet, qu'il n'avait plus la liberté de les augmenter une nouvelle fois en 1998. Visiblement, M. Jospin, lui, ne se sent pas soumis à cette même contrainte politique.

D'une majorité à l'autre, il n'est pas indifférent, en effet, de relever les éléments de continuité et de rupture dans la conduite de la politique budgétaire. Dans le domaine des grands équilibres, le cap est clairement identique. Soumis aux mêmes exigences, celles de Maastricht, le premier ministre poursuit les mêmes objectifs que son prédécesseur : les déficits publics seront donc ramenés sous la barre des 3 % de la richesse nationale.

A quelques nuances près, il en va de même pour les dépenses. Même si d'un gouvernement à l'autre, les ministères épargnés ou sacrifiés ne sont pas exactement les mêmes, le cap, lui, est, là encore, quasi inchangé. Alors que, durant toutes les années 80, les socialistes s'attachaient à ce que les dépenses budgétaires ne progressent pas plus vite que la richesse nationale en valeur, M. Jospin a décidé qu'elles seront indexées sur les prix, c'est-à-dire qu'elles stagneront en volume. Soit un objectif presque aussi rigoureux que celui affiché par M. Juppé. Le projet de loi de finances pour 1998 est donc l'occasion d'une réorientation en profondeur de la politique budgétaire socialiste, qui ne trouve plus, comme dans un passé récent, son inspiration dans les conceptions keynésiennes de réhabilitation de la dépense publique.

RUPTURE DOUCE

Reste donc, bel et bien, une seule différence notable, qui constitue le trait dominant de ce projet de budget : M. Juppé était dans l'obligation de respecter l'engagement qu'il avait pris de baisser les impôts de 12,5 milliards de francs en 1998 ; bénéficiant d'un climat politique autrement plus favorable, M. Jospin, lui, peut les relever assez sensiblement : de 14 milliards de francs, si l'on s'en tient au « chiffrage » officiel du gouvernement ; de près de 32 milliards de francs si l'on prend en compte l'effet 1998 des majorations d'impôt sur les sociétés décidées durant l'été 1997.

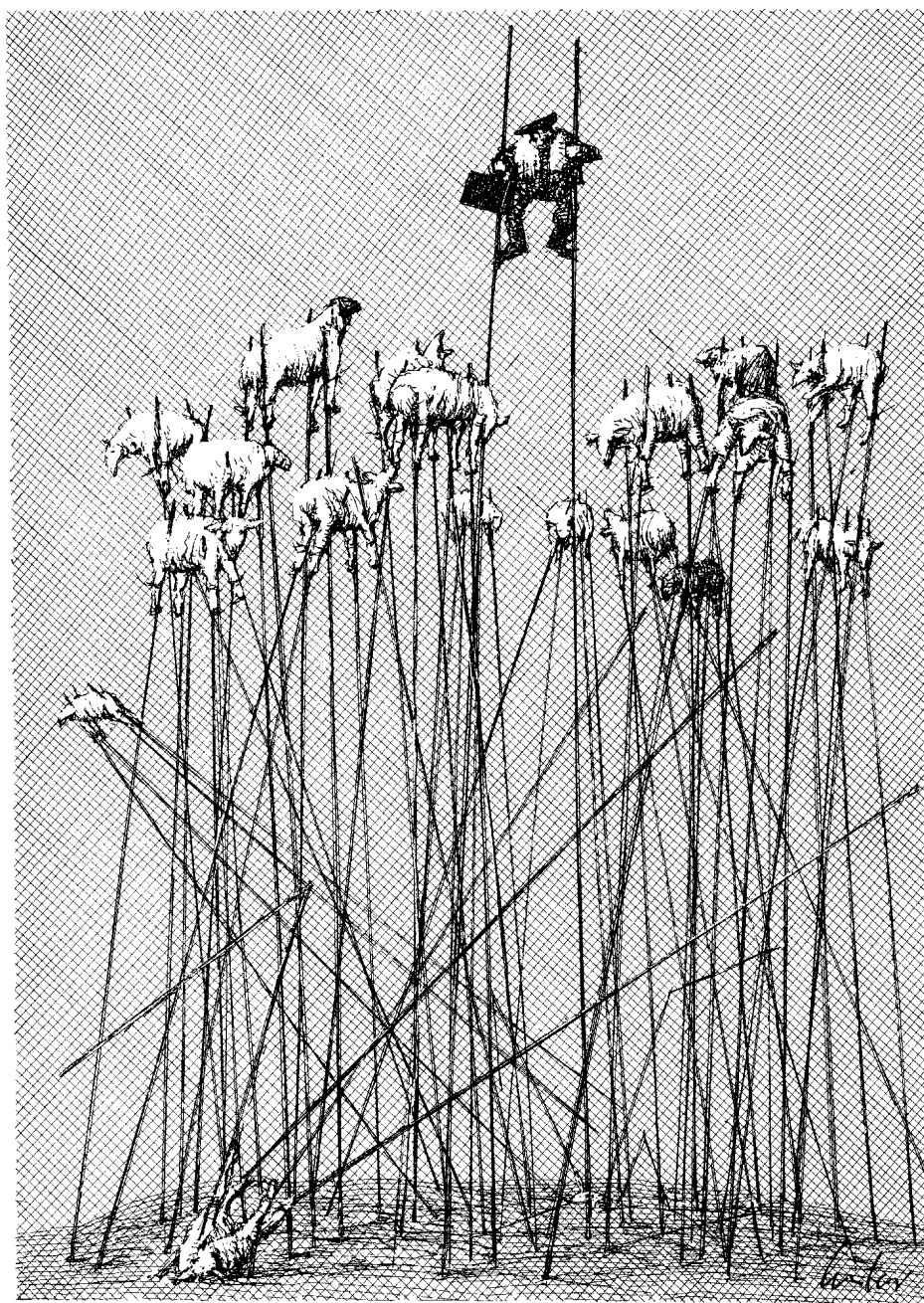
Au total, le premier ministre a donc bénéficié d'une marge de manœuvre de 26 à 44 milliards de francs, selon le mode de calcul que l'on retient (*lire page 6*). Or, c'est précisément cette marge qui faisait défaut à son prédécesseur. On ajoutera, évidemment, que cette différence n'est pas la seule. Si M. Jospin peut se permettre de relever les impôts, c'est aussi parce qu'il le fait avec plus de doigté. Sous le gouvernement Juppé, tous les ménages, même les plus modestes, ont été concernés par les hausses fiscales, notamment celle de la TVA. La nouvelle équipe joue de l'impôt avec plus d'habileté : elle a choisi de ne prendre que des mesures très ciblées, pesant sur les grandes entreprises, sur les revenus les plus élevés ou sur l'épargne, ou mettant en cause certaines « niches » fiscales. La justice fiscale à la rescousse des grands équilibres...

Encore faut-il dire que si rupture il y a, elle n'est pas violente. Renvoyant, par prudence, à 1999 la mise en œuvre d'une grande réforme fiscale, les socialistes n'innovent pas en engageant cette chasse aux niches fiscales. Même si c'était parfois avec des modalités différentes, l'ancienne majorité s'était elle-même lancée dans ce toilettage de la fiscalité française et prônait la chasse aux abattements et exonérations divers. Encore plus symbolique, le gouvernement, après avoir hésité longuement, a finalement décidé de ne corriger qu'à la marge le système fiscal de la loi Pons en faveur des investissements dans les DOM-TOM, qui a pourtant été si critiqué par la gauche, mais aussi dans de nombreux cercles de l'ex-majorité.

Quoi qu'il en soit, ce projet de budget agit donc comme un révélateur. Il prouve qu'il existe, envers et contre tout, quelques marges de manœuvre budgétaires. Quelques toutes petites marges, qui sont, d'abord, politiques...

Laurent Mauduit

Critères par Leiter



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Censeur de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vermet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'énigme des chars

Parmi les causes de l'effondrement militaire de la France, en mai 1940, figure en toute première ligne l'infériorité de son armée en chars de combat, instrument essentiel de la guerre moderne, sur lequel le colonel Charles de Gaulle - alors inspirateur militaire de Paul Reynaud - avait, plusieurs années avant la guerre, vainement essayé d'attirer l'attention de l'opinion publique et parlementaire et du haut commandement.

Cette infériorité était-elle rédhibitoire ? Était-elle aussi décisive qu'on l'a généralement prétendu ? La question est controversée. Les Allemands eux-mêmes ont attribué à la déficience de l'équipement radio des chars français la lenteur et le caractère désordonné des réactions de nos unités blindées, incapables de correspondre instantanément de char à char et de char à avion. L'infériorité fran-

çaise tient aussi à une cause plus profonde : l'incapacité du commandement français à élaborer et appliquer un règlement logique et uniforme d'emploi des engins blindés.

Les Allemands lancèrent dans la bataille offensive des chars agissant en masse et par surprise, en étroite liaison avec les forces aériennes. Les Français se contentèrent de la défensive sur une position de résistance protégée par des contre-attaques de chars d'infanterie. Leurs chars, dispersés sur tout le front des armées, furent engagés en détail, en une défense statique du terrain contre une poussée dynamique des masses de choc. Au commandement manqua - plus encore que du matériel - une doctrine rationnelle.

Edmond Delage
(26 septembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfiches du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le déménagement du territoire

Suite de la première page

Sans doute fallait-il trouver une solution pour éviter la saturation puis l'asphyxie de Roissy. On ne peut déplacer un aéroport depuis Gonesse jusqu'aux plateaux de Millevaches ou d'Albion aussi facilement qu'une usine polluante ou une porcherie pestilentielle. Mais, en dépit des mesures d'accompagnement prévues (particulièrement onéreuses puisque, par exemple, un kilomètre d'autoroute ou de tramway en Ile-de-France coûte dix à trente fois plus cher qu'en province), le gouvernement se rend bien compte qu'en héritant des schémas d'urbanisme insuffisamment contraignants tracés par ses prédécesseurs il est d'une certaine manière condamné, aujourd'hui, à la fuite en avant : davantage d'avions, de passagers, d'encombrements, de pics de trafic automobile, à quoi s'ajoute l'accentuation de la pression foncière, et, en fin de course, davantage de surcoûts liés à la surdensité et de crédits publics nécessaires pour corriger les dérives

laxistes et replâtrer un cadre de vie de plus en plus fragilisé.

Il serait évidemment absurde de relancer la « guéguerre » d'un autre âge Paris-Provence. Mais alors que, décentralisation oblige, on cherche à renforcer le rôle international des grandes métropoles de province et que la réforme des armées conduit à « libérer » des bases aériennes dont plusieurs se trouvent dans le Bassin parisien, on pouvait espérer que les gouvernements, depuis deux ans, étudieraient de manière plus approfondie des solutions alternatives. C'eût été faire preuve d'intelligence et donner leurs chances, dans une vision moins étriquée d'équité territoriale, à des pôles comme Nantes, Lille ou Lyon, par exemple. On songe au livre célèbre de Jean-François Gravier, paru en 1947, intitulé *Paris et le désert français*. Faudra-t-il bientôt écrire « Roissy et le désert français ».

CORNE D'ABONDANCE

L'aménagement du territoire étant aussi affaire de répartition plus harmonieuse des activités, qui n'aura pas, enfin, noté que le Roissy de l'an 2000 va « fabriquer » presque naturellement, grâce à la dynamique propre de l'Ile-de-France, pas moins de 30 000 emplois nouveaux ? Corne d'abon-

dance quasi incroyable en ces temps où l'emploi est rare et cher ! Comment ne pas mesurer ce chiffre à l'aune des efforts que déploient fonctionnaires, chefs d'entreprise, maires, syndicats, pour tenter de sauver ou de créer 200 postes de travail dans le bocage normand, secoué par la crise de Moulinox, ou à Roanne, Saint-Etienne et Tulle, où les industries de défense traversent une mauvaise passe ? Après le comité interministériel d'aménagement du territoire d'Auch, le 10 avril, désordonné et électoraliste, après les tribulations du projet de schéma d'aménagement, qui, depuis deux ans, est repoussé aux calendriers grecques, il est temps que la politique d'aménagement sorte de la désérence. Le gouvernement Jospin veut-il remédier aux fractures territoriales, qui ne sont pas moins injustes que les fractures sociales ? Importante et actuelle, cette politique ne souffre ni les décisions au coup par coup sans vue d'ensemble ni l'amateurisme, fût-il teinté de candeur, de générosité ou de franchise verbale.

Selon l'Insee, le niveau de vie du Parisien est à l'indice 141, celui du Francilien à 126, celui du Lyonnais ou du Toulousain à 96 et celui de l'habitant du bourg rural à 88, pour une moyenne nationale de 100.

C'est dire si les données de la géographie sociale et de la répartition spatiale des revenus doivent être prises en compte lorsque les pouvoirs publics sont amenés à faire des choix d'investissement positifs, comme à Roissy, ou de repli (Superphénix, sites militaires...). L'aménagement sera lettre morte s'il reste l'annexe, voire le sous-produit, de l'environnement ou de l'équipement.

François Grosrichard

RECTIFICATIFS

LOUNÈS MATOUB

Contrairement à ce qui était indiqué dans nos éditions du 13 septembre, le chanteur algérien Lounès Matoub a gagné, jeudi 11 septembre, en appel, son procès contre Ferhat Mhenni, ancien président du Mouvement culturel berbère (MCB). *Le Monde* prie M. Matoub d'accepter ses excuses.

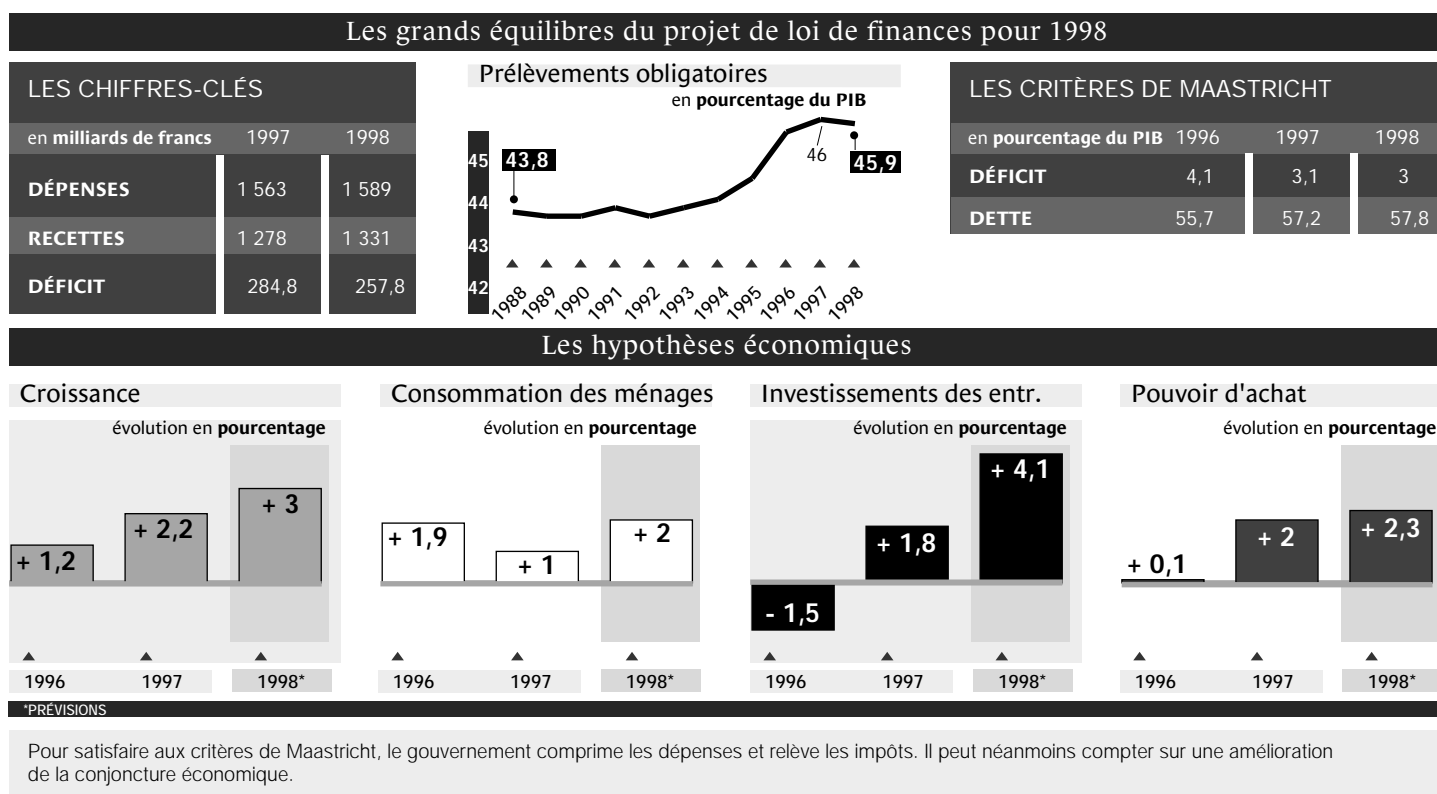
« LE SPÉCIALISTE »

Contrairement à ce qui était indiqué dans *Le Monde* du 24 septembre, le titre du film de Rony Brauman et Eyal Sivan consacré au procès d'Adolf Eichmann n'est pas *L'Expert* mais *Le Spécialiste*.

Les grands choix budgétaires de Lionel Jospin pour 1998

Le projet de loi de finances pour 1998 permet de limiter à 3 % du produit intérieur brut les déficits publics. Il prévoit une augmentation des dépenses de l'Etat du même niveau que l'inflation attendue et une hausse des impôts inférieure à la croissance de la richesse nationale

Le projet de loi de finances pour 1998 a été approuvé, mercredi 24 septembre, par le conseil des ministres. Construit sur une hypothèse de croissance de 3 %, ce projet vise une réduction des déficits publics à 3 % du produit intérieur brut, conforme, donc, aux exigences du traité de Maastricht. Cette diminution est obtenue grâce à une modération des dépenses de l'Etat (1 585,3 milliards de francs), qui stagneront en volume, même si certains ministères prioritaires (emploi, éducation, recherche, culture et justice) échappent à la rigueur. Pour tenir son objectif, le gouvernement a prévu des hausses d'impôts. Officiellement, le gouvernement les chiffre à 14 milliards de francs, dont 5 milliards de francs à la charge des ménages et 9 milliards à la charge des entreprises. Il fait valoir, en outre, que cette progression est inférieure à l'évolution de la richesse nationale et devrait donc conduire à une baisse à 45,9 % des prélèvements obligatoires. L'opposition conteste cette estimation et parle de hausses d'impôts atteignant de 50 à 70 milliards de francs. Pour arriver à ce résultat, elle prend notamment en compte les effets prévisibles, en 1998, des hausses de l'impôt sur les sociétés décidées en août 1997. Pour les ménages, plusieurs avantages fiscaux sont réduits, dont la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile. Les contrats d'assurance-vie sont plus fortement taxés. En revanche, la loi Pons en faveur des investissements dans les DOM-TOM n'est amendée qu'à la marge. Pour les entreprises, le rendement de l'impôt sur les sociétés est accru, grâce à différents dispositifs qui portent, notamment, sur les provisions.



RECETTES Les nouvelles dispositions fiscales contenues dans le projet

VOICI les principales dispositions fiscales inscrites dans le projet de loi de finances pour 1998. Ces mesures ne constituent qu'une partie des projets du gouvernement en matière de prélèvements. Examiné le 8 octobre en conseil des ministres, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale comportera une autre série de dispositions, dont le basculement sur la CSG des cotisations-maladie, réforme qui aura notamment pour effet de majorer de près de 20 milliards de francs la taxation de l'épargne.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

● **Le barème de l'impôt sur le revenu.** Comme prévu, la réforme Juppé prévoyant une baisse des taux d'imposition est gelée. Les taux d'imposition de 1997 sont donc reconduits en 1998. Les tranches du barème (voir la graphique ci-dessous) sont cependant réactualisées, comme à l'ordinaire, de 1,1 %, soit l'inflation prévisible (hors tabac). Le plafond de l'avantage en impôts procuré par le quotient familial est porté de 16 200 francs à 16 380 francs. Le plafond pour le premier enfant des personnes seules passe de 20 050 francs à 20 270 francs. La limite d'application de la décote augmente de 3 260 francs à 3 300 francs. Le montant de l'abat-

tement accordé par enfant marié rattaché est porté de 30 000 francs à 30 330 francs.

● **Logement.** Un crédit d'impôt est instauré pour les dépenses d'entretien de l'habitation principale. Plafonné à 4 000 francs pour une année pour une personne seule et 8 000 francs pour un couple, il est égal à 15 % du montant de ces dépenses, le dispositif étant prévu jusqu'au 31 décembre 2000. Par ailleurs, le taux de TVA applicable aux travaux d'amélioration réalisés dans les logements sociaux est abaissé à 5,5 %.

● **Frais de scolarité.** La rédu-

tion d'impôt pour frais de scolarité des enfants à charge est maintenue.

● **Déduction pour frais professionnels.** Le plan Juppé prévoyait de supprimer progressivement ces avantages qui profitent à quelque 80 professions. Ces déductions sont finalement maintenues.

● **Emploi d'un salarié à domicile.** Le montant du plafond des dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt est abaissé de 90 000 francs à 45 000 francs. Cette réduction d'impôt est donc plafonnée à 22 500 francs.

● **Personnes seules.** La majora-

tion de quotient familial accordée aux personnes seules lorsque leurs enfants ont plus de vingt-six ans est aménagée. Le montant de l'avantage en impôt est ramené de 16 200 francs à 3 000 francs.

● **Investissement dans les DOM-TOM.** Les réductions d'impôt prévues par la loi Pons sont maintenues, mais les procédures d'agrément sont durcies. En particulier, la création ou le maintien de l'emploi outre-mer sera pris en compte pour l'agrément. Pour les entrepreneurs individuels et les sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personne, la déduc-

tion fiscale sera imputée sur le revenu net global de l'investisseur et non sur les résultats de l'entreprise constituée pour les besoins de la cause. Ce système doit permettre que les investisseurs n'échappent plus à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur la fortune.

● **Carburants.** La taxe intérieure sur les produits pétroliers (supportée pour moitié par les ménages, pour moitié par les entreprises) est majorée uniformément de 8 centimes le litre, quel que soit le carburant. La mesure devrait se traduire par une hausse moyenne de 9,6 centimes le litre à la pompe.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

● **Navire de commerce.** L'avantage fiscal attaché à la souscription de parts de copropriété de navires de commerce (quirats) est supprimé.

● **Provisions.** Le système qui permet aux entreprises de constater, en franchise d'impôt, une provision pour renouvellement des biens qu'elles ont loués ou en concession, est aménagé, pour un gain budgétaire attendu de 4 milliards de francs. Par ailleurs, l'avantage fiscal lié à la provision pour fluctuations des cours est supprimé, pour un gain budgétaire de 1 milliard de francs.

● **Création d'emplois et création d'entreprises.** Un crédit d'impôt de 10 000 francs est institué par emploi net créé pour les exercices 1998, 1999 et 2000. Cette aide est limitée à 50 emplois créés.

Par ailleurs, pour les PME créées depuis moins de cinq ans, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise sont autorisés. Ces sortes de nouvelles stock-options sont caractérisées par un régime fiscal avantageux. Les créateurs d'entreprise bénéficient en

outre d'un report d'imposition des plus-values de cession de droits, en cas de remploi dans les fonds propres d'une entreprise nouvelle.

LA FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE

● **Assurance-vie.** L'exonération des produits des contrats d'assurance-vie de plus de huit ans est limitée à 30 000 francs pour un célibataire, et à 60 000 francs pour un couple, pour les contrats acquis postérieurement au 1^{er} janvier 1998. Au-delà de ces seuils, les produits sont soumis à un prélèvement libératoire de 7,5 %, hors prélèvements sociaux. L'exonération d'impôt sur le revenu est maintenue pour certains contrats, quand ils portent sur des fonds communs de placement à risque ou favorisent l'innovation.

● **Avoir fiscal.** La restitution de l'impôt fiscal aux personnes physiques est supprimé, sauf pour les contribuables les plus modestes. Dans leurs cas, la restitution est plafonnée à 500 francs pour les personnes seules et à 1 000 francs pour les couples.

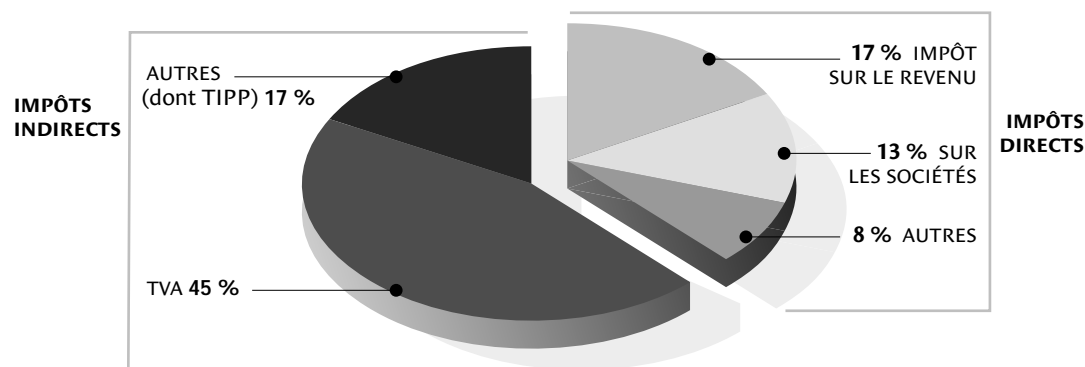
● **Plans d'épargne en actions.** Les crédits d'impôt procurés par des placements effectués en titres non cotés dans les PEA sont limités à 10 % du montant de ces placements.

Le projet de loi de finances comprend en outre des mesures tendant à renforcer le pouvoir de contrôle de l'administration fiscale. Les droits de visite et de saisie sont renforcés dans certains cas, comme la possibilité de prononcer une amende en cas d'infraction sur une facturation. Une amende est instaurée en cas de délivrance abusive d'attestations ouvrant droit à un avantage fiscal.

Laurent Mauduit

Les recettes fiscales nettes

TOTAL : 1 725 035 milliards de francs



La loi Pons résiste encore une fois à ses détracteurs

DEPUIS son adoption en juillet 1986, la loi de défiscalisation dans les DOM-TOM, baptisée du nom de son promoteur, Bernard Pons, alors ministre de l'outre-mer, a fait l'objet d'une polémique incessante entre les tenants d'une stricte logique fiscale et les défenseurs des intérêts économiques « domiens ». Remise en question pratiquement par tous les gouvernements avant chaque loi de finances, elle a pourtant réussi à survivre, moyennant des aménagements destinés à limiter les abus les plus criants.

Comme ses prédécesseurs, le gouvernement de Lionel Jospin a reculé devant l'obstacle. Après avoir annoncé un plafonnement des déductions, il se contente finalement de mesures à la marge, qui ne rapporteront au budget que 100 millions de francs, alors que la perte fiscale découlant de la loi s'élève à 2,8 milliards de francs.

La loi Pons permet de défiscaliser tout ou partie des investissements réalisés dans certains secteurs couvrant la quasi-totalité des activités des départements et territoires d'outre-mer. Elle comporte deux volets. Le premier concerne les particuliers, qui peuvent déduire de leurs impôts 25 % de leurs investissements pour l'achat d'un logement ou de parts de sociétés (50 % dans le logement locatif). Le second volet, plus intéressant, concerne

les entreprises : celles-ci peuvent déduire de leurs résultats, sans plafond, la totalité (100 %) de leurs investissements, sous réserve d'un agrément des autorités fiscales. Elles peuvent en outre déduire de leurs bénéfices pendant cinq ans l'amortissement dudit investissement (qui se trouve ainsi déduit deux fois). Enfin, à l'inverse des dispositions prises en métropole, les actionnaires de ces sociétés peuvent déduire de leurs revenus déclarés les pertes enregistrées selon le régime BIC. Dans la pratique, cela permet de faire tomber ces revenus à zéro, donc d'échapper à l'impôt sur le revenu et, indirectement, à l'impôt sur la fortune, puisque celui-ci ne doit pas dépasser 85 % des revenus déclarés.

LIMITER LES ABUS

L'addition de toutes ces dispositions a suscité la multiplication de montages complexes, via des sociétés plus ou moins fictives, qui permettent à des contribuables très fortunés de se soustraire à l'impôt. Selon le rapport réalisé en 1991 par Alain Richard (PS), alors rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, ces dispositifs bénéficient à 15 600 contribuables, dans les plus hautes tranches de revenus, et environ deux mille entreprises.

Les milieux économiques « domiens » soulignent l'effet de cette loi sur le décollage, notamment, de la Guadeloupe, de la Marti-

nique et de la Réunion, où elle a dopé le bâtiment, l'hôtellerie, le tourisme et la navigation de plaisance, principales activités bénéficiaires. Elle a aussi permis, pour ses défenseurs, de stabiliser le chômage. Pour autant, elle n'a pas infléchi les grands déséquilibres dont souffrent les DOM-TOM, et elle a engendré de nombreux effets pervers (envolée des prix fonciers, utilisations abusives, investissements mal pensés, etc.) que la procédure d'agrément préalable a, depuis 1992, limités.

Les nouvelles dispositions prévues dans le projet de budget apportent quelques légers correctifs pour limiter les abus : l'agrément tiendra compte désormais de la création ou du maintien de l'emploi dans les DOM-TOM, ce qui n'était pas le cas. Les subventions publiques, qui entraient jusque-là dans le calcul de l'investissement déductible (ce qui permettait de déduire plus que le montant réel de l'investissement !), en seront exclues. Enfin, une mesure complexe permet de limiter l'évasion devant l'impôt sur la fortune : les entrepreneurs individuels et les actionnaires de sociétés de personnes devront déduire l'investissement, non des bénéfices de leur société, mais de leur revenu net global. Les déductions seront ainsi exclues du calcul permettant de plafonner l'ISF.

Véronique Maurus

Le barème de l'impôt sur le revenu

en francs et en pourcentage			
REVENUS DE 1996		REVENUS DE 1997	
TRANCHES	TAUX	TRANCHES	TAUX
JUSQU'À 25 610 F	0	JUSQU'À 25 890 F	0
DE 25 610 À 50 380 F	10,5	DE 25 890 À 50 930 F	10,5
DE 50 380 À 88 670 F	24	DE 50 930 À 89 650 F	24
DE 88 670 À 143 580 F	33	DE 89 650 À 145 160 F	33
DE 143 580 À 233 620 F	43	DE 145 160 À 236 190 F	43
DE 233 620 À 188 100 F	48	DE 236 190 À 291 270 F	48
AU-DELÀ DE 288 100 F	54	AU-DELÀ DE 291 270 F	54

DÉPENSES Une modération générale, mais le respect des priorités

Pour financer des efforts en faveur de l'emploi, de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la justice, la rigueur a été imposée aux autres ministères, particulièrement à celui de la défense. Les crédits ont aussi été redéployés au sein de chaque administration

La politique de l'emploi n'est pas remaniée mais complétée par le dispositif pour les jeunes

« **TRÈS SATISFAITE** » ! C'est ainsi que Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, était ressortie, début août, des arbitrages sur les dépenses. Dans un contexte de rigueur, son ministère s'en sort fort honorablement, même si la progression des crédits de l'emploi (+3,6 % en francs courants) prévue pour 1998 est moins forte qu'en 1997 (+8 %). Dans le projet de loi de finances pour 1998, ils passeront de 150,3 milliards de francs à 155,8 milliards de francs, soit une progression de 5,5 milliards de francs par rapport à 1997.

Cette augmentation traduit, selon le gouvernement, « la volonté de financer de nouvelles priorités en faveur de l'emploi des jeunes », sans remettre fondamentalement en cause les dispositifs destinés à insérer des personnes en grande difficulté (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, etc.). Si la grande nouveauté réside dans la création de 150 000 emplois-jeunes d'une durée de cinq ans dans les secteurs public et associatif en 1997-1998, pour lesquels ont été prévus 8,1 milliards de francs, une certaine continuité l'a emporté : contrairement à ce que les propos de campagne de Lionel Jospin avaient laissé prévoir, la nouvelle majorité n'a pas réorienté en profondeur la politique de l'emploi.

Les crédits de l'emploi se décomposent en deux grandes masses : le budget du ministère proprement dit, qui s'élève à 112,6 milliards l'an prochain (+4,4 %) ; les sommes inscrites au budget des charges communes pour financer la réduction des charges sociales sur les bas salaires (43,2 milliards de francs). Sur le second point, le gouvernement a décidé de maintenir la ristourne dégressive instaurée par Alain Juppé, mais d'en limiter la portée. Au lieu de l'appliquer jusqu'à 1,33 fois le SMIC, ils l'ont limitée à 1,3 SMIC, réalisant ainsi près de 2 milliards d'économies. Dans le cadre de cette ristourne, ils ont réduit la prise en charge des cotisations sociales pour les salariés à temps partiel, estimant qu'elle conduit des

chefs d'entreprise à en faire un usage abusif (4 milliards d'économies). Enfin, les allègements de charges propres au textile-habillage sont supprimés – la Commission européenne s'y était opposé – et ce secteur revient au droit commun (près de 2 milliards d'économies).

Ces 7 à 8 milliards d'économies serviront à financer le surcoût qu'a entraîné pour l'Etat la hausse du SMIC (+4 % en juillet), puisque celle-ci a mécaniquement renchéri le coût du dispositif de ristourne

dégressive sur le SMIC. Ils permettront aussi de dégager une enveloppe de 3 milliards pour aider les entreprises qui réduisent la durée du travail à trente-cinq heures, voire en deçà, avant la date butoir prévue par le gouvernement. Cette date sera connue le 10 octobre, quand M^{me} Aubry présentera son projet sur les 35 heures devant la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail.

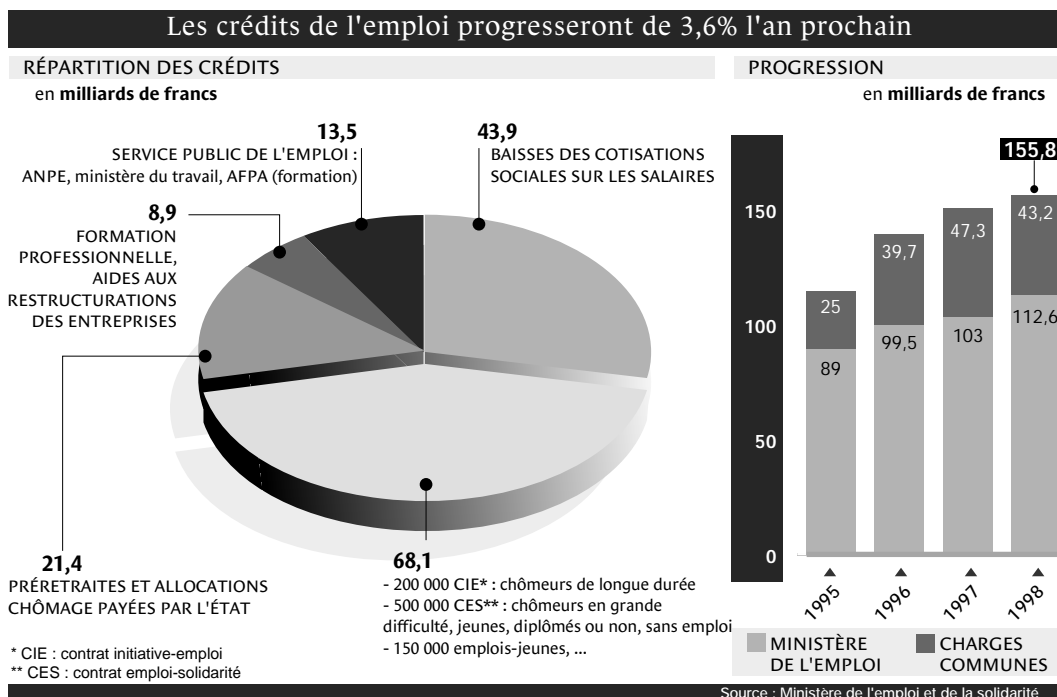
Les crédits du ministère du travail permettront, grosso modo, la poursuite de la politique d'insertion

des personnes en difficulté. M^{me} Aubry ne souhaitait pas faire financer les emplois-jeunes par une baisse drastique des crédits destinés à ces personnes. Après des débats très durs avec le ministère des finances, elle a obtenu le même nombre de contrats emploi-solidarité (un demi-SMIC pour vingt heures de travail) en 1998 qu'en 1997 (soit 500 000) et 30 000 contrats emploi consolidé (CES plus avantageux d'une durée de cinq ans), soit 10 000 de plus que cette année.

En revanche, le nombre des contrats initiative-emploi (CIE), réservés aux chômeurs de longue durée, va passer de 280 000 en 1997 à 200 000 l'an prochain. Est-ce judicieux, alors que le chômage de longue durée ne cesse de progresser (1,129 million de personnes) et qu'il devient l'un des problèmes cruciaux de la société française ? Au ministère de l'emploi, on fait valoir que le CIE n'aura finalement bénéficié qu'à un peu plus de 200 000 personnes cette année. Il est vrai que, dans sa première version, permettant de réduire de 40 % le coût d'un SMIC, il avait poussé nombre de chefs d'entreprise à embaucher des salariés qu'ils auraient tout de même embauchés sans cette mesure.

M^{me} Aubry a aussi tenu à ce que l'Etat poursuive son effort en faveur des formations en alternance en budgétant 240 000 contrats d'apprentissage (220 000 en 1997) et 100 000 contrats de qualification. A l'inverse, les aides aux restructurations, qui prévoient notamment le financement par l'Etat des préretraites FNE, ont été sensiblement revues à la baisse. La ministre de l'emploi avait à plusieurs reprises fustigé les patrons qui, selon elle, abusent des aides de l'Etat dans le cadre des plans sociaux. Dès le mois d'août, elle avait donné des consignes de rigueur aux préfets pour qu'ils se montrent toujours plus exigeants sur la qualité de ces plans sociaux.

Jean-Michel Bezat



ÉDUCATION

Un effort pour les écoles, collèges et lycées

C'EST LA FIN de la diète pour l'enseignement scolaire, durement ponctionné en 1997 à la faveur de la baisse démographique dans les écoles. Bien que celle-ci se poursuive, les crédits augmentent de 8,7 milliards de francs, soit une hausse de 3,15 %, contre 1,4 % l'an dernier : au total, 285,9 milliards sont consacrés aux écoles, collèges et lycées. Cette augmentation profite essentiellement aux non-enseignants : 1 320 postes d'agents administratifs, techniciens, ouvriers et de service (ATOS) sont créés, mais aucun poste d'enseignant. Le budget 1998 « marque la fin des suppressions d'emplois d'enseignants », souligne toutefois le ministère.

Parmi les postes d'ATOS, un effort particulier concerne la prévention sanitaire, avec l'ouverture de 300 emplois d'infirmières, 300 d'assistantes sociales et 200 vacations de médecins. Soixante-dix emplois d'ingénieurs et de techniciens et 144 millions de francs de crédits sont destinés au développement des nouvelles technologies dans les établissements

scolaires. Pour permettre la création de ces postes, 100 emplois sont supprimés à l'administration centrale ainsi que 1 020 emplois d'assistants étrangers, mais ceux-ci, assure le ministère, seront payés sur d'autres crédits.

Quant aux mesures d'urgence annoncées par Claude Allègre et Ségolène Royal, elles apparaissent de diverses manières. Le réemploi de plus de 25 000 maîtres auxiliaires est assuré par la transformation de 90 000 heures supplémentaires en crédits, mais non en emplois stables. Le ministère s'est cependant engagé à reconduire cette mesure à la rentrée 1998. Les 800 réouvertures de classes du mois de septembre s'appuient sur des redéploiements et sur 300 « surnombres », les crédits étant présents mais pas les postes. Le fonds social pour les cantines, doté de 250 millions de francs, figure en propre au budget, contrairement aux vœux de Bercy, qui souhaitait utiliser le fonds social collégien, partiellement inemployé. En revanche, les emplois-jeunes ne sont pas mentionnés, alors que l'éducation nationale s'est engagée à financer elle-même les 20 % complémentaires qui permettent d'atteindre le SMIC.

DÉSAMIANTAGE DE JUSSIEU

Dans l'enseignement supérieur, malgré la stabilité prévisible du nombre d'étudiants, le budget, de l'ordre de 48,451 milliards de francs (dont 28,1 milliards pour les dépenses de personnel), s'inscrit dans la politique de rattrapage engagée depuis deux ans, mais l'augmentation de 3,05 % prévue en 1998 est moins importante que les 5,5 % consentis l'an dernier. Comme il s'y était engagé dès son arrivée, Claude Allègre a décidé d'intensifier la politique de

recrutement avec 1 800 créations de postes d'enseignants-chercheurs (1 200 maîtres de conférences et 600 professeurs) et 1 200 postes offerts aux agrégés et certifiés du second degré. Dans le premier cas, il s'agit d'offrir de nouveaux débouchés aux jeunes docteurs sans perspectives. Dans l'autre, une part non négligeable sera réservée aux concours. Sur ce point, le ministre confirme sa volonté d'attirer un maximum d'agrégés dans le supérieur. Le financement d'une partie de ces emplois résulte de la suppression – encore très faible – de 262 400 heures complémentaires à la rentrée 1998. En revanche, la parité de recrutement entre les enseignants et les autres personnels a été rompue : 1 200 créations d'emploi sont prévues pour ces derniers (300 de moins que l'an dernier), dont 350 dans les bibliothèques.

Pour amorcer le futur programme de construction, baptisé « Université du III^e millénaire », Claude Allègre a augmenté les crédits d'investissement (4,9 milliards de francs), sous la forme d'autorisations de programmes. L'essentiel de cette somme sera toutefois affecté au respect d'engagements antérieurs : le plan d'urgence des universités décidé en 1995, la mise aux normes de sécurité du patrimoine et surtout le désamiantage et la restructuration du campus de Jussieu.

Les aides sociales en faveur des étudiants n'ont pas été revalorisées. En attendant une refonte du système actuel, le ministre de l'éducation s'est contenté de reconduire, avec une légère revalorisation, le montant actuel des bourses.

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

RECHERCHE

L'emploi scientifique privilégié

PRÉSENTÉE, à l'instar de l'emploi et de l'éducation, comme l'une des « priorités » du gouvernement, la recherche voit sa dotation budgétaire progresser de 1,4 % en 1998, pour atteindre 53,1 milliards de francs. Cette hausse, de même niveau que l'inflation prévue (1,4 %) et à peine supérieure à l'augmentation générale des dépenses de l'Etat (1,36 %), reste en deçà des 3 % à 4 % de croissance qu'avait laissé espérer Claude Allègre. Le budget civil de la recherche retrouve – mais en francs courants – le niveau qu'il avait en 1996, avant la baisse décidée, l'an dernier, par le gouvernement d'Alain Juppé.

L'effort consenti paraît toutefois beaucoup plus important, si l'on considère, comme le ministère, que la recherche avait bénéficié, en 1997, de 2 milliards de francs de reports de crédits de 1996. Si l'on met de côté ces 2 milliards, la hausse s'établit ainsi à 6,2 %, d'une loi de finances à l'autre.

L'emploi scientifique est le grand gagnant, ainsi que l'avait promis M. Allègre. Alors que la droite avait supprimé, en 1997, 527 postes dans les établissements publics de recherche, le gouvernement va en créer 597, dont 400 pour les chercheurs (121

dès cette rentrée), le complément étant réservé à des ingénieurs, des techniciens ou des administratifs. Ces effectifs supplémentaires sont destinés, en majorité, au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

AIDE AUX JEUNES CHERCHEURS

Le sort des jeunes chercheurs fait l'objet d'une attention particulière. A côté de la relance des allocations de recherche (3 800 contre 3 400 cette année) et des conventions industrielles de formation pour la recherche (800 au lieu de 700), une enveloppe de 50 millions de francs est affectée à un dispositif d'accueil en entreprise ou en laboratoire pour ceux venant de terminer leur doctorat.

Les crédits de base des organismes scientifiques connaissent eux aussi une revalorisation (+2,2 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement). Le minis-

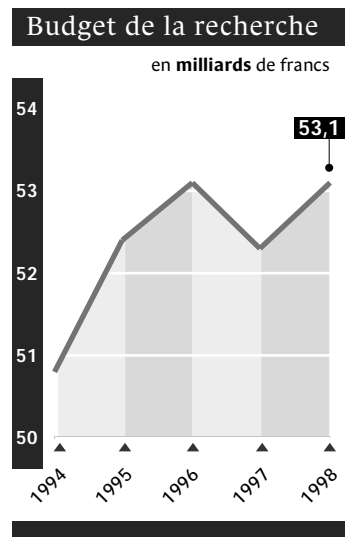
tère rompt ainsi avec la politique favorisant le financement de certains axes de recherche. Compte tenu de l'effort de recrutement, donc du gonflement mécanique de la masse salariale, le relèvement des moyens de fonctionnement proprement dits sera limité, et une économie de 300 millions de francs sera réalisée sur les très grands équipements scientifiques.

Le projet de loi de finances fait la part belle aux aides à l'innovation. L'appui aux programmes de recherche et développement menés par les entreprises est doté de 5,2 milliards de francs (+8 %). Les PME, considérées comme des gisements d'emplois, devraient en être les premières bénéficiaires, par le biais notamment du Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). L'aéronautique civile recevra 1,8 milliard de francs (+24 %), plus particulièrement pour développer les Airbus « gros porteurs » A-340, A-500 et A-600.

Les premières réactions des syndicats, qui attendaient ce budget avec une certaine impatience (*Le Monde* du 24 septembre), sont mitigées. « Un effort important a été fait pour l'emploi des chercheurs. Bravo ! salue Jacques Fossey, du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS). Mais concernant les ingénieurs, techniciens et administratifs, dont les emplois ont été saccagés ces dernières années, il reste beaucoup à faire. »

« On est encore loin du compte. Entre les discours et leur traduction dans les faits, il y a un sacré fossé », renchérit Jean Omnès, du Syndicat national des travailleurs scientifiques (SNTRS-CGT).

Pierre Le Hir



Des mieux lotis aux plus pénalisés

	PLF 1998 EN MILLIARDS DE F.	ÉVOLUTION EN %	
OUTRE-MER	5 220	+7,3 %	▲
JUSTICE	24 867	+4,0 %	▲
EMPLOI	155 812	+3,6 %	▲
INDUSTRIE	16 367	+3,6 %	▲
RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	39 611	+3,5 %	▲
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	3 685	+3,4 %	▲
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	285 927	+3,1 %	▲
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	48 451	+3,1 %	▲
SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VILLE	73 163	+3,1 %	▲
INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION	77 829	+2,1 %	▲
TRANSPORTS	55 553	+2,0 %	▲
MER	6 213	-0,1 %	▼
CULTURE ET COMMUNICATION	15 109	-0,1 %	▼
AGRICULTURE ET PÊCHE	35 172	-0,2 %	▼
AFFAIRES ÉTRANGÈRES	14 387	-0,5 %	▼
LOGEMENT	39 834	-1,3 %	▼
JEUNESSE ET SPORTS	2 902	-2,1 %	▼
DÉFENSE	238 265	-2,1 %	▼
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCÉ ET ARTISANAT	425	-2,8 %	▼
ANCIENS COMBATTANTS	25 952	-3,5 %	▼
COOPÉRATION	6 485	-3,6 %	▼
TOURISME	338	-5,0 %	▼
TOTAL DE BUDGET GÉNÉRAL	1 585 307	+1,4 %	▲

LOGEMENT

Incertitude
sur le prêt
à taux zéro

LA COMPARAISON du projet de loi de finances pour 1998 avec le budget 1997 est un exercice difficile pour le logement. La disparition de l'aide à la pierre sous la forme, traditionnelle, des subventions, au profit d'une réduction - substantielle - du taux de TVA appliqué aux organismes HLM, modifie radicalement le paysage. Si l'on y ajoute les allègements fiscaux, les dotations en crédits rendent toutefois réalistes les décisions prises par Lionel Jospin dès le mois de juin 1997.

Le gouvernement affiche une enveloppe de 47 milliards de francs pour le budget du logement, en augmentation de 6,7 % par rapport à 1997. Avec trois directions fortes : un effort exceptionnel de rénovation de logements dans le parc social et privé, l'accent mis sur le locatif très social et l'actualisation des aides personnelles au logement.

Les crédits budgétaires au sens strict n'augmentent pas et sont même en légère diminution par rapport à la loi de finances initiale de 1997 ; mais s'y ajoutent, pour 1998, 2,2 milliards de francs de dépenses fiscales correspondant à la baisse du taux de TVA consenti aux organismes HLM pour la rénovation des cités les plus dégradées (1,4 milliard) et pour les grosses réparations, financées sur fonds propres par les organismes HLM (800 millions). A la différence des PLA (prêts locatifs aidés) destinés à la construction neuve pour lesquels, depuis 1997, la réduction du taux de TVA (de 20,6 % à 5,5 %) s'accompagne d'une suppression de la subvention, celle-ci est maintenue pour les prêts destinés à financer la rénovation.

Le projet de loi de finances prévoit, ainsi, que les primes à l'amélioration des logements sociaux (Palulos) passent de 90 000 à 120 000. Un effort similaire est conduit dans le

parc privé : la subvention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) est portée à 2,2 milliards de francs (+200 millions) et celle de la prime à l'amélioration de l'habitat à 800 millions de francs (+200 millions).

Pour le logement très social, en plus de la dépense fiscale liée à la réduction de TVA, il est prévu d'accorder aux organismes HLM 30 000 PLA « très sociaux » dont 10 000 pourraient bénéficier de subventions majorées, afin de permettre des loyers de sortie moins élevés. Les moyens consacrés aux PLA très sociaux seront ainsi pratiquement doublés. Enfin, la remise à niveau des aides personnelles au logement, gelées depuis 1993, et la revalorisation des barèmes conduisent à une augmentation des dépenses de 3,3 milliards de francs, en augmentation de 11,5 % par rapport à 1997.

FONDS DE SOLIDARITÉ

S'ajoute, au chapitre des aides aux ménages les plus modestes, un effort sur le fonds de solidarité logement (FSL) qui réintègre le budget du logement. Ce fonds, qui sert à favoriser l'accès au logement et à financer des mesures d'accompagnement social, est doté d'une subvention de 340 millions de francs. La loi de finances initiale pour 1997 avait porté la subvention du FSL à 440 millions de francs, mais elle l'avait entièrement gagée sur la taxe prélevée par l'Etat sur la recette des surloyers appliqués dans le parc HLM. Or celle-ci ne devrait rapporter, en 1997, que la moitié de la recette prévue.

Reste le prêt à taux zéro pour l'accession sociale à la propriété, sur le financement duquel pèsent de grosses incertitudes. Comme en 1997, ce sont les collecteurs du 1 % patronal qui vont financer le dispositif, en 1998, au moyen d'une contribution exceptionnelle de 7 milliards de francs. Le projet de budget n'anticipe pas, toutefois, sur les difficultés prévisibles liées à la montée en régime du prêt et à son succès. Or on estime qu'il pourrait manquer environ 1 milliard de francs pour son financement, dès cette année, et 2 à 3 milliards en 1998.

Sans mettre en cause le dispositif initié par son prédécesseur, le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, paraît décidé à y apporter des retouches. Le projet de budget prévoit d'en limiter l'accès aux primo-accédants, qui représentent environ 10 % de la population concernée par le prêt ; mais l'économie ainsi réalisée ne devrait guère dépasser 800 à 900 millions de francs.

Christine Garin

TRANSPORTS

Une relance
pour les canaux
avec l'aide d'EDF

LE BUDGET de Jean-Claude Gayssot se scinde en deux secteurs bien distincts : le logement d'un côté (lire page 16), l'équipement, les transports et le tourisme de l'autre. Pour ce second volet, le projet de loi de finances prévoit un total de 85,2 milliards de francs, en augmentation de 1,9 % par rapport à 1997. Les transports absorbent l'essentiel de cette somme. A l'intérieur de cette enveloppe quelques inflexions apparaissent, qui pourraient traduire le début de mise en œuvre d'une politique nouvelle.

Avec 47,3 milliards de francs, y compris les financements complémentaires provenant du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables et du

Fonds pour l'aménagement de la région Ile-de-France, le projet de budget des transports en commun fait figure de priorité, en bénéficiant d'une croissance de plus de 2 %, qui autorise - à défaut de révolution - l'amorce d'une nette évolution. La volonté affichée par le ministre de donner un « véritable contenu à l'intermodalité » par un développement « complémentaire » de tous les moyens de transport, en privilégiant le ferroviaire et les transports collectifs urbains, commence à se concrétiser.

L'enveloppe de 646 millions de francs en autorisations de programme pour les seules agglomérations de province - en hausse de plus de 10 % sur la loi de finances pour 1997 -, va permettre le lancement de nombreux chantiers de création ou d'extension de lignes de métro, de tramway ou de bus en site propre, même si l'on est loin des 900 millions de francs que le Groupement des autorités responsables de transport estimait nécessaires à la réalisation des projets prêts à être réalisés. Pour l'Ile-de-France, la part des engagements de l'Etat (de l'ordre de 600 millions de francs), avec une hausse moins forte, devrait néanmoins permettre l'achèvement des programmes Météor et Eole, dont les mises en service sont respectivement prévues en 1998 et 2000.

Pour le transport ferroviaire, Jean-Claude Gayssot a promis de « dépenser un franc pour les autres lignes » chaque fois qu'il dépenserait « un franc pour les TGV ». En attendant ce rééquilibrage, sur les 37,4 milliards de francs débloqués dans le projet de budget 1998 (dont 16,2 milliards pour les infrastructures et le désendettement de la SNCF), 5,1 milliards de francs seront affectés aux services régionaux. Parallèlement, l'expérimentation du transfert de la gestion des services de voyageurs aux conseils régionaux, dans six régions pilotes, se poursuit.

INVERSION DE PRIORITÉS

Pour les routes, le budget s'élève à 7,4 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiements et atteint 9,7 milliards en incluant le Fonds d'investissement et le fonds propre à l'Ile-de-France - en progression de 3,8 % par rapport à 1997. L'inversion de certaines priorités et le coup d'arrêt annoncé au « tout-autoroute » commence à se vérifier. Ainsi, l'entretien et la réhabilitation du réseau routier national seront favorisés (3,3 milliards de francs, soit 4,2 % d'augmentation), alors que les travaux nouveaux n'augmentent pas, dans un triple souci de préservation du patrimoine, de renforcement de la sécurité et d'un impact positif sur l'emploi.

Par ailleurs, les engagements au titre des contrats de plan Etat-régions seront maintenus à un niveau voisin de celui de 1997. Les voies navigables vont profiter d'une augmentation considérable de 350 millions à 430 millions - soit 23 % de croissance d'une année sur l'autre -, ce qui autorisera la mise en œuvre de réhabilitations lourdes sur les canaux existants, en l'absence de chantiers nouveaux. Cet important bonus, en forme de consolation après l'abandon du projet de canal Rhin-Rhône, est principalement obtenu par une forte majoration (26 %) de la taxe sur la production hydroélectrique versée par EDF, de l'ordre de 800 millions. Cette contribution exceptionnelle correspond précisément au désengagement financier d'EDF du projet de liaison à grand gabarit.

Enfin, si les crédits du transport aérien progressent de 70,3 %, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, cette hausse spectaculaire tient essentiellement au lancement du programme gros porteur Airbus A340-500 et A340-600, qui donnera lieu au versement d'avances remboursables aux industriels (Aérospatiale, Snecma...).

Robert Belleret

ENVIRONNEMENT

Priorité
à l'aménagement
du territoire

AVEC une augmentation globale de 3,6 % des crédits consacrés à l'aménagement du territoire et à l'environnement, Dominique Voynet peut sauver la face. Mais si elle a su

DOMINIQUE
VOYNET

tirer son épingle du jeu concernant les crédits de l'aménagement du territoire, qui s'établissent à 1 799 millions de francs, soit une progression de 6 % par rapport à 1997, la ministre (Vert) n'a pas su en obtenir autant pour l'environnement. Le budget de ce secteur s'élève à 1 885,5 millions, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 1997. Corinne Lepage avait obtenu d'Alain Juppé une augmentation de 5,9 %.

Dans le domaine de l'environnement, trois priorités sont affichées pour cet exercice. La protection de la nature et des paysages est particulièrement bien dotée, avec 536,3 millions de francs, dont 323 millions d'autorisations de programmes. Ces crédits, en augmentation de 7,7 %, iront en priorité au Conservatoire du littoral (+13 millions), aux parcs nationaux (+11 millions) et au réseau des réserves naturelles (+5 millions). Un effort important est aussi prévu pour renforcer les deux structures qui mettent en œuvre la politique ministérielle : les directions régionales de l'environnement, ainsi que les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement dont M^{me} Voynet partage la tutelle avec le ministre de l'industrie et qui s'occupent notamment du contrôle des installations classées : trente-quatre postes seront créés à cette fin.

Enfin, un geste a été fait en direction des associations avec des crédits en augmentation de 14 %, soit 3,1 millions. En revanche, les crédits consacrés à la prévention des pollutions et des risques baissent, particulièrement ceux affectés à la mise en œuvre de la loi sur l'air qui perdent 30 millions : le ministère souhaite déconcentrer les financements de certaines opérations sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dont les crédits sont toujours en discussion. L'eau et la protection des milieux aquatiques connaissent, eux aussi, une baisse de 30 % avec des crédits de 230 millions de francs. Les autorisations de programmes dans ce secteur mettent l'accent sur le renforcement de la police de l'eau et la prévention des risques de crues.

Le budget de l'aménagement du territoire constitue une rupture avec les exercices précédents. Les primes à l'aménagement du territoire (PAT) s'élèvent à 320 millions de francs, soit une progression de 26 %. Les crédits consacrés au Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) s'élèvent à 1 391 millions. Ces montants permettront d'assurer le respect des engagements pris par l'Etat, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-région.

La progression du budget de l'aménagement du territoire marque une rupture avec la décroissance régulière observée au cours des exercices précédents. Elle revêt une importance particulière au moment où le gouvernement est engagé dans la révision de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire de 1995.

Jean Menanteau
et Sylvia Zappi

Le nombre des fonctionnaires recommence à augmenter

PAROLE TENUE : lors de sa déclaration de politique générale du 19 juin, Lionel Jospin avait annoncé qu'il ne poursuivait pas la politique de suppressions d'emplois dans la fonction publique engagée par son prédécesseur, Alain Juppé. Non seulement le projet de loi de finances ne prévoit pas de baisse d'effectifs, mais il programme une légère hausse, de 490 emplois, pour les budgets civils. Le nombre total de ceux-ci s'élèvera en 1998 à 1 670 484, si l'on ne tient pas compte des emplois inscrits dans les budgets annexes (aviation civile, Imprimerie nationale, Journaux officiels, Légion d'honneur...), qui, en 1997, étaient de 10 856, et qui ne sont pas répertoriés dans les documents préparés par Bercy.

Le ministère de la défense, qui comptait, en 1997, 404 595 emplois (hors appelés), en gagne 6 043, mesure qui résulte essentiellement de la professionnalisation des armées. Le nombre total des fonctionnaires civils et militaires s'élèvera donc à 2 081 122, au lieu de 2 075 149 (budgets annexes non compris), soit une hausse de 0,31 %.

Tous les ministères ne bénéficient pas de cette légère augmentation des effectifs, le gouvernement ayant choisi de procéder à une redistribution interne. Les principaux gagnants sont l'aménagement du territoire (22,6 %), l'outre-mer (2,9 %), l'emploi (1,8 %), l'environnement (1,4 %), la justice (1,26 %), la santé, la solidarité et la ville (1,08 %), ainsi que l'enseignement supérieur (1,07 %). Y gagnent aussi, plus modestement, la jeunesse et les sports (0,5 %), l'agriculture et la pêche (0,2 %), la culture et la communication (0,18 %), ainsi que l'enseignement scolaire (0,01 %). Les principaux perdants sont l'industrie (-6,43 %), l'équipement (-0,8 %), les finances (-0,31 %) et l'intérieur (-0,2 %).

L'éducation nationale, plus gros employeur de l'Etat avec 1 068 008 postes budgétés en 1998, renoue avec la tradition qui veut qu'elle échappe aux restrictions. Alors qu'elle avait, pour la première fois l'an dernier, subi des pertes d'effectifs, elle gagne 1 537 postes,

essentiellement affectés à l'enseignement supérieur (1 354). La justice, sixième employeur en 1997 avec 60 102 agents, voit elle aussi ses services s'étoffer (+762 emplois). L'an dernier, déjà, ses effectifs avaient évolué favorablement (327 postes supplémentaires). Le pôle emploi-santé gagne 328 emplois. Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, peut s'estimer satisfaite au moins symboliquement : c'est elle qui obtient la plus forte hausse proportionnelle, bien que celle-ci porte sur 60 emplois.

L'EXEMPLE DES SERVICES FINANCIERS

Les services financiers, troisième employeur de l'Etat, avec 176 411 personnes en 1997, font les frais de la redistribution (-550 emplois). Les fédérations syndicales, auxquelles Dominique Strauss-Kahn avait annoncé l'éventualité d'une perte de 800 emplois (Le Monde du 9 septembre), estiment avoir « évité le pire ». Toutefois, FO-Finances souligne « la contradiction manifeste entre les discours et des orientations qui s'inscrivent finalement dans le prolongement de la politique menée par le précédent gouvernement ». Les services financiers, qui ont perdu 14 000 emplois en quatorze ans, avaient l'an dernier été appelés à « montrer l'exemple », en en abandonnant 1 400. L'industrie, indirectement rattachée aux finances, perd pour sa part 358 emplois.

L'intérieur, mis à contribution pour la première fois en 1997, est à nouveau sollicité, avec 419 postes de moins, perte qui affecte à la fois les préfectures (260) et la police (159). Le ministre communiste de l'équipement, Jean-Claude Gayssot, n'a pu que limiter la casse dans son secteur, avec 860 emplois de moins, sur un total de 100 246. L'an dernier, déjà, Bernard Pons avait enrayé l'hémorragie commencée en 1987, en obtenant que seuls 844 postes soient supprimés, au lieu des mille imposés les années précédentes.

Rafaële Rivaïs

JUSTICE

4 % de hausse pour confirmer une priorité

DÈS SON ARRIVÉE Place Vendôme, Elisabeth Guigou avait annoncé que le budget de la justice bénéficierait en 1998 d'un coup de pouce significatif. Malgré la



ELISABETH GUIGOU

rigueur et les restrictions, les crédits de la Place Vendôme progressent donc plus vite que les dépenses de l'Etat : avec une enveloppe de 25 milliards de francs, le projet de loi de finances pour la justice affiche une hausse de plus de 4 %. Au total, le projet de budget présenté par la garde des sceaux représente, cette année, 1,55 % du budget de l'Etat.

Cette priorité confirme une tendance engagée à petits pas au milieu des années 80. En 1985, les crédits accordés à la place Vendôme représentaient 1,1 % des dépenses de l'Etat. Cinq ans plus tard, en 1990, ce chiffre dépassait 1,35 % et, en 1995, il atteignait 1,5 %. « Il y a eu de secteurs dans lesquels on ait augmenté les moyens autant que dans le domaine de la justice, notait en 1993 le rapport de Jean Raynaud sur l'état de la France. Pourtant, on ne peut que noter la persistance de difficultés qui ne sont sans doute pas seulement d'ordre matériel. »

« SUIVI SOCIO-JUDICIAIRE »

Cette année, l'un des secteurs privilégiés est la protection judiciaire de la jeunesse. Lors de la première cohabitation, cette administration, qui s'occupe des mineurs en difficulté, avait été très durement éprouvée par la politique du garde des sceaux de Jacques Chirac, Albin Chalandon : en deux ans, de 1986 à 1988, elle avait perdu près de 200 éducateurs. Pour 1998, ce secteur se voit attribuer 100 des 762 créations d'emplois réservées à la justice. A ces recrutements – principalement des éducateurs – s'ajoute une enveloppe de 100 millions de francs destinée à la construction de nouveaux bâtiments, et notamment de foyers d'hébergement.

Avec 300 créations d'emplois et 800 millions de francs d'autorisations de programme, l'administration pénitentiaire reste le poids lourd de la Place Vendôme. L'affectation des emplois marque cependant une rupture avec le début des années 90 : alors qu'à cette époque, l'essentiel des postes était constitué de surveillants de prisons, en raison de la montée en charge d'un programme de construction de 13 000 places, une forte priorité a, cette année, été donnée au « milieu ouvert ».

Les comités de probation et d'assistance aux libérés, qui suivent les libérations conditionnelles et les mises à l'épreuve, se voient ainsi attribuer 200 emplois, ce qui devrait leur permettre d'assurer le tout nouveau « suivi socio-judiciaire » des délinquants sexuels. La surveillance des prisons bénéficie de 50 postes, qui seront affectés en priorité aux centres de détention pour mineurs.

Enfin, le projet de budget tente

d'offrir un peu d'oxygène aux juridictions françaises, qui sont, pour la plupart, étouffées par la montée du contentieux : au cours des vingt dernières années, le nombre de dossiers civils a plus que triplé, passant de 200 000 à près de 650 000. Cette année, le projet de budget prévoit donc la création de 70 postes de magistrats, de 100 postes de greffiers et de 130 postes de fonctionnaires. Les « assistants de justice », dont la mission est d'aider les magistrats en faisant, par exemple, des recherches de jurisprudence, seront, eux aussi, plus nombreux : en 1998, le nombre de ces emplois, occupés le plus souvent par des étudiants en droit, devrait passer de 300 à 520.

La vétusté des palais de justice a, elle aussi, été prise en compte. Sur les 1 680 millions d'autorisations de programme, 250 seront consacrés cette année à la construction de nouvelles juridictions et 300 à la rénovation ou la restructuration des anciennes. Au cours de l'année 1998, trois gros chantiers seront engagés, notamment à Grenoble et Fort-de-France. Le budget de fonctionnement des juridictions, qui permet, par exemple, d'équiper les bureaux ou d'acquiescer des voitures de fonction, progresse, pour sa part, de 4 %.

Anne Chemin

CULTURE

Une amélioration sans atteindre l'objectif du 1 %

CATHERINE TRAUTMANN a réussi à enrayer la chute du budget de son ministère qui semblait inexorable depuis quatre ans. Avec 15,109 milliards de francs, il augmente de 3,8 % alors que celui de l'Etat ne croît que de 1,36 %, souligne-t-on dans son entourage. La loi de finances votée à l'automne 1996 attribuait en effet à la culture 14,304 milliards de francs. En février, un gel budgétaire, transformé en annulation de crédits en juillet, faisait tomber ce montant à 13,995 milliards de francs. Il y a donc un gain réel de 1,114 milliard de francs par rapport à 1997.

On est cependant loin du fameux 1 % réclamé par les socialistes – et promis par Jacques Chirac. Le budget de la culture représente 0,95 % de celui de l'Etat, selon les calculs du ministère, mais 0,85 % si on exclut les dépenses qui ne relevaient pas du budget de la culture avant 1994 ; à partir de cette date, en effet, un certain nombre de services et d'administrations (la direction de l'architecture, par exemple) lui ont été rattachés, avec leurs dotations, ce qui a masqué l'érosion.

Le patrimoine, qui avait été particulièrement touché l'an passé, retrouve ses crédits de 1996, avec une augmentation de 39,3 % des autorisations de programme (1,616 milliard). Les crédits d'entretien des monuments historiques augmentent de 12 %, ce qui ne compense qu'imparfaitement les coupes opérées dans ce domaine depuis quatre ans.

Les sommes attribuées au spectacle vivant et au développement culturel croissent aussi : avec 4,240 milliards de francs, elles augmentent de 277 millions.

M^{me} Trautmann entend élaborer « une charte du service public du spectacle vivant qui précisera les droits et les obligations de chacun, notamment en ce qui concerne la diffusion et l'accès au plus grand nombre ».

RESTAURATION DU PATRIMOINE

Selon le ministre, la capacité d'action culturelle de l'Etat sera renforcée, grâce à une hausse de 2,5 % des moyens d'intervention qui seront affectés en priorité aux projets contribuant à la démocratisation de l'accès à la culture. Les dépenses ordinaires et les autorisations de programmes des arts plastiques croissent globalement de 4,6 %, celles du livre et de la lecture de 8,5 %.

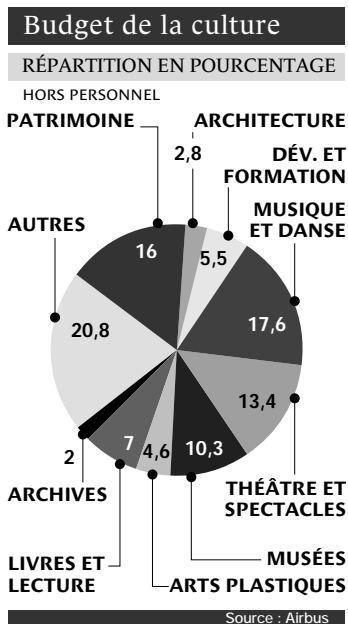
Nouvelle arrivée Rue de Valois, l'architecture voit ses moyens (dépenses ordinaires et autorisations de programmes) augmenter de 10 % (324 millions de francs), avec comme objectif la rentrée des écoles d'architecture de 1998. L'augmentation des moyens des établissements publics culturels (+ 3,5 %) bénéficiera particulièrement à la Bibliothèque nationale de France, à l'Opéra de Paris, aux écoles d'architecture, aux théâtres nationaux et au Louvre.

Côté cinéma, le fonds d'aide à l'édition multimédia voit ses crédits majorés, comme les programmes de formation spécialisée et l'éducation à l'image. La politique de restauration du patrimoine cinématographique est relancée. Mais il s'agit de budgets relativement modestes. Les aides automatiques pour le secteur du cinéma (production, distribution et édition vidéo de film) augmentent de 6,7 % (498 millions de francs). Le soutien sélectif à la production (avance sur recettes) est maintenu à son niveau de 1997 (145 millions de francs). Les autres aides sélectives augmentent de 12,5 % (276 millions de francs).

Les crédits d'investissement permettront de poursuivre les travaux du Grand Louvre, qui s'achèvent, ainsi que ceux du Centre Georges-Pompidou et du Théâtre national de l'Odéon, qui commencent. Des moyens importants sont consacrés à de grands projets en régions (Centre de la mémoire contemporaine de Reims, Centre de réserve de costumes de scène de Moulins) et aux travaux de rénovation dans les écoles d'architecture.

Enfin, le ministère de la culture créera 27 emplois budgétaires qui s'ajoutent à un redéploiement de l'ordre de 170 emplois, visant notamment la résorption de la précarité. Une bonne partie de ces nouveaux postes concernent l'architecture.

Emmanuel de Roux



DÉFENSE

Baisse de 9,9 % des crédits d'équipement

DÉTERMINÉ « sans a priori », sous réserve que soient préservées les capacités opérationnelles immédiates des armées, le projet de budget de la défense pour 1998, reconnaît Alain Richard, donne la priorité à la professionnalisation des forces et réduit notablement les dépenses d'équipement.

C'est un arbitrage entre plusieurs contraintes qui, dit-on dans l'entourage du ministre de la défense, ne pourra pas être renouvelé en 1999, sauf à devoir réviser à la baisse les objectifs stratégiques majeurs de la loi de programmation militaire 1997-2002.

Non comprises les pensions (à hauteur de 53,5 milliards de francs), le projet de budget militaire pour 1998 s'établit à 184,7 milliards, soit une diminution globale de 6,2 milliards par rapport au budget initial de 1997. Mais, en réalité, le budget de 1997 a été amputé de 3,8 milliards de francs en cours d'exécution. La baisse de 3,3 % prévue pour 1998 recouvre des évolutions très différentes selon qu'on se réfère aux crédits de fonctionnement ou aux crédits d'équipement.

Les premiers (103,7 milliards) sont maintenus en francs constants. On note une réduction des effectifs de l'ordre de 4,4 % (essentiellement, des postes d'appelés et de sous-officiers destinés à les encadrer) et un accroissement du nombre des militaires du rang sous contrat (+ 7 838) et des civils (+ 1 366). Les diverses mesures financières visant à favoriser le recrutement de professionnels (pécules incitant au départ volontaire des personnels, six ou sept ans avant la limite d'âge, et congés complémentaires de reconversion) représentent une dépense de 1,8 milliard de francs, en augmentation de 24,5 % par rapport à 1997.

Les crédits d'équipement (81 milliards de francs), en revanche, sont en baisse de 8,7 % en francs constants. Ce qui marque un recul sensible par rapport à 1997 (avec un montant de 88,7 milliards au départ, amputé de 3,8 milliards) et par rapport à l'annuité prévue pour 1998 par la loi de programmation (89,7 milliards de francs).

PARTENARIAT PRÉSERVÉ

Même la dissuasion nucléaire n'échappe pas aux restrictions : 16,3 milliards de francs lui seront alloués, au lieu de 19,1 milliards en 1997. L'entrée en service du troisième sous-marin stratégique de nouvelle génération, le *Vigilant*, est retardée d'une année (2003 au lieu de 2002). Mais, selon M. Richard, le programme en vue de simuler des expérimentations nucléaires (et principalement l'acquisition du laser mégajoule) demeure inchangé, tandis que le projet de missile stratégique M 51 (1,05 milliard de francs réservés) subira une réduction de crédits par rapport à la loi de programmation. L'observation spatiale (avec 1,42 milliard de francs attribués au projet de satellite optique et infrarouge Helios-2) reste prioritaire, même si le programme subit un

décalage de six mois parce que les négociations continuent pour aboutir à un partenariat avec l'Allemagne.

Dans l'armée de terre, le char Leclerc sera livré à 30 exemplaires (au lieu de 33), le parc total à commander d'ici à 2002 restant fixé à 406. L'industrialisation de l'hélicoptère d'attaque Tigre devrait recevoir un crédit de 806 millions de francs, avec une première commande groupée entre la France et l'Allemagne de 160 exemplaires, envisagée en 1998.

L'armée de l'air recevra 6 Mirage 2000-D et 11 Mirage 2000-5, et ses programmes de missiles air-air Mica, de missiles anti-piste Apache et de missiles de croisière Scalp-EG seront dotés respectivement de 343, 332 et 330 millions.

Enfin, la marine, qui recevra deux avions de guet aérien Hawkeye achetés aux Etats-Unis et un second transport de chalands de débarquement, le *Sirocco*, sera autorisée à commander une frégate antiaérienne de la classe *Horizon* (conçue en coopération avec le Royaume-Uni et l'Italie) et deux avions Rafale destinés à compléter les dix déjà commandés en 1997 pour le porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Ce bâtiment sera en service fin 1999 avec quatre mois de retard sur la programmation.

D'une manière générale, le programme Rafale bénéficie d'un financement global de 4,9 milliards de francs pour 1998, de la part de la marine et de l'armée de l'air (dont l'entrée en service du premier escadron de 20 appareils n'est pas prévue avant 2005). D'ici là, en effet, le ministère de la défense laisse entendre qu'il cherche à obtenir, dans le cadre de ses discussions sur la restructuration de l'industrie aéronautique, une baisse des coûts de développement de l'avion ainsi qu'une diminution – de l'ordre de 10 % – du coût unitaire du Rafale de série.

Jacques Isnard

INTÉRIEUR

Priorité pour les commissariats en zones sensibles

NOUVEAUX « adjoints de sécurité » et relance des crédits pour des commissariats dans les « quartiers sensibles » : ce sont les deux éléments marquants du projet de loi de finances pour la police nationale.



JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Avec un total de 28,28 milliards de francs, ce projet enregistre une légère progression (+ 1 %) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'élève à + 1,5 % si l'on prend en compte la part des crédits de rémunération des « adjoints de sécurité » inscrits sur le budget du ministère de l'emploi.

Du côté des personnels, la priorité a été donc donnée au développement des emplois d'« adjoints de sécurité » : 8 250 postes seront mis en place d'ici à la fin de l'année 1998 (698 millions de francs, dont 230 inscrits sur le budget du minis-

tère de l'intérieur). Les contraintes imposées par la sélection, la formation en deux mois et l'encadrement des jeunes « adjoints » expliquent que la montée en puissance du dispositif sera moins rapide que dans l'éducation nationale, commente-t-on place Beauvau. Cependant, 20 000 « adjoints de sécurité » seront recrutés d'ici à la fin 1999 dans la police.

En outre, 70 attachés de police viendront renforcer les effectifs administratifs, tandis que 10 psychologues seront affectés dans chacune des régions (SGAP) de l'administration policière. Et la prolongation de la réforme des corps et carrières bénéficiera d'une enveloppe catégorielle de 18,4 millions de francs.

En revanche, 500 emplois de policiers auxiliaires vont disparaître, comme lors du précédent budget, afin de prendre en compte la réforme en cours du service national, et 183 emplois administratifs sont supprimés. On est donc très loin des 5 000 créations de postes techniques et administratifs annoncées par la loi d'orientation et de programmation quinquennale relative à la sécurité, votée en janvier 1995 sous l'impulsion de Charles Pasqua : 1 200 postes auront en fait été créés depuis ce texte.

D'un volume total de 3,82 milliards de francs, les crédits de fonctionnement enregistrent une réduction sensible (- 3,4 %). Selon la place Beauvau, cette baisse n'affectera toutefois pas les moyens des services : elle correspond largement à un transfert de 136 millions de francs, des crédits consacrés aux « frais de police » (traditionnellement perçus en liquide par des inspecteurs des RG ou de la PJ) vers les dotations pour les indemnités des membres du corps de commandement.

En matière informatique, 50 millions de francs de mesures nouvelles permettront, notamment, la poursuite de la mise en œuvre du nouveau réseau rendu nécessaire par la libre circulation des personnes entre les pays liés par les accords de Schengen.

VAGUE DE DÉPARTS

Au chapitre des équipements, la progression est nette (+ 12,5 %), avec un volume total de 1,14 milliard de francs. Les crédits consacrés à l'immobilier et au logement enregistrent une forte augmentation (+ 13,8 %), qui rendra possible des programmes de rénovation et de construction de commissariats dans les quartiers en difficulté, ainsi que des constructions d'écoles visant à former les 25 000 à 30 000 policiers actifs à recruter dans les sept prochaines années pour couvrir d'importantes vagues de départs à la retraite. Enfin, 265 millions de francs sont dégagés en faveur de la continuation du programme de transmissions Acropol, notamment en petite couronne parisienne.

Au total, le projet de loi de finances traduit une amorce de relance des crédits policiers, après le coup de frein porté à la loi Pasqua par le budget présenté en 1996 par Jean-Louis Debré. « La loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 relative à la sécurité, qui prévoyait un renforcement des moyens mis à la disposition des forces de police, n'a pas eu d'impact significatif sur le budget du ministère de l'intérieur », notait à ce propos un rapport interne de la Cour des comptes consacré au budget du ministère de l'intérieur pour 1996.

Erich Inciyan

Onze pays devraient pouvoir participer à la création de l'euro

DANS MOINS d'un mois, la Commission européenne publiera ses dernières prévisions pour 1997 et 1998 concernant l'état des finances publiques des Etats membres de l'Union. Ces chiffres donneront une première indication sur la capacité des uns et des autres à respecter l'objectif de convergence fixé dans le traité de Maastricht afin que puisse être lancée, le 1^{er} janvier 1999, la monnaie unique.

Cet objectif avait été quantifié dans les fameux cinq critères : un déficit public inférieur à 3 % du produit intérieur brut ; un endettement public qui ne dépasse pas 60 % du PIB ; un taux d'inflation qui n'excède pas de plus de 1,5 % la moyenne des taux des trois pays à l'inflation la plus basse ; des taux d'intérêt à long terme qui ne dépassent pas de plus de 2 % la moyenne des trois pays aux taux les plus bas ; la participation au mécanisme de change du système monétaire européen pendant les deux dernières années.

Les chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réuniront en avril ou mai prochain, dresseront la liste des Etats dont les monnaies leurs paraîtront capables de se fonder dans l'euro. Ils s'appuieront sur les rapports de la Commission euro-

péenne et de l'Institut monétaire européen. Les deux institutions disposeront pour juger les finances publiques des Etats membres des résultats définitifs de l'année 1997 et des prévisions faites par chaque Etat lors de la préparation de son budget de 1998. Dans beaucoup de pays, la reprise économique devrait aider à atteindre dans les délais l'objectif convenu, mais de justesse.

Dominique Strauss-Kahn a estimé à Hongkong, où il participait à l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international, que dix à onze pays pourraient probablement faire partie du premier train de l'euro. Cette liste inclut généralement la France, l'Allemagne, les trois pays du Bénélux, l'Autriche, l'Irlande, la Finlande, l'Espagne et le Portugal. La Grande-Bretagne et le Danemark respectent les critères, mais se sont réservés, lors de la signature de Maastricht, la possibilité de ne pas s'associer à l'euro. La Suède hésite. Seule la Grèce reste clairement en dehors du lot, même si ses performances l'en rapprochent petit à petit. Le onzième qualifié potentiel est l'Italie, pourvu que le gouvernement de centre gauche de Romano Prodi fasse

la preuve, en adoptant dans le temps qui lui reste les réformes annoncées de son système social, notamment celui des retraites, qu'il entend bien s'en tenir dans le futur aux règles de discipline agréées par tous.

La capacité des pays qui participeront à l'euro à respecter dans la durée les engagements pris à toujours été, pour l'ancien président du Fonds monétaire européen, Alexandre Lamfalussy, l'une des clés de la réussite de la future monnaie unique. D'où la volonté des Allemands d'obtenir, à travers le pacte de stabilité monétaire, accepté en juin dernier, au Conseil européen d'Amsterdam, la garantie qu'à partir du lancement de l'euro, les participants ne puissent pas revenir sur leurs engagements. Ce pacte, qui fixe à 3 % du PIB le plafond maximum du déficit budgétaire, empêchera, aux yeux de ses défenseurs, les gouvernements de se laisser entraîner dans des politiques risquant de provoquer une hausse des taux d'intérêt ou une reprise de l'inflation dans l'ensemble des pays participant à cette monnaie unique.

Henri de Bresson

Les Quinze par rapport aux critères de Maastricht

	DÉFICIT BUDGÉTAIRE		DÉTTE PUBLIQUE BRUTE en % du PIB	
	1996	1997	1996	1997
ALLEMAGNE	3,4	3	60,4	61,8
AUTRICHE	4,0	3	70,2	68,8
BELGIQUE	3,2	2,7	126,9	126,7
DANEMARK	0,8	+0,3	71,6	67,2
ESPAGNE	4,4	3,0	70,0	88,1
FINLANDE	3,1	1,9	58,0	59,2
FRANCE	4,1	3,0	55,7	57,9
GRANDE-BRETAGNE	4,9	2,9	54,4	54,7
GRÈCE	7,6	4,9	112,7	106,3
IRLANDE	0,4	1,0	72,7	68,3
ITALIE	6,8	3,2	123,8	122,4
LUXEMBOURG	+2,6	1,1	6,6	6,5
PAYS-BAS	2,3	2,3	77,2	76,2
PORTUGAL	3,1	3,0	65,6	64,1
SUÈDE	3,7	2,6	77,8	78,5
VALEUR DE RÉFÉRENCE	3	3	60	60

données 1996 telles que modifiées par les Etats membres au 1/9/97
données 1997 prévisions de la Commission européenne

Source : Eurostat

SERVICES FINANCIERS

L'acquisition, annoncée mercredi 24 septembre, de la maison de titres Salomon Brothers par le groupe de services financiers américain Trave-

lers confirme le processus de concentration engagé dans ce secteur aux Etats-Unis. Elle donnera naissance à un nouveau géant de la finance. ● LA TRANSACTION, sous forme

d'échanges d'actions, atteindra 9 milliards de dollars (54 milliards de francs). Salomon Brothers va rejoindre Smith Barney, une autre maison de titres déjà contrôlée par Tra-

velers, pour former Salomon-Smith Barney. ● SALOMON-SMITH BARNEY sera un concurrent de poids pour Merrill Lynch et Morgan Stanley-Dean Witter, les deux autres

principales maisons de titres et de services financiers, américaines et mondiales. ● LE NOUVEAU GROUPE aura une capitalisation boursière de plus de 28 milliards de dollars.

Travelers achète Salomon Brothers pour 54 milliards de francs

Le nouvel ensemble constituera la deuxième maison de titres américaine et une sorte de supermarché de la finance offrant aux particuliers toute la gamme des produits, du courtage à l'assurance, en passant par les fonds de placement et les crédits

NEW YORK

de notre correspondant

Dernier coup d'éclat dans la vague de fusions qui balaie les sociétés de services financiers de Wall Street, le groupe Travelers a annoncé, mercredi 24 septembre, l'achat de la banque d'affaires Salomon. Travelers, spécialisé dans l'assurance et les services financiers pour les particuliers, a l'intention de fusionner Salomon avec sa propre société de courtage et banque d'investissement Smith Barney Holdings, créant ainsi l'une des plus grandes firmes d'investissement des Etats-Unis, qui sera baptisée Salomon-Smith Barney. Prix de la transaction : 9 milliards de dollars (54 milliards de francs).

« La force complémentaire de ces deux institutions va créer un formidable et puissant concurrent dans pratiquement chaque domaine des services financiers et dans toutes les régions du monde », a estimé, dans un communiqué, le président de Travelers, Sanford Weill. « Salomon et Smith Barney sont faits l'un pour l'autre », a renchéri le PDG de Salomon Brothers, Deryck

Maughan. Avec 9 milliards de dollars de fonds propres, le nouveau géant, Salomon-Smith Barney, se place au deuxième rang (en termes de capital) des sociétés du secteur, derrière Morgan Stanley-Dean Witter et devant Merrill Lynch. Il gèrera 300 milliards de dollars d'actifs.

Aux termes de l'accord, Travelers émettra 1,13 action pour chaque action de Salomon. Le cours des actions Salomon a pro-

gressé de plus de 6 % mercredi à la clôture, tandis que celui des titres Travelers accusait une baisse de 3,6 %.

Le rapprochement entre Travelers et Salomon est le huitième depuis le début de 1997 dans l'industrie américaine des services financiers. Le coup d'envoi a été donné par la fusion, au début de l'année, de Morgan Stanley avec Dean Witter, Discover & Co pour 11 milliards de dollars. Elle asso-

ciait aussi, comme Travelers et Salomon, un groupe qui dispose d'une force de vente de produits financiers auprès des particuliers (Dean Witter) à une maison de titres très présente sur le plan international.

Salomon Brothers, la moins « grand public » des maisons de titres de Wall Street, pourra s'appuyer, aux Etats-Unis, sur le réseau de plus de 10 000 vendeurs de Smith Barney, et apportera en retour son expérience des marchés internationaux et de la banque d'affaires. Travelers complète, de son côté, une restructuration engagée depuis cinq ans, qui a remis le groupe d'assurances basé à New York sur les rails après des pertes de plus de 200 millions de dollars en 1992.

Le nouvel ensemble offrira toute la gamme des produits financiers, du courtage à l'assurance et aux fonds de placement, devenant une sorte de grande surface de la finance. Salomon-Smith Barney sera le troisième aux Etats-Unis pour la vente d'actions, le deuxième pour les émissions

d'obligations, le troisième pour les prêts hypothécaires, et le premier pour les prêts aux institutions locales.

Cette opération marque la fin d'une période agitée pour Salomon, impliqué dans un scandale sur les bons du Trésor en 1991 et dont le milliardaire Warren Buffett possède 19 % à travers sa firme d'investissement Berkshire Hathaway. M. Buffett a déboursé 1 milliard de dollars pour Salomon depuis dix ans, notamment pour mettre la firme à l'abri d'une menace d'OPA (offre publique d'achat) du financier Ronald Perelman en 1987.

TENDANCE DE FOND

Warren Buffett ne saurait s'en plaindre aujourd'hui : sa participation est maintenant évaluée à 1,6 milliard de dollars. S'il maintient ses possessions en l'état, l'opération de Travelers le placera à la tête de 3 % des actions du groupe, dont il deviendra l'un des principaux investisseurs. Sanford Weill restera président de la nouvelle firme, tandis que les directeurs gé-

néraux de Salomon et de Smith Barney, Deryck Maughan et James Dimon, la codirigeront.

Le mouvement de concentration dans l'industrie financière américaine est loin d'être arrivé à son terme. C'est une tendance de fond qui tient notamment à la décision de la Réserve fédérale d'augmenter le montant des revenus que les banques peuvent tirer du courtage, et à l'attitude du Congrès, qui commence à se pencher sur la législation très ancienne - le Glass Steagall Act -, qui restreint les liens entre banques et maisons de courtage. Au cours des derniers mois, outre la fusion entre Morgan Stanley et Dean Witter, la firme Alex Brown a été achetée par Bankers Trust New York, Nationsbank a acquis Montgomery Securities, Oppenheimer a été repris par Canadian Imperial Bank of Commerce, Dillon Read par Swiss Bank, Quick & Reilly Group a été acheté par le Fleet Financial Group et Robertson Stephens & Co par BankAmerica.

Sylvie Kauffmann

Les principaux chiffres

● **Le groupe Travelers** a dégagé, en 1996, un bénéfice de 2,23 milliards de dollars (13,4 milliards de francs), contre 1,63 milliard en 1995, et a réalisé un chiffre d'affaires de 21,35 milliards de dollars. Il emploie 58 900 personnes.

● **Smith Barney**, la maison de courtage acquise par Travelers en 1993 gère 115 milliards de dollars d'actifs et possède 500 bureaux dans le monde et compte 28 000 employés.

● **Salomon Inc.** a réalisé, l'an dernier, un résultat net de 907 millions de dollars (contre 457 millions en 1995) et un chiffre d'affaires de 4,28 milliards de dollars. A Wall Street, Salomon est l'une des firmes dont les profits sont les plus irréguliers puisqu'ils dépendent, pour une bonne part, des performances d'opérations de placement effectuées dans l'année avec ses propres capitaux. Salomon emploie 8 000 personnes.

Promodès augmente de 10 % son offre d'achat sur Casino

LE VENT serait-il en train de tourner en faveur de Promodès, dans la bataille que le groupe normand livre à Jean-Charles Naouri pour le contrôle de Casino ? Après s'être réuni mercredi 24 septembre pour examiner la recevabilité de l'offre d'achat présentée par Rallye - société contrôlée à 80 % par la holding de M. Naouri, Euris -, le Conseil des marchés financiers (CMF) a suspendu sa décision jusqu'au vendredi 26 septembre pour laisser à M. Naouri la possibilité de « réexaminer son projet d'offre en ce qui a trait à la nature et aux caractéristiques des titres proposés en échange ».

Dans la foulée de ce demi-revers pour son adversaire, Promodès a annoncé jeudi 25 septembre au matin qu'il améliorerait son offre publique d'achat, qui court jusqu'au 27 octobre.

Le groupe de Paul-Louis Halley offre désormais 375 francs par action ordinaire (au lieu de 340 francs), 300 francs par action à dividende prioritaire (contre 272 F) et 155 francs pour les bons de souscription d'action (120 F auparavant).

De plus, Promodès, qui planchait manifestement depuis plusieurs jours avec ses banquiers Morgan Stanley et Société Générale sur cette surenchère, propose « dans la limite de 21 millions d'actions, pour 7 actions Casino apportées, une action Promodès à émettre au 1^{er} janvier 1997, assortie d'un certificat de valeur garantie (CVG), au 1^{er} décembre 1999, pour une somme correspondant à la différence, si elle est positive, entre 2 800 francs et le cours de Promodès dans la limite de 840 francs ». Le dernier cours de Promodès était de 2 288 francs.

Cette émission de CVG est manifestement destinée à séduire les membres de la famille Guichard en leur proposant de rester en quelque sorte associés au devenir du groupe Casino, après son intégration dans Promodès.

Les descendants de Geoffroy Guichard, emmenés par Antoine Guichard, s'étaient prononcés à une écrasante majorité contre l'OPA de Promodès, et en faveur de celle de Rallye. Promodès insiste aussi sur sa volonté de « convaincre les salariés de Casino de notre volonté de les associer au développement de notre projet industriel ».

LA PART DES SALARIÉS

Les salariés, représentés au capital de Casino par le biais d'un fonds commun de placement qui détient 1,8 % du capital, s'étaient eux aussi prononcés contre l'OPA de Promodès. Une véritable mobilisation a été déclenchée à Saint-Etienne et dans la région, non seulement de la part des salariés, mais aussi des commerçants et des élus locaux, pour barrer la route au groupe normand, soupçonné de menacer à terme la pérennité du siège de Casino dans la capitale forézienne.

Il reste maintenant moins de 48 heures à M. Naouri pour concocter une contre-attaque crédible et recevable par le CMF. L'essentiel du débat, au sein de l'instance boursière, a porté sur les différentes obligations convertibles et remboursables, ainsi que sur les certificats de valeur garantie, que Rallye se propose d'émettre en échange de l'apport des actions Casino à son offre d'achat.

Face aux 28 milliards de francs mis sur la table par Promodès pour racheter 100 % de Rallye et de Casino, M. Naouri, qui n'a pas pu mobiliser les mêmes moyens financiers que son adversaire, avait imaginé un système sophistiqué lui permettant d'obtenir immédiatement le contrôle majoritaire de Casino en déboursant beaucoup moins d'argent : entre 3,7 et 10 milliards selon les options.

La première option proposait de remettre à l'actionnaire, en échange de quatre actions ordinaires, une obligation de nominal 290 francs à émettre par Rallye, convertible à tout moment en action Rallye, une obligation Rallye de nominal 390 francs remboursable, entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2000, par remise de 1,15 à 1,45 action ordinaire Casino, et une soule de 680 francs.

La deuxième option consistait à échanger 6 actions ordinaires contre cinq certificats de valeur garantie de 400 francs par action au 1^{er} décembre 1999, la sixième action étant immédiatement achetée pour 347 francs. C'est clairement cette deuxième offre que vise Promodès avec sa surenchère.

Le groupe normand avait immédiatement réagi à la contre-offre de son rival, estimant que les propositions de M. Naouri n'étaient « ni des OPA, ni des OPE », qu'elles pouvaient s'assimiler à « du prêt de titres », puisque Rallye se propose de payer les actionnaires de Casino en... actions Casino ou Rallye à terme.

Enfin, la valorisation que ces propositions étaient censées faire des titres Casino serait, selon Promodès et contrairement aux affirmations de Rallye, moins intéressante, au moins dans un cas, que les 340 francs initialement proposés par le distributeur normand.

Le CMF semble avoir suivi Promodès, au moins en partie, sur ce terrain. Le Conseil avait par ailleurs été saisi par des minoritaires de Rallye, mécontents du sort que leur réservait M. Naouri. Celui-ci est désormais sous forte pression : l'OPA de Promodès, autorisée par le CMF, a pu commencer dès jeudi matin et durera jusqu'au 27 octobre.

Pascal Galinier

Worms et Cie rejette la proposition du groupe Pinault

LE CONSEIL des marchés financiers (CMF) a donné, mercredi 24 septembre, dans la soirée, son feu vert à l'offre publique d'achat (OPA) du groupe Pinault sur Worms et Cie. Vendredi 19 septembre, François Pinault, le président de Pinault Printemps Redoute avait lancé, via une filiale de sa holding de tête Artémis, Evran, une offre inamicale sur le groupe dirigé par Nicholas Clive-Worms. Le CMF avait cinq jours de Bourse, c'est-à-dire jusqu'à vendredi 26 septembre, pour la juger ou non recevable. La décision a surpris par sa rapidité. D'autant que l'acquisition d'une compagnie d'assurance, comme Athéna qui appartient à Worms, doit s'entourer d'un certain nombre de précautions.

Worms et Cie a publié, quelques minutes plus tard, un communiqué faisant état de la position de ses grands actionnaires. Celle-ci avait été arrêtée dès la fin de la matinée par le conseil de surveillance, auquel participaient les principaux actionnaires : Umberto Agnelli pour l'IFIL (qui détient 20 % des titres) ; les représentants des fa-

milles Thierry, Labbé et Worms (22,1 %) ; Antoine Jeancourt-Galiniani pour les AGF (8 %). Sans grande surprise, l'unanimité « de présents et représentés » s'est dégagée pour recommander « aux actionnaires porteurs d'obligations convertibles de Worms et Cie de ne pas apporter leurs titres à l'offre ». La banque allemande Württembergische (3,7 %), la Société générale (0,8 %) et la BNP (1,7 %), sont sur la même ligne.

FRONT UNI

Les actionnaires ne pouvaient pas faire moins que de montrer un front uni face à cette OPA qui les a pris de court. Arithmétiquement, ce soutien permet à Nicholas Clive-Worms de contrer l'offre de François Pinault. Celui-ci a, à ce jour, conditionné son offre à l'obtention d'au moins 67 % du capital de Worms et Cie. Les participations cumulées des membres du conseil s'élèvent à 53 % du capital.

Trois joueurs sont décisifs dans cette partie où chacun se donne du temps pour définir sa stratégie, d'autant qu'il n'existe plus d'affec-

tion societatis entre les actionnaires et le groupe Worms et Cie. Les Italiens tout d'abord. Dès mercredi après-midi, l'IFIL, présidée par Umberto Agnelli, a fait connaître son soutien à Worms et Cie. Il était impensable pour l'IFIL, sous peine d'être décredibilisée en France, d'apporter ses titres au premier « raider » venu. L'IFIL a des positions importantes dans plusieurs entreprises françaises : 19 % dans le Club Méditerranée, 2 % dans Danone, 1,3 % dans Accor. D'autre part, l'objectif affiché de François Pinault est de démanteler le conglomérat, pour mieux valoriser les entreprises qui la composent. Pourquoi lui laisser le bénéfice d'une plus-value ? Enfin, les liens sont forts entre l'IFIL et les Generali. L'assureur italien est depuis des mois sur les rangs pour acheter Athéna. Le soutien de l'IFIL à Worms et Cie pourrait avoir pour contrepartie la cession d'Athéna aux Generali.

La famille ensuite. Depuis longtemps, certains membres veulent vendre mais ne sont jamais satisfaits du prix offert. Une bataille

boursière ne peut que valoriser leurs actions. Il est donc urgent pour eux d'attendre. Les AGF enfin. La compagnie d'assurance, qui détient, au total, un peu plus de 8 % du capital de Worms et Cie, n'a pas pu concrétiser son rachat d'Athéna en début d'année et se concentre, depuis, sur le GAN. La cession de ses titres à un bon prix renforcerait sa position financière dans ce dossier. Pourtant, les ambitions prêtées à François Pinault de vouloir réaliser un grand groupe financier comprenant Athéna, les AGF et le GAN ne peuvent que l'inciter à se placer dans le clan des opposants.

La partie ne fait que commencer. Selon la réglementation boursière, la durée de l'OPA ne peut excéder 35 jours de Bourse à partir de la publication de la note d'information de Pinault, ce qui mène à mi-novembre environ. Worms et Cie peut, de son côté, trouver un allié pour déposer une contre-offre, au plus tard cinq jours de Bourse avant la clôture de l'OPA.

Babette Stern

American Airlines et Air Liberté

ont conclu un accord commercial

AMERICAN AIRLINES, Air Liberté et TAT, les filiales françaises de British Airways, ont conclu, jeudi 25 septembre, un accord commercial aux termes duquel les passagers arrivant en France par des vols transatlantiques American Airlines pourront continuer vers d'autres destinations françaises desservies par l'ensemble du réseau Air Liberté et TAT. Et inversement.

Ensemble, les trois compagnies pourront offrir à leurs passagers 27 escales en France et toutes les destinations majeures aux Etats-Unis. Les partenaires voudraient pouvoir partager leurs codes de vol, ce qui dépendra de l'évolution des négociations en cours entre la France et les Etats-Unis sur un accord aérien bilatéral.

DÉPÊCHES

■ **SAINT-GOBAIN : le Consortium de réalisation (CDR)**, organisme chargé de céder les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais, a annoncé, mercredi 24 septembre, la vente de la Verrerie ouvrière d'Albi (VOA) à Saint-Gobain Emballage.

■ **SANOFI : après la décision du groupe pharmaceutique** de renoncer à l'extension d'un de ses médicaments, le Skelid, au traitement de l'ostéoporose, l'action a plongé, mercredi 24 septembre, perdant 13 %, à 552 francs.

■ **HOECHST : le groupe pharmaceutique et chimique** entend se concentrer sur les sciences de la vie d'ici à l'an 2 000 et sortir totalement de la chimie, a annoncé, mercredi 24 septembre, le président du groupe, Jürgen Dormann, lors de la première cotation à Wall Street du titre allemand.

■ **NEC : le groupe japonais** a annoncé, jeudi 25 septembre, qu'il vendra à compter d'octobre au Japon des ordinateurs personnels au standard Microsoft-Intel, alors que, depuis quinze ans, il ne proposait que des machines à son propre standard.

■ **AT&T : l'opérateur téléphonique américain** a annoncé, mercredi 24 septembre, qu'il déboursera 450 millions de dollars (2,7 milliards de francs) pour prendre 1,2 % du capital de Telecom Italia. Ce dernier acquerra une participation comparable dans son capital.

■ **INTEL : le fabricant américain de semiconducteurs** a déclaré, mercredi 24 septembre, que la Commission fédérale du commerce (FTC) enquête sur ses pratiques commerciales.

■ **TEXTILE : les syndicats et le patronat européens du textile** ont signé un code de bonne conduite par lequel ils s'engagent à respecter les « droits de l'homme au travail » définis par l'Organisation internationale du travail.

■ **SNCF : les agents de conduite de la gare Saint-Lazare** ont décidé de reconduire leur grève jeudi 25 septembre. Un train sur deux devait circuler sur le réseau banlieue, mais le trafic devait être normal sur les grandes lignes et la grande couronne. Le trafic était encore perturbé en Auvergne, où Louis Gallois, président de la SNCF, devait se rendre jeudi.

■ **UNION EUROPÉENNE : la Commission de Bruxelles a regretté**, mercredi 24 septembre, d'avoir interdit en 1991 au français Aerospaiale et à l'italien Alenia de racheter De Havilland, la filiale d'aviation régionale de Boeing. La commission souhaite la création d'une société européenne d'aéronautique.

■ **La Commission de Bruxelles va ouvrir une enquête** sur les aides dont a bénéficié la Westdeutsche Landesbank, la première banque publique régionale allemande, contrôlée par les caisses d'épargne de Rhénanie et de Westphalie-Lippe et par l'Etat de Rhénanie du Nord-Westphalie. Ce dernier a apporté près de 20 milliards de francs à la West LB en lui permettant d'absorber l'agence publique de développement immobilier WFA.

■ **CGM : le parquet de Nanterre va ordonner** l'ouverture d'une information judiciaire pour abus de biens sociaux concernant la reprise de la Compagnie générale maritime (CGM) par la Compagnie marseillaise d'affrètement (CMA). Cette procédure visant Jacques Saadé fait suite à une plainte déposée, le 19 septembre, par son frère Johnny.

■ **JAPON : le scandale des pots-de-vin** versés à des sociétés mafieuses, qui secoue les maisons de titres japonaises, vient d'entraîner une nouvelle arrestation, celle de l'ancien président de Yamachi Securities, Atsuo Miki, une perquisition dans les locaux de Nikko Securities, ainsi que la démission de sept responsables de Daiwa Securities.

Le sport doit apprendre à vivre avec la télévision payante et numérique

Les événements sportifs majeurs seront-ils « confisqués » par les chaînes à péage ? La révolution technologique bénéficiera-t-elle aux disciplines mineures privées de petit écran ? L'évolution du paysage audiovisuel a été évoquée au Sportel de Monaco, du 21 au 24 septembre

MONACO

de notre envoyé spécial
Ailleurs qu'à Monaco, l'événement aurait pu dégénérer en émeute. La non-retransmission par TF1 du premier match de l'équipe locale en Ligue des champions, mercredi 17 septembre, était une première. Une semaine plus tard, Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a tenu à revenir sur cet épisode. « Mème aux temps reculés de la chaîne unique, jamais la participation du champion de France à la Coupe d'Europe n'a été réduite à un résumé en milieu de soirée », a-t-il rappelé, mercredi 24 septembre, au Symposium du Sportel intitulé « Télévision payante, télévision numérique, le sport sera-t-il gagnant ? ».

Pour assister en direct à la déroute des footballeurs monégasques au Portugal, il fallait s'en remettre à Multivision et être équipé en paiement à la séance pour la capturer sur Télévision par satellite (TPS). Même les abonnés au câble de la Principauté ont failli être privés du spectacle à cause de l'absence de décodage entre TPS et les réseaux de la CGV (filiale câble de la Générale des eaux). L'anecdote

en dit long sur les désordres qui bouleversent le mariage de passion et d'argent entre le sport et la télévision.

Les fanatiques de football devront de moins en moins compter sur TF1. L'audience de ce sport en prime time sur la chaîne baisse depuis cinq ans : de 8,8 millions de téléspectateurs, en moyenne, à moins de 7 millions sur la saison 1996/1997. D'où le Yalta récent entre les principaux diffuseurs français pour se répartir les retransmissions des compétitions européennes (*Le Monde* « Télévision-Radio-Multimédia » daté 14-15 septembre).

SUR LES BOUQUETS

Même Canal Plus, qui a récupéré les droits pour la Coupe de l'UEFA, a dû faire des choix, donnant la priorité à Strasbourg et Bastia sur les cinq autres clubs français engagés au premier tour. C'est sur les bouquets numériques que les passionnés de sport du monde entier devront de plus en plus aller faire le plein d'images et d'émotions.

« Nous allons manquer de programmes pour alimenter les 300 chaînes dont disposeront bientôt les Japonais », a expliqué Kenichi

Kodera, vice-président de Fuji Télévision. Son propre bouquet, PerfecTV, lancé en janvier, compte 90 chaînes et n'atteindra l'équilibre qu'avec deux millions d'abonnés. Le sport est, aux yeux de M. Kodera, l'une des clés de la réussite : « Au Japon, c'est le nombre de matches de base-ball qui détermine le taux d'audience. »

Faut-il craindre une « confiscation » des meilleurs événements sportifs par les télévisions payantes et les programmes numériques ? Les tenants de l'accès gratuit aux sports et aux événements faisant partie du patrimoine national et international n'arrivent pas à trancher entre une législation contraignante et une autorégulation souple.

Qui verra la finale de la Coupe du monde de football en 2002, les droits ayant été acquis par le groupe allemand Leo Kirch ? Son représentant, Dieter Hahn, s'est voulu rassurant, tout en restant évasif : « Nous chercherons la meilleure exploitation des soixante-quatre matches en mélangeant télévisions payantes et gratuites. » Les tenants de la télévision à péage, qu'elle soit hertzienne ou numérique, plaident leur complémentari-

té avec les chaînes en clair. « La Formule 1 en est un merveilleux exemple, avance Pierre Lescure, patron de Canal Plus. L'amateur de course automobile est satisfait de la couverture des grands prix par TF1, et le « félé » trouve tout ce qu'il veut sur le kiosque de CanalSatellite. Le péage est un complément que recherche l'abonné par contrat, et le numérique une valeur ajoutée qui fait commerce au-delà du contrat de base. »

Patrice Clerc, directeur de Ro-

land-Garros, estime que « le tennis est sorti gagnant » de l'expérience menée cette année sur France Télévision et Multivision pour les Internationaux de France : « Au début du tournoi, nous avons soixante-quatre matches par jour, il est impossible de montrer à tous ce qu'ils ont envie de voir, dit-il. Le maître-mot, c'est complémentarité : les grands matches en clair, les autres sur le numérique. » Les rangs des défenseurs purs et durs de la gratuité du spectacle s'éclaircissent : « Nous ne vou-

lons pas être classés au patrimoine, s'est exclamé un responsable de la société du Tour de France. Nous souhaitons rester maîtres de notre destin. Et malgré notre accord avec la télévision publique, le numérique est une formidable opportunité. »

Les sports mineurs, eux aussi, voient dans l'explosion du numérique des possibilités d'une meilleure exposition télévisée. « Nous devons nous prendre en charge et être des partenaires actifs des télévisions », a expliqué Jean-François Boyer (Fédération de hockey sur gazon), rejoint par le président de la Fédération internationale des sports aériens : « Les petits sports n'ont jamais été aussi mal servis que quand la télévision était un monopole d'Etat. »

Jean-Bernard Munch, secrétaire général de l'Union européenne des radiodiffuseurs (UER), a douché l'enthousiasme excessif de ces dirigeants sportifs face aux offres qui leur sont faites : « Mettez vos lunettes de soleil, c'est ce qui protège le mieux des mirages. » Selon lui, « nous sommes au début d'une évolution difficile à prévoir et qui ne se stabilisera pas avant 2010 ».

Jean-Jacques Bozonnet

Les meilleures audiences en 1996

Le football a cumulé l'an dernier les meilleures audiences des émissions sportives diffusées par les chaînes de télévision en Europe, selon l'étude « Une année de sport dans le monde », publiée récemment par Euro Data TV (Médiamétrie). Les affrontements autour du ballon rond concentrent 18 des 21 meilleurs scores sur le Vieux Continent : 48,5 % de part d'audience sur TF1 pour le match Bordeaux-Bayern de Munich et 46,8 %, toujours sur TF1, pour celui de PSG-Rapid de Vienne ; 40 % de part d'audience lors des matches Allemagne-République tchèque, le 30 juin sur la ZDF en Allemagne, et Italie-Allemagne le 19 juin sur la RAI Uno italienne.

Seuls sports à émerger de ce panorama européen « très foot » : le handball, au Danemark et en Suède, et le hockey sur glace en Finlande. Aux Etats-Unis, c'est la finale du Super Bowl - football américain - qui a recueilli le meilleur score de l'année (37,8 % de part d'audience). La palme est revenue au rugby en Australie et au marathon olympique masculin chez les téléspectateurs japonais.

« Le Monde » est le quotidien le plus lu par les lecteurs à hauts revenus

« Le Monde » favori des hauts revenus accroît aussi son audience

en milliers de lecteurs et proportionnellement à la population (46 820 000)

AUDIENCES DE LA PRESSE NATIONALE QUOTIDIENNE

LE EQUIPE	2 371	5,1 %
LE MONDE	2 183	4,7 %
AUJOURD'HUI	1 898	4,1 %
LE FIGARO	1 569	3,4 %
LE PARISIEN	1 559	3,3 %
LIBERATION	1 010	2,2 %
FRANCE SOIR	791	1,7 %
LES ECHOS	732	1,6 %
LA TRIBUNE	448	1,0 %
L'HUMANITE	433	0,9 %
LA CROIX	362	0,8 %

en milliers de lecteurs et proportionnellement à la population (3 549 000)

LES QUOTIDIENS LES PLUS LUS PAR LES HAUTS REVENUS

LE MONDE	555	15,6 %
LE FIGARO	525	14,8 %
LIBERATION	277	7,8 %
LES ECHOS	263	7,4 %
LE EQUIPE	253	7,1 %
LA TRIBUNE	118	3,3 %
LA CROIX	71	2,0 %

Source : Euro PQN, et IPSOS

AU SEIN des quotidiens nationaux, *Le Monde* est le titre le plus lu par les lectrices et les lecteurs les plus aisés. Il est consulté par 555 000 personnes à hauts revenus, soit 15,6 % des 3 549 000 Français qui, en 1997, vivaient dans un foyer disposant de 320 000 francs de revenus annuels nets et plus.

Cette étude intitulée « Ipsos hauts revenus 1997 », menée du 18 mars au 18 juillet auprès d'un échantillon national de 3 312 personnes, porte sur les 18 ans et plus, résidant en France et faisant partie des individus les plus riches. Si *Le Monde* est le premier quotidien lu indifféremment par les hommes et les femmes à hauts revenus, il est aussi le premier quotidien national des habitants d'Ile-de-France les plus aisés, et devance dans cette région *Le Figaro Economie*, *Le Figaro*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, etc.

Sur l'ensemble de la population française gagnant 320 000 francs annuels et plus, *Le Monde* devance

Le Figaro (525 000 individus, soit 14,8 % du total). Ces deux titres distancent les autres quotidiens nationaux, y compris les journaux économiques et financiers. Ainsi, *Libération* attire 277 000 lecteurs à hauts revenus (7,8 % de la population des hauts revenus), *Les Echos* 263 000 (7,4 %) et *La Tribune* 118 000 (3,3 %), tandis que *La Croix* en séduit 71 000 (2 %). Le quotidien sportif *L'Equipe* enregistre un score relativement faible auprès de ce type de lecteurs, puisqu'il en rassemble 253 000, soit 7,1 %.

Parmi les magazines, *Le Figaro Magazine* obtient la première place, (24,1 % de la population à hauts revenus le lit) juste devant son homologue féminin *Le Figaro Madame*. Suivent *Télérama*, *Capital*, *L'Express*, *Marie-Claire*, *Le Nouvel Observateur* et *Elle*, etc. En considérant la famille des quotidiens et celle des « news magazines » au sens strict (*L'Express*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*,

L'Evénement du jeudi), *Le Monde* apparaît à nouveau comme le titre favori des habitants aisés d'Ile-de-France (304 000 individus), devant *Le Figaro Economie* (283 000).

IMPLICATION

Une autre enquête, publiée par EuroPQN et Ipsos Médias, porte sur « l'audience de la presse quotidienne nationale ». A partir d'un échantillon de 19 655 entretiens réalisés sur dix mois, elle indique que l'audience - c'est-à-dire le nombre de lecteurs - a légèrement baissé en 1996-1997 : 8 959 000 lecteurs (contre 9 086 000 en 1995-1996). Un Français sur cinq (19,1 %), lit un titre national. Le lecteur des dix quotidiens nationaux recensés est fortement typé : actif, majoritairement masculin, instruit (40 % dispose d'un niveau d'instruction supérieur), jeune (63,7 % des lecteurs de moins de cinquante ans) et fortement impliqué, puisque six lecteurs sur dix les

achètent en kiosque et leur consacrent, en moyenne, 32 minutes par jour. Un exemplaire acheté est lu par 2,4 lecteurs en moyenne.

L'analyse titre par titre témoigne d'une stabilité de l'audience de la plupart des quotidiens nationaux (*Les Echos*, *Le Figaro*, *Libération*, *La Croix*), même si certains enregistrent une légère baisse, comme *France-Soir* (791 000 lecteurs, contre 851 000 en 1996), *Le Parisien* (1 559 000, contre 1 566 000), *L'Equipe* (2 371 000, contre 2 465 000, chiffre d'audience qui classe cependant une nouvelle fois le quotidien sportif du groupe Amaury à la première place), etc. En revanche, *La Tribune* gagne des lecteurs (448 000, contre 384 000 en 1996), comme *L'Humanité* (433 000, contre 416 000). *Le Monde*, quant à lui, attire 2 183 000 lecteurs, contre 2 178 000 en 1996.

Yves-Marie Labé

GTM-ENTREPOSE

groupe international de construction et de services

devient

Une nouvelle
identité
pour construire
l'avenir



61, avenue Jules Quentin - 92003 Nanterre Cedex - Tél. : 01 46 95 76 93
<http://www.groupegtm.com>

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : Jean-Marie Cavada, PDG de Radio-Télévision française d'outre-mer (RFO), a fait appel à Pascal Joseph comme consultant extérieur. La société IMCA, fondée par celui qui fut directeur général adjoint chargé de l'antenne d'Antenne 2 et de FR 3, apportera à RFO son expertise pour l'analyse des besoins des téléspectateurs et l'élaboration de la grille des programmes. M. Joseph a participé au séminaire qui a réuni, mercredi 17 septembre, les directeurs régionaux et ceux du siège de RFO.

■ **PRESSE** : le premier numéro du magazine *Samsara*, un bimestriel consacré au bouddhisme, vient de paraître. Tiré à 50 000 exemplaires et vendu 29 francs, ce magazine de soixante-huit pages espère « fidéliser 100 000 lecteurs au cours des prochains mois ». Près de 800 000 personnes pratiquent le bouddhisme en France.

■ **Eric Dadier, ancien directeur adjoint de l'hebdomadaire *La Vie française*** (Groupe Expansion), a été nommé éditeur et rédacteur en chef de *L'Agefi*, quotidien financier et boursier dirigé par Philippe Micouleau. M. Dadier sera notamment chargé « de la stratégie de développement du contenu éditorial du quotidien financier dans le domaine des marchés actions et des entreprises cotées ».

■ **Le Groupe Expansion a cédé le magazine *L'Architecture d'aujourd'hui*** à la Société d'édition de l'architecture (SEA), filiale de la holding C3P présidée par Christophe Pouthier, ancien directeur de *L'Agefi*. C3P a l'intention de procéder à des acquisitions de titres considérés comme des références dans la presse professionnelle. La holding a déjà acheté cet été l'éditeur de presse médicale *R and J*.

■ **PUBLICITÉ** : les réseaux **J. Walter Thompson et Ogilvy & Mather (groupe WPP)** fusionnent leur centrales d'achat d'espace pour créer le réseau média Mindshare. Opérationnel en 1998, Mindshare - dont le chiffre d'affaires consolidé atteint 14 milliards de dollars soit 84 milliards de francs - sera dirigé de Londres par Dominic Proctor, nouveau directeur général de Mindshare et président de Mindshare UK.

Retrouvez
nos offres d'emploi

3615 LEMONDE

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 25 SEPTEMBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 10h15

CAC 40 PARIS -0,34% CAC 40 : 3013,62

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including B.N.P., Renault, Bouygues, etc.

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including L'Oréal, LVMH, Danone, etc.

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including Peugeot, Renault, Safran, etc.

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including Air Liquide, Alcatel, Bouygues, etc.

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including Bouygues Offis, Canal+, Cap Gemini, etc.

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including Carrefour, Casino, C.C.F., etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15
JEUDI 25 SEPTEMBRE

Table of bond prices (OBLIGATIONS) including Nat.Bq., CEPME, etc.

Table of stock prices (OBLIGATIONS) including OAT 88-98, OAT 95-00, etc.

France Telecom advertisement: Réservez votre place dans le capital de France Télécom. Appelez le 10 10*

Table of stock prices (OBLIGATIONS) including Centenaire Blanzay, Champex, etc.

Table of stock prices (OBLIGATIONS) including Metal Deploye, Mors, Navigation, etc.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15
JEUDI 25 SEPTEMBRE

Table of stock prices (VALEURS) including Acial, AFE, Aigle, etc.

Table of stock prices (VALEURS) including Cardiff SA, C.E.E., C.F.P., etc.

Table of stock prices (VALEURS) including Fructivie, Gautier France, GFI, etc.

Table of stock prices (VALEURS) including NSC Groupe Ny, Onet, Paul Predault, etc.

Table of stock prices (VALEURS) including Applegene Oncor, Belvedere, BVRP, etc.

Table of stock prices (VALEURS) including Eridania-Béghin, Crédit Gén.Ind., etc.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 24 septembre

Table of SICAV and FCP prices (VALEURS) including Agipi, Agipi Actions, etc.

Table of BRED BANQUE POPULAIRE funds (Fonds communs de placements) including Prévoyance Ecur, etc.

Table of CDC-GESTION funds (Fonds communs de placements) including Livret Bourse Inv. D., etc.

Table of CIC BANQUES funds (Fonds communs de placements) including Franc, Franc Pierre, etc.

Table of CREDIT LYONNAIS funds (Fonds communs de placements) including Euro Solidarité, Lion 2000, etc.

Table of SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT funds (Fonds communs de placements) including Kaleis Dynamisme, Kaleis Équilibre, etc.

VOYAGES Le Salon Top Resa, qui réunit à Deauville, du 25 au 28 septembre, quelque 12 000 exposants et agents de voyages, a été inauguré par la secrétaire d'Etat au

tourisme, Michelle Demessine. ● CETTE PROFESSION, qui a pour vocation d'ouvrir les frontières, n'échappe pas à certaines questions éthiques. Faut-il mettre à l'index des

pays dont le régime politique est condamné par la communauté internationale pour « violations des droits de l'homme »? ● EN BIRMANIE, écrasée depuis 1988 par un ré-

gime militaire répressif, ces exactions sont directement liées au développement du secteur touristique. ● LES NATIONS UNIES et l'Union européenne condamnent

régulièrement la junte militaire. Des firmes internationales se retirent du pays. ● L'APPEL AU BOYCOTTAGE pose un problème de conscience aux voyageurs.

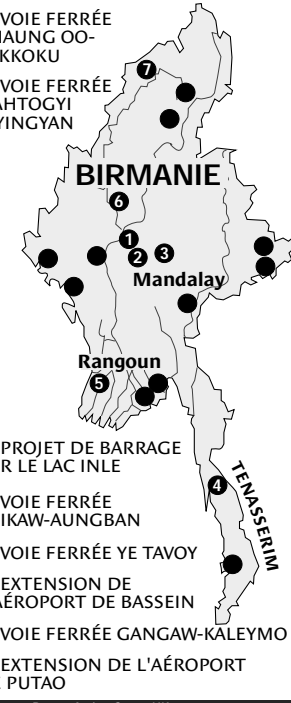
Le tourisme en Birmanie est remis en question par les Occidentaux

Travail forcé, déplacements massifs de populations : le régime militaire en place depuis 1988 bafoue les droits de l'homme pour développer les infrastructures touristiques. De moins en moins de visiteurs se rendent dans ce pays, en dépit des efforts de promotion déployés par la junte

AUCUNE AMBIGUÏTÉ pour le pouvoir birman. Le Slorc - Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre - l'écrit noir sur blanc : « Une solide infrastructure (aéroports, routes, chemins de fer, hôtels, télécommunications...) est d'une importance cruciale pour la promotion du tourisme. » Pour la créer, il n'hésite pas à faire place nette, opérant d'importants transferts de populations et ayant recours au travail forcé. A une échelle telle que la Confédération internationale des syndicats libres, estimant que quelque 800 000 Birmans contraints au travail forcé contribuaient à 10 % du produit intérieur brut, a retiré à ce pays les avantages commerciaux dont il bénéficiait grâce au système généralisé des préférences.

Au nom du tourisme, environ trois millions de personnes ont été chassées de leur maison ou du lopin de terre qu'elles cultivaient. Ainsi sont apparus, autour de Rangoun notamment, des cités satellites. Les Birmans ne sont pas dupes : « La capitale est nette en apparence ; c'est une façade, sécurisante pour les étrangers. » Dans la jungle du Tenasserim - que doit traverser le gazoduc de la compagnie pétrolière française Total - on crée une réserve. Ailleurs, on inonde les terres fertiles, en faisant des plans d'eau pour le ski nautique. Sur la côte, les golfs remplacent les champs de paddy. Les

Camps de travaux forcés liés au tourisme

- 
- 1 : VOIE FERRÉE CHAUNG OO-PAKKOKU
 - 2 : VOIE FERRÉE NAHTOGYI MYINGYAN
 - 3 : PROJET DE BARRAGE SUR LE LAC INLE
 - 3 : VOIE FERRÉE LOIKAW-AUNGBAN
 - 4 : VOIE FERRÉE YE TAVOY
 - 5 : EXTENSION DE L'AÉROPORT DE BASSEIN
 - 6 : VOIE FERRÉE GANGAW-KALEYMO
 - 7 : EXTENSION DE L'AÉROPORT DE PUTAO
- Source : Burma Action Group UK

villageois, eux, meurent de faim. « Il est de notoriété publique que le tourisme sert de couverture pour blanchir l'argent de la drogue », rappelle François Casanier, de l'Observatoire géopolitique des drogues

(OGB). La Birmanie, qui est le plus gros producteur - 84 % de l'opium cultivé en Asie du Sud-Est en 1996 -, en retire des sommes d'autant plus énormes que les militaires contrôlent toute la chaîne (quatre raffineries à Mandalay, la deuxième ville du pays).

LES GUIDES ACTUALISÉS

Les ramifications de ce réseau sont innombrables. Ainsi Steven Law (en birman Tun Myint Naing), fils de Lau Hsing Han, un Chinois seigneur de la drogue au même titre que le trop célèbre Khun Sa, est le « partenaire » d'Asia World Ltd, une entreprise qui construit des routes, mais aussi de la société d'autobus Leo Express et de l'hôtel Trader's, un établissement de la chaîne Shangri-La, propriété du Kuok Groupe de Hongkong, fleuron du milliardaire sino-malais Robert Kuok.

Les sociétés occidentales entrent, bien que plus modestement, dans la danse. A Rangoun, le groupe Accor, avec un Sofitel élevé à cent mètres de la pagode Sule - « la tour de Jussieu au-dessus de la Sainte-Chapelle », ironise un voyageur. Et un important voyageur français gère, au travers d'une filiale, un petit hôtel de la capitale. Comme on ne peut rien obtenir sans ce que les Birmans nomment « le plâtre », c'est-à-dire les pots-de-vin, les multiples joint-ventures qui fleurissent

dans le pays ont dû monnayer leur présence.

Rien d'étonnant si les condamnations pleuvent. Celles, par exemple, des commissions ad hoc de l'ONU, de l'Union européenne, du Bureau international du travail qui enquête sur « le travail forcé dans la construction de chemins de fer et de routes, dans les bâtiments et dans d'autres projets d'infrastructure (...) pour promouvoir le tourisme ». Des sociétés internationales boycottent le régime. Dernier en date, Texaco. Auparavant, Levi Strauss, Apple, Reebok, Heineken, Carlsberg et Pepsi-Cola. Ce dernier céda à la pression des étudiants de Harvard affirmant que « Pepsi peut enlever le rouge de ses canettes mais pas le sang sur ses mains ».

Le salon Top Resa : carrefour de professionnels

Le Salon Top Resa qui réunit à Deauville, du 25 au 28 septembre, les professionnels du tourisme, a été inauguré par M^{me} Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Dans un premier temps, le directeur général du Salon, Jean-François Alexandre, aujourd'hui suspendu, avait annoncé son intention de ne pas inviter la secrétaire d'Etat en raison de son appartenance au PCF. Suscitant ainsi un tollé et l'indignation du premier ministre, Lionel Jospin. De son côté, le Syndicat national des agents de voyage a condamné cet ostracisme au nom d'une profession dont la vocation est d'ouvrir les frontières.

A Deauville, 5 500 exposants, offices de tourisme, voyageurs, compagnies aériennes, hôteliers, loueurs de voiture notamment, présenteront leur production à quelque 7 000 agents de voyage. Mis en valeur cette année : la zone Caraïbes, l'Océan Indien et le bassin méditerranéen.

Anne-Christine Habbard, auteur d'un rapport sur les violations des droits de l'homme en 1996 « Un décret permet de poursuivre tout Birman qui parle à un étranger »

ENSEIGNANTE en philosophie à la Sorbonne, Anne-Christine Habbard est l'auteur du rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme publié en octobre 1996 sous le titre *La Birmanie, Total : dissection d'un chantier*.

« Cautionne-t-on le régime militaire en allant en Birmanie ?

- Politiquement, on légitime le gouvernement. Economiquement, on apporte un soutien financier à la junte. Moralement, on se désolidarise d'Aung San Suu Kyi, qui a expressément appelé à ne pas y aller.

- Que pensez-vous de l'attitude des militaires vis-à-vis des touristes ?

- Elle est d'une parfaite hypocrisie. La Birmanie produit mainte brochure vantant « le processus de démocratisation en cours », or les touristes ne sont pas libres d'aller où ils veulent et sont tenus à l'écart de la réalité effrayante du pays.

- Que risque la population ?

- Un touriste peut être expulsé. Les Bir-

mans, étroitement surveillés, risquent leur vie. Un décret, le Unlawful Association Act, permet de poursuivre, et donc d'arrêter, d'emprisonner et de torturer tout Birman qui parle à un étranger. Ai-je le droit de leur faire prendre ce risque ?

- Le travail forcé est-il lié au tourisme ?

- C'est l'un des grands scandales de l'Année du tourisme [décrétée par les autorités birmanes en 1996]. Le travail forcé est une pratique générale en Birmanie. Les militaires font des rafles parmi les populations civiles. Tous les âges, toutes les ethnies sont concernés. Il y a eu des milliers de morts : l'épuisement, la faim, la maladie, les coups, la torture, les exécutions sommaires - une balle dans la tête de qui s'effondre ou se rebelle. Les témoignages de villageois, de réfugiés des camps à la frontière birmano-thaïe, de journalistes entrés par la Thaïlande sont accablants.

- Qui est propriétaire des infrastructures touristiques ?

- Certaines appartiennent à l'Etat, d'autres

sont en joint-venture avec des firmes étrangères. Rien ne peut se faire sans l'accord des militaires. Le racket est généralisé. Les pratiques d'extorsion financière s'exercent à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'obtenir un emploi ou d'éviter le travail forcé.

- Y a-t-il des lois protégeant le patrimoine culturel ?

- S'il y en a, les militaires ne les respectent pas. Ils sont brutaux envers l'environnement comme envers la population. En allant en Birmanie, on contribue à la détérioration du patrimoine.

- La situation économique serait catastrophique ?

- Oui. D'où l'importance des investissements étrangers - la France est le premier investisseur occidental - et du tourisme pour faire venir des capitaux à un régime qui en manque cruellement. L'argent apporté cash ou sous forme de prêt permet au Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre de survivre. Prétendre qu'il faut at-

tendre que le gazoduc de Total soit construit pour engranger des dividendes est faux puisqu'un revenu futur est déjà un revenu courant par l'emprunt qu'il permet. Or la Birmanie effectue la plupart de ses achats sous forme de prêts.

- Le boycott est-il possible, souhaitable, efficace ?

- Possible et souhaitable : oui ; efficace, oui, s'il est suivi. La seule objection serait qu'effectivement la présence d'étrangers pourrait apporter une bouffée d'air à la population birmane. Cependant, dans la mesure où l'opération "Année du tourisme" est un jeu piégé, on a une toute petite chance de faire un tout petit peu de bien et une certitude quasi absolue de faire beaucoup de mal. Paradoxalement, aujourd'hui, on donne plus au peuple birman en assumant, en conscience, la décision d'attendre pour le voir. »

Propos recueillis par Danielle Tramard

Le cas de l'Irak : Sumer peut attendre

QUI RÉSISTERAIT à l'idée de visiter ce qui fut l'ancienne Mésopotamie, l'un des berceaux de la civilisation du Proche-Orient, ou à celle de découvrir les vestiges de Sumer, où naquit la plus ancienne langue écrite connue, ou encore ceux d'Ur - la patrie d'Abraham -, et de ses zigourats qui rappelleraient la tour de Babel de la Genèse ? L'Irak, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est une destination pour les amateurs de tourisme culturel, dont l'intérêt est, en soi, tout à fait justifié.

Mais ici, peut-être plus encore qu'ailleurs, les amoureux de l'archéologie et des civilisations anciennes peuvent difficilement faire abstraction de la nature du régime, de la répression qui s'exerce à l'encontre des populations, tant dans le sud que dans le nord ou le centre du pays. On ne peut pas aller en Irak comme s'il ne s'y passait rien.

Certes, il ne s'agit pas d'un tourisme de masse. Ce n'est donc pas une source de devises pour le pouvoir. Mais il ne faut pas oublier que le régime est soumis, depuis août 1990, à un embargo international pour des raisons que nul n'ignore et qui tiennent en deux têtes de chapitre : il est un danger pour ses voi-

sins et se livre, à grande échelle, à des violations des droits de l'homme contre la population irakienne.

UNE POPULATION DÉMUNIE

Si grand soit leur attrait, on ne peut pas non plus aller dans les villes sumériennes du sud, dans les musées de Zi-Qar et de Nassiriyeh, sur les ruines du temple de Nabuchodonosor, ni non plus à Mossoul, ou à Karbala, pour ne citer que quelques exemples, sans profondément heurter les sentiments d'une population, qui non seulement est privée de tout - certains n'hésitent pas à voler les barres de fer qui renforcent des sites archéologiques pour leurs besoins immédiats -, mais qui rejette en partie la responsabilité de cette situation sur la « communauté internationale » et singulièrement sur les Occidentaux.

Nul ne peut contester le cri d'alarme lancé par les autorités irakiennes contre le vol d'une partie du patrimoine depuis la guerre du Golfe - près de 4 000 pièces rares auraient disparu. Mais le tourisme culturel en Irak peut et doit attendre.

Mouna Naim

Une junte militaire répressive en quête d'investissements internationaux

BANGKOK
de notre correspondant
en Asie du Sud-Est

En annonçant, début 1996, leur projet d'« année du tourisme », les autorités birmanes avaient tablé sur un demi-million de visiteurs. Le 18 novembre, lors de l'inauguration de l'événement, elles ne parlaient plus que de 300 000 touristes. Ce chiffre risque, cependant, d'être inférieur à 200 000, donc plus proche des 170 000 visiteurs officiellement recensés pendant l'exercice 1995-1996, contre 132 000 pendant l'exercice précédent.

Quoi qu'il en soit, la manne ainsi récupérée a déjà créé des milliers d'emplois. Après le gaz et le pétrole, le tourisme et les activités rattachées (transport, artisanat, construction) constituent le principal champ d'investissements étrangers. Si les généraux et leurs courtisans, dont certains barons de la drogue, sont les premiers à se servir, les profits, dans ce secteur, ne tombent pas exclusivement dans leur escarcelle.

Luttant contre une junte qui, dans sa neuvième année, ne manifeste toujours pas le moindre respect des libertés, Aung San Suu Kyi fait campagne pour des sanctions écono-

miques et contre les investissements étrangers, y compris dans le tourisme : tout afflux de capitaux, dit-elle, ne peut que conforter un pouvoir usurpé et en renforcer la brutalité. De son côté, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), dont la Birmanie est membre depuis juillet, affirme que les changements politiques n'interviendront qu'à l'occasion d'éventuels progrès économiques. D'autres voix soulignent que le tourisme n'a jamais fait l'objet de vraies campagnes de boycottage à l'égard, autrefois, de l'Union soviétique ou à celui, aujourd'hui, de la Chine.

LES REVENUS DE L'OPIUM

Paradoxalement, ce sont les généraux birmanes eux-mêmes qui ont provoqué ce débat : après avoir repris le pouvoir dans un bain de sang en 1988, ils ont ouvert le pays aux investisseurs et aux touristes étrangers, prenant à contrepied la politique de leur ancien mentor, le dictateur Ne Win, qui avait fermé le pays aux étrangers pendant un quart de siècle.

Le dossier n'est pas près d'être clos. En décembre, à Rangoun même, les militaires ont étouffé des manifestations d'étudiants en fer-

mant quelques universités. Ils ont limité les activités de M^{me} Suu Kyi, laquelle a déjà été assignée à résidence de 1989 à 1995. En mars, le clergé bouddhiste a été réprimé dans des circonstances suspectes.

Le taux officiel de croissance du produit intérieur brut a beau avoir été de 9,8 % en 1995 et de 8,9 % en 1996, les réserves de devises ont plongé à partir de l'an dernier : le déficit de la balance commerciale (déjà estimé à un demi-milliard de dollars fin 1995) se creuse sous le double effet d'exportations plus faibles que prévu et d'importations dont la croissance est liée à l'afflux d'investissements étrangers. Les réserves légales de devises étant inexistantes, la junte est de plus en plus soupçonnée de renflouer les caisses vides de l'Etat à l'aide des profits croissants de l'opium, dont la production dans le Nord et le Nord-Est est en augmentation constante.

Dans ce tableau, les recettes du tourisme ont beau croître, elles n'en demeurent pas moins marginales (officiellement, 128 millions de francs en 1993-1994, 198 millions en 1994-1995, 273 millions en 1995-1996).

Jean-Claude Pomonti

Des voyageurs saisis par le doute

LES SPÉCIALISTES de l'Asie savent parfaitement ce qui se passe en Birmanie : travaux forcés, déportations et narcodollars. Philippe Demonchy, porte-parole du Syndicat national des agents de voyage (SNAV) et patron de Sélectour, premier réseau français d'agences indépendantes, constate que, « entre la programmation et la décision de partir, il y a une marge ». Or, note-t-il, « le nombre de clients pour la Birmanie reste faible ». Mais, « si les voyageurs décident le boycott, la distribution suivra ». Un langage direct.

Comme celui du comité d'éthique de la Fédération suisse des agents de voyages, qui, depuis 1995, recommande à ses membres de ne pas vendre la Birmanie au motif que « les violations des droits de l'homme... sont directement reliées au tourisme ». Les voyageurs français boycotteraient, éventuellement mais « il faut que tout le monde le fasse ».

SUR LES CATALOGUES

Des déclarations d'intention louables mais guère suivies d'effet. Septembre venu, le pays des pagodes d'or figure sur les catalogues. Sans ostentation.

Représentatif de l'ensemble de la profession, le discours de Jean-Paul Chantraine, patron d'Asia, leader du marché français vers l'Asie, s'entoure de précautions. « Vous parlez au voyageur, qui est aussi un homme, qui a aussi sa dose de moralité, de justice. » C'est pourquoi, « si la situation est telle qu'un certain nombre d'observateurs la décrivent, si elle est à ce point contre les droits de l'homme, si l'on constate que le développement du tourisme en Birmanie conduit directement à détruire l'homme birman, cela nous incitera à revoir notre position ». Or, « sur la base de ce que nous racontent nos voyageurs, de ce que nous avons pu observer, rien n'est de nature à modifier nos vues ».

Il dit aussi, et cela sonne juste : « C'est aux voyageurs à se déterminer. Le choix du pays est le leur. »

D. T.

Être actionnaire de son téléphone, c'est une bonne idée !

On sera prioritaire...

...C'est intéressant !

C'est la première fois qu'on peut réserver des actions comme ça !

Prix de l'action entre
170 F et 190 F

L'ouverture du capital de France Télécom est une opération de grande envergure et très nombreux sont ceux qui vont vouloir partager l'avenir d'une des plus belles entreprises françaises et d'un secteur en pleine croissance. Pour la première fois dans une ouverture de capital, on peut acheter ses actions en les réservant dès maintenant.

Cette réservation vous garantit, dans la limite de 30 000 F par personne, soit d'obtenir un nombre d'actions correspondant au montant demandé, soit d'être au moins deux fois mieux servi que si vous n'aviez pas réservé. Pour réserver, contactez votre banque, votre Caisse d'Épargne, La Poste, le Trésor public ou une société de bourse.

En tant que particulier, vous bénéficiez d'une réduction de 5 francs sur le prix de l'action.

Renseignez-vous en appelant le

10 10

appel gratuit 24h sur 24

France Télécom. L'an 2000, c'est vous, c'est nous.



France Telecom

La navette Atlantis s'apprête à rejoindre Mir

L'astronaute David Wolf ignore s'il pourra rester à bord de la station russe

LE SUSPENSE aura été maintenu jusqu'au bout. A la veille du lancement de la navette américaine Atlantis, vendredi 26 septembre à 4 h 34 (heure de Paris), on ignorait encore si l'astronaute David Wolf prendra bien le relais de Michael Foale à bord de la station Mir. Le déroulement de cette mission de neuf jours, marquant la septième jonction entre une navette et Mir depuis la signature en 1994 d'un accord de coopération américano-russe, pourrait être remis en question par la multiplication des avaries sur Mir.

La nouvelle panne de l'ordinateur central, lundi 22 septembre, a déclenché un tir de barrage à l'encontre de Mir. Prévue pour durer de trois à cinq ans, la station russe cacochyme gravite depuis onze ans, et montre des signes de plus en plus évidents de faiblesse. Incendie, collision avec un cargo de ravitaillement, défauts de guidage, perte de puissance, anomalies dans la climatisation, font qu'elle nécessite désormais des soins intensifs interdisant toute activité scientifique soutenue.

Les membres du Congrès améri-

cain s'interrogent sur l'utilité de nouveaux séjours, s'apparentant au mieux à un travail de maintenance, au pire à un exercice de survie (*Le Monde* du 24 septembre). Les Russes, qui disposent grâce au loyer de Mir d'une source de revenus inespérée (près de trois milliards de francs), minimisent la portée des incidents. Une attitude partagée par certains membres de l'Agence spatiale américaine, soucieux de préserver leur chance de prolonger leurs activités avec la construction, à partir de 1998, de la future station spatiale internationale.

PERTE DE STABILITÉ

Le vice-président américain, Al Gore, ayant rejeté sur la NASA la responsabilité des opérations, il reviendra à son administrateur général, Daniel Goldin, d'arbitrer. Il a reçu, mercredi 24 septembre, plusieurs rapports de sûreté. Celui de l'ancien astronaute Thomas Stafford, qui a participé aux missions Gemini et Apollo, assure qu'« il n'y a aucune restriction pour le lancement d'Atlantis ». M. Stafford assure qu'« il n'y a pas plus de risque

aujourd'hui à se rendre sur Mir qu'il n'y en avait auparavant ». Le rapport demandé à l'expert indépendant Thomas Young aurait une teneur similaire. Mais M. Goldin ne peut ignorer celui de l'inspectrice générale de la NASA, Roberta Gross, qui est beaucoup plus sévère sur l'état général de la station et qui souligne que, « durant les derniers mois, le niveau de risque associé aux opérations sur Mir s'est élevé ».

M. Goldin dispose de plusieurs options. La chaîne de télévision américaine CNN annonce qu'il ne changera rien à la mission. Outre la relève de Michael Foale, celle-ci prévoit pour la première fois une sortie extra-véhiculaire conjointe d'un Russe et d'un Américain. Il s'agit de tester des gilets de sauvetage spatiaux destinés à équiper les combinaisons des astronautes chargés d'assembler, en partie à la main, la future station spatiale. L'amarrage doit aussi permettre de livrer un nouvel ordinateur central.

Une approche plus prudente pourrait être retenue. « La solution la moins problématique consisterait à emmener (David Wolf) là-haut et



La station Mir vieillissante attend Atlantis.

de le ramener sur Terre », a souligné mercredi au cours d'un point de presse l'un des responsables du vol Atlantis, John Guidi. Il a souligné que, au cas où une nouvelle panne d'ordinateur surviendrait sur Mir, le plan de vol de la navette lui permettrait de repousser d'un, voire de deux jours l'amarrage, prévu samedi à 23 h 30. Cette panne récurrente se traduit, en effet, par une perte de stabilité de la station, et il faut généralement compter de vingt-quatre à qua-

rante-huit heures pour que Mir retrouve son assiette.

Enfin, une dernière option consisterait à reporter purement et simplement le décollage d'Atlantis et à attendre la livraison sur la station russe d'un nouvel ordinateur par un vaisseau Progress, début octobre. De leur côté, les Russes assurent qu'en cas de désistement américain ils sont parfaitement capables de maintenir Mir en activité.

Hervé Morin

Un air de déjà-vu pour le vétéran Jean-Loup Chrétien

UN RÉCIDIVISTE a pris place à bord d'Atlantis. Jean-Loup Chrétien, premier Français à avoir séjourné dans l'espace, « vétéran » aujourd'hui âgé de cinquante-neuf ans, n'a certes jamais volé dans une

PORTRAIT

Ex-pilote d'essai, aujourd'hui général de brigade, il a participé à la première mission franco-soviétique

navette américaine, mais cette mission aura quand même, pour lui, un petit air de déjà-vu : en 1988, Mir a abrité pendant vingt-deux jours ce Breton opiniâtre, qui n'a eu de cesse de retourner en orbite.

Son curriculum vitae avait de quoi séduire les Américains, soucieux de coopérer le plus étroitement possible avec les Russes au projet de future station spatiale internationale. Ancien pilote d'essai, au

jour d'hui général de brigade, Jean-Loup Chrétien possède une solide expérience des procédures spatiales en vigueur dans les deux pays. Il a fait ses premières armes alors que l'empire soviétique rivalisait encore avec les Etats-Unis, en juin 1982. Sélectionné comme spationaute trois ans plus tôt, alors qu'il commandait la division de défense aérienne sud à Aix-en-Provence, il participe à la première mission spatiale franco-soviétique. Objectif Saliout-7 - pré-décesseur de Mir -, dont il partagera l'exiguïté avec quatre Russes. Ce vol de 7 jours, 21 heures 50 minutes et 42 secondes le propulse à la tête des astronautes du Centre national d'étude spatial (CNES).

En 1984 et 1985, sélectionné cette fois par l'Agence spatiale américaine, la NASA, il traverse l'Atlantique pour s'entraîner au Johnson Space Center à Houston, en tant que doublure. Le titulaire américain résistera à l'entraînement, si bien qu'il ne participera finalement pas au 51^e vol d'une navette américaine. Qu'importe, il retourne

au Centre Iouri-Gagarine et s'envole le 26 novembre 1988 pour Mir, qui ne comporte encore qu'un nombre limité de modules.

« Je garde d'excellents souvenirs de mon premier séjour. Je comptais les jours qui restaient comme lorsque l'on voit arriver trop vite la fin des vacances, se souvient le spationaute français. J'avais même proposé à mes collègues russes d'échanger ma place. » Il a l'occasion d'effectuer une sortie extra-véhiculaire de 5 heures 57 minutes, devenant ainsi le premier non-Soviétique et non-Américain à « marcher » dans l'espace.

LES PANNES « NE DATENT PAS D'HIER »

Il participe ensuite, entre 1990 et 1993, à la formation de pilote de la navette russe Bourane, où ses 6 000 heures de vol - Mirage F-1 et divers Mig, Sukhoï et Tupolev - font merveille.

Hélas, tout comme l'avion spatial européen Hermès, le projet russe restera à l'état

d'ébauche. Après son premier vol automatique, Bourane est remise dans un hangar.

Depuis, Jean-Loup Chrétien attend son heure. Il a repris l'entraînement aux Etats-Unis, en 1995. D'autres Français, plus jeunes que lui, sont entrés à sa suite dans la carrière. Six d'entre eux ont volé à leur tour - Patrick Baudry (1985), Michel Tognini (1992), Jean-Pierre Haigueré (1993), Claudie André-Deshaye (1994), Jean-François Clervoix (1994 et 1997) et Jean-Jacques Favier (1996). La concurrence est donc rude.

Les pannes de Mir ne l'impressionnent pas particulièrement. « Les problèmes d'ordinateurs ne datent pas d'hier », plaide-t-il. « Il y a huit ans, j'ai connu deux pannes d'ordinateurs, c'est vraiment un problème récurrent depuis le début de la vie de Mir. Il faut dédramatiser cette affaire. » Il nourrit l'espoir que la station internationale verra finalement le jour, et rêve même, « avant la retraite », d'y faire un petit tour...

H. M.

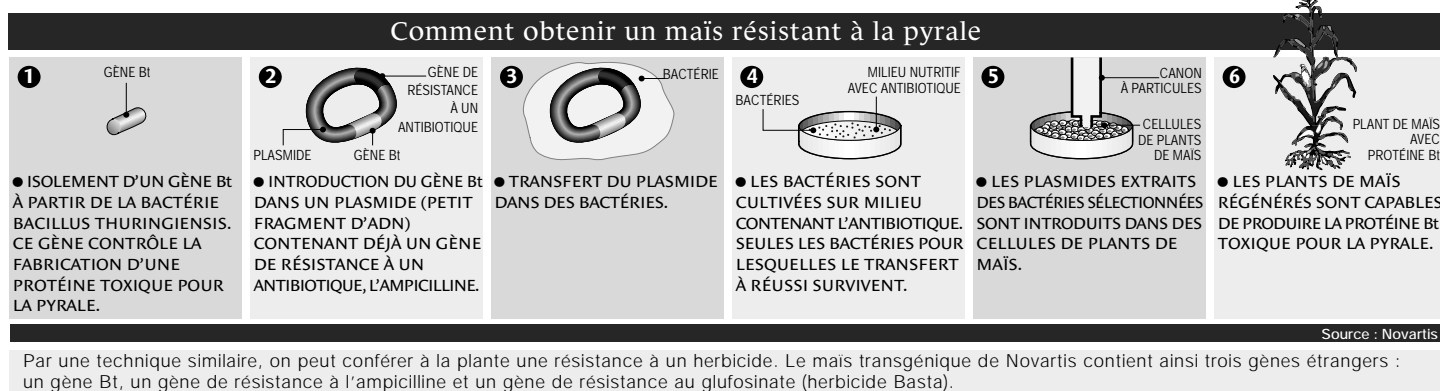
Les écologistes relancent l'offensive contre les plantes transgéniques

La dissémination de variétés manipulées pour produire leur propre insecticide risque d'accroître la résistance des ravageurs de cultures

POUR LES EXPERTS en plantes transgéniques, la période de dormance estivale est terminée. En annonçant avoir remis à l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) une « pétition juridique » qui l'accuse de « négligence grave » pour avoir autorisé la commercialisation de certaines variétés génétiquement manipulées (*Le Monde* du 20 septembre), l'association Greenpeace vient de relancer le débat. Et si elle choisit, cette fois, de mener son action aux Etats-Unis, c'est pour mieux rappeler que c'est en Europe, pour l'essentiel, que l'avenir de ces variétés végétales est en train de se jouer.

L'objet du litige : une bactérie du sol on ne peut plus courante, *Bacillus thuringiensis* (Bt). En substance, les signataires de la pétition (une trentaine d'associations environnementales et agricoles) demandent que l'EPA révoque l'approbation des plantes transgéniques porteuses des gènes de cette bactérie, et qu'elle s'abstienne à l'avenir de tout nouvel enregistrement de ces variétés. Ils estiment qu'en autorisant leur dissémination, l'EPA « menace sérieusement l'avenir de l'agriculture biologique, et met en danger la diversité génétique des cultures alimentaires majeures, telles que le maïs, la pomme de terre et la tomate ».

Danger véritable, ou vision catastrophiste ? En choisissant d'attirer l'attention sur *Bacillus thuringiensis*, les écologistes ne se sont, en tout cas, pas trompés de cible. Cette bactérie, qui fabrique spontanément des toxines insecticides, joue un rôle de tout premier plan dans la lutte biologique contre les ravageurs de cultures. Utilisées en pulvérisation foliaire depuis près de quarante ans, sans avoir jamais entraîné d'effet négatif pour l'environnement ou la santé hu-



maine, les préparations de Bt constituent actuellement le plus important biopesticide du marché mondial. Un cadeau de la nature dont l'intérêt n'a pas échappé aux biologistes moléculaires, désormais capables de modifier le patrimoine génétique des plantes de grande culture afin de leur donner de meilleures caractéristiques agronomiques.

« PRATIQUES DESTRUCTRICES »

Introduits de façon durable dans les cellules végétales, les gènes gouvernant la synthèse des toxines Bt permettent aux plantes manipulées de produire en permanence de fortes doses de pesticides, et de devenir ainsi « naturellement » résistantes aux insectes ravageurs. Monsanto, Novartis, AgrEvo ou Pioneer, les plus grandes multinationales de l'agrochimie, ont progressivement investi dans cette technologie, et plusieurs de ces variétés transgéniques dites « Bt » (maïs, coton, pomme de terre) sont d'ores et déjà cultivées à grande échelle aux Etats-Unis.

En disséminant largement ces plantes transgéniques dans l'environnement, les industriels ne risquent-ils pas de créer une résistance accrue chez les populations

d'insectes ciblés, et d'obliger ainsi à recourir à de nouveaux pesticides chimiques ou biotechnologiques ? C'est précisément ce que craint Greenpeace, pour qui « l'approbation des plantes Bt est le classique exemple des pratiques agricoles destructrices transférées du champ de la chimie au génie génétique ».

Pour les responsables de l'association, « la stratégie à court terme de l'industrie agrochimique risque également de rendre très rapidement inopérantes les pulvérisations

de Bt, et de laisser les agriculteurs biologiques sans alternative ». Des arguments qui s'appuient sur de réelles présomptions écologiques.

« Le principal risque lié à une augmentation de l'utilisation des toxines de Bt est l'apparition de populations d'insectes résistant à une ou plusieurs de ces toxines », confirme Didier Lereclus, spécialiste de lutte biologique à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Dans un rapport publié il y a un an par la Commis-

sion du génie biomoléculaire (CGB), chargée, en France, de contrôler les risques liés à la dissémination des organismes génétiquement manipulés, ce chercheur précisait que ce danger devait « particulièrement être pris en considération » dans le cas des plantes transgéniques. Les toxines produites par ces plantes étant sans doute « dégradées moins rapidement que celles pulvérisées lors de traitements classiques », elles peuvent, par là même, accroître « le risque de sélectionner des insectes résistant plus rapidement ».

Au nom du principe de précaution, faut-il alors stopper le développement de ces variétés végétales ? Tout en incitant à la prudence, la plupart des chercheurs agronomes se montrent plus modérés. Même si l'apparition d'insectes résistant aux toxines de Bt représente un risque réel, celui-ci reste infime, soulignent-ils, au regard des risques avérés et massifs des pesticides chimiques. Par ailleurs, et en dépit de son efficacité, la pulvérisation de Bt en champs « a montré ses limites, du fait de son coût relativement élevé de production, de la rapide dégradation du produit et de la difficulté d'atteinte de certains insectes », estime

Le deuxième tir de la fusée Ariane-5 reporté à nouveau

LE DEUXIÈME TIR de la nouvelle fusée européenne Ariane-5 n'en finit pas d'être reporté. Après l'échec du premier lancement, le 4 juin 1996, il avait été prévu pour la mi-avril, puis pour juillet et, enfin, pour septembre. Le dernier communiqué commun, publié mercredi 24 septembre par le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Agence spatiale européenne (ESA), annonce que « c'est début octobre que devraient être confirmées la ligne de conduite et la décision relatives à une nouvelle date objectif de lancement ».

Un précédent communiqué, publié six jours plus tôt, affirmait pourtant que cette date serait annoncée « à partir du 25 septembre », revenant ainsi sur des déclarations du directeur des lanceurs à l'ESA qui annonçait quinze jours plus tôt une décision « avant le 19 septembre » (*Le Monde* du 24 septembre).

UN MAXIMUM DE PRÉCAUTIONS

Au-delà d'évidentes maladresses de communication, les promoteurs du nouveau lanceur lourd européen entendent s'entourer d'un maximum de précautions. L'explosion du premier exemplaire de la fusée, 37 secondes après sa mise à feu, a produit un effet d'autant plus déplorable que ce vol inaugural avait été précédé de déclarations triomphalistes des responsables du programme. Ces derniers savent désormais qu'ils n'ont plus droit à l'erreur. Les succès d'Ariane-4, qu'Ariane-5 doit remplacer à terme, leur laissent, par ailleurs, tout le temps nécessaire.

Or les dernières simulations de vol sur ordinateur ont révélé « un risque d'oscillations au niveau du moteur » de l'étage principal, qui solliciteront plus que prévu les vérins d'orientation de ce dernier. La vérification du bon fonctionnement de ce système « a pris davantage de temps que prévu », précisent le CNES et l'ESA. Les experts évoquent désormais (officieusement) un tir pour fin octobre, voire mi-novembre.

UN CAS PARTICULIER

Quoi qu'il en soit, l'Europe devra choisir. Parmi ses dossiers biotechnologiques les plus urgents figure en effet le maïs transgénique de la société suisse Novartis, rendu précisément résistant à la pyrale (principal ravageur de cette culture) grâce à l'introduction d'un gène Bt. Objet, depuis près d'un an, de débats passionnés au sein de l'Union européenne, l'imminente mise sur le marché de cette variété a brusquement cristallisé toutes les craintes vis-à-vis des plantes génétiquement manipulées. Entraînant une réflexion, certes nécessaire, mais d'autant plus paradoxale que ce maïs est sans doute, de toutes les plantes transgéniques existant à ce jour, l'une des moins perturbantes pour le milieu naturel.

« Le maïs autorésistant à la pyrale constitue un cas particulier », précise Yves Chupeau, chercheur à l'INRA de Versailles et membre de la CGB. « D'une part parce que ses possibilités de croisement avec des variétés sauvages sont nulles - ce qui supprime le risque de propagation du gène Bt dans l'environnement. D'autre part parce que la pyrale, pour une raison qu'on ignore, ne développe quasiment jamais de résistances aux insecticides. »

Pour ce chercheur comme pour nombre d'experts, le maïs Bt de Novartis représenterait ainsi le matériel transgénique idéal pour mener une « expérience agronomique à grande échelle », assortie d'une « autorisation provisoire de mise sur le marché ».

Catherine Vincent

La Ryder Cup transforme le golf en sport collectif

Le parcours espagnol de Valderrama accueille la compétition qui oppose tous les deux ans les meilleurs golfeurs américains, conduits cette fois par le prodige Tiger Woods, à une phalange européenne bien décidée à ne pas s'en laisser remonter

Les jeunes pousses du golf américain, Tiger Woods en tête, défendent dès vendredi 26 septembre, sur les greens du parcours de Valderrama (Espagne), le trophée de la Ryder Cup face à une sélection européenne bâtie

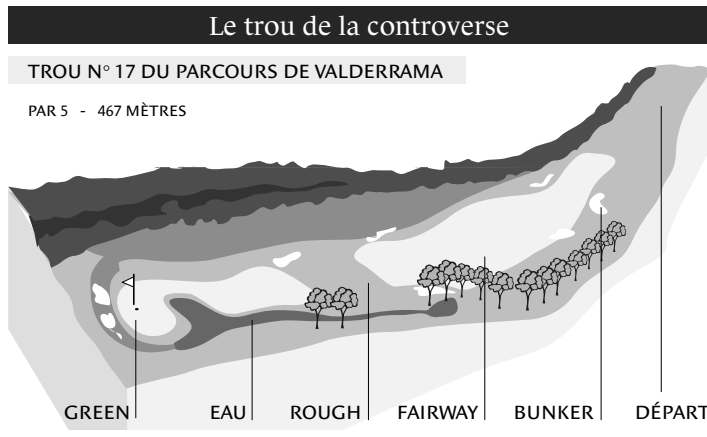
par Severiano Ballesteros autour de talents reconnus - Ian Wosnam (pays de Galles), Colin Montgomerie (Ecosse), Nick Faldo (Angleterre) et Bernhard Langer (Allemagne). La compétition, surveillée de prêt par le pré-

sident Bill Clinton, se déroulera sous les regards du roi Juan Carlos, de la duchesse d'York et du prince Andrew. Car l'épreuve, qui, depuis 1927, à l'initiative d'un riche sujet de Sa Gracieuse Majesté, oppose les

maîtres du tee tous les deux ans est bien plus qu'une rencontre sportive : un affrontement où seul l'honneur est en jeu, un tournoi où le golf, discipline éminemment individuelle, devient soudain un sport d'équipe.

LES JARDINIERS du dimanche doivent beaucoup à Samuel A. Ryder. Au début du siècle, cet homme eut l'idée de commercialiser les semences en sachets. L'invention plut et fit sa fortune. Millionnaire et Anglais, le personnage s'intéressa naturellement au golf. En 1926, il fut impressionné par un match disputé entre des joueurs anglais et américains. Il proposa aussitôt de renouveler cette expérience à ses frais. Le mécène mit en jeu une coupe en or surmontée d'un golfeur. En 1927 se disputait la première Ryder Cup. Il fut alors décidé d'instaurer le rituel sur une base biennale et d'en alterner le lieu. Seuls les U-Boot allemands parvinrent à troubler de 1939 à 1945 la régularité de ces retrouvailles.

Mais, plus que par la guerre, la compétition commençait à être menacée par l'ennui. L'opposition entre la Grande-Bretagne et son ancienne colonie tournait à la vexation permanente pour les sujets de la Couronne. En vingt-deux éditions, les Américains l'emportèrent dix-neuf fois. L'appoint de joueurs irlandais à partir de 1973 ne suffit pas à rompre la déprimante série. En 1978, Jack Nicklaus suggéra poliment aux Britanniques d'ouvrir leur sélection. A cette époque, un prodige espagnol de vingt et un ans entamait une carrière fracassante : Severiano Ballesteros. Un Allemand de dix-huit ans commençait également à titiller la curiosité : Bernhard Langer. On ne s'attardera pas sur les réticences des liens à



Le trou n° 17 a été redessiné par Severiano Ballesteros, qui a voulu créer un « juge de paix », à l'image du trou n° 15 sur le parcours américain des Masters, à Augusta. Mais ce « par 5 » suscite les plus vives critiques, notamment en raison de la bande de rough qui le barre en son milieu. Censé empêcher les joueurs d'atteindre le green en deux coups, cet obstacle est jugé contraire à l'esprit du jeu, en sanctionnant la prise de risque. Les joueurs des deux équipes se sont beaucoup entraînés à cet endroit avant la compétition, afin d'en dompter les nombreux pièges.

admettre qu'ils n'étaient plus les maîtres d'un sport qu'ils avaient inventé. On constatera simplement leur pragmatisme : en 1979, deux Espagnols - Severiano Ballesteros et Antonio Garrido - étaient sélectionnés.

Depuis, la confrontation s'est quelque peu équilibrée, les Etats-Unis menant cependant cinq à trois. La trente-deuxième édition, qui se déroulera du vendredi 26 au dimanche 28 septembre, marque un peu plus cette internationalisation. Les compatriotes de Samuel

Ryder seront minoritaires dans la sélection continentale. Severiano Ballesteros, devenu capitaine, gère une équipe composée de deux Espagnols, de deux Suédois, d'un Allemand, d'un Italien, d'un Danois et de cinq Britanniques. Pour la première fois, la manche européenne se déroulera sur le continent, au Valderrama Golf Club de Sotogrande, en Andalousie.

Si la plupart des Européens connaissent bien ce terrain qui accueille chaque année un grand tournoi de leur circuit, les Améri-

cains n'ont eu que trois jours d'entraînement pour le découvrir. Dessiné initialement par Robert Trent Jones senior, le parcours a été revistité par Severiano Ballesteros qui a notamment musclé, de manière discutée, le trou numéro 17. Ceux qui croient encore que la Ryder Cup est une compétition de gentlemen trouveront à redire à ces manipulations. L'Espagnol pourra leur rétorquer que Lanny Wadkins, alors capitaine de la sélection américaine, ne s'était pas retenu de « trucher » le parcours d'Oak Hill en 1995.

NOUVELLE VAGUE

Ces chasse-trapes suffiront-elles à arrêter Tiger Woods et consorts ? A vingt et un ans, il n'est que le leader d'une jeune génération représentée également par Justin Leonard (vingt-cinq ans), Jim Furyk (vingt-sept ans) ou Phil Mickelson (vingt-sept ans) qui a déferlé sur le circuit professionnel. Les Etats-Unis ont remporté cette saison trois des quatre tournois du Grand Chelem. Le pays a cinq joueurs classés dans les dix premiers du classement mondial quand l'Europe n'en a qu'un.

Cette nouvelle vague talentueuse n'a que le défaut de méconnaître les règles spécifiques - et, peut-être, la pression particulière - de la Ryder Cup. En revanche, Severiano Ballesteros compte sur l'accoutumance de ses joueurs à cet exercice original. Bernhard Langer totalise ainsi huit participations à la compé-

titution et le Gallois Ian Woosnam sept. Nick Faldo fera également valoir ses dix expériences consécutives. L'Anglais avait remporté une extraordinaire guerre des nerfs face à Curtis Strange, en 1995, permettant à l'Europe de ravir le trophée à la surprise générale.

Les deux sélections

Les Etats-Unis : Fred Couples, Brad Faxon, Jim Furyk, Scott Hoch, Lee Janzen, Tom Lehman, Justin Leonard, Davis Love III, Jeff Maggert, Phil Mickelson, Mark O'Meara, Tiger Woods. Capitaine : Tom Kite.

L'Europe : Thomas Bjorn (Danemark), Darren Clarke (Irlande du Nord), Nick Faldo (Angleterre), Ignacio Garrido (Espagne), Per-Ulrik Johansson (Suède), Bernhard Langer (Allemagne), Colin Montgomerie (Ecosse), José Maria Olazabal (Espagne), Jesper Parnevik (Suède), Costantino Rocca (Italie), Lee Westwood (Angleterre), Ian Woosnam (Pays de Galles). Capitaine : Severiano Ballesteros (Espagne).

La déroute avait été mal vécue outre-Atlantique. Plusieurs livres sont parus depuis qui ont ressassé ce psychodrame national. Avec cinquante millions de pratiquants, le golf est le premier parti des Etats-Unis. L'opération de reconquête qui s'entame vendredi 26 septembre est donc, plus qu'une affaire d'honneur, une question de principe. A New-York, Bill Clinton, golfeur et président, s'est entretenu une heure avec la sélection américaine pour le lui rappeler.

Parmi les 27 000 spectateurs attendus chaque jour à Valderrama, la claque américaine sera conséquente. Le quotidien *El Pais* rapportait comment les vols entre Madrid et Malaga ressemblaient actuellement à une ligne intérieure américaine. Cinq paquebots de croisière, dont le *Queen Elizabeth II*, se sont également amarrés à Marbella, leurs soutes pleines de touristes transatlantiques. Tous les hôtels de la région affichent complets. Au marché noir via Internet, les billets d'entrée pour le prestigieux événement ont atteint 6 000 francs. Six cent millions de téléspectateurs sont espérés devant leur petit écran. A Valderrama, le duel des petites balles aura tout du choc des mondes.

B. H.

Benoît Hopquin

Duels de maîtres sur le tapis vert

LA RYDER CUP est une compétition à part, de par son prestige mais également de par son règlement. La plupart des grands tournois professionnels pratiquent en effet le « stroke play » ou « medal play » : à chacun des dix-huit trous du parcours, le golfeur additionne le nombre de coups qu'il a dû effectuer, le vainqueur étant celui qui en totalisera le moins à l'arrivée. La Ryder Cup se joue, elle, en « match play », c'est-à-dire sous forme de duels, en simple ou en double. Seul importe de battre l'homme ou la paire qui vous est directement opposée. Le nombre de coups joués à chaque trou devient donc d'une importance relative : il s'agit simplement d'en faire un de moins que l'adversaire immédiat.

Chaque fois qu'un joueur ou un couple associé l'emporte sur un trou, il marque un « up ». A la fin du parcours, on compte le nombre de « up » : celui qui en a le plus marque un point pour son camp. Les parties ne vont pas nécessairement au bout des dix-huit trous : dès qu'un des protagonistes a plus de « up » d'avance qu'il reste de trous à jouer, il l'emporte. Qu'il ait écrasé son opposant ou qu'il

l'ait emporté de justesse, le vainqueur tirera donc de la journée le même bénéfice, un simple point. Le lendemain, il lui faudra de nouveau vaincre s'il entend rapporter un nouveau bonus à son camp. Si deux protagonistes sont encore à égalité à l'issue du dix-huitième trou, chacun marque un demi-point.

TENSION NERVEUSE

Pour compliquer un peu plus le principe, en trois jours, Européens et Américains vont s'opposer dans trois types de combat : en « simple » - un joueur joue contre un autre joueur, avec chacun une balle - ; en « foursome » - deux joueurs européens contre deux joueurs américains, chaque camp ne dispose que d'une balle, les deux joueurs associés frappant alternativement - ; en « quatre balles-meilleure balle » - deux joueurs européens contre deux joueurs américains, chaque joueur conduit sa balle jusqu'au trou mais seule la meilleure de chaque camp est comptabilisée.

Le vendredi et le samedi, les deux équipes jouent, en « foursome » ou en « quatre balles-meilleure balle », seize parties. Le dimanche,

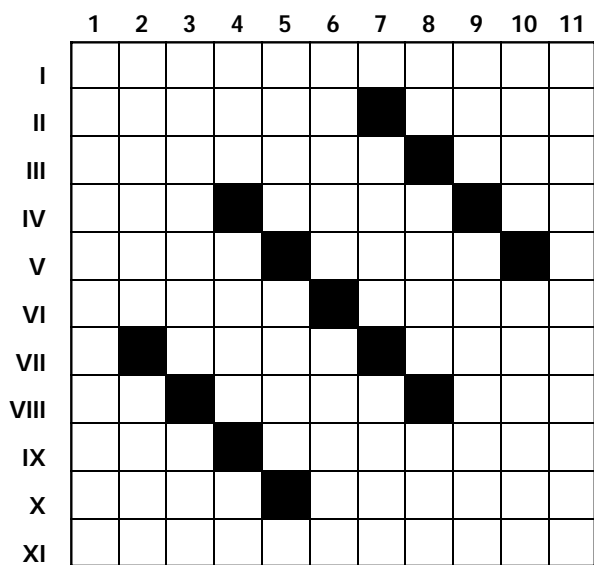
point d'orgue, les douze membres de chaque équipe s'affrontent au cours de douze « simples ». Vingt-huit points seront donc à attribuer, l'équipe vainqueur étant celle qui en aura glané 14,5. En cas d'égalité (14-14), le vainqueur de la précédente édition conserve le trophée.

Le fonctionnement atypique de la Ryder Cup, bien que difficile à appréhender pour le néophyte, en fait une véritable compétition d'équipe. Chaque erreur individuelle pénalise la collectivité : l'Américain Curtis Strange, qui s'effondra face à l'Anglais Nick Faldo lors d'une partie décisive en 1995, ne s'est jamais remis de cet échec. D'autre part, les matches en « foursome » ou en « quatre balles-meilleure balle » obligent les joueurs associés à élaborer une stratégie commune. Enfin, la tension nerveuse y est encore plus intense, chaque trou étant un nouveau défi à relever. Cette originalité, autant que la qualité exceptionnelle du plateau, fait de la Ryder Cup un véritable combat des chefs.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97210

♦ SOS Jeux de mots :

3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Loges rarement occupées par des concierges. - II. Sa langue n'épargne personne. Dans la gamme. - III. Ont du travail quand le diable est leur client. Propre pour chacun d'entre nous. - IV. Le Bleu se jette dans le Blanc. Fils de Lot. Le sodium. - V. Semblables. Urne bousculée. - VI. Vent familial. Fit le plein. - VII. Modèle réduit. La qualité. - VIII. Parlé dans le Sud. Echange de bons procédés. A court d'idées. - IX. Prend position en tête. Qui a pris de

l'ampleur. - X. Chaque jour la même information dans *Le Monde*. Un ballon pour les sports d'hiver. - XI. Une opération qui peut devenir une multiplication.

VERTICALEMENT

1. Fait l'ouverture. - 2. Salle d'attente pour la langouste. Franc, c'est une sanction. - 3. Beau Grec qui aimait jouer aux devinettes. Vieille bête. - 4. Le mieux avec plus ultra. Coulat. Bout de scalp. - 5. Transport écolo. Automobile ou méthode de vol. - 6. Drain. Por-

teur de figues. - 7. Séché et fumé. S'arrêta brusquement. - 8. Préposition. N'a pas l'importance d'une bulle. En piste. - 9. Refus. Fis un raccord. - 10. Prépare la crème anglaise. Regard sur la culture du monde. - 11. Joue sur les mots, mais c'est son travail.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97209

HORIZONTALEMENT

I. Catadioptré. - II. Ara. Enroués. - III. Nems. Agrès. - IV. Osier. Atrée. - V. Stein. ADN. - VI. Ia. Hâtif. Ai. - VII. Ede. César. - VIII. Rotât. Ether. - IX. Radio. Soda. - X. Nageons. Nén. - XI. Eternuement.

VERTICALEMENT

1. Canotier. Ne. - 2. Arès. Adorât. - 3. Tamis. Etage. - 4. Seth. Ader. - 5. Dé. Réaction. - 6. INA. Ite. ONU. - 7. Organisé. SE. - 8. Port. Fats. - 9. Tuera. Rhône. - 10. Réséda. Eden. - 11. Es. Enivrant.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0295-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION N° 33

En collaboration avec



Un jour au Parlement

HONORÉ DAUMIER a réalisé de nombreuses caricatures publiées dans des journaux satiriques. L'une d'elles, dans laquelle il fait figurer Louis-Philippe en Gargantua, lui a même valu un séjour en prison, pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement ». A la demande de Charles Phillipon, directeur notamment de *La Caricature* et du *Charivari*, il réalise de petites sculptures en terre cuite représentant des célébrités du « juste milieu ».

Ces bustes-charges seront utilisés ensuite comme modèles pour des lithographies reproduites dans la presse. Chacun des personnages est affublé d'un adjectif caractérisant sa personnalité. *L'Ennuyeux* Guizot fait partie des célébrités retenues par Daumier.



Honoré Daumier (1808-1879) ; François Pierre Guillaume Guizot (1787-1874), « L'Ennuyeux ». Buste en terre colorée. Paris, Musée d'Orsay.

Chef du parti orléaniste, François Pierre Guillaume Guizot a occupé plusieurs postes sous le règne de Louis-Philippe, mais il n'a jamais été :

- ministre de l'intérieur ?
- ministre de l'économie ?
- président du conseil ?

Réponse dans *Le Monde* du 3 octobre.

Solution du jeu n° 32 publié dans *Le Monde* du 19 septembre.

Aphrodite est la déesse grecque de l'amour et de la fécondité. Elle a été assimilée à la Vénus romaine.

Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard More
Directeur général : Stéphane Co
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-20

Beaucoup de soleil

LES HAUTES PRESSIONS restent bien installées sur les îles britanniques. Ce puissant anticyclone continuera à protéger, vendredi, la France de toute vellété nuageuse. Toutefois, une dépression orageuse s'approchera de l'Espagne et amènera quelques nuages sur les Pyrénées et la façade atlantique.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le soleil dissipera facilement les rares bancs de brume du petit matin. Il fera de 24 à 28 degrés dans l'intérieur et 20 à 23 degrés sur les côtes.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Toujours pas de dégradation à l'horizon. La fraîcheur et les bancs de brume seront vite balayés par un beau soleil. Malgré un léger vent d'est, il fera entre 20 et 24 degrés sur les côtes.

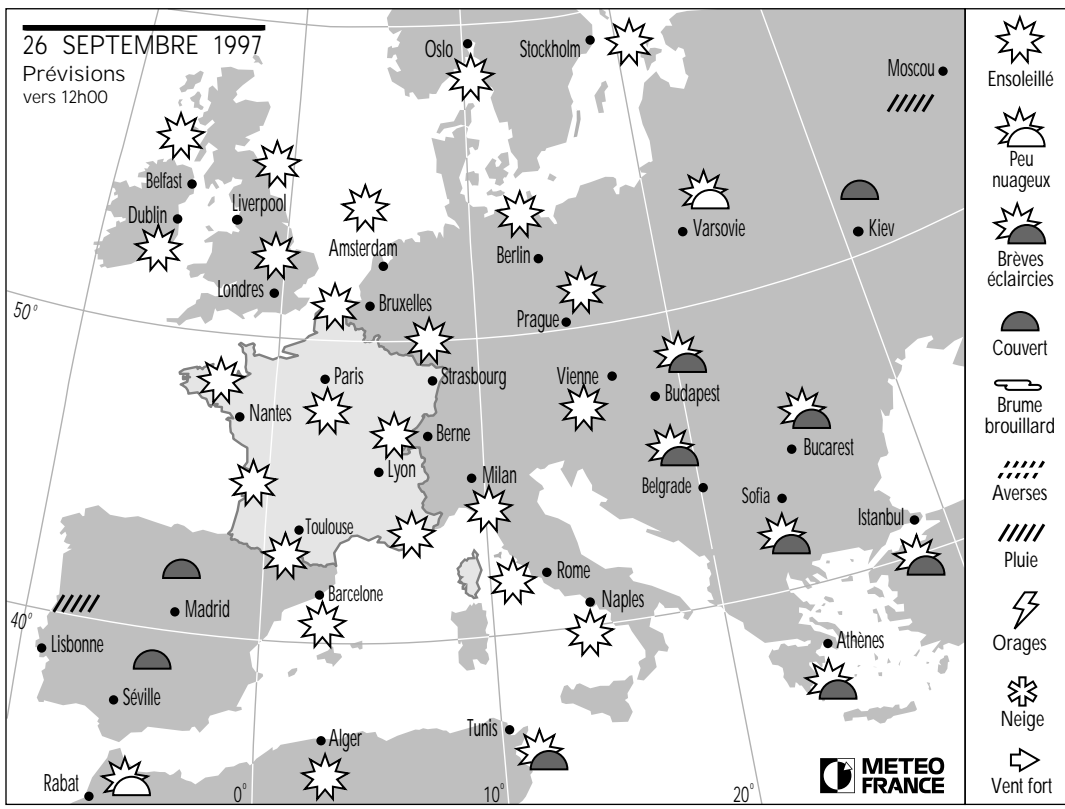
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les rares nappes de grisaille présentes en début de matinée se lèveront rapidement. L'après-midi, soleil ra-

dieux et températures agréables comprises entre 22 et 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Du Poitou aux contreforts du Massif central, la journée s'annonce douce et ensoleillée. La chaleur persistera avec 26 à 30 degrés en début d'après-midi. Le vent d'autan soufflera sur le Midi toulousain.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Dans certaines vallées, il faudra patienter quelques heures pour apercevoir le soleil. Le grand beau temps ne connaîtra pas de répit en montagne avec, tout au plus, quelques cumulus sur le relief. L'après-midi, il fera de 25 à 28 degrés dans les vallées, un peu moins en altitude.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - En Languedoc et Roussillon, le vent marin apportera quelques nappes de grisaille le matin. Un beau soleil s'imposera avant la mi-journée. Ailleurs, la journée se passera sans l'ombre d'un nuage. Il fera de 25 à 29 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

ASIE DU SUD-EST. La première agence de voyages de Suisse, Kuoni, a recommandé à ses clients de ne pas se rendre à Bornéo, Sumatra, et Kuala Lumpur, à cause de la pollution engendrée par un gigantesque incendie qui ravage la région de Kalimantan (Indonésie). L'aéroport de Kuching, la capitale du Sarawak en Malaisie est fermé ainsi que ceux de Miri, Sibul et Bintulu. - (AFP)

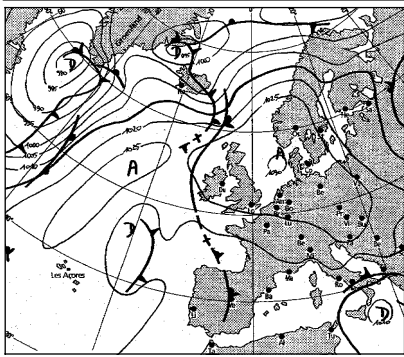
DANEMARK. Air France et Maersk Air ont conclu un accord de coopération concernant le trafic entre l'aéroport de Billund, à l'ouest du Danemark, et 189 destinations en France et dans le reste du monde. Les deux vols quotidiens Billund-Paris de Maersk Air auront un numéro d'identification commun aux deux compagnies. Air France espère qu'ainsi Paris deviendra une plaque tournante pour les voyageurs du Jutland. - (AFP)

PRÉVISIONS POUR LE 26 SEPTEMBRE 1997

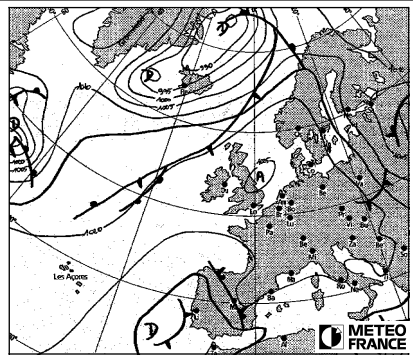
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	9/23 S	
AJACCIO	13/26 S	NANTES	15/28 S
BIARRITZ	16/24 S	NICE	16/24 S
BORDEAUX	17/29 S	PARIS	8/25 S
BOURGES	9/27 S	PAU	15/24 S
BREST	14/24 S	PERPIGNAN	14/24 S
CAEN	14/23 S	RENNES	11/28 S
CHERBOURG	9/23 S	ST-ETIENNE	9/26 S
CLERMONT-F.	9/28 S	STRASBOURG	9/23 S
DIJON	9/24 S	TOULOUSE	15/28 S
GRENOBLE	11/26 S	TOURS	11/28 S
LILLE	8/23 S	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	13/26 S	CAYENNE	22/31 S
LYON	10/26 S	FORT-DE-FR.	25/30 N
MARSEILLE	16/26 S	NOUMEA	20/26 S

PAPEETE	22/28 P	KIEV	4/11 C	VENISE	10/21 S	LE CAIRE	24/34 S
POINTE-A-PIT.	25/31 N	LISBONNE	17/24 P	VIENNE	9/19 S	MARRAKECH	18/26 P
ST-DENIS-RE.	19/26 N	LIVERPOOL	11/18 S	AMÉRIQUES	7/17 S	NAIROBI	13/26 S
EUROPE		LONDRES	12/21 S	BRASILIA	19/28 P	PRETORIA	15/29 S
AMSTERDAM	12/19 S	LUXEMBOURG	11/21 S	BUENOS AIR.	7/17 S	RABAT	19/26 N
ATHENES	17/22 S	MADRID	14/23 C	CARACAS	26/32 S	TUNIS	19/26 S
BARCELONE	18/23 S	MILAN	13/24 S	CHICAGO	11/20 S	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	12/16 S	MOSCOU	4/7 P	LIMA	18/25 N	BANGKOK	27/33 P
BELGRADE	7/20 N	MUNICH	4/19 S	LOS ANGELES	21/28 S	BOMBAY	26/29 P
BERLIN	11/19 S	NAPLES	15/23 S	MEXICO	14/21 N	DJAKARTA	26/32 C
BERNE	7/21 S	OSLO	7/15 S	MONTREAL	8/14 N	DUBAI	28/37 S
BRUXELLES	11/22 S	PALMA DE M.	16/28 N	NEW YORK	15/23 S	HANOI	22/26 C
BUCAREST	6/19 N	PRAGUE	7/17 S	SAN FRANCIS.	17/24 S	HONGKONG	23/25 C
BUDAPEST	9/21 S	ROME	12/24 S	SANTIAGO/CHI	13/19 C	JERUSALEM	18/29 S
COPENHAGUE	10/16 S	SEVILLE	20/27 C	TORONTO	9/15 S	NEW DEHLI	24/35 S
DUBLIN	11/16 S	SOFIA	5/16 N	WASHINGTON	15/26 S	PEKIN	12/22 S
FRANCFORT	9/22 S	ST-PETERSB.	8/10 S	AFRIQUE		SEOUL	16/24 P
GENEVE	11/22 S	STOCKHOLM	9/15 S	ALGER	18/28 S	SINGAPOUR	27/31 C
HELSINKI	7/13 S	TENERIFE	18/23 N	DAKAR	26/30 C	SYDNEY	12/19 S
ISTANBUL	13/17 S	VARSOVIE	8/17 N	KINSHASA	22/31 N	TOKYO	18/22 P



Situation le 25 septembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 27 septembre à 0 heure TU

Antiquités : calendrier des ventes

- **Villefranche-de-Lauragais (Gers)**, salle polyvalente, du 24 au 28 septembre, de 10 à 19 heures, 40 exposants, entrée libre.
- **Bruay-la-Bussière (Pas-de-Calais)**, espace culturel Grossemy, jusqu'au 28 septembre, de 10 à 19 heures, 24 exposants, entrée 20 francs.
- **Aix-les-Bains (Savoie)**, centre des congrès, du 26 au 28 septembre, le vendredi de 10 à 19 heures, le samedi de 10 à

- 23 heures, le dimanche de 10 à 19 heures, 40 exposants, entrée 20 F.
- **Villemontain (Loire)**, salle polyvalente, les 27 et 28 septembre, de 10 à 19 heures, 20 exposants, entrée 12 F.
- **Ardon (Loiret)**, domaine de Limère, les 27 et 28 septembre de 10 à 20 heures, 25 exposants, entrée 20 F.
- **Guérisny (Nièvre)**, halle du marché couvert, les 27 et 28 septembre, de 9 à 19 heures,

- 24 exposants, entrée libre.
- **Rennes (Ille-et-Vilaine)**, salle omnisports, du 26 au 29 septembre, de 10 à 20 heures.

BROCANTES

- **Paris**, pont Louis-Philippe, du 26 au 28 septembre, de 10 à 19 heures, 80 exposants, entrée libre.
- **Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône)**, route de Martigues, les 27 et 28 septembre, de 7 à 18 heures, 200 exposants.
- **Cers (Hérault)**, parking Sysdis, les 27 et 28 septembre, de 13 à

- 19 heures, 80 exposants.
- **Cahors (Lot)**, espace Valentré, les 27 et 28 septembre, 32 exposants.
- **Saint-Arnoult-en-Yvelines (Yvelines)**, centre ville, les 27 et 28 septembre, 500 exposants, entrée libre.
- **Triel-sur-Seine (Yvelines)**, centre ville, les 27 et 28 septembre, de 9 à 19 heures, 400 exposants, entrée libre.
- **Bordeaux (Gironde)**, espace Saint-Michel, du 27 au 29 septembre, de 6 à 17 heures, 120 exposants, entrée libre.

DÉPÊCHES

- **FOIRE DE CHATOU.** La 54^e foire à la brocante et aux jambons de Chatou a ouvert ses portes jeudi 25 septembre. Les 800 exposants venus d'Europe et d'Amérique ont sélectionné cette année des gravures et des estampes du XVI^e au XX^e siècle, en plus de la brocante traditionnelle.
- ★ **Ile-de-Chatou, jusqu'au dimanche 5 octobre, de 10 à 18 heures, entrée 20 F.**
- **INSTRUMENTS DE MUSIQUE.** Plus de 300 instruments de musique

- d'occasion seront vendus, dimanche 28 septembre, à Sainte-Geneviève-des-Bois. La plupart proviennent d'une maison de location et sont en très bon état. On trouvera notamment un piano de concert Steinway (150 000 F), une contrebasse XIX^e siècle (30 000 F), des instruments à vent (1 500 à 6 000 F), des guitares électriques (1 000 à 7 000 F).
- ★ **Parisud-Enchères, dimanche 28 septembre, exposition la veille. 21 la Croix-Blanche, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, tél : 01-69-46-60-00.**

1 H D'APPELS + 1 H WEEK-END

165 F/mois.* National.

30 mn, 1 h, 3 h, 5 h, grâce aux heures "week-end", les nouveaux Forfaits Nationaux SFR doublent votre temps de communication. Le principe est simple : vous optez pour un Forfait national 30 mn, 1 h, 3 h ou 5 h et vous bénéficiez d'un temps équivalent que vous utilisez du vendredi 20 h 00 au lundi 8 h 00. SFR vous offre du temps. Afin que pour vous le temps n'ait plus d'importance.

Le Monde Sans Fil est à Vous.

*Forfait de 1 h + 1 h week-end (du vendredi 20 h au lundi 8 h) d'appels métropolitains depuis toute la France (hors numéros spéciaux et vers certains services SFR) dans les zones couvertes par le réseau GSM de SFR. Au delà de 2h : 2,50 F/mn tout le temps. Souscription pour une durée min de 12 mois. Décompte à la seconde près après la 1ère mn de chaque communication. Frais de mise en service en sus. Prix TTC.

ROCK Les Rolling Stones ont débuté, mardi 23 septembre, à Chicago, leur nouvelle tournée mondiale intitulée « Bridges to Babylon », du nom de leur nouvel album. Cette

tournée devrait se terminer fin 1998. ● LEUR NOUVEAU spectacle permet de découvrir un immense écran ovale, perché au-dessus d'une scène dorée, de longues passerelles sur

lesquelles Mick Jagger, le chanteur, se déplace en permanence, d'immenses poupées gonflables, statues vermeilles de deux esclaves nues qui donnent à un temple dessiné sur

scène des allures hollywoodiennes de lupanar antique. ● LE RÉPERTOIRE passe en revue quelques grands classiques du groupe : *Satisfaction*, *It's Only Rock'n'roll*, *Let's*

Spend The Night Together ou *Sympathy for the Devil*, des morceaux rarement joués en concert depuis longtemps, et peu d'extraits du nouvel album.

Les Rolling Stones reprennent la route à Chicago

En pleine forme, le « plus grand groupe de rock'n'roll du monde » a commencé sa tournée mondiale à Chicago devant cinquante-quatre mille personnes en même temps que sort leur dernier album. Rendez-vous à Paris, pour le premier concert au Stade de France, après la Coupe du monde

CHICAGO

de notre envoyé spécial

Les drapeaux américains claquent fièrement au sommet du Soldier Field. L'immense arène néoclassique accueille habituellement les exploits des Chicago Bears, l'équipe de football locale. A deux pas, le Museum d'histoire naturelle présente une exposition sur les dinosaures. Mais c'est bien dans le stade que vont se produire les Rolling Stones.

Mardi 23 septembre, ceux qui forment une bonne fois pour toute « le plus grand groupe de rock'n'roll du monde » donnaient là le coup d'envoi d'une nouvelle tournée, « Bridges to Babylon », correspondant au lancement, le 29 septembre, du disque du même nom, leur vingt-troisième album studio (et leur trente-neuvième si on inclut les enregistrements publics et les compilations). Après avoir visité trente et une villes des Etats-Unis, Mick Jagger, Keith Richards, Charlie Watts, Ron Wood et leurs musiciens iront mesurer leur popularité autour de la planète jusqu'à fin 1998.

Le vent glacial du lac Michigan s'engouffre dans les travées. Il en faudrait plus pour décourager les habitants de la windy city. Plus de cinquante-quatre mille personnes se sont arrachés jusqu'au dernier billet. Des dizaines d'équipes de télévision rôdent aux alentours du stade, piochant dans la fourmilière des réponses à une question qui se répète depuis plus de quinze ans : « Les Stones ne sont-ils pas trop vieux pour jouer du rock'n'roll ? » Les babyboomers grisonnants glosent devant les caméras. « Les Beatles ne leur sont jamais arrivés à la cheville », « Jagger est le meilleur performer du monde, Keith jouera jusqu'à sa mort ». A leurs côtés, leurs enfants approuvent. Tous se pressent devant les stands de merchandising. Le fétichisme stonien n'a pas de limite.

On s'arrache tee-shirts (de 27 à 40 dollars, 1 dollar vaut environ 6 francs), programme (15 dollars), pins (6 dollars), casquettes (27 dollars), blousons (285 dollars), et même des parapluies (30 dollars). La laideur du lion bleu décorant la pochette du nouvel album ne rebute personne. Les lèvres et la langue du célèbre logo semblent



Mick Jagger, Ron Wood et Keith Richards. Absent sur la photographie, le batteur Charlie Watts.

grossir d'année en année. Cet argent viendra augmenter les recettes du producteur canadien Michael Cohl, superviseur de la tournée. En échange de cachets qu'on dit faramineux, les Rolling Stones lui ont cédé les droits sur les ventes de produits dérivés.

CONCERTS ÉVÉNEMENTS

Sans préjuger de la carrière de ce nouveau disque, on sait que les albums des Stones n'ont pas aujourd'hui des ventes proportionnelles à leur légende ni à l'investissement consenti par Virgin, leur maison de disques depuis l'album *Voodoo Lounge*, paru en 1994. Le label concède d'ailleurs avoir mené d'abord, en les signant, une opération de prestige. Un nouvel enregistrement du groupe ne se vend pas à beaucoup plus de cinq millions d'exemplaires dans le monde. Soit deux à trois fois moins qu'un album d'Oasis.

A chaque nouvelle tournée, les Rolling Stones établissent pourtant un nouveau record des plus grosses recettes de l'histoire du rock (en 1994, le « *Voodoo Lounge*

Tour » avait rapporté aux Etats-Unis plus de 124 millions de dollars). Avant le début de « *Bridges to Babylon* », 92 % des billets (dont les prix oscillent entre 30 et 75 dollars) des spectacles américains avaient déjà trouvé preneur. Plus que les disques, les concerts des Stones (aura-t-on jamais d'autres occasions de les revoir ?) créent l'événement.

21 h 15. Le stade plonge dans la nuit. Sur fond de lancinantes mélodies orientales, un immense écran ovale, perché au-dessus d'une scène fastueusement dorée, s'ouvre sur une galaxie. Une comète approche. Un « *Allah Akbar !* » d'outre-tombe résonne soudain. La boule de feu traverse l'écran et se matérialise sur scène en un Keith Richards – chemise zèbre, manteau léopard – au sourire aussi carnassier que le premier riff du jour. *Satisfaction*. Un hymne en guise d'ouverture et de rodage. Mick – costume noir à liseré bleu et dos pailleté –, Ronnie – despatado au long manteau rouge –, Charlie – tout de turquoise vêtue – et Daryll Jones, rasta « classieux »,

remplaçant du bassiste Bill Wyman, resserrent les boulons, mais pas trop.

Depuis toujours, le tranchant des Stones tient autant à leur force de percussion qu'à leur façon de jouer des imperfections. Typique

niste Chuck Leavell, le groupe opte pour le dépouillement et la simplicité. *It's Only Rock'n'roll*, *Let's Spend the Night Together*, *Bitch* claquent sans gonflette. Soudé, de bonne humeur, ce gang en gouquette donne l'impression de jouer dans un club. Avant cette première, le groupe s'est d'ailleurs échauffé dans quelques petites salles. Le chanteur évoque avec nostalgie le premier séjour des Stones à Chicago, en 1964, pour leur premier enregistrement outre-Atlantique.

ESCLAVES NUES

Agé de cinquante-quatre ans, Jagger impressionne toujours. Sur l'écran géant, on détaille ses joues creusées, ses rides, ses veines gonflées par l'effort, mais surtout la vivacité intacte de son regard bleu. Malgré la longueur des passerelles situées sur chaque côté de la scène, il court moins qu'il ne danse. Son chant, moins essoufflé, en profite. Voyou aristocrate, le chanteur occupe l'espace de sa gestuelle provocante et gracieuse, à la fois sex symbol, prestidigitateur et impeccable meneur de revue, anglais forçant ses tics américanophones.

Avec le percutant *Out of Control*, le nouveau single, *Anybody Seen my Baby*, sera le seul morceau tiré du dernier album. Changement de décor. On dévoile d'immenses poupées gonflables. Après la pros-

dessiné sur scène des allures hollywoodiennes de lupanar antique. *19th Nervous Breakdown*, plus joué en concert depuis 1967, s'amuse comme jamais du stress citadin. *Under my Thumb* et *Ruby Tuesday* n'ont pas pris une ride. Récemment, Mick Jagger avouait pouvoir se passer de certains de ses vieux tubes. « Mais les gens les adorent, admettait-il. Pourquoi serais-je un pisse-froid ? Les chansons nouvelles ou peu connues provoquent trop de blancs. »

Sur l'écran défilent des amis perdus : John Lennon, Stevie Ray Vaughan, Muddy Waters, Frank Zappa, Jerry Garcia... Rituellement, ce morceau permet de présenter les musiciens. Keith Richards recueille les vivats les plus chaleureux. Il en profite pour pousser la chansonnette de sa voix de crooner cacochyme. C'est l'occasion pour Jagger de préparer un des clous du spectacle. Pour trois chansons – *Little Queenie*, *Let It Bleed* et *The Last Time* –, le groupe va se retrouver sur une petite scène placée au milieu de la foule. Le choix du répertoire, le minimalisme scénique, le son capoté et un enthousiasme juvénile nous replongent au cœur des années 60. A l'opposé des shows de Michael Jackson, les concerts des Rolling Stones sont d'abord affaire de musique.

Accompagnant leur retour sur la grande piste, *Sympathy for the Devil* aurait gagné à prendre du volume. Grâce à une section de cuivres et aux choristes, Bernard Fowler et la très sensuelle Lisa Fischer, la dernière partie du spectacle gagne en « gros son » ce qu'elle perd en spontanéité. A l'exception d'un magistral *You Can't Always Get What You Want*, le groupe assure en pilotage automatique. Tourbillons de confettis et explosions pyrotechniques tenteront de combler ce, relatif, manque d'émotion jusqu'au *Brown Sugar* final. Pour une première, les Stones s'en sont bien tirés. On les retrouvera en France pour le concert inaugural donné au Stade de France, après la finale de la Coupe du monde de football. Prévue mi-juillet, la date de ce concert reste à confirmer.

Stéphane Davet

« Bridges To Babylon » confirme des progrès paradoxaux

LES ANNÉES 80 avaient fait beaucoup de mal aux Rolling Stones. Milliardaires dispersés aux quatre coins du monde, déconnectés de toute urgence, producteurs de disques indignes, ils connurent un point de déchéance artistique qu'on croyait sans retour, même si leurs concerts, célébrations des chefs-d'œuvre passés, pouvaient encore attirer la foule. Les années 90 nous firent pourtant la surprise d'un net regain de forme. *Steel Wheels*, en 1989, proposait une poignée de titres pas déshonorants. Son successeur, *Voodoo Lounge* – bénéficiant peut-être du coup de fouet que constituait le départ du bassiste Bill

Wyman –, s'imposait comme leur meilleur album depuis *Some Girls*. Après *Stripped*, intermédiaire en public et *Unplugged*, en 1995, *Bridges To Babylon* confirme les progrès paradoxaux des quinquagénaires.

Nous étions pourtant enclins à la prudence. Les Stones n'avaient-ils pas décidé d'engager les Dust Brothers, duo de producteurs initiateurs dans leurs travaux avec les Beastie Boys, Eels ou Beck des *grooves* les plus « branchés » du moment. Fallait-il espérer des expériences radicales ou du racolage « jeuniste » ? Ce vingt-troisième album studio n'offre ni l'un ni l'autre. Finalement cantonnés à la produc-

tion de deux titres – *Saint Of Me*, *Might As Well Get Juiced* –, les Dust Brothers se sont coulés dans (ou ont été écrasés par) le moule stonien. Tout juste, note-t-on sur *Might...* quelques scories de rythmes *trip hop*. Pour le reste du disque, Don Was, excellent exécutant, s'est retrouvé derrière les manettes à accoucher d'un classicisme de bonne facture. Quelques banalités, certes – *Too Tight*, *Always Suffering*, *Gun Face*... – mais aussi un lot assez réjouissant de guitares pète-sec et de refrains accrocheurs.

A commencer par une ouverture, *Flip The Switch*, impeccable de swing offensif. Dans le même registre, *Lowdown*, *Saint Of Me* et *Out Of Control*. Le jovial *You Don't Have To Mean It* voit Keith Richards cultiver sa vieille obsession reggae. Des ballades réconcilient le groupe avec la verve mélodique. *How Can I Stop* côtoie le soyeux des harmonies de la Motown. Ron Wood pare le dénudé, *Already Over Me*, de *pedal steel* mélancolique. *Anybody Seen My Baby*, cosigné par la chanteuse « néo-country » canadienne K. D. Lang (Jagger et Richards s'étant aperçus de la ressemblance de leur refrain avec son tube *Constant Cravings*), pourrait offrir aux Glimmer Twins une place dans les hit-parades plus haute que celles atteintes par leurs derniers singles.

S. D.

★ Disque chez Virgin, à paraître le 29 septembre.

DROUOT RICHELIEU
9, RUE DROUOT, 75009 PARIS
Tél. 01-48-00-20-20 - Téléc : DROUOT 642 260
Informations téléphoniques au : 01-48-00-20-17
ou sur Minitel, 36-17 Drouot
Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Sauf indications particulières, les expositions auront lieu
la veille des ventes, de 11h à 18h. *Exposition le matin de la vente.
Régisseur O.S.P., 136, avenue Charles de Gaulle,
92523 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX. 01-46-40-26-09.

LUNDI 29 SEPTEMBRE

S.1- ET MARDI 30 SEPTEMBRE S.1- Archéologie.

Expert : MARIAUD de SERRES. Me de RICQLES.

SAMEDI 4 OCTOBRE

S.5- Art abstrait et contemporain : Bryen, César, Miro, Penalba, Picasso, Poliakoff, Soulagès, de Staël... Mes LOUDMER

LOUDMER, 7, rue Rossini (75009) 01.44.79.50.50

de RICQLES, 46, rue de la Victoire (75009) 01.48.74.38.93

ISABELLE QUENIN

ELLE EST SUR RTL
A 14H00

La vie, c'est la vie

RTL

Une maîtresse femme en habit de photographe

A l'Institut du monde arabe, les images tunisiennes de Ré Soupault sortent de l'oubli

DE PASSAGE en Allemagne, en 1981, pour y donner une conférence, Philippe Soupault voit s'avancer un jeune éditeur de Heidelberg, Manfred Metzner : « J'ai-

PORTRAIT

Elle a multiplié les activités comme ce fut la règle pour mieux coller à la vie

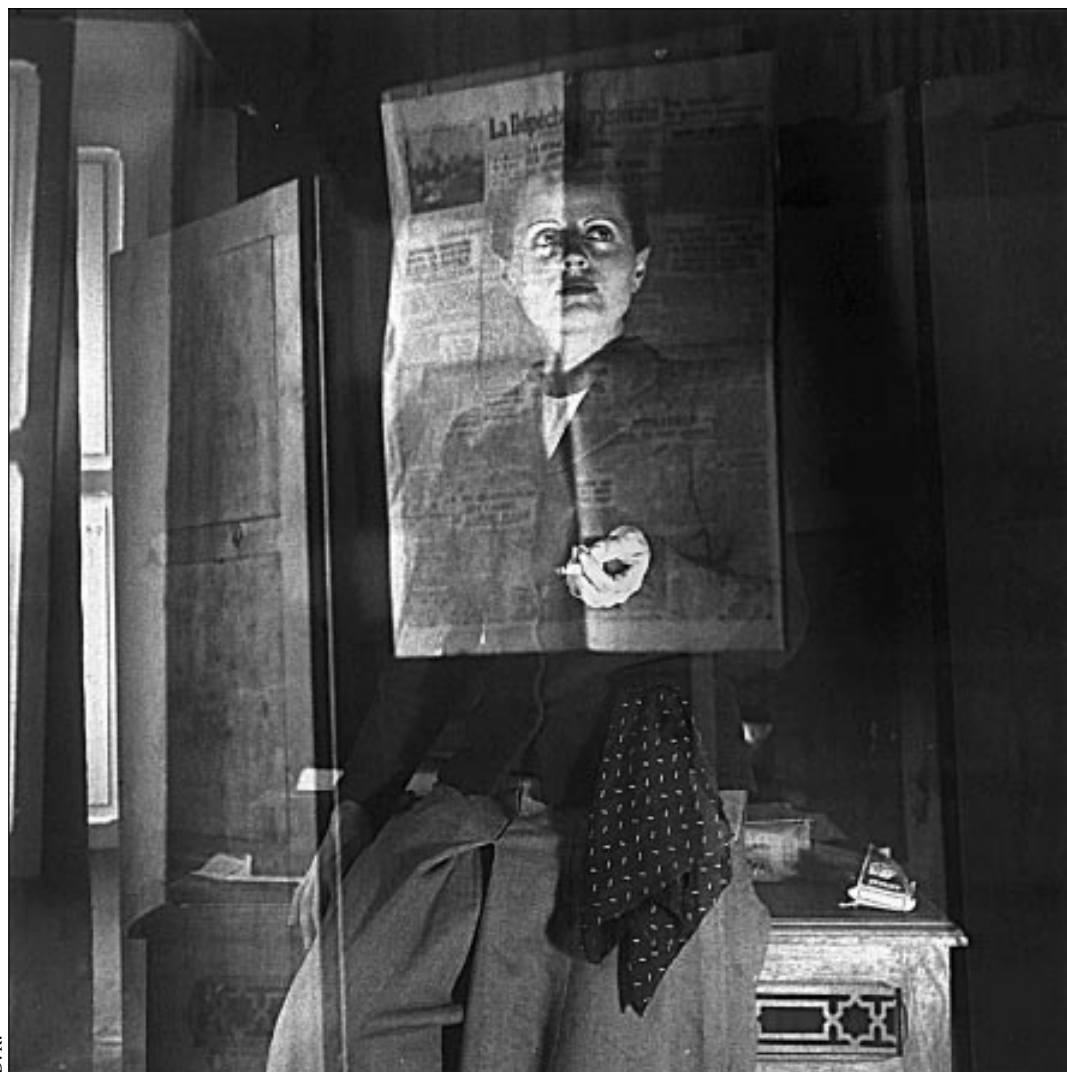
merais vous publier en allemand. » Réponse sèche : « Vous allez faire faillite. » Une dame âgée, discrète, élégante, dont les traits révèlent une grande beauté, accompagne le vieil écrivain surréaliste : sa femme, Ré. Le projet se fera. Les trois protagonistes deviennent amis. Quatre ans plus tard, cette Allemande d'origine, connue comme traductrice - on lui doit l'unique version allemande des *Chants de Maldoror* de Lautréamont, des traductions de Rolland, Tzara, Breton, Soupault - montrera à Manfred Metzner quelques photographies de prostituées tunisiennes dans les années 30.

« C'était un trésor ! », raconte l'éditeur. Il demande à en voir plus. « J'ai tout perdu », répond-elle. Il insiste. Deux ans plus tard, Ré Soupault lui tend un carton à chaussures fermé par une bandelette. Il découvre des petites boîtes métalliques de cigarettes anglaises que fumait Philippe Soupault, contenant deux mille cinq cents négatifs : ses vues de Paris, de Tunisie, de voyages. Les portraits qui témoignent d'une intimité partagée entre les prostituées et l'auteur constituent le meilleur de l'œuvre photographique de Ré Soupault. Ils sont exposés pour la première fois en France, à l'Institut du monde arabe, avec d'autres images

de Tunisie. Ré Soupault est morte en 1996. Comment ses images ont-elles pu rester aussi longtemps dans l'oubli ? Parce que la photographie n'est qu'un chapitre d'une vie riche, ouvert à Paris en 1934 et refermé à Tunis en 1942. « Elle avait oublié l'existence de ce carton, confirme Manfred Metzner, et ne pouvait imaginer que ces photos étaient intéressantes. » Son parcours n'est pas celui d'une compagne d'écrivain mais d'une femme indépendante, d'une artiste qui a baigné dans le modernisme, multiplié les activités comme ce fut la règle à l'époque pour mieux coller à la vie - journaliste, cinéaste, écrivain, peintre, styliste de mode, traductrice, photographe. Et a traversé le siècle aux côtés de personnalités dont la liste laisse pantois.

OÙ « IL FALLAIT ÊTRE »

Erna Niemeyer naît en 1901 en Poméranie et, très tôt, se retrouve là où « il fallait être » : à l'école du Bauhaus de Weimar, dont elle suit l'enseignement à partir de 1921. Ses professeurs sont Kandinsky, Schlemmer, Klee, Gropius. Mais surtout Johannes Itten, qui lui a appris « à voir », a-t-elle confié à Manfred Metzner, portée par « une absence totale de préjugés ». Elle rencontre l'artiste Kurt Schwitters, en 1923, qui devient son ami et lui invente un prénom : « Erna, pour moi, tu es Ré. » Elle épouse, en 1926, le peintre et cinéaste Hans Richter, l'un des maîtres du dadaïsme, et commence à travailler comme journaliste. Elle s'installe à Paris en 1929 et ouvre son atelier de modiste, Ré Sport, dont l'architecture intérieure est confiée à Mies van der Rohe. Elle se lie avec Léger, Man Ray, Foujita, Kertész, Florence Henri, Ernst, Elsa Triolet. Il s'agit d'amitiés entretenues toute une vie. Ernst lui cédera par



Ré Soupault, « Autoportrait ».

D.R.

exemple son appartement new-yorkais en 1945, et elle entretenait une riche correspondance avec Man Ray.

Ré rencontre Philippe Soupault en 1933 lors d'une réception à l'ambassade soviétique à Paris. Coup de foudre. Il est un des grands journalistes de l'époque. Il lui demande d'illustrer ses reportages. Elle achète un Rolleiflex en 1934 et prend ses premières images. Le couple - ils se marient en 1936 - débarque en Tunisie en 1938 où Philippe Soupault prend, à la demande de Léon Blum, la direction de Radio Tunis. Ils s'installent au cœur de la très populaire médina. Le couple quitte précipitamment Tunis pour les

Etats-Unis en 1942 devant l'arrivée des troupes allemandes de Rommel. Ré Soupault abandonne sa chambre noire, ses négatifs et tirages.

Mais, après la guerre, elle reçoit une lettre l'informant que ses négatifs ont été retrouvés dans le souk de Tunis alors que sa maison avait été pillée.

« UNE VÉRITÉ ENTRE EUX »

Après guerre, Ré Soupault multiplie les traductions en allemand d'écrivains français et consacre des émissions de radio à Kandinsky, Mies van der Rohe, Itten. Le couple s'installe dans une résidence parisienne, dans deux appartements séparés. « C'était un

vrai couple, mais ils avaient aussi chacun leur monde. Il y avait une vérité entre eux, une véritable tolérance », affirme Manfred Metzner. Ce dernier a publié trois livres sur Ré Soupault aux éditions Wunderhorn et a hérité de son œuvre. En 1996, elle lui confie vouloir « mourir le 12 mars ». Philippe Soupault était mort le 12 mars 1990. Jusqu'au bout, elle sera restée maîtresse de sa vie.

Michel Guerrin

★ « Ré Soupault, Tunisie années 30 ». Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5^e. M^o Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. Jusqu'au 2 novembre.

« Lolita », Adrian Lyne et le puritanisme

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Parmi les divers lapins qu'on s'attendait à voir sortir du chapeau du quarante-cinquième Festival international de cinéma de Saint-Sébastien, on attendait surtout la présentation, dimanche 21 septembre, en première mondiale, de *Lolita*, d'Adrian Lyne. Pour la plus mauvaise raison qui soit, d'ailleurs, puisque la curiosité générale tient essentiellement en la rumeur de scandale qui accompagne cette production d'envergure de la maison Pathé ainsi qu'en l'absence de distributeur pour le film aux Etats-Unis. Terminé depuis plus d'un an, le film a essuyé le refus de toutes les majors puis celui des compagnies indépendantes, qui invoquaient soit le prix trop élevé demandé par les producteurs ou le contexte extrêmement défavorable à un film sur la pédophilie.

En juin, un tribunal de l'Oklahoma ordonnait, sur l'injonction de l'association familiale d'extrême droite OCAF (Oklahomans for Children and Families), la saisie des cassettes vidéo du *Tambour*, de Volker Schlöndorff. Une scène où l'on voyait le jeune héros engagé dans des attouchements sexuels avec une femme était particulièrement visée. Peu de temps avant, Ted Turner avait refusé de diffuser sur sa chaîne TNT *Bastards out of Carolina*, d'Angelica Huston, sous le prétexte que l'on voyait une fille de onze ans se faire violer. Dans un entretien publié par le *Financial Times*, cité dans le numéro du 15 septembre de *Variety*, Jérôme Seydoux, directeur général de Pathé, reconnaissait que *Lolita* lui causait beaucoup de problèmes. « Nous ne nous serions jamais lancés dans un tel projet si nous avions su à l'époque ce qui se passe maintenant. » Le film a coûté 62 millions de dollars (environ 340 millions de francs), budget entièrement supporté par Pathé.

Adrian Lyne a depuis quelques années jeté son dévolu sur les dévastations humaines causées par la

passion charnelle. *Neuf semaines et demie* (1986), *Liaison fatale* (1987) ou *Proposition indécente* (1990) ont ainsi creusé l'ornière, pulvérisant sur le parcours de ce cinéaste bien tranquille un parfum de scandale si volatil qu'il exige d'être fréquemment renouvelé. Lyne a sans doute dû pousser le bouchon trop loin en se risquant à adapter le chef-d'œuvre de Vladimir Nabokov, déjà porté à l'écran en 1962 par Stanley Kubrick. Lyne est évidemment à mille coudées en dessous de Kubrick et de Nabokov, tant à cause des conventions surannées de sa mise en scène que de son incapacité à faire de cette œuvre la scandaleuse machine de guerre contre le puritanisme que constituait le roman.

UN DÉBAT FAUSSE

Les circonstances aidant, *Lolita* est en train de devenir une des victimes de ce même puritanisme. Son metteur en scène peut désormais se poser, comme il n'a pas manqué de le faire lors de la présentation du film, en défenseur de la liberté morale et artistique, alléguant notamment qu'il n'a pas « inventé la pédophilie ». On ne saurait fausser davantage les termes du débat, qui tient plutôt au fait que Lyne n'a surtout pas inventé le cinéma. Ce que la presse espagnole n'a pas manqué de souligner, en éreintant cette *Lolita* avec une cruauté et pour le coup injuste unanimité.

Car le film d'Adrian Lyne, tout bien pesé, et eu égard à ses œuvres précédentes, ne mérite pas de tels excès d'indignité, non plus que ceux de l'honneur. Servi par deux bons acteurs, Jeremy Irons et sa jeune et troublante partenaire Dominique Swain, on se surprend même à penser parfois que sa pénible déliquescence est en l'espèce le signe d'une certaine réussite.

Jacques Mandelbaum

Le groupe Warner investit dans la création de multiplexes en Italie

WARNER VILLAGE CINÉMAS (WVC), dominé par la major américaine Warner, a annoncé, mercredi 24 septembre à Rome, la création d'ici trois ans en Italie de vingt et une salles de cinéma multiplexes. Les premières salles ouvriront à Vicenza, Vérone et Bari en 1997, et Rome devrait disposer d'un complexe d'ici à la fin 1998, ont indiqué les dirigeants du groupe WVC, qui rassemble l'américain Warner Bros International Theatres, la société australienne Village Roadshow International et l'italienne Focus. Le coût de chaque salle a été évalué à 48 millions de francs par WVC, qui investira 1 milliard de francs pour l'ensemble du projet. Quelque mille emplois seront créés. Warner Bros International Theatres, filiale de la compagnie Time Warner, contrôle déjà 464 écrans dans sept pays. Village Roadshow International se consacre à la production, la distribution de films et de vidéocassettes, et est présente dans seize pays, notamment en Europe et en Asie, avec un total de 671 écrans. Focus est spécialisée dans la production cinématographique italienne.

CONCERTS

Jeu 16 octobre, 20 h 30

Théâtre du Châtelet
sous le Haut Patronage
de M. le Président de la République
GALA du CNEA
Comité National pour l'Education artistique
GIL SHAHAM, violon
Akira Eguchi, piano
SCHUBERT DVORAK DEBUSSY
avec le concours
d'ANDERSEN CONSULTING
et le soutien de la MAIRIE DE PARIS

« Turandot », fille du Ciel, mise en cage à l'Opéra-Bastille

Sous la baguette mal assurée de Georges Prêtre, une mise en scène carcérale de l'œuvre de Puccini

Le chef français Georges Prêtre retrouve à Bastille le dernier ouvrage du compositeur italien Giacomo Puccini trente ans après l'avoir dirigé

à l'Opéra-Garnier. La distribution est dominée par la figure de Sharon Sweet dans le rôle de la Fille du ciel. La chanteuse américaine, qui

avait pris le rôle de Turandot en 1994 au Covent Garden de Londres, est la seule à combler les attentes du public.

TURANDOT, de Giacomo Puccini. Livret de Giuseppe Adami et Renato Simoni, d'après Carlo Gozzi. Avec Sharon Sweet (Turandot), Sergei Larin (Calaf), Barbara Frittoli (Liu), Robert Lloyd (Timur), Charles Burles (Altoum), Earle Patriarco (Ping), Doug Jones (Pang), Timothy Robinson (Pong). Maîtrise des Hauts-de-Seine, chœurs d'enfants de l'Opéra de Paris, chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Georges Prêtre (direction). Francesca Zambello (mise en scène). OPÉRA-BASTILLE, place de la Bastille, Paris 11^e. M^o Bastille. 19 h 30, le 28 septembre, les 1^{er}, 4, 7, 10 et 13 octobre. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 635 F.

Près de trente ans après avoir dirigé *Turandot* à Garnier, Georges Prêtre a retrouvé l'ultime opéra de Puccini à l'occasion de la première présentation de l'œuvre à Bastille. On admet que la salle soit acquise au chef français en souvenir d'une gloire passée et qu'elle l'accueille chaleureusement avant le lever de rideau. On comprend moins que les bravos se multiplient d'acte en acte pour confiner à un véritable culte de la personne.

Qu'il dirige avec une baguette ou à mains nues, Georges Prêtre procède par des gestes synonymes de flottement. Il en résulte une incroyable quantité de décalages, entre les voix et l'orchestre mais aussi entre les différents pupitres. De plus, des tempi adoptés sans grande cohérence accentuent une sensation de tâtonnements vivement ressentie sur le plan du phrasé, ferme quand il ne cultive pas l'emphase.

Etirées à l'extrême, les séquences à caractère solennel laissent croire à une interprétation

routinière alors que d'incongrus *accelerando* plaident en faveur d'une option subitement intuitive. L'art de la transition, propre à Puccini, n'est donc ici jamais honoré. Plus grave encore, la science orchestrale de l'Italien (alter ego de Ravel ou de Berg) devient cruellement inopérante malgré la présence dans la fosse d'une formation de premier plan ! Les musiciens de l'Orchestre de l'Opéra de Paris évitent néanmoins que la frustration soit totale et parviennent à se distinguer lorsque l'animation sur scène est extrêmement réduite. Ils semblent alors accompagner le soliste du moment à l'oreille...

L'ABANDON À L'AMOUR

Inaccessible à la prestation musicale, la magnificence promise par *Turandot* nous a été également refusée sur le plan scénique par Francesca Zambello. Délibérément toutefois, et dans la louable

PROFIL

SHARON SWEET, LA FRACTURE VOCALE

Sharon Sweet est déjà passée par Paris au début de sa carrière pour interpréter au Palais-Garnier, en 1987, le rôle d'Elisabeth de Valois dans *Don Carlo*, de Verdi. Née à New York, elle a fait ses classes en Allemagne au Deutsche Opera Berlin. Son répertoire s'étend de Mozart (Donna Anna dans *Don Giovanni*) à Puccini avec une prise de rôle pour Turandot en 1994 au Covent Garden de Londres. La fermeté de son timbre de soprano à la tessiture ample lui donne l'autorité vocale requise pour un personnage qu'elle a aussi campé

intention d'enrichir la psychologie du rôle-titre. La Fille du Ciel n'évoque donc pas dans un cadre féérique respectueux de l'univers de Gozzi mais dans un sévère agencement d'escaliers et de rampes métalliques susceptible d'évoquer l'architecture carcérale de Piranèse. Emblème de la frigidité forcée de Turandot, le palais n'est plus dans les décors d'Alison Chitty qu'une gigantesque cage enfermant l'héroïne, dont l'apparition s'effectue d'ailleurs dans un modèle ancestral de la « papamobile » !

Le principe du quadrillage conditionne jusqu'à l'exposition des têtes des prétendants vaincus, entassés dans l'immense garde-manger (avec moustiquaire adéquate) de la cuisine. Et l'allègement progressif de l'armature globale, au troisième acte, passe pour le retrait d'un corset fort contraignant. La dialectique de l'œuvre tend alors à l'opposition de deux

cette année au Mai musical de Florence sous la direction de Zubin Mehta. Ses graves telluriques, son médium opalescent et ses aigus tranchés s'unissent d'abord dans un chant d'une terrifiante compacité.

Indifférente ou imprécatrice, son expression n'est pourtant jamais figée. Elle procède même à partir du troisième acte d'un art de la fracture... vocale qui fait merveille pour dévoiler progressivement l'âme de la glaciale Turandot. Mallarmé en aurait témoigné en ces termes : « *Le vierge, le vivace et le bel aujourd'hui / Va-t-il nous déchirer avec un coup d'aile ivre / Ce lac dur oublié que hante sous le givre / le transparent glacier des vols qui n'ont pas fui.* »

P. G.

Pierre Gervasoni

Un noir puzzle transatlantique

Terre lointaine. Un couple de cinéastes brésiliens invente une étonnante errance au pays du film noir

Film brésilien de Walter Salles et Daniela Thomas. Avec Feranda Torres, Fernando Alves Pinto, Luis Melo, Alexandre Borges. (1 h 40.)

Au début, c'est assez bizarre, ce noir et blanc un peu affecté, ces morceaux de récit que rien ne raccroche ensemble, ce ton incertain entre chronique intimiste, fantastique urbain et film noir. On comprend peu à peu qu'il y a, ici, à Sao Paulo, un jeune homme adolescent timide, vaguement poète, dont la maman meurt d'un coup quand le président Collor annonce à la télé qu'il confisque tous les comptes de caisse d'épargne ; et là, à Lisbonne, une jeune Brésilienne amoureuse d'un trompettiste de jazz qui trafique des diamants pour payer sa came et

s'apprête à doubler son commanditaire. Puis que celui-ci récupère au Brésil (« ici ») l'adolescent orphelin et l'expédie en Europe (« là »), achever la mission commencée par le musicien entre-temps décédé de mort brutale.

L'affaire n'est pas claire, commissaire. Mais ce n'est pas grave, on se laisse faire, un spectateur n'est pas forcément un policier qui doit toujours tout élucider. Il y a Lisbonne, véritable personnage, il y a la fille (Ferranda Torres, étonnante, pas jolie mais mieux que ça), il y a un libraire avec les lunettes de Pessoa, des blacks angolais rieurs et dangereux, un trafiquant français méchant.

Il y a du désir, des faux-semblants, du fado, une fuite éperdue. On en est encore à essayer d'accrocher ensemble les pièces du puzzle – est-ce bien nécessaire ? On a compris depuis long-

temps que Walter Salles et Daniela Thomas, passé quelques afféteries et quelques facilités, dessinent d'un regard sûr des situations, composent des ambiances, trouvent des harmoniques heureuses avec la nostalgie des films de genre de la haute époque (femmes fatales et tueurs implacables).

Les corréalisateurs se fraient ainsi un curieux chemin, celui d'un *road movie* qui relierait les escaliers de *Monsieur Arkadine* à la plage de *L'Etat des choses*. Ils ne sont ni Welles ni Wenders, mais, par et pour eux-mêmes, ils dessinent dans l'espace, par-dessus deux continents et un demi-siècle d'histoire du cinéma, cette parabole sans démonstration ni morale autour d'une génération perdue. Ça tombe juste.

Jean-Michel Frodon

Le nouveau voyage de Laurent Terzieff vers la folie

« Le Bonnet de fou », de Luigi Pirandello, a été rarement joué en France

LE BONNET DE FOU, de Pirandello. Mise en scène : Laurent Terzieff. Avec Laurent Terzieff, Madeleine Assas, Philippe Laudendach, Olivier Brunhes, Pascale de Boysson, Isabelle Sadoyan...

THÉÂTRE DE L'ATELIER, 1, place Charles-Dullin, Paris 18^e. M^o Anvers. Tél. : 01-46-06-49-24. Mardi au samedi à 21 heures ; dimanche à 15 h 30. Durée : 1 h 50. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

Le Bonnet de fou n'avait pratiquement pas été joué en France. Sciascia le tenait pourtant pour l'un des moments-clés de l'œuvre de Pirandello, et le rôle principal de Ciampa n'a cessé d'occuper le premier rang du répertoire. Laurent Terzieff vient corriger un manque d'autant plus fâcheux que *Le Bonnet de fou* se situe au moment où le théâtre de Pirandello devient proprement pirandellien, où le vérisme s'estompé sous l'affrontement des vérités, où la comédie s'offre ses premiers allers-retours vers la

tragédie. L'opinion, la bienséance, l'honneur ne sont-ils pas ici les dieux qui réclament et obtiennent, pour sauver l'ordre public, une tête que couronnera le bonnet de fou ?

La pièce a été créée en 1917. Année décisive pour Pirandello. Il va avoir cinquante ans et, malgré l'accueil mitigé réservé à son théâtre, il s'est remis au travail. Il donne dans l'année *Chacun sa vérité*, *Le Bonnet de fou*, *La Jarre* et *La Volupté de l'honneur*. Quatre pièces arrachées à une existence particulièrement tourmentée par la folie de sa femme (jalouse – comme la Béatrice du *Bonnet de fou*), qu'il a voulu garder près de lui contre toutes les recommandations, et qu'il lui faudra se résoudre à faire interner l'année suivante.

Qui portera le bonnet de fou ? La mise en scène de Laurent Terzieff présente d'emblée deux têtes pour un unique bonnet : celle de Béatrice Fiorica (Madeleine Assas), épouse choyée d'un notable, et celle de Ciampa (Laurent Terzieff), employé de confiance de celui-ci. Elle est persuadée que son mari la trompe avec la jeune épouse de

Ciampa et dresse un piège pour les confondre. L'affrontement Assas-Terzieff se déroule entre une femme (jeune) et un homme (âgé), entre une bourgeoise et un employé de sa maison. Pas n'importe lequel : Ciampa porte sur l'oreille le porte-plume de l'employé aux écritures. Sentencieux, il assène une « philosophie » assez niaise et théâtrale pour ponctuer efficacement la pièce : celle des « trois ressorts de montre » qui régiraient la sociabilité – le ressort du sérieux, celui de la civilité et celui de la folie.

COMBAT TRAGIQUE

Béatrice est autoritaire, fantasque, peu soucieuse de bienséance tant elle est pressée de vengeance. On a vu pointer une forme de féminisme dans la dénonciation de son « enfer ». Ciampa est doté d'une clairvoyance vive. Les deux « fous » potentiels ou réels, nerfs à vif, partagent la même sensibilité extrême, la même aspiration à échapper à leur étouffante bourgade. Face à la condamnation à porter le « bonnet », leur combat est d'autant plus tragique qu'ils

figures géométriques : le carré pour le défi au pouvoir – un néon en forme de quadrilatère vient délimiter l'espace alloué à Calaf puis à Turandot pour la résolution des énigmes ; le cercle pour l'abandon à l'amour, la lune, astre de la princesse, et le gong, signal de la libération du prince. Définir la destinée d'un amour impossible à partir de la quadrature du cercle ne paraît pas à tous très évident.

En revanche, l'extension de la personnalité de Turandot à son entourage ne souffre aucun malentendu. Amazones bottées de cuir, armées de sabres et de noir vêtues, les gardes du corps – au sens strict – de Turandot tinrent leur office de bouchères (avec tablier en cote de mailles ensablant) ou de miliciennes (pour les perquisitions nocturnes) avec la froideur caractéristique de leur maîtresse. Lorsque celle-ci déclare enfin sa flamme à un homme, le règne de la société matriarcale prend fin dans un ralliement collectif à l'uniforme rose pastel. Une naïveté parmi d'autres qui déséquilibre le propos de Francesca Zambello.

La distribution vocale se révèle plutôt homogène avec d'excellents seconds rôles comme le Timur pathétique mais juste de Robert Lloyd ou le trio des ministres (Earle Patriarco, Doug Jones, Timothy Robinson), très en verve. Généreuse mais instable, la Liu de Barbara Frittoli ne donne sa pleine mesure que sur le tard, au contraire du Calaf vaillant sinon brillant de Sergei Larin. Dotée de moyens bien supérieurs et d'une qualité de chant intelligemment dosée, la Turandot de Sharon Sweet est seule à combler notre attente.

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Ruben Gonzalez Group
Jusqu'en 1996, l'année de ses soixante-dix-sept ans, ce pianiste cubain n'avait encore jamais enregistré sous son nom. *Introducing...* (World Circuit/Night & Day), un premier album, tressé de boléro, *danzon* et cha-cha-cha, ondule avec un charme délicieux. Après un concert au printemps qui suscita des louanges unanimes, revoici Ruben Gonzalez à Paris, toujours bien entouré, par des musiciens et un chanteur (Ibrahim Ferrer) de l'Afro Cuban All Stars. *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. 21 heures, le 25. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Cosmogarden 97
Cosmogarden est une exposition promenade conçue par le peintre japonais Aki

Kuroda, où la danse, menée par le chorégraphe Joël Borges, et la performance se mêlent aux toiles, aux installations multiples. Depuis plus de dix ans, le peintre collabora avec la danse. En 1993, il signait pour le chorégraphe Angelin Preljocaj les décors d'une nouvelle version de *Parade*. Formes en polystyrène, arche céleste, légèreté de l'âme. Le créateur de parfum Bertrand Duchaufour et Masafumi Nomoto, créateur culinaire, ont affûté leur nez et leurs grands couteaux. Des textes seront dits, notamment ceux de Jean-Pierre Bibring, astrophysicien, et Johannes von Saurma exposera ses photos. *Manufacture des Cœllets*, 27, rue Raspail, 94200 Ivry-sur-Seine. M^o Mairie-d'Ivry ou RER ligne C, Gare d'Ivry. 21 heures, du 25 septembre au 5 octobre. Relâche lundi et mardi. Tél. : 01-46-71-71-10. De 60 F à 100 F.

Publicité

PREMIÈRES FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS **PREMIÈRES**

23 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE, MC 93 BOBIGNY
ROBERT WILSON
La Maladie de la mort de Marguerite Duras

24 AU 28 SEPTEMBRE, THÉÂTRE DE DENNEVILLIERS
RICHARD FOREMAN *Pearls for pigs*

24 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE, THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD
CHANTS DU NIL
MUSIQUES POPULAIRES, TRADITIONS ÉPIQUES ET RITUELS

01 53 45 17 00
<http://www.festival-automne.com>

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

12 Storeys
de Eric Khoo (Singapour), avec Gu Jack Neo, Chuan Yi Fong, Koh Boon Pin.
La Femme défendue
de Philippe Harel (Français), avec Isabelle Carré, Philippe Harel, Nathalie Conio.
Mimic (*)
de Guillermo Del Toro (Etats-Unis), avec Mira Sorvino, Jeremy Northam, Josh Brolin.
Nettoyage à sec
d'Anne Fontaine (Français), avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Merhar.
Pizzicata
de Edoardo Winspeare (Italie), avec Cosimo Cinieri, Fabio Frascaro.
Terre lointaine
de Daniela Thomas et Walter Salles (Brésil), avec Fernanda Torres, Fernando Alves Pinto.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris-Provence sur le minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

L'Autre Ville (*)
Concours pour l'Ambassade de France à Berlin ()**
Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon, Paris 6^e. M^o Mabillon. Tél. : 01-46-33-90-36. De 12 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 25 septembre au 29 novembre (*); du 25 septembre au 25 octobre (**).
Entrée libre.
Manolo Valdes
Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris 1^{er}. M^o Tuileries. Tél. : 01-42-96-37-96. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30 ; samedi jusqu'à 18 heures. Fermé dimanche. Du 25 septembre au 15 novembre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Orchestre national de France
Debussy : *Petite Suite*. Schumann : *Concerto pour piano et orchestre*. Berlioz : *Symphonie fantastique*. Michel Dalberto (piano), Charles Dutoit (direction).
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^o Alma-Marceau. A 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 175 F.
Orchestre du CNSMDP
Verdi : *Les Vêpres siciliennes*, ouverture et airs. Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 450*. Stravinsky : *L'Oiseau de feu*. Ulas Inac (basse), Vahan Mardirossian (piano), Mark Foster (direction).
Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-

Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. A 20 heures. Tél. : 01-40-40-46-46. Entrée libre.

The Fabian Society
Hard Rock Café, 14, boulevard Montmartre, Paris 9^e. M^o Rue-Montmartre. A 22 heures. Tél. : 01-42-46-10-00. Entrée libre.

Ilka Schönbein
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17^e. M^o Place-de-Clichy. A 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. Durée : 1 h 15. 85 F et 140 F.

La Pluie de feu
de Silvina Ocampo, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Marilù Marini.

Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. M^o Bobigny-Pablo Picasso. A 21 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée 1 h 30. De 60 F à 140 F.

Les Petites Heures
d'Eugène Durif, mise en scène d'Alain Françon, avec Clovis Cornillac, Valérie de Dietrich, Aline Le Berre et Antoine Mathieu.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. M^o Gambetta. A 21 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée 1 h 50. De 110 F à 160 F.

RÉSERVATIONS

Festival-de-Marne
11^e édition du Festival de la chanson française qui se déroule dans les villes du département du Val-de-Marne. Près d'une centaine d'artistes sont à l'affiche, parmi lesquels Noir Désir, Idir & Takfarinas, Miossec, Lokua Kanza, Philippe Léotard, William Sheller, Sapho...
Bureau du Festival, 79-81, avenue Danielle-Casanova, 94200 Ivry. Du 1^{er} au 12 octobre. Tél. : 01-45-15-07-07. Location Fnac, Virgin. 50 et 100 F chaque concert.

Michel Jonasz
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris 8^e. M^o Ternes. Tél. : 01-45-61-53-00. Du 30 septembre au 2 octobre. Location Fnac et Virgin, 180 F.
Claude Nougaro
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9^e. M^o Trinité. Du 30 septembre au 19 octobre. Tél. : 01-49-95-99-99. De 160 F à 250 F.
Julien Clerc
Palais des Sports, Porte de Versailles, Paris 15^e. Tél. : 01-48-28-40-10. Du 1^{er} au 12 octobre. Location Fnac et Virgin. De 190 F à 260 F.

DERNIERS JOURS

28 septembre : La Biennale d'Issy
Palais des Arts et des Congrès d'Issy, 25, avenue Victor-Cresson, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 01-46-45-60-90. De 11 heures à 19 heures, tous les jours. Entrée libre.

28 septembre : Lumières de sable, plages de Maurice Denis
Musée départemental Maurice-Denis - le Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis, 78 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 01-39-73-77-87. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 18 h 30. Fermé lundi et mardi. 25 F et 35 F.

EN VUE

■ Le sergent de l'armée impériale qui continua sa guerre dans l'île de Guam pendant vingt-six ans sans savoir que le Japon avait capitulé est mort le 22 septembre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. **Shoichi Yoko**, bien décidé à ne jamais se rendre, avait survécu dans la jungle, se nourrissant de rats et de grenouilles, d'escargots et de fruits sauvages. Des chasseurs l'avaient découvert et « démobilisé » en 1972, alors que, vêtu de bambous, l'œil aux aguets, il tentait d'attraper un poisson. Depuis son retour au pays, le Robinson nippon ne cessait de fustiger les excès de la société de consommation.

■ Cinq centenaires, anciens poilus de la première guerre mondiale, ont déjeuné, mercredi 24 septembre, au secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Au menu : terrine de lotte, ballottine de volaille aux morilles, purée persillée, crème brûlée aux mandarines impériales, le tout arrosé d'un Pomerol 93.

■ Une poupée de **Mère Teresa**, ornée d'un sari à bandes bleues, sera prochainement mise en vente, aux Etats-Unis, au prix de 189 dollars (1 200 francs environ). Les clients feront néanmoins une bonne affaire, assure le fabricant : l'objet prendra de la valeur dès que la missionnaire de Calcutta sera canonisée.

■ **Saber Abou Oula**, qui, en compagnie de son frère **Mahmoud**, a ouvert le feu et lancé douze cocktails Molotov contre un bus, le 18 septembre, devant le Musée du Caire, tuant dix personnes, se serait tourné vers l'intégrisme après avoir échoué dans la chanson. « Depuis, il était très dépressif », a expliqué l'une de ses sœurs. *Cet échec l'avait tellement affecté qu'il s'en est laissé pousser la barbe et qu'il s'est mis à nous frapper pour que nous portions le voile.*

■ La police de Cambridge a verbalisé, lundi 22 septembre, en vertu d'un arrêté municipal du siècle dernier interdisant de « mener sa monture avec fureur dans un lieu public », un cycliste qui, la tête dans le guidon, pédalait à toute vitesse dans la ville et dans la nuit. **Anthony Adams**, coureur professionnel, s'entraînait pour battre le record de l'heure.

■ De jeunes Kenyans ont récemment brûlé, à grand renfort de prières et avec l'aide de leurs parents, dans un parc de Nairobi, des centaines de préservatifs, accessoires des « pratiques immorales » de l'Occident. Pour **Mgr Alfred Rotich**, évêque auxiliaire, organisateur de la cérémonie, cet autodafé symbolisait « la destruction des débris et de la saleté qui corrompent la jeunesse ». En Afrique subsaharienne, quatorze millions de personnes sont atteintes par le virus HIV, d'après les statistiques de l'OMS.

Christian Colombani

La tragédie des feux de forêt en Asie du Sud-Est

La presse réclame des mesures énergiques pour mettre fin aux nuages de fumée qui couvrent une partie de la région et rappelle l'inquiétante multiplication des pollutions industrielles dans cette zone

COMME SI la chute des monnaies et des places boursières ne suffisait pas ! La péninsule malaise, Bornéo et même le sud de l'archipel philippin sont la proie de nuages de fumée provoqués, à Sumatra et à Kalimantan, par plus d'un millier de feux de forêts. La force d'El Nino, cette année, n'arrange rien en reportant les pluies : déficit céréalier prévu à Java, diète et choléra en Irian Jaya (déjà plus de 150 morts). Etat d'urgence proclamé le 19 septembre à Sarawak, Etat malaisien frontalier de Kalimantan. Kuala Lumpur vit, certains jours, dans une demi-nuit. Des aéroports philippins et malaisiens ont été fermés.

Le président Suharto a donné l'ordre de mettre immédiatement fin aux incendies, ce qui est, soit dit en passant, plus vite dit que fait, et présenté ses excuses publiques. « C'est insuffisant », estime un éditeur du quotidien de Bangkok *The Nation*. *Le brouillard a lieu depuis des années. Pourquoi une action n'a-t-elle pas été entreprise plus tôt ? Parce que, même dans les pays membres de l'Asean [Association des nations de l'Asie du Sud-Est], et encore moins entre ces pays, les auteurs des feux ne sont pas tenus pour responsables de leurs actes. On laisse les problèmes écologiques s'envenimer jusqu'à l'intervention d'une crise. A ce stade seulement, les dirigeants prennent leur courage à deux mains pour cogner les têtes les unes contre les autres et prendre des mesures bouche-trous.*

« Peut-être que, cette fois-ci, poursuit *The Nation*, l'Asean va

comprendre la leçon. A coup sûr, il existe beaucoup d'autres problèmes écologiques régionaux qui menacent de prendre des proportions graves si une action rapide n'est pas entreprise, particulièrement dans les mers d'Asie du Sud-Est. » La pêche contrôlée a « épuisé les réserves de poissons » tandis que les zones de pontes, tels les récifs coralliens et les forêts de mangroves, sont « décimées ». *The Nation* estime également que la pollution industrielle risque de rendre un jour « incommestibles » les produits de la pêche.

De manière plus générale, l'édi-



tion de Hongkong du *Wall Street Journal* souligne, de son côté, que, « dans la plupart des pays asiatiques, il semble exister une relation proportionnellement inverse entre croissance économique et qualité de l'environnement ». Le quotidien

conservateur américain de Hongkong n'en estime pas moins qu'« en tentant de trouver des solutions à la pollution, les officiels doivent distinguer entre science et hystérie, afin de ne pas menacer, sans besoin, la croissance économique ».

AMÉLIORER L'ATMOSPHÈRE

La mise en garde vise, en particulier, les écologistes « locaux et étrangers » dont les « revendications non prouvées » ne peuvent que « heurter l'Asie » et inviter les hommes d'affaires à aller s'installer sous des cieux où « l'appréhen-

sion des problèmes d'environnement est plus rationnelle ».

AsiaWeek, hebdomadaire de Hongkong, en profite pour rappeler que la pollution urbaine est devenue un fléau dans toute la région. « A Bangkok, où l'atmosphère est empoisonnée par l'oxyde de carbone et le plomb, plus d'un million de gens souffrent, rapporte-t-on, d'allergies et de maux pulmonaires liés à la pollution. » Il serait grand temps, estime-t-il, que les gouvernements asiatiques « travaillent à l'amélioration de l'atmosphère. »

Jean-Claude Pomonti

DANS LA PRESSE

EUROPE 1

Alain Duhamel

■ Il s'agit sans doute de la première faute psychologique du gouvernement. Lionel Jospin, Dominique Strauss-Kahn et Martine Aubry ont sous-estimé l'allergie absolue des Français à tout prélèvement supplémentaire. Or, les allocations familiales sont considérées comme une composante régulière et légitime des ressources des ménages. Le premier ministre voulait prendre en l'occurrence une mesure de gauche : la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Elle ne concerne que 8 % des familles de deux enfants, sans doute moins même avec les assouplissements décidés. Seulement, les intéressés ne se considèrent pas du tout comme des privilégiés, ni même

comme des ménages aisés. Ils ont le sentiment de faire l'objet d'une mesure confiscatoire. Derrière cela, c'est la définition même de classe moyenne qui est en cause. Les gouvernants ont tendance à la regarder comme ce qu'elle était dans les années 50, c'est-à-dire un groupe très minoritaire et passablement indécis, intermédiaire entre un énorme prolétariat et une bourgeoisie peu nombreuse. Aujourd'hui, la France est majoritairement un pays de classes moyennes.

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE

William Pfaff

■ Les Etats-Unis ont été très critiqués lors de la réunion à Hongkong du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale parce que beaucoup de gens en Asie tiennent Washington pour responsable de la crise qui frappe

les monnaies et les marchés financiers de la région. Lorsque des dirigeants, tel le premier ministre de Malaisie Mahathir Mohamad, accusent les spéculateurs occidentaux d'être responsables de cette crise, la vue commune est que M. Mahathir ne comprend rien à l'économie globale d'aujourd'hui. Il est cependant indispensable de bien voir que les Etats-Unis sont en train de promouvoir une refonte révolutionnaire du commerce international et des marchés, qui profite à court terme essentiellement à l'Occident, et dont les conséquences à long terme restent profondément incertaines.

LE FIGARO

Michel Schifres

■ Le budget 1998 restera dans les annales. Non parce qu'il est le premier de l'ère Jospin, mais parce qu'il a déjà une légende et un sur-

<www.giussani.com/holocaust-assets>

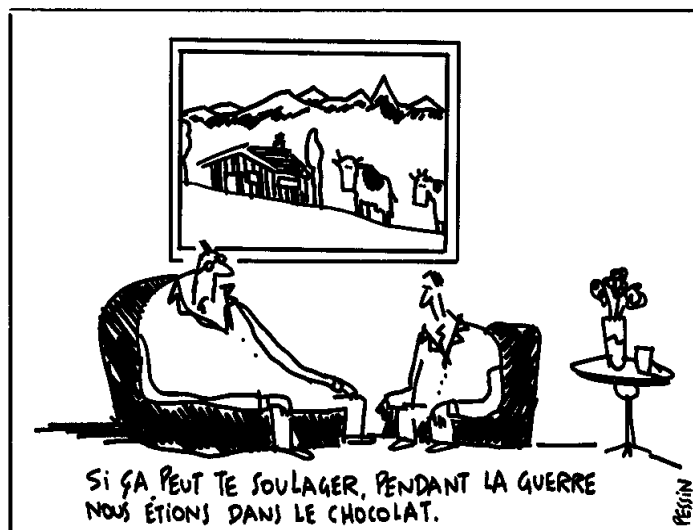
Un site helvète offre un suivi quotidien de l'affaire des biens juifs en déshérence dans les banques suisses

SAN FRANCISCO

correspondance

Switzerland, the Holocaust Assets, ce site d'information consacré à l'affaire des biens juifs en déshérence dans les banques suisses depuis la seconde guerre mondiale est un lieu où l'on peut apprendre, parfois, de bonnes nouvelles. On y apprend par exemple que de l'argent commence à être débloqué. Il ne s'agit pas encore des « comptes dormants », mais de sommes versées par des institutions privées telles que le Fonds d'aide aux victimes de l'Holocauste, un geste de bonne volonté des banques et de l'industrie suisse envers les survivants.

La semaine passée, on y découvrirait ainsi que le gouvernement suisse avait rendu accessible sur le Web son projet de Fondation de solidarité, une sorte de « Croix-Rouge bis » chargée d'« aider les victimes de la détresse » où qu'elles se trouvent, même lorsqu'il ne s'agit pas d'un conflit armé. Ni publicité ni soutien d'aucune des parties, helvète ou autre : ce site,



indépendant, géré par une toute petite équipe, offre aux internautes un suivi quotidien de l'affaire, un choix d'articles publiés dans différents journaux ainsi qu'une chronologie compilée par la rédaction. Une palette très complète de

liens permet de se connecter à la liste des « comptes dormants » et aux principaux sites consacrés à l'histoire de la seconde guerre mondiale et de l'holocauste. Les adresses électroniques des protagonistes de la controverse sont indiquées, ce qui permet de les

contacter facilement. Bruno Giussani, l'animateur du projet, écrit des articles pour la version électronique du *New York Times*, dans lesquels il s'attaque violemment à l'hypocrisie des banquiers helvètes. Il est lui-même citoyen suisse et n'est pas juif : autant de contradictions qui semblent l'aider à conserver un équilibre apprécié par les deux mille internautes qui visitent, chaque semaine, son site, un tiers depuis la Suisse et le reste du monde entier.

M. Giussani s'est fixé un objectif : donner « une vision d'ensemble d'une question sensible, sans tomber dans la polémique ». Parfois, il est invité à faire un geste : il a récemment été contacté par un juif allemand de soixante et onze ans, rescapé d'Auschwitz puis de Buchenwald, aujourd'hui installé en Australie. Malade, celui-ci a besoin d'un coup de main pour contacter le comité qui gère le Fonds d'aide aux victimes de l'Holocauste. Internet peut être utile...

Francis Pisani

SUR LA TOILE

BANQUES SUISSES

■ L'Association des banques suisses (SBA), qui envisage de publier prochainement une nouvelle liste de titulaires de comptes en déshérence datant de la seconde guerre mondiale (voir ci-contre), hésite cette fois à la publier directement sur son propre site Internet. Selon le porte-parole de la SBA, « le risque existe que des abus soient commis avec des données disponibles grâce à l'électronique ». Le recours à Internet pourrait être abandonné ou « réservé à des cas d'espèce, selon des critères déterminés », indique l'association. (AFP)

SENTENCE CONFIRMÉE

■ Brandon Astor Jones, le condamné à mort américain devenu célèbre auprès des internautes après que le magazine australien *Green Left Weekly* eut publié sur son site Web ses essais écrits en prison, a vu sa sentence confirmée par un jury populaire de l'Etat de Géorgie. (AP.)

ENTREPRISES AMÉRICAINES

■ Selon une enquête publiée cette semaine aux Etats-Unis, environ la moitié des entreprises américaines de plus de cent employés possèdent désormais leur propre site Web. (AFP.)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
450F
d'économie
soit
10 semaines
de lecture
GRATUITE

PROFITEZ DES ANCIENS TARIFS D'ABONNEMENT AVANT LEUR AUGMENTATION !

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536F 6 MOIS - 1 038F 1 AN - 1 890F
au lieu de 585F au lieu de 1 170F au lieu de 2 340F*

* Prix de vente au numéro - (tarif en France métropolitaine uniquement)

Je joins mon règlement soit : F 701 MQ 007

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N°

Date de validité Signature :

M. Mme Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité : Pays :

TARIFS HORS FRANCE

Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse

Autres pays de l'Union européenne

USA - CANADA

1 AN 2 086F 2 980F

6 mois 1 123F 1 560F

3 mois 572F 790F

Le Monde (USPS-009720) is published daily for \$ 8.99 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 06, France, periodic postage paid at Champlain, N.Y., U.S., and additional mailing offices. POSTMASTER: send address changes to 845 of N.Y. Box 15-98, Champlain, N.Y. 12919-0159

Postale et télégraphique autorisé en USA - INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 2230 Pacific Avenue Suite 604 Virginia Beach VA 23461-2963 USA - Tel.: 800-425-3040

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.

Téléphone au 01-42-17-32-90 de 8h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :

LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Lectec

69646 Chantilly Cedex

L'héritage de Jacqueline par Alain Rollat

AUCUNE émission de télévision ne résiste éternellement à la marche du temps. Mais jamais « La Marche du siècle » n'avait mieux justifié son titre et son existence que ce mercredi soir. Si Jean-Marie Cavada avait voulu prouver à ses censeurs, et à la présidence de France 3, la nécessité de préserver ce rendez-vous institutionnel, qui a failli être supprimé cet été, il n'aurait pas trouvé meilleure opportunité que la projection de cet édifiant montage de films d'archives, qui montrait parfaitement ce que fut la France de Vichy sous le prisme de la propagande pétainiste, et le débat de haute volée qui s'en ensuivit entre historiens. Heureusement qu'il existe encore de telles images, grâce à la vigilance de l'INA, pour nous rafraîchir la mémoire ! Tant mieux si elles nous disent qu'aucune image à prétention historique ne sera jamais innocente !

En ce temps-là, la belle moustache de Papy Pétain concurrençait, en noir et blanc, la barbe du Père Noël. Le vieux maréchal promettait la vie en rose aux petites filles enrubannées dont il tapotait les joues devant la caméra des Actualités cinématographiques. On le voyait souvent, parapluie suspendu au bras gauche, ôter son chapeau, en gros plan, devant « les bons Français ». « Chaque soir, après une journée de souci et de labeur, racontait le préposé à la voix de la France collaborante, un homme droit et tranquille rentre chez lui comme un ouvrier après sa dure journée. L'ouvrier qui rebâtit la France : Pétain ! » Le brave homme poussait la générosité jusqu'à donner son argent sans compter dès que le Secours national organisait la moindre collecte. On le voyait, plein écran, humecter son index de la langue, comme un bon caissier, pour distribuer plus vite ses billets.

Les occupants, au demeurant, étaient des gens charmants. Surtout ceux qui portaient le brassard frappé de la croix gammée. On les voyait distribuer eux-mêmes la soupe aux pauvres enfants de Montmartre sur fond de Sacré-Cœur. On le voyait, on les voyait, c'était du cinéma. Mais tout le monde ne voulait pas le voir. Ou ne savait pas. On ne décryptait pas encore les images à l'école.

Un demi-siècle après, Jacqueline Pinède, soixante-douze ans, a posé sur la table, devant Jean-Marie Cavada, les restes calcinés d'un sac à main et d'un portefeuille, quelques vieilles cartes d'identité et l'étoile jaune qu'elle portait en ce temps-là. Une larme a coulé sur sa joue. C'est tout ce qui lui reste de sa grand-mère, de sa mère et de son père, qui avaient quitté Bayonne pour se réfugier avec elle à la campagne, dans un « village de rêve » qui s'appelait Oradour-sur-Glane.

JEUDI 25 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

- 20.00 Le Ruffian** ■
De José Giovanni (France, 1983, 105 min). **TV 5**
- 20.30 Les Malheurs de Sophie** ■
De Jacqueline Audry (France, 1945, N., 70 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.30 Planète interdite** ■
De Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, 100 min). **Ciné Cinémas**
- 20.30 Double jeu** ■
De Sondra Locke (Etats-Unis, 1989, 115 min). **RTL 9**
- 20.35 Un dimanche à la campagne** ■ ■
De Bertrand Tavernier (France, 1984, 95 min). **TMC**
- 20.40 L'Amour en fuite** ■ ■
De François Truffaut (France, 1978, 90 min). **Canal Jimmy**
- 20.50 Wyatt Earp** ■
De Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1994, 190 min). **France 3**
- 20.55 Trois sœurs** ■
De Margarethe von Trotta (Italie - France - Allemagne, 1987, 110 min). **Téva**
- 21.00 Opération Crossbow** ■
De Michael Anderson (Etats-Unis, 1965, 120 min). **Histoire**
- 21.00 Juliette des Esprits** ■ ■
De Federico Fellini (Italie, 1965, v.o., 135 min). **Paris Première**
- 21.30 Rasta rockett** ■
De Jon Turteltaub (Etats-Unis, 1993, 95 min). **Disney Channel**
- 21.40 Sur les ailes de la danse** ■ ■
De George Stevens (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 105 min). **Ciné Cinéfil**
- 22.10 Stalingrad** ■
De Joseph Vilsmaier (Allemagne, 1992, v.o., 110 min). **Ciné Cinémas**
- 22.10 Priscilla, folle du désert** ■ ■
De Stephan Elliot (Australie, 1994, v.o., 105 min). **RTBF 1**
- 22.15 Roadhouse 66** ■
De John Mark Robinson (Etats-Unis, 1984, v.o., 90 min). **Canal Jimmy**
- 22.25 Le Grand Dèfi** ■
De David Anspaugh (Etats-Unis, 1986, 115 min). **RTL 9**
- 22.30 Le Beau-père** ■
De Joseph Ruben (Etats-Unis, 1987, 95 min). **M 6**
- 22.35 Traque sur Internet** ■
D'Irwin Winkler (Etats-Unis, 1995, v.o., 109 min). **Canal+**
- 0.00 L'Ombre rouge** ■
De Jean-Louis Comolli (France, 1981, 115 min). **Ciné Cinémas**
- 0.20 Les Bricoleurs** ■
De Jean Girault (France, 1963, N., 90 min). **RTL 9**
- 0.25 Dead Man** ■ ■
De Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). **Canal+**
- 0.55 Domicile conjugal** ■ ■
De François Truffaut (France, 1970, 95 min). **Arte**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.** Avec Daniel Pennac et Pierre Arditi. **Canal+**
- 19.00 Le Magazine de l'Histoire.** Les Journées du Patrimoine. **Histoire**
- 20.05 Temps présent.** **TSR**
- 20.10 et 0.10 Courts particuliers.** Cinéma belge. **Paris Première**
- 20.55 Envoyé spécial.** Pollution : Alerte ! **France 2**
- 22.30 Au nom de la loi. Affaire Dutroux :** les protections, le vrai et le faux. **TV 5**
- 23.00 Les Dossiers de l'Histoire.** La Sécurité sociale, 30 ans d'indécision. **Histoire**
- 0.20 Le Cercle du cinéma.** Avec Anne Fontaine ; Miou-Miou ; Charles Berling ; Stanislas Mehraü ; Gilles Torrente ; Edoardo Winspeare, etc. **France 2**
- 0.35 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?** L'édition photo format poche. **France 3**
- 1.25 Saga-Cités.** La règle du jeu. **France 3**
- DOCUMENTAIRES**
- 18.30 Entre ciel et mer.** Cités océanes. **La Cinquième**
- 19.15 La Traviata, les secrets** d'un opéra. **Muzzik**
- 20.00 L'Artiste écossais** Douglas Gordon. **Arte**
- 20.05 Pour mémoire,** Sadate, Rabin. **Planète**
- 20.35 Squatters.** **Planète**
- 21.35 Une leçon particulière** de musique avec Josè Van Dam. **France Supervision**
- 22.15 Les Quatre Figures** de l'amour vénal. **Arte**
- 23.15 Un secteur de pointe.** **Arte**
- 23.55 Rue de la liberté.** **Planète**
- 0.00 Le Musée d'Orsay.** [2/6]. **Histoire**
- 0.25 Electronic Affairs.** **Arte**
- 0.25 Paroles de femmes.** Désirs d'enfant. **Téva**
- SPORTS EN DIRECT**
- 17.00 Tennis.** Coupe du Grand Chelem. **Eurosport**
- 19.55 Basket-ball.** Euroleague. Alba Berlin - PSG Racing. **Eurosport**
- 20.30 Football.** Bordeaux - Marseille. **Canal+**
- MUSIQUE**
- 19.00 Macbeth et Rigoletto,** de Verdi. **France Supervision**
- 21.00 Zarzuela : Luisa Fernanda.** **Muzzik**
- 22.35 I Pagliacci.** **France Supervision**
- 23.05 All Star Jazz & Swing Concert.** **Muzzik**
- 23.15 Georg Solti** dirige Tchaïkovski. **Paris Première**
- 0.00 Nietzsche, pièces pour piano.** Interprété par le pianiste libanais Walid Akl. **Muzzik**
- TÉLÉFILMS**
- 20.30 Maria, fille de Flandre.** De Philippe Triboit. **Festival**
- 20.45 Traite connection.** De Käthe Kratz. **Arte**
- 22.05 Les Bois transparents.** De Pierre Sullice. **Festival**
- 22.25 L'Héritage de la vengeance.** O De Richard A. Colla. **TF 1**
- SÉRIES**
- 20.35 Les Envahisseurs.** La recherche de la paix. **Disney Channel**
- 20.35 Julie Lescaut.** Fête des mères. **RTBF 1**
- 20.45 Julie Lescaut.** Cellules mortelles. **TF 1**
- 20.45 University Hospital.** **Série Club**
- 21.30 Urgences.** On demande le docteur Hathaway. **TSR**
- 23.10 Nikita.** O Une oeuvre de bienfaisance. **France 2**
- 23.10 Clair de lune.** Le juré dissident. **Téva**

NOTRE CHOIX

● 14.30 TMC

Mozart

Cette télé-suite en six épisodes de quatre-vingt-dix minutes, l'une des plus prestigieuses et des plus coûteuses productions des années 80, retrace fidèlement, et chronologiquement, la vie de Wolfgang-Amadeus Mozart - l'enfance, les rapports tumultueux avec un père autoritaire, la formation musicale, le succès, ses relations avec les femmes, son amitié avec Joseph Haydn, ses accointances avec la franc-maçonnerie... Cette coproduction avec les télévisions suisse, allemande, italienne, belge, hongroise et canadienne réunit des artistes de renom : le réalisateur Marcel Bluwal, la scénariste Béatrice Rubinstein, le dialoguiste Félicien Marceau et les comédiens Michel Bouquet, Jean-Claude Brialy, Daniel Ceccaldi, Madeleine Robinson, Jean-Pierre Sentier, Jacques François et Christophe Bantzer (dans le rôle de Mozart adulte). *Mozart* fut diffusé sur TF 1 en 1982. - *J.-J. S.*

★ Episodes suivants : lundi 29, mardi 30, jeudi 2 octobre, lundi 7, mardi 7, 14 h 30.

● 0.55 Arte

Domicile conjugal

Antoine Doinel, marié, père d'un petit garçon, se conduit toujours en adolescent jouant avec la vie. Il y a des gags, dont certains rendent hommage à Jacques Tati (Monsieur Hulot apparaît sur un quai de métro), des situations farfelues, mais aussi et surtout une grande finesse psychologique pour dire la difficulté d'être adulte, les blessures de l'amour et la fêlure d'un couple. Truffaut avait l'art d'exprimer par la fantaisie des choses graves et les dérapages de la réalité. - *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 19.00 Tous en jeu.**
- 19.50 et 20.40 Météo.**
- 20.00 Journal.**
- 20.35 Le Résultat des courses.**
- 20.45 Julie Lescaut.** Cellules mortelles.
- 22.25 Made in America.** O L'héritage de la vengeance.
- 0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.** 0.40 et 1.50 TF 1 nuit.
- 0.55 Très chasse.**

FRANCE 2

- 19.25 et 1.40 C'est toujours l'heure.**
- 19.55 Au nom du sport.**
- 20.00 Journal.** A cheval, Météo.
- 20.50 Point route.**
- 20.55 Envoyé spécial.** Spécial pollution.
- 23.00 Expression directe.**
- 23.10 Nikita.** Une oeuvre de bienfaisance.
- 0.00 Journal, Météo.**
- 0.20 Le Cercle du cinéma.**

FRANCE 3

- 18.55 Le 19-20 de l'information.**
- 20.02 et 0.00 Météo.**
- 20.05 Fa si la chanter.**
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.50 Wyatt Earp** ■
Film de Lawrence Kasdan.
- 0.10 Soir 3.**
- 0.35 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?**
- 1.25 Saga-Cités.**
- 1.55 Espace francophone.**

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.30
- 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.** Avec Daniel Pennac et Pierre Arditi.
- 20.15 Football.** Bordeaux-Marseille.
- 22.30 Flash infos.**
- 22.35 Traque sur Internet** ■
Film d'Irwin Winkler (v.o.).
- 0.25 Dead Man** ■ ■
Film de Jim Jarmusch (v.o.).

ARTE

- 19.00 The Monkees.** [14/58].
- 19.30 7/12.**

20.00 L'Artiste écossais

- Douglas Gordon.
- 20.25 Documenta.**
- 20.30 8 1/2 Journal.**
- 20.40 Soirée thématique.** Affaires de sexe.
- 20.45 Traite Connection.** Téléfilm de Käthe Kratz.
- 22.15 Les Quatre Figures** de l'amour vénal
- 23.15 Un secteur de pointe**
- 0.25 Electronic Affairs**
- 0.55 Domicile conjugal** ■ ■
Film de François Truffaut.

M 6

- 19.00 Los Angeles Heat.**
- 19.54 6 minutes, Météo.**
- 20.00 Les Piéguers.**
- 20.35 Décrochages info, Passé simple.**
- 20.45 La Cuisine au beurre.** Film de Gilles Crangier.
- 22.30 Le Beau-père** ■
Film de Joseph Ruben.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.00 Le Rythme et la Raison de...** Daniel Boulanger [4/5].
- 20.30 Lieux de mémoire.** L'Encyclopédie [2].
- 21.32 Paroles de l'esprit.** Plaisirs d'amour.
- 22.40 ► Nuits magnétiques.** Le FN, regard sur l'enracinement d'un parti [3].
- 0.05 Du jour au lendemain.**
- 0.48 Les Cinglés du music-hall.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Concert.** Œuvres de Szymanowski, Britten, Szeligowski.
- 22.30 Musique pluriel.** Œuvres d'Usachevski, Davidovski, Walker.
- 23.07 ► En musique dans le texte.** Œuvres de R. Schumann, Wolf, Chion, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

- 19.30 Classique affaires-soir.**
- 20.40 Concert.** Œuvres de Tchaïkovski, Sibelius.
- 22.35 Les Soirées... (suite).** Œuvres de Fauré, Magnard, Chausson.

FILMS DU JOUR

- 13.50 Bianval** ■
De Michel Mees (France - Belgique, 1991, 95 min). **Ciné Cinémas**
- 15.15 Pédale douce** ■
O De Gabriel Aghion (France, 1996, 100 min). **Canal+**
- 15.25 La Princesse du Nil** ■
De Harmon Jones (Etats-Unis, 1954, v.o., 70 min). **Ciné Cinémas**
- 16.25 Les Malheurs de Sophie** ■
De Jacqueline Audry (France, 1945, N., 70 min). **Ciné Cinéfil**
- 17.35 Les Frères Karamazov** ■ ■
De Fedor Ozep (Allemagne, 1931, N., 85 min). **Ciné Cinéfil**
- 19.00 Agence matrimoniale** ■
De Jean-Paul Le Chanois (France, 1951, N., 105 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.45 Crashing Hollywood** ■
De Lew Landers (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 65 min). **Ciné Cinéfil**
- 21.00 Sommersby** ■ ■
De Jon Amiel (Etats-Unis, 1992, 115 min). **Ciné Cinémas**
- 22.45 Who Killed Tchaïkovski ?** ■ ■
D'Anthony Holden (Etats-Unis, 55 min). **Muzzik**
- 23.00 Une journée en enfer** ■
O De John McTiernan (Etats-Unis, 1995, 123 min). **Canal+**
- 23.20 L'Arnaqueur** ■ ■ ■
De Robert Rossen (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 130 min). **Ciné Cinéfil**
- 23.50 Réves** ■ ■ ■
D'Akira Kurosawa (Etats-Unis - Japon, 1989, v.o., 115 min). **Arte**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 14.30 Le Sens de l'Histoire.** Pompidou : l'école du pouvoir. **La Cinquième**
- 15.00 De l'actualité à l'histoire.** La violence en Algérie. **Histoire**
- 17.00 Le Magazine de l'Histoire.** Spécial Journées du Patrimoine. **Histoire**
- 19.00 Les Dossiers de l'Histoire.** La Sécurité sociale, 30 ans d'indécision. **Histoire**
- 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.** Avec Sinclair, Shola Ama. **Canal+**
- 20.05 Courts particuliers.** Casting 2. Invitée : Alexandra Kazan. **Paris Première**
- 20.50 Thalassa.** Bateaux-paniers d'Along. **France 3**
- 21.00 De l'actualité à l'histoire.** Animé par Marc Ferro et Bertrand Le Gendre, rédacteur en chef au Monde. Les mines antipersonnel. De Spoutnik à Mir. **Histoire**
- 21.55 Faut pas rêver.** Afrique : Sur les traces de l'African Queen. Invité : Jean-Laurent Cochet. **France 3**
- 22.50 Sans aucun doute.** Les métiers dits «impopulaires» et «peu avouables». Invité : Philippe Laville. **TF 1**
- 22.50 Bouillon de culture.** L'insoumission. Invités : Henry Bauchau (*Antigone*) ; Michel Onfray (*Politique du rébelle : Traité de résistance et d'insoumission*) ; Shan Sa (*Porte de la paix céleste*). **France 2**
- 23.20 ► Les Carnets du présent.** Robert Hue, l'homme qui n'était pas prévu. **France 3**
- DOCUMENTAIRES**
- 19.15 Shaolin, la montagne des moines** soldats. **Planète**
- 19.45 Autour de la mort d'un cochon.** **Planète**
- 20.00 Encyclopédies :** Le Musée d'Orsay. [2/6]. **Histoire**
- 20.35 ► Les Animaux aux urgences.** **Canal+**
- 20.35 Voyage au cœur de la galaxie.** **Planète**
- 21.00 Avoir 20 ans.** [2/6]. Madrid. **TV 5**
- 21.00 et 21.55 Les Grandes Voix noires** américaines. **Muzzik**
- 21.30 L'Ours polaire.** **Planète**
- 21.55 Le Monde merveilleux des bébés** animaux. **Disney Channel**
- 22.55 Les Grands Moments de l'art** en Italie. [4/6]. Léonard de Vinci. **France Supervision**
- 22.55 Un tableau pour y vivre.** Regards sur Paul Delvaux. **RTBF 1**
- 23.15 Légendes vivantes d'outre-mer.** [1/3]. Les chasseurs de mahi-mahi. **Planète**
- 23.40 Pour mémoire,** Sadate, Rabin. **Planète**
- 0.10 Squatters.** **Planète**
- SPORTS EN DIRECT**
- 15.00 Cyclisme.** Tour d'Espagne. **Eurosport**
- 18.30 Tennis.** Coupe du Grand Chelem. **Eurosport**
- 19.55 Basket-ball.** Championnat de Pro A : Cholet - Le Mans. **Eurosport**
- DANSE**
- 23.50 Rooster.** Ballet. **France Supervision**
- MUSIQUE**
- 20.40 Ernest Ansermet** dirige l'Orchestre de la Suisse romande. Concert enregistré en 1958. **Muzzik**
- 22.05 Prinsengracht 97.** Concert enregistré au Canal des princes d'Amsterdam. **France Supervision**
- 22.25 La Dame de pique.** Mise en scène de Peter Maniura. Enregistré au festival de Glyndebourne en 1992. **Paris Première**
- 23.40 Symphonie n° 9,** de Chostakovitch. Concert enregistré à Munich. **Muzzik**
- THÉÂTRE**
- 17.35 La Jalousie.** De Sacha Guitry. **Paris Première**
- TÉLÉFILMS**
- 18.00 Une ville déchirée.** De Daniel Petrie. **Téva**
- 18.30 La Maison du canal.** De Joseph Rusnak. **Festival**
- 19.00 Les Enfants de Lascaux.** De Maurice Bunio. **Ciné Cinémas**
- 20.30 La Cicatrice de la honte.** De John Gray. **RTL 9**
- 20.35 Amour et compagnie.** D'Eugène Levy. **TMC**
- 20.45 Long cours.** O D'Alain Tasma. **Arte**
- 20.45 Turbulences.** O D'Elisabeth Rappeneau. **M 6**
- 22.10 Le Vieil Homme et la Mer.** De Jud Taylor. **Festival**
- 23.25 Fièvre à Los Angeles.** De Dean Hamilton. **M 6**
- 23.45 Trahie.** De Dick Lowry. **Téva**
- SÉRIES**
- 18.15 Friends.** Celui qui pète les plombs. **France 2**
- 20.25 Star Trek.** Le cerveau de Spock. **Canal Jimmy**
- 20.30 Au nord du 60° parallèle.** **Festival**
- 20.35 Parole de chien.** Adieu Spot, bonjour Digby. **Disney Channel**
- 20.45 Two.** Preuve par l'image. **Série Club**
- 20.45 Columbo.** Le Chat de monsieur Seltzer. **TSR**
- 20.55 et 21.50 Pj.** Surdose. Piège. **France 2**
- 20.55 Nos meilleures années.** La boucle. Les adieux. **Téva**
- 21.20 Au nord du 60° parallèle.** **Festival**
- 21.20 Le Grand Batre.** Les Grandes Saintes. **RTBF 1**
- 21.35 L'Or et le Papier.** **Série Club**
- 21.45 Bottom.** Contest (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.15 Nash Bridges.** Un flic à San Fransisco. **TMC**
- 22.20 Dream On.** La faute de Reo (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.20 Les Dessous de Palm Beach.** Jeux nocturnes. **TSR**
- 22.30 University Hospital.** La fuite. **Série Club**
- 22.35 Two.** L'accident. **M 6**
- 22.45 Seinfeld.** L'incendie (v.o.). **Canal Jimmy**
- 23.00 Richelieu.** L'esclandre de la Saint-Martin. **Histoire**
- 23.00 Clair de lune.** Eclipse lunaire. **Téva**
- 23.00 Nash Bridges.** Chinatown attaque. **TMC**
- 23.15 Le Saint.** Mort naturelle. **Série Club**
- 23.50 Wycliffe.** Braconnage mortel. **TMC**
- 0.00 D'Artagnan amoureux.** **Histoire**
- 0.00 Profit.** Episode pilote (v.o.). **Canal Jimmy**
- 1.25 Une fille à scandales.** L'honneur perdu de Nicky (v.o.). **Canal Jimmy**
- 1.50 New York Police Blues.** L'arrêt de mort (v.o.). **Canal Jimmy**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

- Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- On peut voir.
- Ne pas manquer.
- ■ Chef-d'œuvre ou classiques
- Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et - accompagnés du code ShowView - ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

LES CODES DU CSA :

- Accord parental souhaitab
- △ Accord parental indispensable
- ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- ou interdit aux moins de 16 ans

NOTRE CHOIX

● 10.15 Planète

Revivre

Quel avenir pour le Rwanda ?

JOSETTE A SORTI ses photos de famille. L'une d'elles, prise dans le jardin de ses parents, à Kigali, montre de jeunes mariés entourés de toute une joyeuse smala endimanchée, les grands debout, les petits à leurs pieds, assis dans l'herbe. Josette pose son doigt au milieu des enfants : hormis cette gamine-là, « celle qui a le chapeau blanc », tous les autres sont morts.

Au total, Josette a perdu quarante de ses proches (père, mère, frères, sœurs, neveux...) et plusieurs dizaines de ses cousins, lors du génocide du printemps 1994, au Rwanda. Installée en Belgique depuis 1991, Josette, comme les quatre autres femmes qui témoignent devant la caméra de Violaine de Villers, a suivi la tragédie, de Bruxelles, accrochée à son téléphone et à son poste de télévision.

Très amères vis-à-vis de l'Eglise catholique et de l'ONU - les « casques bleus », dépêchés pour « sauver les Blancs », n'ont pas eu un geste pour défendre les familles tutsies -, ces jeunes Rwandaises s'interrogent sur l'avenir. Celui de leur pays, encore vibrant de haine, et le leur, incertain, bercé par le chant des enfants rescapés, mais marqué à jamais par le deuil et l'exil. « *La réconciliation avant la justice, ce n'est pas possible* », dit l'une. « *1959, 62, 73, 94 : on tue, on tue, et les tueurs circulent comme si de rien n'était ! Il faut que ça s'arrête* », souffle une deuxième. « *Ceux qui ont commis les massacres, si on ne les punit pas, ça ne finira jamais* », martèle une troisième, qui ne cache pas ses envies de vengeance.

A l'époque où le film a été tourné (1996), le bras de la contre-terreur, dirigé cette fois par les Tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) à l'encontre des fugitifs hutus, commençait à s'abattre, dans l'obscurité des forêts zairoises.

Aucune mention, hélas, n'en est faite dans ce document où ne figure qu'une seule Hutue, d'origine burundaise. De même est passée sous silence l'existence du Tribunal international sur le Rwanda, dont l'évocation, même critique, aurait été la bienvenue.

Catherine Simon

★ Autres diffusions : jeudi 25, 0 h 50 ; samedi 27, 12 h 35 ; dimanche 28, 8 heures.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.50 Les Feux de l'amour**
- 14.45 Arabesque.**
- 15.40 Côte Ouest.**
- 16.35 TF 1 jeunesse.**
- 17.05 21, Jump Street.**
- 17.55 Pour être libre.**
- 18.25 Mokshu Patamù.**
- 19.00 Tous en jeu.**
- 19.50 et 20.40 Météo.**
- 20.00 Journal.**
- 20.45 Quel cirque !**
- 22.50 Sans aucun doute.** Les métiers dits «impopulaires» et «peu avouables».
- 0.40 Formule foot.**
- 1.15 TF1 nuit, Météo.**

FRANCE 2

- 13.50 Rex.**
- 14.40 Dans la chaleur de la nuit.**
- 15.35 La chance aux chansons.**
- 16.25 Des chiffres et des lettres.**
- 16.55 Un livre, des livres.**
- 17.10 Un poisson dans la cafetière.**
- 17.40 Qui est qui ?**
- 18.15 Friends.**
- 18.45 C'est l'heure.**
- 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.**
- 19.25 et 1.55 C'est toujours l'heure.**
- 19.55 Au nom du sport.**
- 20.00 Journal.** A cheval, Météo.
- 20.50 Point route.**
- 20.55 Pj.** Surdose. Piège.
- 22.45 Un livre, des livres.**
- 22.50 Bouillon de culture.** L'insoumission.
- 0.05 Journal, Météo.**
- 0.20 Ciné-club.**
- 0.25 Souvenirs d'en France** ■ ■ ■
Film d'André Téchiné.

FRANCE 3

- 13.35 Parole d'expert.**
- 14.35 Une saison au purgatoire.** Téléfilm O de David Greene [2/2].
- 16.10 Côté jardins.**
- 16.40 Minikeums.**
- 17.45 Je passe à la télé.**
- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Un livre, un jour.**
- 18.55 Le 19-20 de l'information.**
- 20.02 et 22.50 Météo.**
- 20.05 Fa si la chanter.**
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.45 Consomag.**
- 20.50 Thalassa.** Bateaux-paniers d'Along.
- 21.55 Faut pas rêver.**
- 23.05 Soir 3.**
- 23.20 ► Les Carnets du présent.** Robert Hue, l'homme qui n'était pas prévu.
- 0.15 Libre court.** Le Passager.
- 0.40 Cap'tain Café.**

CANAL +

- 13.35 La Chica.** Film de Bruno Gentillon.
- 15.00 et 22.00 Surprises.**
- 15.15 Pédale douce** ■
Film de Gabriel Aghion.
- 16.55 Golf.**
- En clair jusqu'à 20.30
- 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.** Avec Sinclair, Shola Ama.
- 20.30 Le Journal du cinéma.**
- 20.35 ► Les Animaux aux urgences.**
- 21.20 Flash infos.**
- 21.25 L'Homme de**

Pétard mouillé

par Pierre Georges

L'INVESTIGATION vient inévitablement un jour ou l'autre. Bon, parlons sérieusement maintenant : « Est-ce que vous avez déjà fumé un joint ? » Interrogatoire de presse généralement accompagné de la question subsidiaire. Si oui, « en fumez-vous encore ? ». Et de l'interrogation politique : « Etes-vous pour ou contre la dépénalisation du cannabis ? ».

C'est un rituel. Un peu lassant. Comme un passage au détecteur de scandale. Ou de joints ! Si l'intéressé(e) répond positivement, son compte est bon. Rattachement immédiat à la famille Pétard. S'il répond négativement, il est illico situé dans la famille Fouettard. Les permissifs contre les répressifs, en somme, dans un caricatural affrontement. Avec, de part et d'autre, une bonne dose de gêne, d'hypocrisie ou de mauvaise foi.

On pourrait supposer la question sérieuse. Les réponses le sont rarement. Chacun ayant son opinion sur le sujet, et de bons autant que d'incertains motifs de la défendre, le débat reste plus polémique que fécond. Il vire même à la caricature comme on vient de le voir avec l'« aveu » fait par Dominique Voynet à *Charlie-Hebdo*. En substance, *Z'avez déjà fumé un joint ? Oui. Fumez encore des joints ? Merde !*

Parti sur de telles bases, le débat ne pouvait que rebondir brillamment. Et de fait. Enfin, prise en flagrant délit, et une ministre de la République en prime ! Gauche douce contre droite dure, comme en matière de drogue. Les répliques ont donc immédiatement fusé. Claironnant : « Après la gauche caviar, la gauche pétard ! » (Jean-Louis Debré). Moqueuse : « Les Français ne croient plus guère, malgré

M^{me} Voynet, à la guérison par les plantes » (Philippe Séguin). Indignée : « Il est irresponsable de favoriser, directement ou indirectement, le recours à des paradis artificiels » (Elisabeth Hubert). Définitive : « Démission ! » (Philippe de Villiers, d'Intervilles).

Bref, tout le répertoire classique de la polémique. Y compris l'intervention d'Elizabeth Guigou un peu empêtrée dans une démonstration du type « un joint ça va ! Beaucoup de joints, bonjour les dégâts ! ». Tout cela pour dire qu'au-delà des nécessités de l'affrontement politique et sauf à être de fameux faux-culs, ces politiques bardés de certitudes ou d'incertitudes, qui s'affrontent publiquement sur le sujet, doivent en être, dans le privé, à peu près où tous les parents en sont. Tétanisés, terrifiés même à l'idée que leurs enfants puissent être happés par la drogue. Compréhensifs, voire soulagés au constat que l'expérimentation ou la tentation se limite à quelques fumettes de pétard.

Pour le reste, la jeunesse, cette société réelle, se dispense totalement des certitudes, autorisations, interdictions ou compréhensions, parentales ou ministérielles en la matière. Elle y goûte ou n'y goûte pas. On pourra toujours interdire ou autoriser, aucune des solutions ne sera la bonne. Mais puisqu'il faut choisir son camp, admettons que nous nous situons plutôt contre la dépénalisation. Avec l'alcool et le tabac, il nous semble que l'Etat a déjà un casier sanitaire assez chargé ! Et pour le reste, approchons le problème avec réserve. Un peu à la manière du juge du moindre tribunal de grande instance qui sait cela d'expérience : le joint occasionnel n'est pas une tragédie. La drogue si.

Le plafonnement des allocations familiales pénalisera environ 350 000 familles

Les Français auraient préféré une modulation en fonction des revenus

FERME sur les principes, plus souple sur les modalités : tout en maintenant sa décision de soumettre les allocations familiales à des conditions de ressources, le gouvernement a décidé, mercredi 24 septembre, de relever les plafonds de revenus au-delà desquels les ménages n'auront plus droit dès l'an prochain. A l'issue du conseil des ministres, la porte-parole du gouvernement, Catherine Trautmann, a rendu public un dispositif qui, selon elle, ménage les classes moyennes. La réforme, qui sera annoncée vendredi 26 septembre devant la commission des comptes de la Sécurité sociale, touchera environ 350 000 foyers, soit 8 % de ceux qui bénéficient des « allocs ».

Le gouvernement a maintenu le seuil de 25 000 francs mensuels (après cotisations, mais avant impôts et abattements fiscaux) pour une famille de deux enfants ayant un seul revenu. Il a cependant prévu de le relever (notamment une tranche de 7 000 francs pour les ménages disposant de deux revenus et les foyers monoparen-

taux) afin de moins pénaliser les femmes qui travaillent et les mères élevant seules leurs enfants. « Aucune famille de trois enfants ne sera concernée au-dessous de 30 000 francs de revenus, résume-t-on au ministère de l'emploi. Il n'y aura aucune famille avec deux revenus, quel que soit le nombre d'enfants, touchée au-dessous de 32 000 francs. »

Le gouvernement s'est rendu

compte que le seuil de 25 000 francs de revenus, assorti des majorations de 3 000 francs (pour la bi-activité) et 4 000 francs (par enfant) initialement envisagées, était trop dur pour une partie des classes moyennes. En relevant ces plafonds, il se prive néanmoins de près de 1 milliard de francs d'économies (4,5 milliards au lieu de 5,5 milliards). Il va devoir les trouver ailleurs s'il

veut, comme il s'y est engagé, réduire de deux tiers le déficit du régime général (salariés du privé), qui dépassera 30 milliards de francs en 1998.

Ce geste du gouvernement n'a pas fait taire les critiques. L'Union nationale des associations familiales a protesté, mercredi, contre le principe même de la réforme. Le président de la Caisse nationale des allocations familiales, Jean-Paul Probst (CFTC), y est aussi « opposé par principe ». Quant aux Français, un sondage BVA réalisé pour *Paris Match* et la radio BFM indique qu'ils ne sont que 25 % à approuver la mise sous condition de ressources des « allocs », la moitié d'entre eux préférant une modulation suivant les revenus. Le président de la République s'est fait l'écho de ces critiques, mercredi, en conseil des ministres, souhaitant « que le gouvernement apprécie bien les conséquences » de décisions « susceptibles d'aggraver la situation des familles ».

Jean-Michel Bezat

Un système modulé

Environ 350 000 familles seront concernées par la réforme, soit 8 % des bénéficiaires d'allocations familiales.

● **Plafonds de revenus.** Les familles de deux enfants disposant d'au moins 25 000 francs de revenus nets (avant abattements fiscaux) n'auront plus d'allocations. Toutefois, ce plafond sera majoré de 7 000 francs si les deux parents travaillent ou si un homme ou une femme élève seul ses enfants, et de 5 000 francs par enfant à partir du troisième. Un

ménage avec trois enfants où les deux parents travaillent devra gagner moins de 37 000 francs pour toucher des « allocs » (42 000 francs pour quatre enfants).

● **Effets de seuil.** Pour ne pas pénaliser les familles proches des seuils, il y aura un mécanisme « différentiel » : un foyer avec deux enfants et 25 300 francs de revenus aura toujours des allocations, mais réduites de 300 francs (soit seulement 370 francs d'allocations pour deux enfants).

Le PDG de l'EDJ condamné à un mois de prison avec sursis pour diffamation

THIERRY VERRET, PDG de *L'Evénement du jeudi*, a été condamné par le tribunal correctionnel de Nice à un mois d'emprisonnement avec sursis pour diffamation contre le maire (RPR) de Nice, Jacques Peyrat. Dans un article paru le 1^{er} août, un éditorialiste s'en prenait à M. Peyrat, ancien membre du Front national. Le ministère public avait requis trois mois de prison avec sursis assortis de 80 000 francs de dommages et intérêts. *L'Evénement* souligne dans une déclaration que « jamais des peines de prison même avec sursis n'ont depuis la guerre d'Algérie sanctionné des articles politiques ». Thierry Verret a fait appel du jugement.

■ **AMIANTE : une plainte contre X... avec constitution de partie civile** pour « mise en danger d'autrui » devait être déposée, jeudi 25 septembre, auprès du tribunal de grande instance de Paris par le comité anti-amiante du campus universitaire de Jussieu. Dénonçant « les dangers liés à la présence d'amiante et au non-respect des normes de sécurité incendie » et des « retards injustifiés », le comité souhaite que la justice recherche « les responsabilités présentes, dans un objectif de prévention ».

Baisse contenue à la Bourse de Paris

En raison de l'abondance de l'actualité, nous avons été exceptionnellement contraints de supprimer dans cette édition la première page d'informations sur les marchés financiers. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

LES VALEURS françaises cédaient un terrain mesuré, jeudi 25 septembre, perdant 0,19 % à 3 018,13 points après quelques minutes de transactions.

Quelques heures plus tôt, la Bourse de Tokyo avait terminé en baisse sous l'effet des prises de bénéfice après quatre séances consécutives de hausse. L'indice Nikkei

a perdu 78,12 points, soit 0,42 %, à 18 341,96 points.

Sur le marché des changes, le dollar se raffermissait au cours des premières transactions interbancaires. La devise américaine s'échangeait jeudi à 5,9628 francs, 1,7733 deutschemark et 120,83 yens, contre respectivement 5,9545 francs, 1,7722 deutschemark et 120,26 yens dans les échanges entre banques de mercredi.

Sur le front des taux d'intérêt, le contrat notionnel du Matif qui mesure la performance des emprunts d'Etat français a ouvert en hausse de 8 centièmes à 100,02.

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 25 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES			
Tokyo Nikkei	18420,08	+1,20	-4,86
Hong Kong index	14205,44	+0,79	+5,61



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES			
	Cours au 25/09	Var. en %	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3013,62	-0,34	+30,14
Amsterdam CBS	623,10	-0,13	+42,49
Bruxelles	15831	+0,40	+49,76
Francofort Dax 30	4097,53	-0,02	+41,85
Irlande ISEQ	3654,83	-0,11	+34,09
Londres FT 100	5044,40	+0,34	+22,48
Madrid Ibx 35	7137,81	+0,49	+38,47
Milan MIB 30	23988	+0,27	+52,82
Zurich SMI	5753,10	+0,40	+45,94

CRÉDIT NATIONAL + BFCE =

NATEXIS BANQUE

PLUS D'EXPERTISE
POUR L'ENTREPRISE



Natexis, première banque française
certifiée sur un périmètre d'opérations aussi large.
Nous sortons de la norme en y entrant.

